



Sténogrammes des séances du conseil municipal

Année 2018

Dates	Remarques
Lundi 22 janvier	Budget primitif
Lundi 19 février	
Lundi 26 mars	
Lundi 16 avril	
Lundi 28 mai	
Lundi 25 juin	Compte administratif
Lundi 24 septembre	
Lundi 22 octobre	
Lundi 19 novembre	
Lundi 17 décembre	

STENOGRAMME

39^{ème} Séance

du

22 janvier 2018



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal.

J'ai à vous présenter des excuses : Mme BARDOTTO, Mme BENNAGHMOUCH et M. DENECHAUD donnent respectivement pouvoir à Mme ERHARD, M. MEISTERMANN et M. SPAETY. Mme PELLETIER va nous rejoindre avec un peu de retard et en attendant, donne procuration à Mme HUTSCHKA.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 11 décembre 2017. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le sou mets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai une communication à faire en rapport avec les villes et villages fleuris. Nous étions honorés par le jury au mois de juillet dernier. Je viens de recevoir la sanction, donc le constat de son passage. Il y a plusieurs points à relever. Parmi les satisfecits, que le jury nous accorde et plus particulièrement depuis de nombreuses années, je lis : *« Colmar arbore les quatre fleurs et a su se remettre en question quand cela était nécessaire. De nombreuses rénovations urbaines ont été réalisées ces dernières années : avenue de l'Europe, création de carrefours, mais également un soin particulier a été porté au cœur historique de la Ville. Vous organisez des visites aux serres et des ateliers pédagogiques. Des plantations sont faites avec les scolaires et les jardins potagers sont créés par les écoles, le Conseil Municipal des enfants est très actif avec la création d'un massif de plantes aromatiques. Ces différentes actions ont été appréciées par le jury. Le jury a également apprécié la bonne transversalité des services et les rapports de coopération avec les bailleurs collectifs. Le patrimoine arboricole est important et bien géré avec un plan de gestion et un inventaire des espaces boisés urbains. Les arbres remarquables sont d'essences variées et sont référencés. Le fleurissement hors sol est réussi, notamment dans la vieille ville. La ville est propre tant sur le centre historique que sur les quartiers »*. Donc, les quatre fleurs sont maintenues suite à ce passage de la Commission avec les observations que je viens de relever. Cela fait 25 ans que nous occupons ce classement. Félicitations à nos équipes parce qu'elles ont su se remettre en cause pour présenter une autre image de la Ville de Colmar.

Cela étant dit, nous continuons avec le point 5 de l'ordre du jour avec le projet de budget primitif pour l'année 2018. Je vous l'avais résumé rapidement lundi dernier en Commissions Réunies. Il faut dire qu'il ne faisait pas l'objet d'un long débat. M. l'Adjoint, vous avez la parole.

5. Rapport de présentation – Budget Primitif 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Pour donner davantage de tissu à discuter à celles et à ceux qui ont envie de réagir sur la présentation du projet Budget Primitif 2018, je me propose de prolonger un petit peu en étant plus large sur la durée et en approfondissant davantage certains aspects, non seulement sur l'année 2018, mais également sur les années précédentes et de voir aussi déjà maintenant ce que pourrait être l'année 2019 parce que nous sommes dans les deux dernières années du mandat. Il est possible de faire une projection à ce titre, du moins pour la première année, l'année 2019, mais pour cela, il faut détailler de très près tous les paramètres que composent cette présentation budgétaire 2018.

Je me réserve une dizaine de minutes. J'essaie de m'y conformer avec au départ non seulement une projection sur les quatre premières années de l'actuel mandat, mais en regardant davantage en arrière pour voir ce que furent les années précédentes. J'ai pris une période de huit ans de 2010 à 2018 pour pouvoir asseoir d'une façon plus large l'implication budgétaire pour les Colmariens.

Partant de 2010, nous constatons que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 5 010 000 euros sur huit ans, soit une augmentation annuelle de 0,9 % pour les premières années. Mais depuis 2014, et M. l'Adjoint vient de le rappeler, la dépense publique est stable puisque nous l'avons maintenue à hauteur de 76 574 000 euros en 2014, et de 76 489 000 euros en 2018. Vous voyez que nous avons une stabilisation, du moins sur ces dernières années, avec une augmentation totale sur huit ans de quelque 5 millions d'euros.

Par contre, les recettes de fonctionnement augmentent sur la même période de 4 132 000 euros, ce qui crée bien sûr une différence par rapport au maintien des dépenses.

Le deuxième tableau porte sur la répartition du budget pour le personnel par rapport au budget des autres charges courantes. Vous remarquez encore que sur les cinq dernières années, pour les autres charges courantes, nous avons augmenté de 82 000 euros sur cinq ans. Pour le personnel, nous avons diminué de 168 000 euros, ce qui fait à chaque fois une différence de 0,15 point. Nous avons donc réussi à stabiliser globalement les dépenses de personnel, mais aussi les autres dépenses qui touchent la vie de tous les jours.

Nous continuons avec le tableau suivant où nous faisons le rappel de l'année 2017 sur l'année 2018. Les chiffres de l'année 2017 viennent d'être rappelés par l'Adjoint. Vous retrouvez ce tableau en page 12 de votre brochure avec une dépense de 76 489 000 euros pour 2017 et encore 76 489 000 pour l'année 2018, donc augmentation de 0 % des dépenses de fonctionnement.

Si nous continuons sur la planche suivante, nous avons l'évolution des recettes de fonctionnement. Vous voyez que de 2013 à 2018, la différence n'est pas grande. Par contre, de 2017 à 2018, il y a quelque 4 090 000 euros de recettes supplémentaires. La courbe du bas donne l'évolution des dotations de l'État où nous sommes en nette diminution puisque le total est de

4 355 000 euros. Malgré cette conjonction, en maintenant les dépenses, malgré les recettes en moins, pour les recettes supplémentaires, nous sommes arrivés à stabiliser l'engagement et la pertinence du budget de la Ville de Colmar.

Nous continuons avec les 4 090 000 euros de recettes supplémentaires où nous voulons que tout se passe en toute transparence. Si déjà nous disons que nous n'augmentons pas les taux fiscaux, faut-il également dire d'où viennent les recettes supplémentaires. Vous avez les recettes supplémentaires sur ce tableau. Elles sont réparties en trois chapitres. D'abord les revenus du domaine public, une stratégie de gestion plus appropriée et enfin, l'attractivité de la Ville de Colmar. Chaque fois au regard de cette énumération, vous avez les estimations en rapport avec les recettes supplémentaires.

Si vous voulez avoir des réponses plus précises, je peux vous les donner pour les 950 000 euros. Il y a 630 000 euros de par l'intégration des nouvelles rues dans le stationnement payant. Il y a 170 000 euros des tarifs de stationnement en alignant le tarif des parkings et en les uniformisant au parking public. Nous avons un meilleur rendement des nouveaux parcmètres, estimé à 150 000 euros.

En stratégie de gestion, la dépenalisation des amendes de police est évaluée à 268 000 euros. Je vous rappelle que l'amende normale l'année dernière était de 17 euros, nous l'avons montée à 25 euros. C'est vraiment le plancher des tarifs pratiqués par les villes de France. Je me réfère à un journal local qui avait donné les tarifs des différentes villes il y a trois semaines. Les tarifs vont de 30 à 60 euros. La moyenne nationale est de 35 euros. Nous sommes à 25 euros, donc je pense que nous n'avons pas exagéré dans cette proposition. Le produit escompté est de 260 000 euros, mais je rappelle également que ce n'est pas un euro en plus imputé à ceux qui ont toujours payé. C'est une amende qui ne concerne que ceux qui ont fraudé, qui n'ont pas payé le stationnement. On ne peut donc pas nous le reprocher parce que nous voulions également mettre fin à cet état des choses pour faire participer tout le monde au stationnement sur le domaine public. Nous avons également la taxe sur les locaux commerciaux vacants estimée à 200 000 euros. La redevance de la SCCU, la nouvelle convention, apporte un plus de 262 000 euros, soit un total de 730 000 euros.

Nous continuons avec l'attractivité de la Ville de Colmar pour un total de 959 800 euros, dont 600 000 euros suite à l'augmentation des bases imposables et fiscales, tant pour la taxe d'habitation que pour la foncière bâtie. Une augmentation de 2 % représente une recette supplémentaire de 600 000 euros sans toucher au taux, ce qui dénote l'attractivité de par la construction des nouvelles maisons d'habitation sur la Ville de Colmar. La DGF, le recensement, les 1 530 habitants supplémentaires ont une contrepartie sur la base du tarif qui est servi à travers la DGF. Elle est évaluée à 180 000 euros. Les recettes diverses sont de 179 800 euros. Le total est donc de 959 800 euros.

Le total général de ces trois rubriques est de 2 639 800 euros, ce qui correspond grosso modo à 7 points de fiscalité locale sans augmenter les taux.

Pour l'année 2018, c'est une exception, puisque nous arrivons en fin de concession de la convention de la SCCU. Sur la base d'une décision prise par le Conseil d'Administration, la SCCU répartit le solde entre tous les actionnaires. Le total du solde tourne autour de 3 millions d'euros. Comme la Ville de Colmar est présente pour environ 50 %, elle a le droit à la moitié, soit 1 450 000 euros.

Tout à l'heure je parlais des charges de fonctionnement, nous les avons ici. Bien sûr, ce ne sont pas les années 2017 et 2018, mais ce sont les derniers résultats connus qui viennent de la Direction Générale des Collectivités Locales, soit l'année 2016. Sur la base de cette année 2016, le coût de fonctionnement à l'habitant de la Ville de Colmar est de 1 016 euros si l'on devait additionner les 638 euros du personnel, les 221 euros des achats, les 21 euros pour les comptes agents, tout ce qui est bleu, les 113 euros des subventions et les 23 euros des frais financiers. Par rapport à la moyenne nationale de 1 411 euros, le différentiel est de 395 euros. Si je devais multiplier ces 395 euros par la population colmarienne, c'est une dépense en moins de 27 millions d'euros pour les Colmariens à travers la multiplication de ce différentiel.

Je peux le présenter d'une autre façon sur le tableau suivant où nous retrouvons Colmar avec un encadré en rouge, la dernière commune étant Cannes. Vous voyez la différence, Colmar est à 1 016 euros et Cannes est à 2 583 euros. Si je devais faire la moyenne, elle est 1 673 euros. La différence ne serait donc pas seulement de 24 millions d'euros, mais serait beaucoup plus élevée, atteignant 45 millions d'euros, rien que pour le coût de fonctionnement, soit presque deux budgets chez nous par rapport à Cannes.

Nous parlions également tout à l'heure de ce qui a été raboté par l'État en dotations de fonctionnement. Sur les quatre années, nous arrivons à un total de 4 084 000 euros, correspondant à l'addition du 0,67, des deux fois 1,67 et du 0,83. Pour 2018, le Président s'est engagé à ce qu'il n'y ait pas de rabotage supplémentaire. OK, prenons-en note, c'est déjà une bonne nouvelle, mais pour l'année prochaine, nous ne le savons pas, nous verrons le moment venu de quelle façon seront traitées les collectivités territoriales.

Nous continuons avec les dépenses d'investissement. Vous avez les investissements engagés depuis 2010 jusqu'en 2017, à travers les résultats du compte administratif. Nous n'avons pas encore approuvé le compte administratif 2017, mais le montant est réel. Il est de 33 296 000 euros. En prévision pour 2018, la projection est de 37 millions d'euros. Ce qui me fait dire que nous nous étions engagés à investir entre 38 et 40 millions d'euros. Si je fais le compte à rebours en partant de l'année 2010 jusqu'à l'année 2018, nous arrivons à 40 millions d'euros. Nous sommes donc légèrement supérieurs par rapport à ce que nous avons prévu, ce qui donne également un engagement d'investissement à l'habitant de 586 euros alors que la moyenne nationale tourne autour de 320 euros. Donc encore une fois un résultat presque multiplié par deux par rapport aux autres communes, ce qui veut encore dire qu'en un an, nous investissons deux fois le budget des autres villes en tenant compte du ratio/habitant des communes concernées.

Le tableau suivant est une autre présentation des dépenses d'investissement. En bleu, vous avez ce qu'est la Ville de Colmar. En rouge, vous avez ce que sont les moyennes des autres villes de France de l'importance de Colmar. Vous constaterez que de 2010 à 2016, soit 3 915 000 euros, nous avons surinvesti à Colmar quelque 105 millions d'euros par rapport aux autres villes, soit plus de deux années d'investissement supplémentaire par rapport aux autres agglomérations de notre pays.

Nous continuons toujours avec les dépenses d'investissement, mais présentées d'une autre façon. Là, vous l'avez toujours par habitant jusqu'en 2017 sur la base des comptes administratifs. Pour 2017, remarquez où nous arrivons avec les 418 euros. J'ai ajouté les années 2017 et 2018. L'année 2017 est indiquée dans les deux colonnes en bleu à droite. Pour l'année 2017, à la place de 418 euros, nous serons à 474 euros. Prévisionnellement, pour l'année 2018, on serait à 514 euros. Vous voyez, dans la gamme des investissements des villes de France, c'est encore une communication de la Direction Générale des Collectivités Territoriales. On ne peut donc pas nous opposer que nous inventons des chiffres puisque nous les avons puisés dans la nomenclature nationale en rapport avec l'activité des communes.

Nous continuons avec le point 6. L'Adjoint en a parlé, la dette moyenne des autres villes est de 1 430 euros. Seulement là, il s'agit de l'année 2016. Or, en 2018, nous sommes à 935 euros ce qui nous donne une latitude supplémentaire de quelque 35,5 millions d'euros. Ce n'est pas comparable puisque nous n'avons pas le résultat des autres villes pour l'année 2018, mais même avec un décalage de deux ans, nous avons une latitude de plus de 35 millions d'euros à disposition si besoin était. Mais ce n'est pas moi qui vais vous proposer de nous endetter jusque-là ! Nous allons nous endetter uniquement en fonction de ce dont nous avons besoin.

Nous continuons avec la planche n° 8 où vous avez deux courbes. Je reviens sur les 935 euros par habitant prévisionnellement au 31 décembre 2018. Vous avez le montant de 2013. J'ai ajouté celui de 1995 : nous étions à 950 euros. Donc en 1995, la dette à l'habitant était légèrement plus élevée par rapport à la dette d'aujourd'hui malgré tous les investissements réalisés.

Le deuxième paramètre important est qu'il faut savoir ce que coûte cette dette à l'habitant par rapport à l'habitant. Ce sont les frais financiers. La courbe du haut indique 1,28 %, 1,31 %, 1,37 %, 1,35 %, 1,16 % et 1,34 %. Ce pourcentage représente la consommation par rapport au budget de fonctionnement. En d'autres termes, pour l'année 2018, nous prévoyons de devoir payer des frais financiers qui représentent 1,34 % du budget de fonctionnement. Ce taux était de 1,28 % en 2013. En 1995, ce taux n'était pas de 1,28 %, mais de 5,13 % pour payer les intérêts. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui et prévisionnellement pour l'année 2018, on est à 1,34 % alors qu'en 1995, on était à 5,13 %, ce qui fait 4 fois moins en 2018 par rapport aux frais financiers de l'année 1995. Cette différence est énorme. Rien que la différence entre la moyenne des intérêts produit déjà une économie annuelle de quelque 861 000 euros. Ce n'est pas rien. Pour nous tous, bien sûr, c'est nous qui gagnons cet argent, mais cela augmente d'autant notre autofinancement pour investir davantage en empruntant moins. Ce n'est pas bon pour les banques, mais elles sont toujours là pour nous dépanner lorsque

cela est nécessaire. En ce moment, on négocie assez bien également avec les banques puisque les communes lâchent de plus en plus dans leurs investissements, ce qui fait que les banques courent après le client. C'est donc le moment de négocier de meilleures conditions dans la mise à disposition des crédits d'emprunt.

S'agissant d'emprunt, vous avez vu les normes que veut appliquer le Premier Ministre concernant la durée d'amortissement des emprunts. Il ne faut pas être supérieur à 12 ans en capacité de remboursement, ce qui veut dire que pour le budget de fonctionnement, il faut calculer le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser les annuités. Nous avons 63 millions d'encours. Combien de temps faudrait-il pour rembourser cet encours ? Vous avez le résultat, c'est 3,8 années. Jean-Pierre BECHLER va encore dire que je divise des années avec des virgules, mais c'est quand même la formule. Il faut 3,8 années pour rembourser les 63 millions d'euros d'encours. C'est à comparer avec ce que vous voyez sur ce tableau. Nous sommes très loin des 12 années de norme préconisées par le Premier Ministre. Nous sommes donc relativement à l'aise pour signer la convention avec l'État puisque nous sommes dans les clous pour le coût du budget de fonctionnement et également pour la durée d'amortissement des emprunts.

Nous pouvons encore continuer avec une explication supplémentaire puisque nous cherchons toujours à comparer l'inflation par rapport à l'augmentation des taux. Sur cette période, nous avons un différentiel de quelque 11 points entre l'addition de l'inflation par rapport à l'augmentation des taux. Nous sommes remontés jusqu'à l'année 2008 pour arriver à 2018. Sur ces 10 ans, ce différentiel de 11 points traduit une économie de 2 955 000 euros. C'est également une économie pour le contribuable.

S'agissant des contributions par habitant, ce sont toujours des indications utiles. Vous avez Colmar, c'est toujours sur la base de 2016, pour ce qui est des premières années. Par habitant en fiscalité directe, donc taxe d'habitation et foncière bâtie, Colmar est à 419 euros. À titre d'indication, Mulhouse est à 464 euros, Strasbourg est à 566 euros, ce qui fait une économie pour les Colmariens de 3 126 000 euros vis-à-vis de Mulhouse et de 10 millions d'euros par rapport à Strasbourg. En 2013, nous avons laissé faire un audit pour avoir une vision, pour savoir ce que sera demain en matière de gestion, le cabinet Localnova a été mandaté de notre part pour faire cette analyse. Déjà à l'époque, l'actualité 2014-2020 a été projetée par ce cabinet comptable avec la modification du pacte financier avec l'État. Le constat est que l'État se désengage et réduit drastiquement ses contributions (DGF), l'État crée de nouvelles charges (gestion CNI, passeports et Pacs), l'État renforce les dispositifs de péréquation et revalorise les barèmes salariaux des fonctionnaires territoriaux, spécialement des catégories B et C. Parallèlement, la commune doit faire face au glissement naturel des dépenses, notamment de personnel, à la faible croissance économique et à une faible revalorisation de ses produits à base fiscale. Rien que là encore, c'est une différence puisque rares sont les communes qui voient la base imposable augmenter de près de 2 % en un an. C'est vraiment exceptionnel, mais je pense aussi que cela traduit l'attractivité de la Ville de Colmar.

S'agissant de l'analyse Localnova de 2013, les tableaux suivants indiquent sa projection. Nous avons d'abord une prévision des recettes et des dépenses. Depuis l'année 2014, recettes 96 millions d'euros, dépenses 75 millions d'euros, et ainsi de suite. Le pointillé rouge représente la capacité d'autofinancement. Vous vous apercevez que l'autofinancement de 10 944 000 euros en 2014 a été amené à 3 950 000 euros dans la prévision de Localnova, soit une diminution de 7 millions d'euros. On pouvait avoir peur, on se demandait comment s'en sortir avec de telles perspectives. Je pense pouvoir dire qu'il n'est pas interdit de savourer son plaisir. La planche suivante indique la différence. J'ai repris la planche précédente avec le pointillé rouge en indiquant la réalité colmarienne en pointillé bleu. Nous étions à 13 564 000 euros en 2014 et nous sommes à 16 774 000 euros alors que Localnova a laissé supposer qu'en 2018 nous serions à 4 534 000 euros. Nous sommes à 16 706 000 euros en ce qui nous concerne. Il y a donc déjà un différentiel de 12 millions d'euros en autofinancement par rapport à ce qui était prévu par le cabinet comptable. Je dis qu'il faut avoir le courage de savourer son plaisir, c'est mon cas personnel. En chiffres bleus en haut, vous avez la projection de ce qu'étaient les dépenses et les recettes prévues. Vous constaterez la même différence au bout de l'année 2018.

L'année 2019, ce sera pour l'année prochaine, mais prévisionnellement, cela se présente plutôt bien. Pour en parler, je vous invite à prendre la page suivante. Pour 2019 puisque le budget 2018 vous a été présenté, soit vous l'acceptez, soit vous le refusez, soit vous vous abstenez. Pour moi, la situation est claire. 2018 est une excellente année pour la Ville de Colmar. C'est la première fois dans l'histoire de Colmar que nous arrivons à un taux d'autofinancement de 47 % alors que généralement, nous plafonnions à un tiers entre 30 et 33 %. Pour 2018, nous serons à 47 %. Naturellement, les 1 450 000 euros de la SCCU y sont pour quelque chose, mais ce n'est pas suffisant pour faire cette différence. Vous avez remarqué qu'à côté, il y a d'autres recettes. Quelles perspectives pour l'année 2018 ? D'abord, quid des décisions de l'État pour la DGF et la compensation de la taxe d'habitation ? D'après le Président, les collectivités territoriales seront compensées à l'euro près. Il faut faire confiance puisqu'il l'a dit et les contrats vont être signés dans ce sens. Seulement, on connaît également la durée des contractualisations. On ne sait pas encore ce que va donner la DGF. Pour 2018, la DGF a été maintenue à son niveau de l'année 2017, mais qu'en sera-t-il de l'année 2019 ? Deux questions importantes se posent.

Plus localement, quelle est la situation pour les frais de fonctionnement ? L'inflation prévisionnelle peut être estimée à 1 %, nous avons un budget de fonctionnement de quelque 76 millions d'euros x 1 %, c'est donc une charge supplémentaire de 760 000 euros qu'il faudrait assumer. À côté, il y a aussi des recettes. L'actualisation des bases pour l'année 2018 est de 2 %. Je suis resté un peu en dessous 1,5 à 2 % ce qui ferait une recette supplémentaire de 600 000 euros sans toucher au taux. S'agissant de l'actualisation du recensement, nous ne ferons pas le bond de l'année 2018 avec la population colmarienne, mais nous allons recenser quelques centaines d'habitants supplémentaires. Donc à la place de 180 000 euros de recettes supplémentaires, j'ai mis 100 000 euros et 60 000 euros de différentes

recettes possibles. En d'autres termes, le supplément des charges peut être assumé par le supplément des recettes, ce qui me fait dire que sauf mauvaise surprise venant de l'État, on peut partir du principe que même pour l'année 2019, nous arriverons encore à geler une nouvelle année les taux fiscaux, les recettes de fonctionnement étant là.

Ce n'est pas suffisant. Il faut aussi voir les travaux d'investissement. En 2018, c'est un rappel de 37 millions d'euros. Autofinancement 2018, on est à 17 320 000 euros, mais on n'aura pas cet autofinancement en 2019 puisque nous n'aurons pas les 1 450 000 euros de la SCCU. L'excédent de fonctionnement reporté sera inférieur par rapport à l'excédent reporté que vous avez dans le budget pour l'année 2018 de quelque 7,5 millions d'euros. Je prévois de tourner autour de 6 millions d'euros, soit une perte d'autofinancement de 1,5 million d'euros, donc un total de 2 950 000 euros. Comme l'Adjoint vient de le rappeler tout à l'heure, pour l'année 2018, on est en dessous du quota des emprunts habituellement engagés les années précédentes. Généralement, nous tournions autour de 8,5 millions d'euros. Pour l'année 2018, nous sommes à 5,8 millions d'euros, soit un delta de 2,7 millions d'euros qui permet de retrouver le même financement que l'année dernière à quelque 250 000 euros près. On devrait s'en sortir toujours sur la base du même investissement que celui de l'année 2018.

Voilà ce que je voulais vous dire, cela sort un peu de l'ordinaire et prolonge autrement la discussion budgétaire en regardant davantage dans le rétroviseur, mais en voyant également le futur. Mes chers collègues, je vous remercie pour votre attention.

M. l'Adj. JAEGY : C'est inédit.

M. le Maire MEYER : Oui, mais il faut toujours innover. Il ne faut pas se limiter au budget, mais aussi voir ce que sera l'année prochaine.

Guy WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. J'ai oublié de poser la question la semaine dernière à propos des dividendes que vous allez retirer au chauffage urbain par rapport à cette provision pour gros travaux qui n'aura pas lieu d'être. Je m'inquiète quand même. Y avait-il des travaux à faire ou seront-ils passés à la trappe pour abonder le budget de la Ville de Colmar alors que des investissements très lourds sont prévus dans la DSP à venir ? On peut se poser la question de savoir comment on arrive à retirer par miracle 1 450 000 euros au chauffage urbain. Merci.

M. le Maire MEYER : Mon cher collègue, cela n'a aucun rapport puisque ce ne sont pas 1 450 000 euros, mais près de 3 millions d'euros, c'est le solde de la gestion des 25 dernières années. La nouvelle convention intègre les travaux à faire et prévoit les crédits permettant d'investir. On ne finance pas les nouveaux travaux à travers le solde de l'ancienne exploitation. Cela n'a donc aucune incidence. Ce qui était prévu comme travaux sera exceptionnel parce que l'on prévoit même de changer de registre. Ces travaux seront financés à travers le nouveau contrat.

M. WAEHREN : Bien, dont acte.

M. le Maire MEYER : Je peux vous rassurer là-dessus. Le Président aurait pu vous répondre, mais il ne pouvait pas répondre autrement que ce que je viens de dire.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Merci pour ces dix minutes qui nous ont tous paru très, très courtes.

Comme chaque année, le budget que vous nous proposez est exceptionnel. Sur le papier, je vous le concède, les chiffres sont flatteurs. Malgré les baisses de dotation, les recettes de fonctionnement progressent et pour cela, nous devons remercier le Président de la SCCU qui nous verse près de 1,5 million d'euros de dividendes, vous nous l'avez rappelé, et les automobilistes colmariens ou non vont cette année nous reverser près de 2 millions d'euros supplémentaires au titre du stationnement. Merci beaucoup, Monsieur le Président de la SCCU et merci beaucoup à tous les automobilistes de compenser la baisse de dotation de l'État.

Comme d'habitude, ce budget est beaucoup plus contrasté que tous les qualificatifs dithyrambiques dont vous l'affublez. Comme d'habitude, les projets que vous nous présentez sont souvent intéressants et souvent demandés depuis des années par vos oppositions successives, je pense au réaménagement du Quartier Bel Air-Florimont ou à la construction d'une salle d'athlétisme couverte. Comme quoi, avec un peu de patience, on obtient parfois ce que nous demandons.

Mais, ce qui est moins visible sur le papier et c'est également récurrent dans vos budgets successifs depuis que vous êtes Maire, c'est le quotidien des Colmariens pour pouvoir faire tous vos investissements et afficher fièrement des taux d'autofinancement élevés, c'est le fonctionnement de la Ville qui est réduit à la portion congrue. D'ailleurs, la marque de fabrique colmarienne, comme vous le dites, est la comparaison des ratios financiers par habitant entre Colmar et la moyenne nationale. C'est pouvoir construire sans se poser la question de l'utilisation de ce que l'on construit. C'est aménager des locaux de répétition par exemple au Centre Europe sans qu'ils n'aient jamais été utilisés. Idem pour la ludothèque, c'est construire une salle de concert, le Grillen et baisser les moyens des associations qui y programment des concerts. C'est organiser de l'animation périscolaire a minima. Mais cela, nous vous le disons chaque année et cela ne vous intéresse pas.

Ce qui est symptomatique des budgets que vous nous présentez chaque année est la politique de stationnement qui revêt cette année une attention particulière de la part de nos concitoyens. Le stationnement, son coût et la répression des infractions figuraient dans le PDU – le fameux PDU. Il s'agissait des axes 5 et 6, mais cela faisait partie d'un ensemble qui avait un but, celui de réduire la part modale de la voiture et d'augmenter celle des autres modes actifs et collectifs : la marche, le vélo et le bus, pour que la vie en ville soit plus agréable. Mais, vous avez choisi non pas d'utiliser la variable du stationnement pour moduler les choix de mobilité, mais comme variable d'ajustement du budget. La précipitation pour la verbalisation des contrevenants de la rue de Turenne en est une illustration. Vous ne voulez pas qu'il y ait moins de voitures en ville, vous voulez qu'il y en ait plus,

touristes inclus et que les automobilistes utilisent toutes les places de parking dans les rues et dans les silos pour pouvoir construire de nouveaux parkings avec les recettes de fonctionnement induites. Depuis 2012 avec le projet de parking de la Montagne Verte, nous aurons dépensé quasiment autant en parkings et en silos que pour le Musée Unterlinden. Après, vous nous dites que la réouverture de la ligne Colmar/Fribourg est trop chère, mais bon, c'est une autre histoire. Cette gestion du stationnement reflète votre vision de Colmar : un centre-ville dédié au tourisme et une périphérie pour les habitants qui sont invités à vivre et à consommer en périphérie dans des zones commerciales. La colère des médecins et des personnels soignants qui doivent payer 300 euros par an pour pouvoir soigner leurs patients n'est que la partie visible de toutes les professions libérales qui veulent aussi quitter le centre-ville, sans compter les logements transformés en gîte ou loués sur différentes plateformes. Mais, c'est peut-être le prix à payer pour arriver à 3,5 millions de touristes par an, mieux que Paris si l'on fait le ratio par habitant, nous dites-vous. Je n'ai rien contre le tourisme, je le précise, au contraire et je suis convaincu que c'est un élément très important de l'économie locale, mais il serait peut-être intéressant de réfléchir à la qualité du tourisme que nous voulons et par exemple, se poser la question : pourquoi le Musée Unterlinden – 42 millions d'euros d'investissement – n'arrive-t-il pas à réaliser ses objectifs de fréquentation ? Vous vous comparez à Paris en termes d'attractivité touristique, mais ce n'est pas le seul domaine où vous faites aussi fort que la capitale. Une des solutions alternatives à la voiture individuelle est l'autopartage. Depuis une dizaine d'années, Auto Autrement qui est devenu Citiz propose des voitures à Colmar. Dès le départ, alors que des municipalités offraient des emplacements des véhicules, Colmar a été la ville qui demandait la plus forte redevance – plus que Strasbourg où Citiz est très développé. Mais, les 280 euros demandés annuellement ne vous suffisent plus, vous en voulez aujourd'hui 2 000 euros pour un emplacement place des Catherinettes. Pourtant, ce service permet aux habitants du centre-ville de se passer de voitures personnelles libérant du coup de l'espace sur la voie publique et réduisant le trafic automobile. Le soutien à ce dispositif pourrait être inclus à l'Agenda 21 et aurait toute sa place dans le rapport du développement durable. Mais ce rapport, comme celui du PDU, n'est pas à l'ordre du jour et est bien loin des préoccupations budgétaires qui vous intéressent ce soir.

Vous l'aurez compris, et ce n'est pas une surprise, le budget que vous nous présentez ce soir ne nous satisfait pas et nous voterons contre.

Cependant, je vais quand même terminer mon propos en vous posant deux questions. Vous dites que le parking Bleylé contribuera à l'augmentation des recettes de stationnement de 1,26 million d'euros cette année. Je voulais savoir sur quel taux d'occupation de ce parking vous basez cette estimation. S'agissant du parking de la Montagne Verte, le prochain gros dossier des années futures, vous souhaitez un parking de 800 places pour 20 millions d'euros, dont 5 millions d'euros d'aménagement paysager en surface. Or, le coût d'une place de parking enterré – il suffit de faire une petite recherche sur Internet – est de 25 000 euros. En plus, la nappe n'est pas très profonde à cet endroit. Donc, le budget que vous nous annoncez ne correspond pas aux travaux prévus. J'aurais aimé savoir quel choix vous ferez. Réduire le nombre

de places, réduire vos ambitions sur l'aménagement paysager ou augmenter l'enveloppe budgétaire de l'ensemble ? Merci pour vos réponses.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues. Je me prononce au nom du groupe que je représente. Je serai bref après l'intervention bien détaillée de M. HILBERT. Vous qualifiez votre budget prévisionnel de dynamique et ambitieux, c'est vrai en grande partie. Notre constat est que ce budget est motivé en partie par des promesses électorales qui ne sont pas les nôtres, par une forte demande d'abnégation des salariés de la Mairie, toujours plus avec moins de moyens et une politique de récupération financière pour neutraliser la baisse des dotations de l'État via des dispositifs qui pénalisent dans certains cas indirectement les Colmariens. Cela a été évoqué par M. HILBERT.

Alors, même si dans l'absolu, nous pouvons nous entendre sur des investissements et projets, Colmar veut effectivement bouger, comprenez ou souffrez que notre groupe ne puisse être totalement en phase avec votre marque de fabrique. De fait, notre groupe s'abstiendra. Cela ne vous empêchera nullement de mener à bien vos objectifs vivement réfléchis, car vous n'oubliez jamais de rappeler que c'est l'équipe majoritaire qui gère Colmar. Merci.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il une autre intervention ?

M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Comme d'habitude, j'interviens après les propos de M. HILBERT concernant le budget. Comme d'habitude, je vais dire que je suis vraiment très heureux de faire partie de cette équipe, mais cette fois, je vais allonger mon propos. Cela fait cinq fois, Monsieur le Maire, que vous êtes réélu, cela fait cinq fois que vous présentez un programme que vous réalisez, bon la quatrième fois, c'était peut-être un peu court, mais cela fait cinq fois que les Colmariens vous font confiance. Si les Colmariens font confiance, c'est qu'ils savent que ce que l'on fait a été dit auparavant et budgété. Je comprends parfaitement qu'il est extrêmement difficile d'être dans l'opposition lorsqu'on présente des budgets de cette manière. Je suis chef d'entreprise, d'autres dans la salle le sont également, on aurait presque envie d'applaudir, Monsieur le Maire. Ce n'est pas une question de doléance ou d'aisance, mais c'est parce que c'est comme cela, c'est la vérité, il faut dire ce qui est.

M. HILBERT parle par exemple du tourisme, je vais y revenir parce que c'est quand même un dossier que je connais par cœur. En 20 ans, dites-moi qui a fait mieux que Colmar, dites-moi où c'est, dites-moi quelle est la ville sans augmenter sa dette à faire tous les programmes et si vous voulez que je les énumère, j'ai toute une liste. Mais je vous fais grâce de les énumérer parce qu'en 20 ans, M. HILBERT, quand le tourisme fait un bond de 800 000 à 3,5 millions. Quand on a réalisé tout ce qu'on a réalisé sans demander plus aux Colmariens, en ayant fait de Colmar une ville attractive, en ayant fait de Colmar une ville qui se porte très bien économiquement avec un secteur d'une industrie non délocalisable, il faut bien le comprendre. Alors, vous pouvez taper comme vous voulez sur le tourisme, mais seulement, le tourisme fait en

sorte que le Colmarien profite également de tous les investissements réalisés. Je vais parler de quoi ? Des musées ? Du Musée Unterlinden, un chantier magnifique. Je vais parler de quoi ? Des travaux réalisés dans les différents quartiers ? De quoi vais-je parler ? Je vais également parler de ce qu'apporte la Ville de Colmar aux propriétaires qui renouvellent leur immeuble. Je peux énumérer pendant une demi-heure ou une heure tout ce que nous avons fait et cela, vous ne voulez pas l'admettre. Vous ne pouvez pas l'accepter pour la simple et bonne raison que c'est nous qui le faisons.

M. le Maire MEYER : M. RENIS, ils sont dans l'opposition. Nous sommes en république, il faut laisser dire aux uns et aux autres ce qu'ils ont envie de dire !

M. l'Adjoint SISSLER.

M. l'Adj. SISSLER : Je voulais répondre à M. HILBERT pour ce qui est des parkings. Le parking Bleylé en est à ses débuts. On vient de l'inaugurer il n'y a pas très longtemps et la progression est assez normale. D'après les chiffres que nous avons, il progresse doucement et servira les prochains temps à beaucoup de personnes qui prennent le train et qui vont, comme vous le savez, à Strasbourg et à Mulhouse et même comme parking.

S'agissant de la politique du stationnement à Colmar, ce n'est pas une politique mercantile, mais une politique d'organisation du stationnement. Vous le savez comme moi. Comme a dit M. RENIS, je dirais d'abord que si les villes moyennes n'ont pas de tourisme ou quelque chose de spécial pour attirer les individus, elles meurent. Il n'y a qu'à voir la liste de toutes les villes qui souffrent au niveau de l'activité économique. Le tourisme est une chose importante. Je n'ai pas dit que c'était la seule, mais nous avons la chance d'avoir une ville hautement touristique et reconnue à travers l'Europe, voire le monde. Ce n'est pas moi qui le dis, je vois ce que disent les individus. Effectivement, nous en subissons peut-être les inconvénients, mais c'est néanmoins un atout pour tout ce qui est commerces et pécuniaire à tous les niveaux, donc c'est très important. Le tourisme est important. Par contre, il faut gérer le stationnement. On le gère aussi avec pas mal de parkings gratuits. Vous le savez, il y a des parkings gratuits tout autour de la ville – je ne vais pas les nommer, vous les connaissez. Vous avez aussi des commerçants qui vous donnent la possibilité de stationner gratuitement.

M. le Maire MEYER : M. SISSLER, entre midi et deux heures, le stationnement est gratuit à Colmar.

M. l'Adj. SISSLER : Voilà, ce qui n'est pas le cas de toutes les villes. À Colmar, c'est gratuit entre midi et deux heures, sauf la gare. Vous avez des stationnements-minute. Nous en avons donné pas mal dans des coins de Colmar qui n'étaient pas spécialement des coins touristiques, spécifiquement. Donc, c'est une organisation générale et franchement, quand on se promène à travers d'autres villes, on s'aperçoit qu'on a quand même la chance d'avoir des parkings pas loin du centre-ville. Alors, c'est sûr que l'on peut marcher, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais enfin, il y a beaucoup de personnes qui cherchent un parking.

S'agissant de la somme des 300 euros que vous critiquez, cela fait un euro par jour sur l'année, même pas. Je crois que ce n'est pas excessif. Le Maire l'a rappelé, concernant la dépénalisation, 25 euros, ce n'est pas le maximum. Paris, ce n'est pas Colmar. Vous parliez de Paris. Vous dites : « Vous croyez qu'à Colmar, on est comme à Paris ». Non à Paris, Mme HIDALGO est toute contente de cette dépénalisation parce qu'ils sont à 50 euros. En l'espace de 22 jours, elle a ramassé pas mal d'argent parce que 9 %, voire 13 % des personnes payaient le parking à Paris. Comme l'a rappelé le maire, si vous êtes dans les clous, vous ne payez pas de FPS.

Je crois donc que c'est un faux procès. Évidemment, vous inventez de petites histoires pour essayer d'alimenter la chose, je ne suis pas d'accord.

M. le Maire MEYER : J'ajoute quand même que pour la rue de Turenne, il y a eu une maladresse.

M. l'Adj. SISSLER : Tout à fait.

M. le Maire MEYER : Il faut le dire.

M. l'Adj. SISSLER : Je l'ai reconnu dans la presse. On m'a prévenu le soir, je suis tombé des nues. J'ai dit : « C'est dommage, on va réparer la chose ». On arrive quand même à se parler, mes chers collègues.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : M. le Maire, mes chers collègues, je vais répondre de manière globale, notamment à M. HILBERT parce que j'ai vraiment envie de tordre le cou à cette impression qu'il a voulu donner aujourd'hui – ce n'est d'ailleurs pas la première fois –, de dire qu'il y aurait d'un côté les chiffres et le budget, et de l'autre la réalité de la vie quotidienne des Colmariens. Parce que précisément, le budget qui est présenté ce soir, comme c'était d'ailleurs le cas des précédents budgets, est centré sur l'amélioration de la vie quotidienne des Colmariennes et des Colmariens et sur le développement du cadre de vie. C'est l'élément central de tout le budget et de tous nos investissements. Au travers d'un certain nombre d'exemples, je vais essayer de vous le démontrer. C'est le budget de l'attractivité de la ville, c'est le budget – je l'ai dit – de la vie quotidienne des Colmariens, c'est aussi le budget du meilleur service rendu au meilleur coût. À Colmar, lorsqu'on investit un euro, c'est un euro utile, sans gaspillage de l'argent public pour le quotidien de nos concitoyens et dans le respect – évidemment, mais c'est important de le souligner – des engagements électoraux que nous avons pris en 2014.

On a parlé des 37 millions d'euros d'investissement de travaux d'équipement, c'est considérable. C'est là où je vais vous citer un certain nombre d'exemples qui touchent à la vie quotidienne de nos concitoyens et c'est l'objectif. Je pourrais prendre l'exemple de la voirie : 6,7 millions d'euros investis en matière de voirie. C'est quoi concrètement ? Ce sont des rues embellies, c'est de la sécurité supplémentaire sur nos voies, ce sont des pistes cyclables créées, ce sont des trottoirs améliorés, ce sont des espaces verts créés. Regardez l'exemple de la rue Schwendi dont tout le monde se félicite – à juste titre –, c'est magnifique. On a créé des pistes cyclables, on a sécurisé les voitures, les piétons et les vélos et en plus, on embellit.

M. le Maire MEYER : Il y a aussi la rue des Nénuphars.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : La rue des Nénuphars, aussi, mais il y a plein d'exemples. La Place du Saumon est prévue au titre du budget 2018. Ce sont 6,7 millions d'euros d'investissement en matière de voirie. C'est le cadre de vie des Colmariens. En plus, on peut dire que ces investissements se font dans tous les quartiers. On aura des travaux de voirie dans tous les quartiers de Colmar. Personne n'est oublié, ce sont des investissements qui touchent à la vie quotidienne de tous les Colmariens, de tous les niveaux, de tous les âges et dans tous les quartiers. C'est du travail pour les entreprises, donc c'est bon pour l'emploi. Là encore, on peut dire que tout le monde s'y retrouve.

Le budget 2018, c'est également des investissements pour les sportifs, les jeunes, la culture et le développement durable. Améliorer le cadre de vie de nos concitoyens passe notamment par le développement des espaces verts : création de nouveaux espaces verts. On en a pour 557 000 euros dans le budget pour la végétalisation de la Ville. Je peux citer le futur parking de la Montagne Verte. C'est enfouir des voitures en souterrain pour créer un espace de vie, un espace vert, un espace collectif. Cela touche la vie quotidienne des Colmariennes et des Colmariens. C'est l'habitat, c'est la poursuite de la requalification urbaine avec l'ANRU qui permet d'améliorer la situation au quotidien de personnes qui vivent dans des immeubles. Le logement, c'est le vivre ensemble. C'est aussi un moyen de garantir la paix sociale dans l'intérêt de tout le monde. C'est du quotidien. Le cadre de vie et les investissements que nous faisons, c'est également les différents festivals. Vous savez que dans beaucoup de villes aujourd'hui, pour des questions de contraintes budgétaires, des festivals sont supprimés. Ce n'est pas le cas à Colmar qui est une ville festive. On fait la fête, on bénéficie de ces moments-là. C'est important pour le vivre ensemble. Les Colmariens sont concernés. La Nuit multicolore, c'est pour les Colmariens. Le Festival de jazz, c'est pour les Colmariens. Le Festival du cinéma, c'est pour les Colmariens. La Summer night, c'est pour les Colmariens. Le Festival international de musique, c'est également pour les Colmariens. Arrêtez de faire semblant que nous ne nous intéressons qu'aux touristes comme vous l'avez dit ou aux uns et aux autres. C'est aux Colmariens et aux Colmariens d'abord.

C'est également permettre au travers de différentes manifestations culturelles et de soutien à des associations de permettre l'accès à la culture à nos concitoyens. Par exemple, ce budget consacre 1 678 000 euros pour le développement et l'amélioration des structures à vocation culturelle. Vous avez parlé du Grillen, on a là un lieu extraordinaire, régulièrement plein dans une ville de 70 000 habitants, qui rassemble régulièrement, même en pleine semaine, 400 ou 500 jeunes participants à des concerts. J'ai eu l'occasion – avec grand plaisir – d'y participer régulièrement, c'est magnifique. Arrêtez de faire comme si cela n'existait pas. C'est le cas ici à Colmar.

On peut également citer l'effort considérable fait pour la jeunesse. Ce sont par exemple 2,3 millions d'euros pour la création de périscolaires à côté de Brant. C'est 1,2 million d'euro pour les écoles maternelles et primaires. C'est du concret. Là encore, ce sont les enfants colmariens, personne d'autre. Ce sont 545 000 euros pour la cantine Bel Air. C'est également toute la politique

menée pour le bilinguisme parce qu'on considère que c'est un point extrêmement important.

Le budget 2018, c'est aussi une politique pour les sportifs colmariens. Ce sont 2 millions d'euros pour le gymnase du Grillenbreit. C'est plus d'un million d'euros pour les équipements sportifs et les subventions aux associations et aux différents clubs.

Le budget 2018, c'est aussi un million d'euros pour les nouvelles technologies parce que c'est important la modernisation du fonctionnement administratif au niveau numérique.

Je pourrais également citer les 2,8 millions d'euros d'engagement avec des points précis qui participent à l'amélioration du pouvoir d'achat, la prime pour la rentrée scolaire, l'aide à l'achat de vélos, l'aide aux tablettes et l'aide au permis de conduire. C'est important le permis de conduire, un certain nombre de communes sont en train de nous imiter. Ce sont encore des engagements et des réalités vécues par les Colmariens et pour les Colmariens. Ne faites pas semblant, M. HILBERT, que nous n'agissons pas au quotidien pour les Colmariens parce que c'est faux.

Je pourrais évidemment multiplier les exemples, parler de l'attractivité du centre-ville et j'en termine par là. Vous savez, je pourrais vous renvoyer au journal Les Échos, ce n'est pas nous qui le disons, ce n'est pas Le Point Colmarien, c'est le journal spécialiste en économie, Les Échos. Il y a quelques mois, ce journal a placé Colmar en première position en termes d'attractivité du centre commercial et du centre-ville parce que comme l'a rappelé le collègue SISSLER, nous avons créé un certain nombre de parkings. Alors, parkings multimodaux, oui parce que vous dites que l'on ne fait rien pour empêcher les voitures de rentrer au centre-ville, c'est vrai que certaines communes ont fait ce choix. Elles sont d'ailleurs en train de faire marche arrière parce qu'elles se sont aperçues qu'elles avaient tué les centres-villes. Nous n'avons pas voulu le faire, mais nous faisons tout pour inciter les Colmariens et les autres à utiliser les parkings en périphérie. Ils sont tous à cinq minutes du centre-ville. Tout le centre-ville est ceinturé de parkings à cinq minutes avec une heure de stationnement gratuite ce qui permet aux uns et aux autres de faire des courses rapides ou de ressortir. Je ne crois pas qu'il existe beaucoup d'exemples comme celui-là, mais toute cette politique de stationnement – même si elle n'est pas parfaite, même si on aimerait toujours payer moins, mais à un moment donné, la gratuité du stationnement n'est pas une bonne nouvelle parce que cela crée des voitures ventouses et ne va pas dans le sens de l'attractivité – a été consacrée par ce résultat : Colmar, première position en termes d'attractivité du centre-ville.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adjoint JAEGY : Merci, M. le Maire, mes chers collègues, notre 1^{er} Adjoint vient, au travers de son intervention, de rappeler finalement la diversité des actions, des programmes que nous menons et finalement, le sens de notre action. Je voudrais juste inviter les collègues de l'opposition qui visiblement ne se sont pas sérieusement penchés sur le rapport parce que s'ils s'étaient donné la peine de le lire jusqu'au bout, au-delà des chiffres, nous avons pris soin dans la seconde partie de ce rapport de donner le sens de nos

orientations, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Quel est ce sens ? Le 1^{er} Adjoint l'a rappelé, nous avons engagé une série d'actions pour améliorer l'attractivité de Colmar, pour améliorer le cadre de vie, pour améliorer le pouvoir d'achat des Colmariens, pour préparer l'avenir en enrichissant chaque jour davantage les équipements, les aménagements de notre belle cité. Je n'ai d'ailleurs pas trouvé dans vos propos une proposition alternative crédible. Dans vos propos, je n'ai entendu que des critiques, presque gratuites. Finalement, des propos très en marge du sujet qui nous importe ce soir qui est : quels sont les grands axes budgétaires ? Dans vos propos, je n'ai entendu aucune observation sur les fondamentaux financiers de la Ville. Or, lorsqu'on présente un budget primitif, mes chers collègues, je voudrais quand même vous rappelez que l'on doit d'abord parler de la matière financière, celle qui va justement fonder la faisabilité de l'ensemble des actions que rappelait à l'instant notre 1^{er} Adjoint. Vous parlez de sujets, me semble-t-il, très à la marge de l'essentiel. Alors, je voudrais prendre les Colmariens, et notamment les jeunes générations à témoin ce soir, on déplore tellement au niveau macroéconomique l'état des finances publiques dans notre pays, l'état de la dette publique pour les générations futures, vous devriez au moins avoir l'honnêteté intellectuelle et vous réjouir au même titre que nous, majorité, de garder des bons fondamentaux dans la gestion de notre commune. Je n'ai rien entendu de tout cela ou presque rien.

Je salue néanmoins Christian MEISTERMANN qui l'a reconnu pour sa part en introduction de son intervention. Pour le reste, notamment M. HILBERT, excusez-moi, mais votre intervention se situe très à la marge du sujet qui nous incombe ce soir. Intervenez sur les vélos lorsqu'on parle d'aménagement, intervenez sur les parkings lorsqu'on parle effectivement d'infrastructures, mais vous venez avec des parcelles de micro-problèmes – d'ailleurs sans structure, permettez-moi de vous le dire – dans un sujet budgétaire qui doit être d'un autre niveau et avec des résultats qui, je pense, doivent faire la fierté de l'ensemble des membres de ce Conseil Municipal.

Au regard de ce que disait tout à l'heure Christian MEISTERMANN, je voudrais également associer l'ensemble des équipes de cette ville parce qu'effectivement, sans les agents de la Ville, sans les fonctionnaires de notre belle ville, les élus ne pourraient pas mettre en œuvre les programmes, les engagements annoncés devant les électeurs lors des campagnes. Je voudrais également associer la réussite et les bons chiffres que nous présentons ce soir pour ce budget 2018 au dynamisme, à la prise de conscience qu'il faut parfois faire des efforts supplémentaires à notre époque. Je voudrais vraiment aussi saluer le travail de tous les fonctionnaires dans tous les services de cette maison parce que bien sûr, il y a des efforts à faire, tout le monde doit en faire dans le privé comme dans le public. C'est juste une nécessité dans le contexte national et international que nous traversons. Certes Christian, alors peut-être ici ou là il peut y avoir des souffrances comme d'ailleurs dans toute activité professionnelle, on peut rencontrer des souffrances individuellement ou collectivement, mais ne créons pas de dichotomies inutiles. Je crois que cette réussite est une réussite commune à tous autour de cette table, mais aussi plus largement de l'ensemble des agents de cette ville qui peuvent et qui doivent être fiers devant les Colmariens du travail qu'ils font au quotidien pour

améliorer chaque jour notre cadre de vie, faire en sorte chaque jour que Colmar soit de plus en plus attractive et de plus en plus belle. Nous sommes cités – Monsieur le Maire, tout à l’heure au travers de son propos introductif, nous faisait part d’une communication sur la qualité et l’embellissement de notre ville. Soyons fiers de tout cela, soyons fiers des chiffres, je pense on ne peut plus corrects que nous vous présentons ce soir et votons ce budget avec résolution et détermination. Trouvez-moi dans une commune un maire qui, dès à présent alors que nous parlons du budget primitif 2018, se projette déjà sur 2019. Trouvez-moi une commune qui fasse cela.

Alors, mes chers collègues, je vous invite juste à remettre vos critiques – un peu rapides et à mon sens, pardonnez-moi, très mineures en perspective pour mieux appréhender la matière budgétaire à l’avenir parce que je ne sais pas en définitive, je ne suis pas sûr que mon propos changera votre décision politicienne de vous abstenir, voire de voter contre un tel budget, ce qui est de mon point de vue une ineptie. Je prends encore une fois les Colmariens et les jeunes générations à témoin, on reparlera des bons fondamentaux en matière de dette et de fiscalité de Colmar à l’avenir parce que sans cela, on ne peut rien faire. On peut promettre plein de choses, M. HILBERT, mais si on n’a pas ce sérieux, cette rigueur budgétaire, tout le reste n’est que verbiage, et j’ai envie de dire esprit purement politicien.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je pense que vous avez un petit peu endormi votre majorité qui n’a pas bien écouté mon propos, donc je vais le relire. Non, je plaisante ! Je pense que vous n’avez effectivement pas bien compris mon propos et je pense aussi que la question du stationnement est un petit peu épidermique et vous fait réagir un petit plus qu’à l’accoutumée parce que c’est vraiment un problème actuellement.

Par rapport à nos discussions et à un enjeu un petit peu plus sérieux par rapport au budget, M. JAEGY, je crois que cela fait des années qu’on le répète, on estime que l’investissement est trop élevé par rapport au fonctionnement. Cela touche effectivement le quotidien des Colmariens.

M. le 1^{er} Adjoint, votre lecture du rapport n’a pas apporté plus d’explication quant à son intérêt par rapport à la vie quotidienne des Colmariens puisque vous n’avez fait que relire ce qui a été déjà dit.

Par contre, quand il manque régulièrement des ATSEM dans les écoles, c’est un problème pour les élèves, pour les Colmariens. Je parlais du centre socioculturel, mais cela peut être ailleurs, il manque des animateurs pour animer les jeunes dans nos quartiers après le temps scolaire. C’est un problème qui touche les Colmariens au quotidien. On peut parler des animateurs sportifs. On travaille à budget constant par rapport au personnel. On ouvre des parkings, donc il y a des nouveaux salariés dans les parkings, cela fait des salariés encore un petit peu en moins, etc. Je pense qu’on a quelque chose qui touche la vie quotidienne des Colmariens à ce niveau. C’est quelque chose qui ne vous touche peut-être pas, mais ce n’est pas grave, on a une opposition, Monsieur le Maire, nous a défendus, merci et nous a rappelé que nous étions là pour faire notre jeu.

M. RENIS, Monsieur le Maire a été effectivement réélu cinq fois d'affilée, mais souvent à 50 ou 51 %. Je ne le remets pas du tout en cause la réélection, mais il n'empêche qu'une grosse partie de la population colmarienne n'est pas forcément d'accord avec vous. Nous essayons modestement, peut-être pas à la hauteur de vos espérances, M. JAEGY, à les représenter et à exprimer ce qu'ils ressentent.

M. le Maire MEYER : M. GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : M. le Maire, je voulais dire quelques mots, non pas pour bien entendu critiquer le fait que vous proposez à notre Conseil Municipal de ne pas hausser les taxes et notamment la taxe foncière, je ne peux que vous féliciter et être d'accord. Il est évident que nous savons que c'est grâce à d'autres ressources que nous pouvons l'éviter.

Vous avez cette fois, et sans doute la première fois, prolongé notre débat sur le budget pour voir les perspectives 2019, voire peut-être 2020. Là, je fais part d'une inquiétude extrêmement grande qu'est la mienne. Vous avez un principe, et vous l'affirmez, de faire ce que vous avez dit. Il semble que le Président de la République ait pris également à son compte cette formule puisqu'il l'a dit, est-ce que vous lui faites payer un droit d'auteur ? Je ne sais pas. Toujours est-il que nous constatons dès aujourd'hui qu'il ne fait pas ce qu'il a dit et qu'il a renoncé, nous le savons tous, à quelque chose d'extrêmement important. Or, le problème de la suppression de la taxe d'habitation est un problème énorme puisque pour faire passer au niveau du Conseil Constitutionnel cette partie du budget, il a été immédiatement indiqué que l'ensemble de la taxe d'habitation serait sans doute supprimé à partir de 2020. Or, de 8 milliards d'euros, nous passons à 20 milliards d'euros d'engagement pour l'État. Dans ces conditions, peut-on réellement croire que l'État sera en mesure de compenser à l'euro près l'ensemble de ces nouvelles charges ? Il est évident que c'est relativement facile la première année puisque c'est un tiers des 80 % dont on sait qu'il ne représente que 6 ou 7 millions d'euros sur les 25 millions d'euros de taxe d'habitation. Où en sera-t-on en 2019 ou 2020 ? Vous vous êtes interrogé et vous l'avez indiqué dans vos perspectives 2019 : que va-t-on faire ? À ce moment-là, nous serons en face de difficultés énormes. Je ne parle pas non plus des dotations si elles sont diminuées ou pas. Là également, le Président de la République a indiqué qu'il n'y aurait pas de modification et diminution, mais je crains le pire puisqu'actuellement, l'État va aller se dégager pour une partie assez importante de ses charges générales et notamment de ses rentrées, et supprimer des rentrées tout en même temps aux collectivités locales pour essayer de faire valoir sa politique. Nous serons dans la situation où nous perdrons toute autonomie fiscale parce qu'il est évident que dès lors que nous n'avons plus le moyen de lever l'impôt, c'est-à-dire les taxes données par compensation par l'État. Nous serons finalement dans la situation des régions et des départements. Vous savez que ces collectivités sont à peu près à 13 % de ressources propres et que tout le reste dépend de l'État. Alors, on parle de décentralisation, mais vous savez qu'elle impose d'avoir la maîtrise des rentrées. Voilà l'inquiétude que je voulais énoncer. Je me permets de le dire parce que vous avez apporté de manière fort intéressante un éclairage sur la situation de 2019. On peut craindre les années 2019, 2020 et 2021, c'est-à-

dire les trois années qui nous séparent soi-disant de la suppression totale de la taxe d'habitation. Ce n'est sans doute pas la seule difficulté que l'on va rencontrer avec la politique actuellement menée au niveau du gouvernement.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adjoint JAEGY : Je remercie notre collègue Dominique GRUNENWALD qui remet de la hauteur dans le débat, car la question que tu poses, cher Dominique, et l'inquiétude dont vous venez de nous faire part, cher collègue...

M. le Maire MEYER : On est sur 2018.

M. l'Adjoint JAEGY : Effectivement, nous la partageons. De nombreuses collectivités...

M. GRUNENWALD : C'est vous qui avez parlé de 2019, Monsieur le Maire.

M. l'Adjoint JAEGY : De nombreuses collectivités la partagent et cela fait précisément partie des incertitudes que nous évoquions tout à l'heure avec Monsieur le Maire quant à l'avenir. Cette réforme de la taxe d'habitation qui était un engagement électoral du Président alors candidat, était d'ailleurs un des axes forts de sa campagne. Il a mis en œuvre ce qu'il a annoncé, on peut au moins lui reconnaître cela. Cela ne nous empêche pas, en tant que collectivité territoriale, de nous interroger sur la faisabilité parce que l'État s'est certes engagé à compenser à l'euro près l'ensemble des collectivités au titre de cette suppression progressive de taxe d'habitation, mais qu'en est-il de la faisabilité ? Rien n'est garanti à l'avenir au regard de la situation des finances publiques dans notre pays. D'autre part, ce problème pose vraiment une question dont le Conseil Constitutionnel a été saisi par les parlementaires. Il pose vraiment un problème d'équité fiscale devant cet impôt. Nous suivrons naturellement très attentivement au cours des prochains mois les débats qui vont s'ouvrir concernant la réforme plus fondamentale de la fiscalité locale qui pourrait à plus ou moins grande ampleur transformer totalement les conditions dans lesquelles vont s'exercer les pratiques budgétaires au niveau local.

Je voudrais juste également rebondir sur un point soulevé par M. HILBERT. Vous rappeliez que selon vous la section d'investissement est beaucoup trop importante depuis de nombreuses années par rapport à la section de fonctionnement, j'aimerais juste vous entendre dire sur quelle base sérieuse vous fondez votre propos pour prétendre de telles choses.

S'agissant également de vos observations relatives au cœur ou à la sensibilité, plus j'avance dans la vie, plus je me méfie des personnes qui se prétendent avoir le monopole du cœur ou de la sensibilité. Je ne suis pas sûr parce qu'on prétend défendre la sensibilité des Colmariens au quotidien que l'on est d'autant plus crédible au regard du sujet qui est le nôtre aujourd'hui, à savoir le budget.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Rapidement, M. HILBERT, si vous m'écoutez, ne soyez pas méprisant dans vos réponses parce que vous êtes habituellement plus constructif et quand vous l'êtes, vous êtes pertinent. Là, vous l'étiez un peu moins ce soir dans vos réponses. Je pourrais aussi vous

répondre que vous répétez chaque année la même chose parce que c'est ce que vous faites sans chercher à vous adapter à la situation. Cela n'apporte pas grand-chose. Vous faites partie des rares élus – de plus en plus rares, d'ailleurs – qui mesurent la qualité d'une administration à la quantité. Raison pour laquelle la France est l'un des pays, voire le pays d'Europe le plus endetté. Nous avons la Fonction Publique la plus importante, l'Éducation Nationale avec le plus grand nombre de fonctionnaires et pour autant, chaque année, la France dégringole dans le classement de la qualité de l'administration. Ce n'est donc pas une question de quantité. Ce n'est pas en rajoutant 10, 20 ou 30 personnes que l'on sera plus efficace, c'est une question d'organisation et d'efficacité du personnel. Votre vision nous conduirait tout droit à un endettement très fort comme c'est le cas de beaucoup de collectivités qui ont fait ce que vous préconisez et au final, à une augmentation des impôts. C'est exactement ce que nous voulons éviter pour les Colmariennes et les Colmariens.

M. le Maire MEYER : M. RENIS a demandé la parole ?

M. RENIS : Oui, M. le Maire, parce que je sais également être sérieux. Lorsque je lis le rapport en entier – et parce que je l'ai lu en entier –, l'opposition l'a également lu en entier et ils font absolument fi de certains chiffres. Je vais prendre par exemple la dette à l'habitant, mais qu'ils réalisent, il y a quand même 500 euros d'écart en moins. En plus, quand on compare des chiffres, ces chiffres-là parlent. Le recours à l'emprunt, c'est seulement 15 %, mais se rend-on compte dans quelle ville on vit ? C'est quand même tout à fait exceptionnel. Mais ces chiffres ne vous intéressent pas parce qu'ils sont vraiment excellents et cela, je crois, Monsieur le Maire, qu'il faut impérativement – je ne veux pas marcher sur vos plates-bandes, Monsieur le Maire, vous êtes le spécialiste des chiffres, je vous les laisse, mais ce sont quand même des chiffres qui parlent d'eux-mêmes.

Un dernier chiffre, Monsieur le Maire. Je ne connais pas un seul maire en France qui ne signerait pas dès demain d'être réélu cinq fois d'affilée avec 51 % au premier tour.

M. BECHLER : 51 %, virgule quelque chose.

M. le Maire MEYER : Là aussi, il y a des virgules (rires).

Je m'attendais à ce que M. HILBERT dise : « je n'ai pas réponse à certaines questions » puisqu'il a posé des questions qui n'ont pas fait l'objet de réponses.

En ce qui me concerne, que les débats soient aussi larges ne me gêne pas du tout. Nous représentons tous les Colmariens et chacun commente en fonction de sa perception personnelle. Je ne m'amuserais pas à critiquer l'un ou l'autre. Je pars du principe qu'ils sont là pour dire ce qu'ils ont envie de dire. C'est aussi simple que cela.

Néanmoins, M. HILBERT, je reconnais que vous étiez plutôt modéré dans votre intervention. Il vous arrive d'être plus pertinent et plus agressif. Je salue également cette façon de présenter les choses, mais ce qui m'a quand même dérouté – je le dis très amicalement – vous compariez les 42 millions d'euros d'investissement du Musée aux parkings. Que serait Colmar aujourd'hui sans les quatre parkings : Rapp, Lacarre, Saint-Josse et Bleylé ? On serait à l'étroit,

on n'arriverait plus à s'organiser. Alors je pense que la comparaison n'était pas très appropriée dans ce domaine.

S'agissant de la deuxième question relative au parking Bleylé, nous sommes aujourd'hui à 135 abonnés sur les 805 places. Ce n'est pas mal pour deux mois d'exploitation. Je dirais même que c'est très bon puisqu'il y a un certain temps, il y a quelque dix ans, nous avions autour de cette table, un collègue qui m'interpellait toujours sur le taux de remplissage du parking Rapp. Où serions-nous aujourd'hui sans le parking Rapp ? Il en est de même pour le parking Lacarre avec des places gratuites proposées. Également, le parking Saint-Josse. Notre politique modulaire était d'organiser des parkings autour du centre-ville pour permettre à tous les usagers d'aller au centre-ville en dix minutes. C'est ce que nous avons réussi à faire. Je dis que c'est une performance.

Concernant les 1 200 000 euros de produits supplémentaires, ce n'est pas le parking Bleylé qui était concerné, mais l'ensemble des parkings. On ne peut donc affecter au parking Bleylé une surrecette de 1,2 million d'euros. C'était l'harmonisation des tarifs entre les différents parkings.

S'agissant du parking de la Montagne Verte, l'organisation du jury se fait cette semaine pour obtenir le maître d'œuvre, mais le cahier des charges indiquait une capacité d'accueil entre 700 et 800 places. Nous allons nous y tenir. Il ne s'agit pas de dépenser de l'argent tout en passant à côté d'une capacité d'accueil qui n'est peut-être pas aujourd'hui spécialement nécessaire, mais qui le sera dans le futur. Vous vous rappelez également que nous nous étions engagés à dégager les voitures place de la Cathédrale et celles place de la Montagne Verte, ce qui fait déjà que 400 véhicules vont utiliser le nouveau parking de la place de la Montagne Verte. Il est donc déjà à moitié rempli. En même temps, on peut se permettre d'aménager sur le plan paysager deux emplacements qui pour moi sont aujourd'hui des friches, c'est-à-dire autour de la Cathédrale et l'aménagement paysager place de la Montagne Verte.

Cela étant dit, je reviens vers M. MEISTERMANN. Il s'abstient. Cela me rappelle un autre dossier qui n'est pas vieux et qui est en rapport avec Match. Il disait « nous avons voté pour Match ». Or en 2018, nous allons réaliser les travaux d'aménagement du parking qui sont inscrits dans le budget et il va nous dire après : « j'ai voté pour » alors qu'il décline de voter le budget. Je tenais à mettre le doigt là-dessus parce qu'à une certaine hauteur, il y a un défaut de correspondance entre les propos et les actes. Donc, si déjà vous ne votez pas le budget, il ne faut surtout pas revendiquer dans quelques mois que vous avez aidé à voter les crédits pour financer les travaux d'aménagement du parking.

Au-delà de cela, que reste-t-il à dire ? Je suis très content de cet échange puisqu'il a permis de commenter les propositions et de pointer du doigt certaines suggestions. Surtout aussi, il était donné de faire donner un avis sur telle ou telle option, mais vous avez mille fois raison, nous nous sommes écoutés, cela est clair, c'est le jeu de la démocratie, mais au-delà de l'écoute, il y a la mise en œuvre de ce qu'on a promis à nos populations. La mise en œuvre des projets dédiés à la population se retrouve dans ce budget.

Pour le parking de la Montagne Verte, un début de crédit de 1,2 million d'euros est dans le budget, mais c'est un programme pluriannuel. Pour autant, nous n'allons pas désosser la capacité d'ensemble de ce parking puisqu'il doit tourner autour de 700 places d'accueil.

En sus de ce budget 2018, que reste-t-il à dire ? Je pense – pas seulement moi, mais tous les autres élus – seraient disposés de le signer dès demain s'ils étaient en mesure de présenter un tel budget qui, pour la quatrième année, respecte la dépense publique et qui, pour la cinquième année, respecte le taux de la fiscalité locale. C'est exceptionnel. Ce sont deux performances d'autant plus que dans l'ensemble, nous arrivons à compenser les dotations en moins de l'État pour garder la tête hors de l'eau. Si tout à l'heure je vous ai fait la comparaison de l'étude réalisée par Localnova en 2013 par rapport à la situation d'aujourd'hui, je pense que la différence est énorme, donc on sait toujours faire mentir des approches sommaires. Nous avons travaillé pendant cinq ans pour arriver aujourd'hui à ce résultat. Je pense pouvoir dire que l'année 2019 se présente plutôt bien, bien que je ne fasse pas de la spéculation sur le conditionnel de la taxe d'habitation. Je pars du principe que le Président s'était engagé à compenser à l'euro près le dégrèvement de la taxe d'habitation, je m'en tiens à cela. J'espère qu'il respectera sa parole. Je pense qu'on peut lui faire confiance puisque s'il ne devait pas le faire, ce serait une révolution populaire dans toute la France. Je rappelle que pour la Ville de Colmar, sur les 30 millions d'euros de fiscalité, il y a 16 millions d'euros pour les taxes foncières bâties et 14 millions d'euros pour la taxe d'habitation. Voyez ce que cela représenterait si les dégrèvements n'étaient pas compensés.

Voilà, j'ai terminé en ce qui me concerne. Mme SANCHEZ, je suis désolé.

Mme SANCHEZ : Ce n'est pas moi, c'est Monsieur qui a appuyé.

M. le Maire MEYER : Je suis désolé, je termine le débat, vous aviez droit à la parole. Le budget est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le budget est approuvé avec 4 oppositions et 5 abstentions.

M. l'Adjoint, la suite s'il vous plaît.

6. Autorisations de programme et crédits de paiement – actualisation Budget Primitif 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Co-garantie communale au profit de Pôle Habitat – Colmar Centre Alsace – OPH pour quatre emprunts d'un montant total de

**2 692 600 euros, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et
Consignations.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**8. Co-garantie communale au profit de Pôle Habitat – Colmar Centre
Alsace – OPH pour deux emprunts d'un montant total de 580 000 euros,
contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Avances sur subventions aux associations sportives.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**10. Attribution d'une subvention à l'Office Municipal des Sports au titre
de l'année 2018.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**11. Attribution d'une subvention à l'Association pour la Promotion des
Sports de Glace dans le cadre de la délégation de service public de la
patinoire municipale.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : Oui, c'était au sujet, Monsieur le Maire, du point précédent, j'ai une petite question à poser. Puisqu'on parlait de l'OMS, il est question du transfert de l'OMS, le projet est-il en train d'avancer ? Je voulais simplement avoir un point sur la situation, savoir si cela se fera au courant de cette année ou en 2019.

M. le Maire MEYER : Il est possible que ce soit cette année, mais c'est dépendant de l'avancée du dossier du Musée d'Histoire Naturelle parce que le nouveau Président a un projet par étage. La première partie serait l'occupation des locaux actuellement occupés par l'OMS.

M. GRUNENWALD : À l'heure actuelle, la Maison des Syndicats n'est pas en jeu pour le moment ?

M. le Maire MEYER : La première étape serait l'occupation des locaux de l'OMS.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?
Le rapport est approuvé.

12. Conclusion d'un contrat d'objectifs avec le Club d'Enseignement du Patinage Artistique Colmar et le Hockey Club Colmar dans le cadre de la location de la glace de la patinoire municipale et attribution d'une avance.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je ne sais pas si M. l'Adjoint pourrait me répondre, mais pourquoi y a-t-il eu une dissolution de l'ancienne association du Club des Sports de Glace ?

M. l'Adjoint BRUGGER : Il n'y a pas eu dissolution de l'ancienne association des Sports de Glace. Je pense que vous voulez parler du Hockey Club. Pendant un certain temps, au sein de la même association, il y avait deux clubs différents : l'équipe première Les Titans et le reste des sportifs, mais ce n'était pas très clair. Lors de la dernière assemblée générale, ils ont convenu de tout mettre dans un pot commun et de bien rester groupés dans le but de faire monter le club. On ne pouvait pas distinguer l'équipe première qui est très brillante et qui est même première actuellement dans sa poule, et les jeunes. Il est normal que les jeunes aient besoin d'une locomotive. Il faut vraiment qu'ils aient au sein de leur club une équipe première performante. Il a donc

été décidé à la dernière assemblée générale de grouper le club fanion et le reste des équipes du Hockey Club.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

13. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : J'ai vu dans la revue des Maires de France de la semaine dernière un reportage sur le financement des permis de conduire. Ils font voir une opération qui avait pu soutenir 9 cas. Nous sommes à 541 cas chez nous.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?
Le rapport est approuvé.

15. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2017/2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Convention de financement pour l'aménagement de l'itinéraire routier emprunté par les transports exceptionnels de grosse capacité entre la Ville de Belfort et le port autonome de Strasbourg d'une part, et le port de Colmar Neuf-Brisach d'autre part.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Retrait de la délibération du 11 décembre 2017 portant sur les tarifs 2018 de la taxe de séjour.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, nous sommes au bout de l'ordre du jour. Je n'ai pas été saisi de questions diverses. Je crois que c'est presque une première de terminer la séance budgétaire à 20 h 30 tout en ayant très largement profité d'un échange où chacun et chacune a pu dire ce qu'il avait envie de dire. Mes chers collègues, merci, la séance est levée. Je vous souhaite une bonne soirée.

FIN DE LA SEANCE : 20 H. 25

STENOGRAMME

40^{ème} Séance

du

19 février 2018



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je vous salue toutes et tous. J'ouvre cette séance du Conseil Municipal.

Je dois excuser quelques collègues : M. BRUGGER, M. JAEGY et M. WEISS donnent respectivement pouvoir à Mme HOUPIN, M. le 1^{er} Adjoint, Mme CHARLUTEAU. Le point 5 sera présenté par la même adjointe. M. BERSCHY, Mme LATHOUD, Mme BENNAGHMOUCH et M. OUADI donnent respectivement pouvoir à M. DENZER-FIGUE, Mme HUTSCHKA, Mme FUHRMANN et Mme BRANDALISE. Mme PELLETIER va nous rejoindre avec un peu de retard et en attendant, donne pouvoir à Mme GANTER.

Cela étant dit, il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 22 janvier 2018 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le sou mets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2018, ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2017.

J'ai une communication à faire pour que tout le monde soit branché par rapport à la décision prise par le Conseil Municipal le 26 juin 2017 concernant le lancement de l'opération du Parking de la Montagne Verte. Le jury s'est tenu. La consultation s'est achevée le 26 janvier 2018 avec la désignation du lauréat AEA Architecture épaulé par des sous-traitants : Jean-Luc ISNER, Architecte du Patrimoine ; Acte 2 Paysage, Architecte paysagiste ; SERUE Ingénierie, bureau d'études techniques ; Venatech, Ingénierie Acoustique et ALPHA PROCESS, Economiste de la construction. Le programme prévoyait 600 à 800 places. L'équipe retenue en a proposé 710, réparties sur 3 niveaux avec un budget de 22 050 588,93 euros, montant très supérieur au budget de l'opération qui était de 17 300 000 euros. Je parle bien sûr de montants hors taxes. Une négociation a été engagée pour faire baisser l'enveloppe avec un postulat de base : le maintien des 710 places pour absorber les 435 places actuelles sur site et à terme, les 102 places de la Place de la Cathédrale. Il s'est agi en même temps de proposer des concessions à long terme permettant de débloquer des projets immobiliers au centre-ville pour répondre aux besoins nouveaux. Cette négociation a permis de réduire d'environ un million d'euros hors taxes l'enveloppe du projet pour la porter à 21 080 155 euros. L'enveloppe allouée au seul parking étant de 17 873 325 euros, soit 25 173,70 euros hors taxe la place, y compris les frais de maîtrise d'œuvre, quand la moyenne nationale avoisine les 30 000 euros hors taxe par place pour ce type d'équipement. Le surcoût sur cette base est de 21,85 %. Toutefois, il convient de noter qu'un décret publié fin d'année 2017 a modifié la réglementation sur la protection incendie imposant alors un système de

sprinklage évalué à 1,2 million d'euros et intégré dans l'enveloppe précitée, ce qui ramène le surcoût à 14,92 %. S'agissant de l'aménagement paysager, le projet consiste en un véritable parc urbain composé d'une large palette végétale disposant de plusieurs aires de jeux. Les cheminements sont retravaillés pour permettre une lisibilité des liaisons vers la rue des Chasseurs et vers celle de la Montagne Verte d'une part, puis vers les équipements publics d'autre part, Pôle Média Culture et complexe sportif. La place est traitée comme une véritable entrée de ville depuis l'Est. L'ancien mur des remparts mis à jour dans le cadre des récentes fouilles archéologiques sera mis en valeur dans cet aménagement. L'objectif fixé à la maîtrise d'œuvre est une ouverture du parking pour les marchés de Noël 2019. La finition de l'espace paysager est quant à elle prévue pour avril 2020.

Je vous ai également distribué une petite note qui n'est rien d'autre qu'une lettre reçue de Monsieur LEJEUNE qui gère le site *European Best Destination* à propos du concours visant à l'élection de la meilleure destination européenne pour 2018. Je pense pouvoir dire que c'est avec beaucoup de joie et de fierté que nous étrennons une troisième place sur le plan européen, ce qui est plus que remarquable puisqu'à quelques choux près, nous n'étions pas loin de la première place, alors que d'autres villes nettement plus importantes se situent loin derrière. C'est le résultat du travail de toute une équipe qui s'est donnée pendant près de trois semaines pour promouvoir la Ville de Colmar. Les suffrages sont venus de partout, pas seulement des Colmariens, mais également des personnes habitant dans les quatre points cardinaux. Je crois qu'il faut saluer ce résultat puisqu'il s'agit d'une performance pour la Ville de Colmar au niveau de son image non seulement touristique, mais également économique.

Vous avez certainement également vu le journal télévisé de France 2 le 12 février 2018 où un ciblage a été fait sur la Ville de Colmar pour la pertinence économique de son centre-ville. La Ville de Colmar a été prise pour référence. On peut donc toujours mieux faire, mais dans la mesure où on est sur le podium, je pense qu'il faut aussi avoir ce bout de fierté d'être content et de saluer les résultats obtenus puisqu'il n'y a pas une solution, mais 36 solutions qui se superposent pour qu'un centre-ville devienne structurant et déterminant, ce qui a d'ailleurs été relevé avec beaucoup de classe par la journaliste. Je ne vais pas vous lire le texte, mais je le garde sous le coude, il est vraiment remarquable dans son contenu.

Cela étant dit, je donne la parole à Mme CHARLUTEAU pour le point 5 à la place de M. l'Adjoint WEISS.

5. Protocole transactionnel – reprise des investissements non amortis du précédent contrat de délégation de service public relatif au chauffage urbain.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est une opération neutre. Je pense que tous ces millions font une folle envie à la Présidente du CCAS.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé en l'absence de M. SISSLER qui a quitté la salle et n'a pas participé au vote.

6. Co-garantie communale au profit de Pôle Habitat – Colmar Centre Alsace – OPH pour un emprunt comprenant deux lignes de prêt d'un montant total de 1 365 000 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Prix de soutien 2018 de la Ville de Colmar à des artistes colmariens.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Attribution d'un concours financier à l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA).

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Fusion administrative des écoles maternelle et élémentaire Jean Macé pour la création d'une école primaire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Au départ, qui est contre cette proposition ? Qui s'abstient ? Le principe de la fusion est donc accepté.

Quant aux propositions de nos collègues délégués...

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Comme il s'agissait d'une école primaire et d'une école maternelle, nous vous proposons de retenir Catherine HUTSCHKA qui nous représentait à la maternelle, et moi-même qui vous représentais à l'école primaire.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve cette proposition ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? La proposition est acceptée : Mme Catherine HUTSCHKA en tant que titulaire et Mme Odile UHLRICH-MALLET en tant que suppléante.

10. Subvention pour l'équipement de la cuisine du site de restauration scolaire du collège épiscopal Saint-André suite aux travaux de la mise en conformité.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Nous avons un petit peu modifié la délibération en prévoyant dans le « approuve » 20 % du montant estimé des travaux.

M. le Maire MEYER : Pour moi, ce n'est pas clair. Ce n'est pas la rédaction que j'avais préparée. J'avais fait noter que la Ville accompagne pour un montant maximum de 140 000 euros, mais plafonné à 20 % du coût des travaux. Dans la décision, il faut noter que la Ville intervient à hauteur de 20 % du coût réel des travaux, mais plafonné à un montant de 140 000 euros. Ce n'est pas écrit de cette façon.

Qui demande la parole ? Personne. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

11. Avance sur remboursement de loyers et de charges locatives à l'association APALIB' – Immeuble 14, rue Berthe Molly.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Subvention d'investissement à l'association « Les Restaurants du Cœur 68 ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Attribution d'un concours financier à l'association « Festival Musique et Culture » dans le cadre de l'événement « Colmar fête le printemps ».

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Chers collègues. Je tenais simplement à apporter quelques informations à nos concitoyens. On arrive donc à un montant de plus de deux millions d'euros depuis le lancement de la mesure. Je voulais simplement apporter quelques comparaisons puisqu'on les aime bien dans cette salle. Je laisse les Colmariens juges de l'efficacité de la mesure, on en a déjà parlé, c'est encore une autre question. Avec cet argent, on aurait pu financer jusqu'à 20 kilomètres de pistes cyclables dans le cadre de travaux de voirie exécutés ou 10 à 15 kilomètres de pistes cyclables complètement nouvelles. Ce n'était pas forcément la meilleure solution, mais c'était simplement pour donner un élément de comparaison. On aurait pu avoir un système de vélos en libre-service type Vélib', etc., mais plutôt dans

les variantes les moins chères avec 80 vélos pendant dix ans. Ou, on aurait pu avec un système du type Vélhop à Strasbourg avoir 1 000 vélos en location courte et longue durée pendant dix ans. Simplement pour comparer, en termes d'efficacité.

Et puis, on pourrait toujours se poser les mêmes questions, la définition du foyer, ce n'est pas toujours évident, est-ce simplement un foyer fiscal ? On s'est laissé dire à un moment qu'une résidence étudiante ne comptait que comme un foyer ou qu'une colocation ne comptait comme un foyer, ce qui est faux si on se réfère à la définition du foyer fiscal.

Et puis, surtout l'évaluation, le comptage, je suis prêt à reconnaître que c'est une très bonne mesure, mais on n'a toujours pas de réel comptage, de suivi, de questionnaire. Il y a eu quelques petites actions à un moment donné avec un questionnaire aux personnes qui avaient bénéficié de l'aide, il y a eu quelques contrôles, mais j'ai l'impression que tout cela a été un peu abandonné ou en tout cas, on ne l'a pas exploité et à ma connaissance, nous n'en avons pas eu communication. Il y avait aussi une carte des itinéraires cyclables. En dix ans, nous avons eu une carte qui a été écoulée en quelques semaines, elle était bien faite, mais il faut là aussi un suivi. On a toujours l'impression qu'il n'y a pas de politique globale pour le vélo à Colmar.

Enfin, une petite suggestion, Metz est en train de mettre en place un système qui s'appelle Indigo. On pourrait peut-être creuser un petit peu de ce côté-là sachant que cela a les avantages du libre-service sans le coût puisque le coût est quasi-nul pour la collectivité. Cela pourrait-il éventuellement être étudié à Colmar ? C'est un système de location en libre-service, mais il n'y a pas de point de stationnement, les vélos sont répartis dans la ville et on peut savoir où ils se trouvent avec une application smartphone. Le coût est nul parce que c'est rentable. D'après les villes qui l'ont mis en place, le système se finance de lui-même. Qu'en est-il à Colmar ?

D'une manière générale, la politique pour le vélo doit être réfléchie par rapport aux autres modes de déplacement, notamment aux transports en commun. On a toujours le même problème à Colmar. Cela s'est un peu amélioré, mais il faut pouvoir déposer son vélo. Les parkings à vélo, cela s'est un peu amélioré aussi, mais ce n'est pas encore l'idéal. On a encore beaucoup de marge de progression en intermodalité.

Et puis, cela m'amène aussi forcément à la question toujours d'actualité du stationnement, je ne vais pas trop développer là-dessus, mais les Colmariens paient encore trop cher pour le stationnement par rapport aux visiteurs de la Ville, que ce soit sur les stationnements en ouvrage – j'en ai déjà parlé l'an dernier, ils sont encore aux trois quarts vides en journée, ce n'est pas normal, on doit avoir un modèle économique au minimum rentable et avec des parkings un minimum remplis. M. le 1^{er} Adjoint, vous me direz que ce n'est pas vrai, les parkings ne sont pas vides, mais tout le monde le constate là aussi, je laisse les Colmariens juges. Bien sûr, ils sont remplis pendant les marchés de Noël.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Ai-je dit quelque chose ?

M. DENECHAUD : Non, mais je vois que vous fronchez un peu les sourcils.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : N'interprétez pas mes sourcils ! (rires)

M. DENECHAUD : Non, mais vous l'avez dit l'an dernier. J'imagine que vous êtes très constant dans vos positions. Je pense que vous ne me direz pas autre chose aujourd'hui. Nous sommes tous les deux des personnes constantes.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Vous ne parlez pas pour moi, quand même !

M. DENECHAUD : Non, mais je vous laisserai...

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Alors, terminez votre intervention, parlez pour vous et pas pour les autres, merci.

M. DENECHAUD : Oui, excusez-moi. J'avais oublié que vous étiez sensible à ce point.

M. le Maire MEYER : J'ai oublié de donner la parole au 1^{er} Adjoint !

M. DENECHAUD : Voilà, c'est cela. Je sous-estime toujours sa sensibilité. Pour les Colmariens, par rapport aux visiteurs, je trouve cela encore trop cher tant dans les stationnements que pour les forfaits résidents. Nous sommes la ville la plus chère de France pour les forfaits résidents. Nous sommes même plus chers que la Suisse, ce qui est quand même fort.

On a parlé du Parking de la Montagne Verte, j'ose espérer que le Parking Saint-Josse sera gratuit ou quasi-gratuit quand le Parking de la Montagne Verte sera ouvert, au moins pour les résidents. Sinon, il ne sera vraiment pas aux trois quarts vide, mais complètement vide. Merci.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il des demandes de parole ?

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'ai une autre remarque à faire, à savoir que la décision de l'État de conditionner ces aides à des conditions de revenus ne me semble pas tellement ni biscornue ni ahurissante. En ce qui nous concerne, nous sommes assez favorables à ce genre de position des aides relatives aux moyens des foyers.

Mais, je vais venir sur un autre point. Vous dites que pour préserver le traitement égalitaire de tous les Colmariens, vous avez décidé de ne pas appliquer cette formule et d'accorder l'aide de 200 euros à tous les Colmariens qui en feraient la demande pour un vélo électrique. Ce tout nouveau souci de traitement égalitaire de tous les Colmariens va-t-il également s'appliquer par exemple au Parking Saint-Josse pour que dorénavant, il n'y ait qu'un seul tarif pour tous les Colmariens où qu'ils habitent, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui ? On espère que ce souci de traitement égalitaire aura des répercussions dans tous les domaines et pour tous les Colmariens. Merci.

M. le Maire MEYER : M. CLOR.

M. CLOR : Merci, M. le Maire. Je voulais juste faire une petite intervention sur les deux ou trois remarques et commentaires que M. DENECHAUD a

faits concernant les vélos et le stationnement. S'agissant des vélos, vous dites que la Ville de Colmar a investi deux millions d'euros, ce sont deux millions sur la part des engagements de la municipalité, mais ce n'est pas le prix réel des vélos achetés. Imaginez juste ce que ces deux millions d'euros peuvent provoquer au niveau des commerces colmariens et autres au niveau d'une activité économique. On sait aujourd'hui ce qu'est une activité économique et comment il faut tenir une entreprise par rapport à ses salariés. C'est donc aussi le maintien d'un certain nombre de salariés dans ces structures colmariennes dont il s'agit.

Ensuite, vous parlez du système Vélhop de Strasbourg, allez plus loin et soyez un peu plus proche peut-être de la réalité sur certaines choses. Ayez les oreilles un peu plus ouvertes que de rester dans une ligne droite sur certaines choses. À Strasbourg, en effet, ils ont le Vélhop, c'est une grande métropole avec beaucoup de personnes qui pratiquent le vélo, mais au-delà de cela, allez un peu à l'écoute des commerçants et voyez ce qu'ils pensent du système Vélhop. Une grande part de leur marché liée à la vente de vélos est amputée par le dispositif Vélhop. Il faut être un peu à l'écoute de cela. C'est ce que je voulais faire comme remarques sur le vélo.

S'agissant du stationnement, on pointe la Ville de Colmar du doigt par rapport à ce dispositif des 600 euros, des 300 euros. On vous l'a déjà dit, on vous le répétera, la première heure est gratuite, on ne paie pas entre midi et deux. Au-delà de cela, soyez aussi à l'écoute des gens, des citoyens comme vous les appelez, qui réclament que la Ville et que les services soient encore plus présents et sanctionnent également les personnes qui ne respectent pas les règles de stationnement. À un moment donné, il ne faut pas toujours stigmatiser ce que l'on fait sur certaines choses, mais voir un ensemble de choses. Aujourd'hui, les Colmariens réclament certes un peu de souplesse sur certaines choses qui peuvent peut-être être ajustées, mais aussi un peu plus de suivi par rapport à des mises en place d'amende. Il faut arrêter de stigmatiser cette histoire des 300 et 600 euros parce qu'aujourd'hui, je pense que les personnes qui pleurent sur ce problème sont assez minoritaires à Colmar. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, je réponds pour la partie qui concerne les vélos. Pour le stationnement, d'autres seront mieux placés que moi.

D'abord, notre politique à Colmar n'est pas le subventionnement d'achat de vélos ou les pistes cyclables, mais le subventionnement d'achat de vélos ET les pistes cyclables. Il suffit d'observer ce qui se passe à chaque fois qu'il y a des travaux de voirie. D'abord, lorsque des travaux de voirie sont prévus, la possibilité de savoir si on peut installer une piste cyclable est étudiée. Quand c'est faisable, c'est fait. Bien entendu, l'un des exemples est celui de la rue Schwendi. C'est à chaque fois étudié en termes de possibilité.

Je voulais rajouter que nous avons aussi un système de vélos en location. Il sert pour l'usage occasionnel des vélos aussi bien que pour les touristes. Il est implanté à la gare, c'est Vélodocteurs. C'est un service qui fonctionne très bien, il ne faut pas l'oublier dans l'offre de services faite à Colmar.

Par ailleurs, s'agissant du subventionnement de l'achat des vélos, c'est certes la promotion de ce mode de déplacement qui est en premier plan, mais aussi, dans nos engagements municipaux, le soutien au pouvoir d'achat des Colmariens. C'est aussi un élément qu'il faut prendre en compte.

Enfin, pour la promotion de l'usage des vélos, je rappelle que lors des Journées de l'environnement tous les deux ans, nous assurons une journée vélo qui connaît un succès grandissant. J'imagine que les succès rencontrés les deux premières années seront encore au rendez-vous l'an prochain.

C'est ce que j'avais à dire sur les vélos, sauf que si l'on voulait prendre les dispositions de l'État – celles qui ont été modifiées, je prends ma respiration : *« Par décret du 29 décembre 2017, l'État a décidé de maintenir une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, mais uniquement pour les personnes non imposables bénéficiant déjà d'une aide d'une collectivité locale sans que la subvention de l'État ne soit supérieure à celle de la collectivité, en sachant que le cumul des deux aides est limité à 20 % plafonné à 200 euros »*. Si quelqu'un comprend du premier coup, c'est bien ! En tout cas, à la lecture approfondie, on se rend compte qu'il est bien plus simple de rétablir le système municipal de l'aide de 200 euros à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

M. le Maire MEYER : Nous sommes des simples, nous !

M. l'Adj. FRIEH : Il est toujours très compliqué de faire simple, mais il est aussi très simple de faire compliqué.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Je vais vous répondre, M. DENECHAUD, cela vous évitera d'interpréter mes sourcillements à distance. J'abonde dans le sens des propos qui ont été tenus par René FRIEH et Cédric CLOR et je reprends votre démonstration concernant les vélos. Nous avons voulu que chaque foyer colmarien puisse avoir un vélo, puisse être responsabilisé de ce point de vue et donc, l'utiliser pour les loisirs, pour le travail, comme bon lui semble, ce qui a permis effectivement, comme l'a dit Cédric CLOR, à de nombreux commerçants qui vendent des vélos de bénéficier de commandes et d'avoir une activité économique. C'est là aussi où l'on pèse favorablement sur l'activité économique de notre territoire grâce à nos engagements. Mais, qui plus est, cela a coûté beaucoup moins cher aux Colmariennes et aux Colmariens, aux contribuables que ce que coûtent les systèmes en place dans les villes dont vous avez parlé. Regardez la polémique actuellement en vigueur à Paris. Tout le monde s'en plaint, cela fonctionne mal, cela coûte extrêmement cher parce que le coût d'entretien des vélos, quand les personnes les posent n'importe où, ne les entretiennent pas, les abîment, les vélos se volent, cela coûte au final beaucoup, beaucoup plus cher aux contribuables. Je vous renvoie à la polémique actuellement existante, notamment à Paris, mais également dans d'autres villes qui en font les frais. Au contraire de votre démonstration, cela valide juste le système que nous avons mis en place à Colmar dans l'intérêt des utilisateurs du vélo et du contribuable. Effectivement, cet argent que nous économisons nous permet d'abonder largement la politique en matière de développement de pistes cyclables. On est quand même passé ces dernières années de 15 kilomètres

à plus de 100 kilomètres dans le cadre d'un schéma directeur de l'aménagement des pistes cyclables. Donc quand vous dites qu'il n'y a pas de politique cyclable à Colmar, c'est faux. À chaque opération de voirie, nous intégrons ces pistes cyclables, nous ne l'oublions jamais. Nous le faisons d'ailleurs en collaboration avec un certain nombre d'associations, dont celle du CADRes avec qui nous avons de bonnes relations pour essayer de trouver des solutions. On n'y arrive pas toujours parce que Colmar est une ville historique, patrimoniale où on ne peut pas raser non plus les immeubles pour en faire des pistes cyclables, donc ce n'est pas parfait, bien sûr, mais au fur et à mesure, nous essayons de faire comme nous pouvons en fonction de la configuration, y compris la configuration historique de la ville.

Quant au stationnement, dire que les parkings en ouvrage à Colmar sont vides ou à moitié vides, c'est faux. Je n'ai pas les statistiques sous les yeux, on peut vous les mettre à disposition parce que ce sont des données parfaitement publiques. Cela démontre juste l'inverse de ce que vous dites. De plus, quand vous citez d'autres exemples, je crois qu'il y a peu d'exemples en France où la première heure de stationnement, que ce soit dans le Parking Rapp à cinq minutes à peine du centre-ville, dans le Parking Mairie qui est au centre-ville ou dans le Parking Saint-Josse qui est à cinq minutes du cœur de ville, la première heure est gratuite. Je puis aussi citer Lacarre où l'ensemble du parking aérien est gratuit et où les trois premières heures sont gratuites en souterrain. Quand vous citez un certain nombre d'exemples, vous pourriez citer celui-là. Notre stratégie participe comme cela a été rappelé tout à l'heure par le Maire à l'attractivité de la Ville, cela a été souligné dans le reportage de France 2. Alors, ce n'est pas parfait. Il faut prendre parfois un peu de hauteur, lorsqu'on investit dans un parking, le Parking Bleylé, c'était dix millions d'euros, on vient de parler du Parking Rapp et avec l'extérieur, c'est plus de 20 millions d'euros. La réalisation d'un parking ou même son entretien, l'amortissement, cela coûte de l'argent. À un moment donné, il faut bien que quelqu'un paie un parking ou l'entretien d'un parking. La question est de savoir qui paie, n'est-ce que le contribuable dans son ensemble par le biais de ses impôts et taxes ou un peu le contribuable au titre de la solidarité, ou l'utilisateur principalement ? Le parking, c'est un service public, je ne connais pas de service public gratuit. Quand c'est gratuit, c'est payé par le contribuable, donc là, c'est payé par l'utilisateur. On essaie d'avoir une politique tarifaire la moins lourde possible. Quand vous comparez les prix des tarifs à Colmar qui sont toujours trop chers, on a toujours l'impression de payer trop cher, donc cela, je peux le comprendre et on l'entend, mais il faut comparer par rapport à des villes de la même capacité que la nôtre et avec la même attractivité. On n'a pas des tarifs plus élevés, on a même plutôt des tarifs moins élevés avec la chance d'avoir tout le centre-ville ceinturé de parkings offrant au minimum une heure de stationnement gratuit.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. M. DENECHAUD a expliqué ce qu'on aurait pu faire en dix ans avec les deux millions d'euros investis dans la subvention d'achat de vélos. Je veux juste rappeler que depuis dix ans, les

deux millions d'euros représentent la moitié du surcoût du Parking de la Montagne Verte.

M. le Maire MEYER : Aucune comparaison.

M. HILBERT : Surcoût que j'avais annoncé aux discussions du budget et dont vous disiez à l'époque que ce n'était pas à l'ordre du jour. Je vois qu'un mois après nous sommes à ce surcoût.

Après, la question du vélo n'est pas de subventionner ou de faire du Vélib' ou de la location de vélos, c'est « pourquoi fait-on faire du vélo et pourquoi fait-on du parking en ville ? ». Les deux choses sont liées et même la subvention qui permettrait de développer l'économie locale. Quand on achète un vélo, la grosse majorité des vélos ne sont pas achetés chez les petits commerçants, mais dans les grosses enseignes spécialisées en sport ou dans les enseignes commerciales classiques qui ne sont pas en centre-ville, mais en périphérie.

M. le Maire MEYER : C'est toujours la ville !

M. HILBERT : Peut-être, mais c'est important. J'ai récemment lu un article dans le journal dans lequel des propriétaires colmariens disaient que la location en centre-ville était sous tension parce qu'on développait énormément le Airbnb et d'autres locations pour les touristes et que cela devenait de plus en plus compliqué pour les personnes qui veulent habiter en ville et au centre-ville de trouver un logement à louer. Tout cela est lié. Quelle vision avons-nous ? Quelle vision avez-vous du centre-ville de Colmar, de la Ville de Colmar ? On le répète depuis des années, est-ce un centre-ville pour les touristes ? Auquel cas on va faire de la location de vélos pour les touristes, c'est très bien, on va faire des parkings en centre-ville pour que les touristes puissent arriver à proximité des lieux de location et qu'ils visitent quelques jours le centre-ville pour ensuite repartir. Mais les Colmariens dans tout cela ? Par définition, le centre-ville est central, donc où que l'on habite dans la couronne colmarienne, on est à égale distance du centre-ville pour faire ses courses. Or, s'il n'y a plus de commerces au centre-ville, cela devient compliqué. Si on habite au Quartier Europe ou au Quartier Ouest, s'il faut aller en zone industrielle, cela fait au maximum 10 kilomètres. Le centre-ville, c'est deux kilomètres. D'où l'idée de continuer à développer le centre-ville et pas seulement pour les touristes, ce qui permettrait aussi de se déplacer à vélo. Or, si tous les commerces où l'on va faire ses courses sont en périphérie, le vélo devient effectivement compliqué. Pourquoi voulez-vous développer et subventionner l'achat de vélos ? Est-ce pour le loisir ou pour les déplacements au quotidien ? Personnellement, je privilégie le déplacement au quotidien pour de multiples raisons qui ont été évoquées depuis des années aussi de pollution, d'encombrement, de nuisances sonores, etc. Quel a été l'effet de la subvention depuis dix ans ? On l'a aussi répété depuis des années, on ne voit pas d'augmentation massive d'usagers du vélo en ville au quotidien. Je veux bien que ce soit un succès, mais visiblement, cela n'en est pas un puisqu'il n'y a pas plus de cyclistes.

Dans toutes ces décisions que vous prenez, il n'y a pas de cohérence, il n'y a pas de vision à long terme de ce que vous voulez faire du centre-ville. Et

même le coût des parkings qui est aussi lié, ce n'est pas seulement une question de montant, mais c'est aussi sanctionner les individus qui veulent habiter au centre-ville. Les 600 euros par an, c'est ce qu'il y a de plus cher en France. On peut faire des comparaisons. Là aussi, vous êtes champion, vous ne nous les annoncez pas, ce n'est pas dans le journal, etc., mais c'est ce qu'il y a de plus cher en France. Pourquoi ? Pourquoi ne pas faire un prix raisonnable, se caler sur ce qui se fait en moyenne dans le reste des grandes villes ou des villes de notre strate pour permettre aux habitants colmariens du centre-ville de pouvoir utiliser leurs voitures puisque vous ne proposez pas d'alternative à la voiture ? Tout cela est cohérent, en tout cas de notre point de vue. Du vôtre, on cherche la cohérence, si ce n'est développer le tourisme à tout prix, mais est-ce pour les Colmariens ? Je n'en suis pas sûr.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Je serai rapide. Je rejoins parfaitement ce qu'a dit mon collègue Frédéric HILBERT. Suite aux réponses qui m'ont été faites, bien sûr, en grande partie je reconnais votre vision, mais un parking coûte, il doit être payé par l'utilisateur. J'attends impatiemment les statistiques, mais la dernière fois que je les avais consultées, elles tendaient plutôt à me donner raison, donc cela a peut-être évolué dans le bon sens et je l'espère. Si on doit faire payer ces ouvrages en grande partie ou le plus possible par l'utilisateur, il faut qu'il y ait un maximum d'utilisateurs. Cela me fait vraiment mal au cœur quand je vois toutes ces places vides. D'accord, le samedi, c'est plein, pour le marché de Noël, c'est plein à certaines périodes, mais ne peut-on pas moduler en fonction des horaires et surtout favoriser les abonnements, c'est-à-dire les utilisations à la journée pour ne pas avoir toutes ces places vides ? Cela concerne aussi la voirie. Depuis qu'on a passé certaines rues, certains secteurs en payant ou sur des tarifs différents, on peut quand même voir en semaine, dans des quartiers que je connais très bien, que les deux tiers des places ne sont pas occupées. Il faut donc voir aussi en termes de modulation des tarifs. Je ne dis pas que cela doit être gratuit, je ne suis pas spécialement un fan de la gratuité, mais il faut arriver à moduler. Quand on voit que c'est aux trois quarts vide ou à moitié vide, il faut un petit peu baisser et peut-être faire plus cher le week-end ou à des périodes de tension. On ne peut pas non plus avoir 50 tarifs, je suis bien d'accord, mais toutes ces places vides en voirie sont quand même un problème.

S'agissant du vélo, comme l'a dit M. HILBERT, on peut me parler de pouvoir d'achat, des commerçants, etc., je suis d'accord, mais le premier objectif d'une politique pour le vélo est le report modal, que l'on puisse dire qu'au début de cette politique en 2008/2009, tant de personnes utilisaient leurs vélos pour aller au travail et qu'il y en a tant aujourd'hui en pourcentage par rapport à la voiture. Nous n'avons aucun suivi sur ce sujet. Si vous avez des statistiques, cela m'intéresse aussi, mais pour l'instant, du ressenti de la plupart des personnes, il n'y a pas eu de report modal à Colmar.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Je m'inscris en faux par rapport à ce qui vient d'être dit s'agissant du ressenti des Colmariens. Je suis pratiquant quotidien du vélo à

Colmar et je note quand même une recrudescence très importante du vélo en ville depuis dix ans en ville, grâce notamment aux bandes cyclables inscrites dans les mentalités. On a toujours tendance à croire que le vélo va remplacer la voiture ou le bus. Non, la personne qui fait du vélo, c'est aussi mon cas, elle fait aussi de la voiture, du bus et se déplace à pied, évidemment. Bien sûr, la dizaine de milliers de vélos achetée grâce aux subventions de la Ville n'a pas effacé la voiture de la Ville. Cela n'a pas de sens, même à Strasbourg qui compte 50 000 étudiants, donc 50 000 cyclistes potentiels, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de voitures en ville malgré les bus. C'est aberrant de raisonner ainsi.

Par contre, je remarque et j'entends que les gens sont satisfaits de pouvoir enfin circuler de façon à peu près sûre, beaucoup plus sûre qu'il y a dix ans, en ville à vélo, dans le centre-ville et dans la périphérie de la ville.

Je voudrais ajouter un point qui me tient absolument à cœur comme pratiquant quotidien du vélo, ce sont les impacts sur la santé. Pas seulement du cycliste qui est malheureusement lui-même dans les bouchons des véhicules qui polluent avec leur diesel, leurs particules ultrafines et très fines, mais par contre, d'après les calculs réalisés par des individus beaucoup plus compétents que nous, il évite des centaines de morts prématurées. C'est ce qui est beaucoup plus important que tous vos calculs mesquins de fric et compagnie. L'individu qui fait du vélo quotidiennement pendant toute une vie évite des dizaines de milliers de morts prématurées dans les villes. Des dizaines de milliers, cela a été calculé. C'est quand même plus important que les centaines d'euros que l'on va dépenser pour je ne sais quoi ou comme on l'a évoqué par rapport aux commerces du vélo, c'est très bien, mais l'essentiel est cela. On ne prend jamais en compte que cela permet de maintenir un niveau de pollution moins dégradé dans les villes où il y a une vraie pratique de vélo comme c'est le cas à Colmar. Merci.

M. le Maire MEYER : J'ai tout à fait l'impression que nombreux sont les collègues qui ont pédalé dans le vide – à propos du vélo. J'ai déjà connu avec davantage de pertinence certains intervenants. Les 600 euros sont une possibilité supplémentaire que nous avons proposée aux Colmariens, mais ce n'est pas une obligation puisque les Colmariens qui sont dans les périmètres horodateurs ont de toute façon déjà une demi-heure plus deux heures à l'intérieur du périmètre. Et en plus, une heure gratuite dans les ouvrages, ce qui est un cumul d'avantages mensuels que l'on doit pouvoir mesurer avec son côté positif.

S'agissant du financement des ouvrages, je conçois fort bien, et c'est toujours ma façon de voir, que la construction relève du contribuable, mais que l'exploitation est du ressort de l'utilisateur. C'est le bon partage des efforts que nous devons demander. Si déjà un choix est fait pour un ouvrage en construction, c'est au contribuable de payer. Par contre, l'exploitation ne doit pas relever du contribuable, mais de l'utilisateur. C'est pour cette raison que nous avons fait la différence entre le coût de construction et l'exploitation.

Vous parliez de pistes cyclables, nous avons, bon an mal an, un programme d'investissement de travaux routiers de quelque 6 millions d'euros. Ces

travaux routiers comprennent environ 20 % d'aménagement de pistes cyclables. Nous tournons entre 1 et 1,2 million d'euros chaque année pour l'aménagement des pistes cyclables.

Concernant l'achat de vélos dans les commerces locaux, 60 % sont achetés dans un commerce spécialisé colmarien et 40 % sont achetés dans les autres commerces colmariens. Le partage des achats réalisés par les Colmariens qui bénéficient de l'aide de la Ville pour l'acquisition de leurs vélos est donc presque assez équitable. Il est aussi facile de reconnaître la simplicité de notre intervention. René FRIEH vient de l'expliquer tout à l'heure, c'est nettement plus facile chez nous qu'ailleurs avec les 120 et les 200 euros. En outre, notre système revient moins cher à la Ville que le cas qui vient d'être évoqué par le 1^{er} Adjoint. Paris n'est pas la seule ville critiquée à ce titre. Une dizaine d'autres villes où le vélo revient cher pratiquent le même système. La Cour des Comptes s'était même permis une analyse relative à Aix-en-Provence. Je vous invite à lire ce commentaire. Nous sommes loin de cette surenchère où le coût du vélo, le coût de revient, le plateau, l'entretien, la dégradation a été estimée à 3 000 euros par vélo. Nous payons maximum 200 euros par vélo. Je pense que nous pouvons être satisfaits de notre stratégie.

La question de Mme VALENTIN n'a pas eu de réponse. Seulement, je pense qu'elle a dû chercher loin l'explication pour dire que tout le monde doit être logé à la même enseigne et qu'on arrive également à harmoniser les différences et non de favoriser les uns ou les autres. Elle citait le Parking Saint-Josse. Quelques riverains de la rue Saint-Josse ont bénéficié d'un tarif préférentiel parce qu'il a fallu trouver un accord avec eux pour permettre la construction. Trois rues sont concernées et représentent une cinquantaine de riverains qui ont bénéficié à ce titre d'un tarif à part, mais c'est le seul cas. Nous étions suspendus à une négociation pour nous permettre de construire le Parking Saint-Josse.

Pour le reste, j'ai tout à fait l'impression qu'on pédale pour pas grand-chose alors qu'à l'usage, notre stratégie a été appréciée un peu partout. D'ailleurs, nous avons été largement copiés par d'autres villes de France qui nous ont suivis dans notre formule d'accompagner l'acquisition de vélos par les familles. Comme cela vient d'être dit, c'est un encouragement au pouvoir d'achat. On aime toujours aussi figoler ce qu'on possède. Or, si un particulier a envie d'acheter un vélo et que la Ville peut aider à cela, d'autant plus que nous voyons le vélo de plus en plus dans les rues de Colmar, donc selon moi, nous pouvons tous être satisfaits.

S'agissant du centre-ville, M. HILBERT, vous mettiez le point là-dessus, je n'ai pas voulu donner le texte de l'intervention de la journaliste de France 2 qui disait la chose suivante : « *En 2017, 11 % de magasins vides. En dix ans, ce taux a été multiplié par deux. Certaines villes ont réussi à inverser la tendance. Colmar, par exemple, seulement 6 % de commerces vides, c'est deux fois moins que la moyenne. C'est le résultat d'une politique volontariste. La municipalité a multiplié les parkings avec une heure de stationnement gratuit. Elle a mis en place des subventions pour aider à payer les commerces à l'abandon. Elle a réussi aussi à attirer les touristes avec des activités culturelles. Elle a fait venir des locomotives enseignes qui ont un fort pouvoir* »

d'attraction. Elle s'est par exemple battue pour garder un grand cinéma au cœur de la Ville ». Y a-t-il synthèse plus précise que celle-là pour ce qui est de la pertinence de nos actions ? Ce n'est pas un Colmarien qui parle ou un élu, mais une journaliste qui a fait le tour de quelques villes et qui est arrivée à cette synthèse à partir de la Ville de Colmar. Bien sûr, on peut toujours mieux faire. Mais avec ce constat, je suis quand même relativement content.

Puis-je soumettre le rapport aux voix ? Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une abstention.

J'observe quand même que ce type de rapport est examiné depuis des années et jamais, on a autant préparé le tour de France que ce soir-là.

15. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Rue de l'Espérance – constitution d'une servitude de passage sur une parcelle municipale et versement d'une indemnité.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Transaction immobilière – bail emphytéotique 7 rue Saint-Josse.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Transactions immobilières : régularisations foncières : incorporation dans le domaine public.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Transaction immobilière – secteur rue de Griesbach.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Et qui est conforme au cahier des charges qui a été prescrit.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, nous sommes arrivés au dernier point de l'ordre du jour. Je n'ai pas été saisi de questions diverses. Je vous remercie pour votre présence et vous souhaite une bonne soirée.

FIN DE LA SEANCE : 19 HEURES 30

STENOGRAMME

41^{ème} Séance

du

26 mars 2018



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous salue. Je vous invite à prendre notre dossier. Au départ, nous avons à faire mention des excusés.

Le point 28 sera présenté par Mme HOUPIN au lieu de Mme SIFFERT. Mme HOUPIN a également procuration de sa part. M. REMOND, M. GRUNENWALD, Mme BENNAGHMOUCH, M. SPAETY et Mme BRANDALISE donnent respectivement procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme LOUIS, M. MEISTERMANN, M. DENECHAUD et M. OUADI. Mme PELLETIER va nous rejoindre avec un peu de retard et en attendant, donne pouvoir à Mme HUTSCHKA.

Cela étant dit, il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la séance du 19 février 2018 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le sou mets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai une communication à faire en rapport avec une requête introduite contre la délibération du 27 mars 2017 portant sur l'approbation du PLU. Un Colmarien est allé au contentieux. Je vous informe que par un jugement du 1^{er} mars, le Tribunal Administratif de Strasbourg a rejeté cette requête et a condamné le requérant à verser la somme de 800 euros à la commune au titre des frais de justice.

Je donne la parole à Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET pour le point 5.

5. Vente d'une propriété bâtie (foyer Hoffet) par le consistoire de l'église de confession d'Augsbourg.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, Monsieur le Maire. Bien évidemment, nous ne nous opposerons pas à ce rapport puisque la vente est actée. Néanmoins, je tenais à exprimer ma déception et ma tristesse par rapport à la vente de ce foyer Hoffet puisqu'il fait un petit peu partie des meubles à Colmar. Je pense que le quartier Saint-Joseph et Colmar vont perdre quelque chose de très intéressant. C'est un outil qui a aussi servi aux élections puisqu'on a tenu de nombreux débats dans cette salle. Je pense que les associations et tout un chacun pouvaient utiliser ce lieu qui était très intéressant. Il me semble

aussi que même d'un point de vue d'animation on aurait pu envisager autre chose que des locaux d'habitation à cet endroit-là. J'aurais aimé que la Ville soit un peu plus présente ou trouve des solutions pour aménager ce foyer Hoffet, pour le maintenir et pour développer de l'animation dans ce quartier qui en manque assez cruellement. En tout cas, je redis ma déception à la vente de ce foyer.

M. le Maire MEYER : On peut toujours faire état d'une déception, mais pour autant, il ne faut pas que la Ville permette une concurrence entre des foyers associatifs d'autant plus que le foyer Saint-Joseph n'est pas loin. C'est un peu délicat. En plus, je ne vois pas la Ville de Colmar mettre 1,3 million d'euros dans cette acquisition pour créer des locaux d'animation à 200 mètres du foyer Saint-Joseph qui demeure.

Je fais voter cette proposition. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

6. Représentation de la Ville au sein du Conseil d'école de l'école maternelle Sainte-Anne.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : D'abord pour le principe. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? La proposition est approuvée.

S'agissant de la proposition concernant les deux collègues, y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. On peut se permettre de voter à main levée. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Donc, double décision.

7. Subvention pour projet scolaire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2017/2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Subventions aux associations culturelles en 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Aide à la vie associative culturelle – 1^{ère} tranche 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Renouvellement de la convention d'occupation précaire et du règlement intérieur de la nef de l'église Saint-Matthieu.

Voir rapport –

Mme ZINCK - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive 2018 – 1^{ère} tranche

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein de la collectivité.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Reprise des terrains communs au cimetière municipal attribués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Soutien aux échanges scolaires – 1^{ère} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution d'un concours financier à l'association « Les Vitrites de Colmar » dans le cadre de la fabrication des 10 000 premières cartes de fidélité du nouveau système de fidélisation des commerces.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Participation financière pour l'année 2018 pour le poste d'intervenant social au commissariat de police de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Montagne Verte – procédure de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur : composition de la Commission Locale modifiée.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Avenant à la convention d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties avec les bailleurs sociaux Pôle Habitat, LogiEst, Colmar Habitat et ADOMA.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Vous avez en page 2 l'explication sur les coûts concernés quant à cet abattement.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

21. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise rue des Jardins.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Transaction immobilière – cession de parcelles 49 rue du Logelbach.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

23. Transaction immobilière – cession pour l'aménagement de l'escalier de secours du restaurant « Au Bureau » 1 place Scheurer-Kestner.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Challenge inter-écoles de la prévention routière.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Cession des véhicules de service – programme 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Groupement de commandes entre la Ville de Colmar et Colmar Agglomération pour l'acquisition de pièces détachées pour l'entretien et la réparation automobile.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : On peut voter en bloc. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

27. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. HOUPIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Bien, on devient de plus en plus efficaces. (*Rires*) Je ne suis saisi d'aucune question sous le point divers. Je vous remercie pour votre présence et votre participation. La séance est levée. Merci.

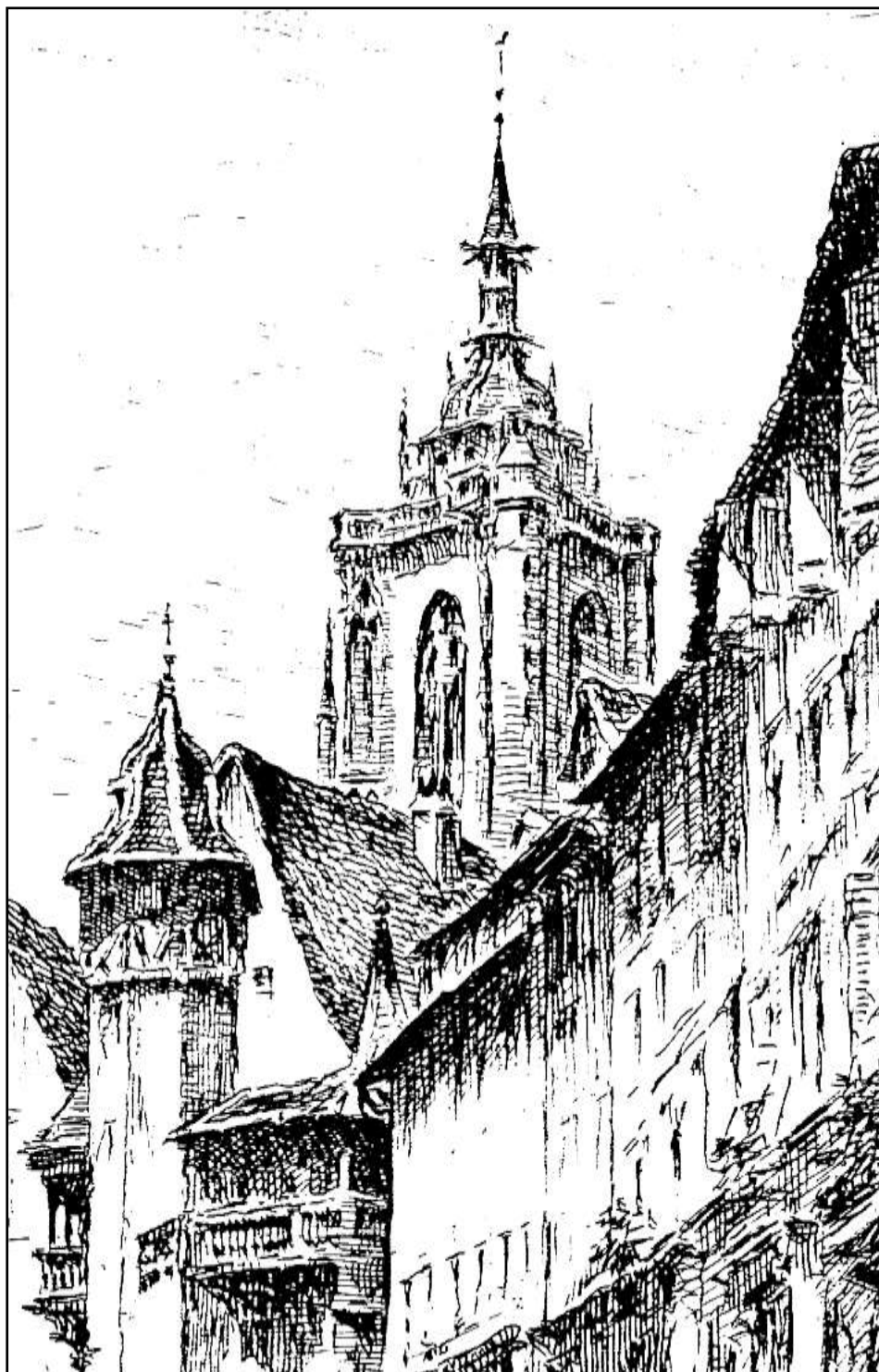
FIN DE LA SEANCE : 18 H. 55

STENOGRAMME

42^{ème} Séance

du

16 avril 2018



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je salue les uns et les autres.

Mme BENNAGHMOUCH donne pouvoir à M. MEISTERMANN. Mme PELLETIER va nous rejoindre avec un peu de retard et en attendant, donne pouvoir à Mme GANTER.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 26 mars 2018 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le sou mets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai trois communications à faire. D'abord, Le Guide Vert Michelin décerne une étoile au Musée Bartholdi. Positionné parmi les leaders des guides touristiques, Le Guide Vert Michelin met l'accent sur la découverte du patrimoine naturel et culturel des régions et vient d'accorder dans son édition 2018 une étoile au Musée Bartholdi. Les étoiles du Guide Vert Michelin sont attribuées en fonction de neuf critères discutés et validés par une équipe d'éditeurs et d'auteurs.

La deuxième communication porte sur le classement de la Ville sur le podium des meilleures destinations européennes pour 2018. C'est la deuxième fois que la plateforme Airbnb a classé Colmar en tête du palmarès des villes concernées. C'est également une bonne nouvelle.

Par ailleurs, vous connaissez également notre positionnement par rapport aux travaux d'aménagement de trottoirs longeant les voies départementales. Pour mémoire, de nombreuses sollicitations émanant d'usagers déplorant l'absence de trottoirs le long du tronçon Sud de l'Avenue d'Alsace, la Ville a saisi le Département du Haut-Rhin, propriétaire de la voie, le 22 décembre 2015 en lui demandant de procéder à l'aménagement de trottoirs. Par courrier du 18 janvier 2016, le Département a indiqué à la Ville qu'il appartenait au Maire, en vertu de ses pouvoirs de police de la circulation en agglomération, d'agir en la matière. La Ville a formé un recours gracieux contre cette décision. Le 22 février, le Président du Conseil Départemental a confirmé son refus. J'ai le plaisir de vous informer que par un jugement du 11 avril dernier, le Tribunal Administratif de Strasbourg a annulé, pour erreur de droit, la décision du Président du Conseil Départemental et a enjoint au Département du Haut-Rhin de réexaminer dans un délai de trois mois à compter de la notification du jugement la demande de la Ville de Colmar en rapport avec la réalisation desdits trottoirs. Ce faisant, le Tribunal Administratif a expressément confirmé la position constante de la Ville de Colmar, soit celle de la compétence du Département pour les emprises du trottoir bordant les voies

départementales. La situation se trouve donc clarifiée à travers ce positionnement.

Ensuite, j'ai le rapport portant sur l'opération « Cœur de Ville ».

5. Action « Cœur de Ville ».

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, Monsieur le Maire. D'abord, je voulais saluer votre pugnacité qui est connue et reconnue pour chercher des subventions et qui n'était pas forcément gagnable ici. Effectivement, vous avez réussi à décrocher ce classement dans ces 220 villes au même titre que des villes alsaciennes comme Mulhouse ou d'autres. C'est une bonne chose. Par contre, il y a quand même une petite incompréhension, c'est pour développer le centre-ville et les villes moyennes, notamment dans le domaine du commerce, de l'activité et du dynamisme. Or, quand les différents groupes d'opposition faisaient la remarque du centre-ville qui était peut-être un petit peu désaffecté et qu'il faudrait redynamiser, vous nous disiez toujours que le tourisme était là, qu'il n'y avait pas de souci, qu'il n'y avait pas de difficulté, etc. C'est à demi-mot une reconnaissance qu'il y a quelques petites difficultés quand même à Colmar, j'imagine.

Ensuite, le rapport ne nous apprend pas grand-chose puisque c'est un copier-coller de ce qui est sur le site Internet du ministère par rapport à ce projet, notamment les cinq domaines que vous avez cités. Je voulais savoir comment cela allait se décliner à Colmar. Avez-vous déjà prévu un plan ? Certaines villes qui auront des projets qui débiteront en 2018, l'ont déjà. Est-ce que Colmar a déjà un plan ? J'imagine que non, c'est ce que vous venez de dire. Sinon, comment va-t-il se construire et à quelle échéance ? J'imagine que ce sera à partir de 2020 d'après ce que j'ai pu en lire sur le site du ministère. Et dans quelle mesure participerons-nous à l'élaboration de ce plan ? Si c'est quelque chose de neuf ou si vous allez utiliser cette manne pour alimenter financièrement des projets que vous avez déjà, j'imagine les parkings et ce genre de choses. Je vous remercie de vos réponses.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Monsieur le Maire, chers collègues. Avant d'aborder ce point, je vais vous donner lecture d'un mail reçu le mercredi 11 avril de la part de M. Gilbert MEYER, il n'y était pas fait mention d'autres grades ou qualités. Le sujet était Colmar Infos. *« Madame, c'est avec beaucoup de plaisir que je vois Colmar s'enrichir d'un support d'information supplémentaire avec Colmar Infos. Dans la mesure où il s'agit d'informations, cela ne peut-être qu'un plus. En parcourant cependant quelques pages de publication, je constate que nous en sommes loin. Il s'agit davantage de désinformation et de contrevérités. Pour celles et ceux qui sont à la recherche d'un créneau*

d'informations supplémentaires, je pense qu'il serait plus judicieux de se faire entendre au Conseil Municipal devant quelque 20 000 abonnés à TV7. L'audience y est en effet beaucoup plus large ». Je fais un aparté et je salue nos auditeurs. « Mais, lorsque l'on n'a rien à dire, comme cela a été le cas pour le budget 2018, les administrés ne peuvent que constater l'inefficacité de quelques-uns. Avec mes salutations. Signé, Gilbert MEYER ».

J'ai donc décidé d'écouter ce bon conseil et d'utiliser la tribune offerte par le Conseil Municipal.

M. le Maire MEYER : Mais c'est votre rôle !

Mme VALENTIN : Car si j'ai bien compris, c'est le seul endroit où il est toléré que l'on s'exprime et parce que j'ai trouvé intéressant de porter ce mail à la connaissance du plus grand nombre. Je précise que la page Colmar Infos est une page créée sur Facebook, pas par moi, pour permettre aux Colmariens de s'exprimer en dehors des circuits que l'on pourrait qualifier d'officiels.

Pour en venir au point qui nous intéresse, l'action « Cœur de Ville », vous voilà donc reparti, Monsieur le Maire, à la chasse aux subventions. Pourquoi pas ? Ce qui est paradoxal est que ce soit pour répondre à des problématiques qui, selon vous, M. HILBERT vient de le dire, n'existent pas à Colmar, ce que vous vous efforcez de démontrer à chaque discussion budgétaire. À Colmar, toujours selon vous, le commerce de centre-ville se porte bien avec un taux de vacance inférieur à n'importe quelle autre ville de France ou de Navarre, les services publics sont à la hauteur avec des frais de fonctionnement parmi les moins élevés de toutes les villes là aussi de France et de Navarre et pourquoi pas du monde !

M. le Maire MEYER : Merci pour tout cela.

Mme VALENTIN : Mais, puisque Colmar a été désignée parmi les 222 villes bénéficiaires du plan d'action et qu'il s'agit à présent de préparer ce plan autour d'un projet de territoire et de définir la convention-cadre que la Ville pourra signer avec l'ensemble des partenaires, nous avons quelques propositions.

Tout d'abord, nous souhaitons que la préparation de votre plan d'action tienne compte des vraies attentes des Colmariens, même s'ils les expriment d'une manière qui vous déplaît, que ce soit en répondant à des enquêtes publiques comme pour le réaménagement de l'espace de la Montagne Verte, nous y reviendrons plus tard ou en s'exprimant sur d'autres supports que ceux de la Ville de Colmar.

En premier lieu, la question des mobilités et de la place de la voiture au centre-ville est un sujet majeur, c'est pourquoi il devrait être concerté et, nous semble-t-il, ajusté. Le stationnement peut être gratuit sur la base des zones bleues pour assurer la rotation des véhicules, mais il peut aussi faire l'objet d'une remise sur les futures cartes de fidélité créées par les Vitrites de Colmar ou être co-financé par les commerçants et la municipalité, ce qui se fait ailleurs et laisse ailleurs autant d'argent dans la poche des habitants.

M. le Maire MEYER : Chez nous aussi.

Mme VALENTIN : Pour bien prendre en compte l'expression de leurs concitoyens, certaines municipalités ont organisé une journée pour échanger sur l'opportunité de leurs actions avec des tables rondes et des ateliers sur des thèmes variés comme l'attractivité commerciale, le commerce connecté, l'aménagement urbain. Dans d'autres, des assises ont lieu pour faire le point et trouver les moyens de redonner toute leur utilité aux boutiques de centre-ville. D'autres encore comme Nancy proposent le dispositif « Commerce à l'essai » qui permet aux candidats de bénéficier d'un ensemble de services pour tester leurs projets. De l'aide à l'agencement de la boutique jusqu'au suivi de l'activité, ils sont accompagnés par une équipe de professionnels en partenariat avec l'association des commerçants de la ville. Ils ont ainsi un local à prix négocié pour une durée de 6 ou 12 mois, une campagne de financement participatif, la création d'un ensemble d'outils de communication, des formations spécifiques, un accompagnement à la création, au suivi et éventuellement à la sortie du dispositif ainsi qu'à un accès à un portail d'information numérique.

Après ces quelques propositions qui ne sont, et de loin, pas exhaustives, je voudrais dire que le maintien d'un commerce vivant en centre-ville est un combat certes permanent, mais qui ne peut payer que quand les élus s'impliquent réellement et croient eux-mêmes au commerce de proximité. Or, à Colmar, la responsable commerce de centre-ville récemment embauchée et qui, selon sa définition de fonction, est chargée de la valorisation, de la promotion et de la pérennisation des commerces, est placée non sous la responsabilité de la Direction de l'Attractivité Economique, de la Mobilité et de l'Aménagement, ce qui semblerait logique, mais sous la responsabilité de la Direction du Développement Touristique et des Relations Internationales. Est-ce un aveu de l'orientation unique qui veut être donnée au commerce colmarien ?

Pour conclure, la seule question n'est-elle pas : croyez-vous réellement au commerce de proximité pour les Colmariens, Monsieur le Maire ? Merci pour vos réponses.

M. le Maire MEYER : Bien, nous voilà enrichis d'une réflexion complémentaire. Y a-t-il une autre demande de parole ?

M. RENIS.

M. RENIS : Merci, Monsieur le Maire. C'est fantastique ce que j'entends, vraiment fantastique soit de la part de M. HILBERT soit de Mme VALENTIN. Je tiens juste à rappeler la chose suivante : en fin d'année, il va y avoir 5 000 m² de commerces supplémentaires qui vont ouvrir en périphérie de Colmar alors qu'on a refusé un village de marques. Roppenheim a battu un record : 1,5 million de visiteurs, Monsieur le Maire. Demandez voir aux commerçants de l'agglo s'ils se portent mieux ou moins bien qu'avant. Ils se portent très bien. Aujourd'hui, à Colmar, on est en train de voir soit le verre à moitié vide soit à moitié plein. Moi, je le vois plein. Les subventions que la Mairie donne aux associations de commerçants, c'est une aide au commerce local. L'emploi de cette personne, comme Mme VALENTIN dit, pour l'aide au commerce, est un bienfait que d'autres n'ont pas.

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je veux juste rappeler un chiffre, Colmar, déshérence des commerces de centre-ville vides : 6 %. Ailleurs, c'est entre 12 à 15 % des villes moyennes, mais cela, on ne veut pas le voir. On ne voit que le verre à moitié vide. C'est ce que je tenais à dire, Monsieur le Maire, parce que si nous avions eu le courage, à l'époque, mais je ne vais pas revenir là-dessus, d'ouvrir un village de marques à quelques kilomètres de Colmar, je pense qu'il aurait été extrêmement bénéfique pour le commerce local. Aujourd'hui, et c'est mon avis et pas que mon avis parce que j'en discute avec les commerçants, lorsqu'ils apprennent, lorsqu'ils voient ce que l'enseigne périphérique est en train d'agrandir. C'est un véritable hold-up de la clientèle locale parce que celle-ci va là-bas, alors que les touristes ou les visiteurs n'y vont pas. Quand ils vont à Roppenheim, ils vont très souvent terminer la journée à Haguenau. S'ils étaient venus à Colmar s'il y avait eu le village de marques, cela aurait été un atout supplémentaire pour la Ville de Colmar. Ce n'est pas Gérard RENIS qui le dit, c'est ce que j'entends au fur et à mesure. Voilà, Monsieur le Maire.

M. le Maire MEYER : Bien, y a-t-il d'autres interventions ?

M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Mme VALENTIN, je crois qu'il ne faut pas noircir la situation, mais il ne faut pas dire non plus que tout va bien et ce n'est pas ce que nous disons. Cela tombe bien parce que je reviens d'un colloque organisé sur la franchise par les étudiants de l'UHA avec Jean-Pierre BECHLER au CREF. Quelle est la situation dans les villes moyennes ? Colmar n'est pas une île et il faut regarder ce qui se passe autour de nous. Dans les villes moyennes, c'est-à-dire de 30 000 à 100 000 habitants, elles sont effectivement en voie de désertification en termes de commerce du centre-ville. C'est dans ces villes-là aujourd'hui que la vacance des commerces a le plus progressé, elle dépasse 12 %.

Qui plus est en France, il y a encore 35 ans, il y avait à peu près 3 millions de commerces dans les centres-villes, il en reste aujourd'hui 750 000. Cela a été divisé par plus de 4 et cela continue parce qu'il y a un certain nombre de modes de consommation qui évolue, parce qu'il y a la montée en puissance du e-commerce sur Internet qui a battu tous les records l'an dernier, atteignant 80 milliards d'euros. Évidemment, tout cela vient impacter les commerces dans les centres-villes. Néanmoins, une fois que l'on a dit cela, c'est la réalité pour les villes moyennes en France. Quand on regarde la situation de Colmar, encore une fois, tout n'est pas rose, la situation est difficile, il y a aussi une crise de consommation et le changement de consommation, les individus qui achètent des téléphones portables dernier cri avec des abonnements Internet très chers, ce sont des individus qui vont consommer moins d'habillement parce qu'ils n'ont pas de budget extensible et parce qu'il y a une logique économique aujourd'hui et un pouvoir d'achat qui n'est pas forcément toujours au beau fixe.

Néanmoins, Colmar a la chance – cela a été dit par Gérard RENIS – d'avoir un taux de vacance nettement plus faible que celui de la moyenne nationale et a une situation qui, encore une fois sans être extraordinaire, est plutôt positive. Ce n'est d'ailleurs pas nous qui le disons, cela a été rappelé par un

spécialiste du commerce, Procos, et cela a fait l'objet il y a à peu près un an d'un article dans non pas comme vous dites, la propagande officielle, Mme VALENTIN, avec beaucoup de mépris pour ceux qui la font, mais par un journal économique national en l'occurrence Les Échos qui n'a rien à voir avec nous, vous en conviendrez. Et Colmar a été placée en première position pour son dynamisme commercial, mais aussi – et cela est important pour ceux qui disent que les individus vont faire leurs courses en périphérie, etc., cela arrive – ils disaient dans l'étude et c'était un chiffre particulièrement intéressant, que si on regarde le chiffre d'affaires du centre-ville de Colmar et que l'on compare au chiffre d'affaires global y compris celui de la périphérie, le pourcentage du chiffre d'affaires de Colmar est plus important que celui des villes comparables par rapport à la périphérie. C'est l'un des éléments du dynamisme de notre centre-ville.

Pourquoi en sommes-nous là ? Parce que nous sommes effectivement dans une ville de 70 000 habitants. Les villes moyennes qui n'ont pas d'apport extérieur de touristes sont dans une situation de désertification. Il ne faut pas que les touristes remplacent les Colmariens, ce n'est pas du tout ce que nous faisons, mais c'est un complément à la consommation des locaux et c'est ce qui permet à un certain nombre de commerces de faire du chiffre d'affaires et dans tous les domaines, pas uniquement dans l'hôtellerie et la restauration comme certains le disent parfois.

Deuxième chose, c'est notre politique de stationnement même s'il a été dit aujourd'hui par un spécialiste du commerce que le stationnement n'arrive qu'en 9^{ème} position dans les études faites par rapport aux besoins des consommateurs. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est une étude qui a été faite. N'empêche qu'à Colmar, on s'est organisé pour avoir du stationnement en périphérie – quand je dis en périphérie, c'est à chaque fois à cinq minutes du cœur de ville, si on prend le parking Mairie, c'est même en plein centre-ville avec une heure de stationnement gratuit, avec des stationnements 15 minutes qui permettent gratuitement avec un disque bleu de faire des courses rapides et d'acheter une baguette, un journal et autres sans payer et en assurant la rotation. Donc, il y a eu cette politique de stationnement. Et puis, il y a tous les dispositifs qu'on a mis en place, on n'a pas attendu : l'aide aux vitrines, l'aide au rachat d'un fonds de commerce vide, la taxe sur les locaux vacants entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier de cette année. Vous parliez des commerçants qui ont mis en place des cartes de fidélité que l'on ne soutient pas, vous vous trompez, c'est le dernier conseil municipal où la Ville participe à hauteur d'un tiers du coût de la carte de fidélité que les commerçants sont en train de mettre en œuvre, j'y ajoute nos participations derrière les vitrines de Colmar et derrière les commerçants lorsqu'ils montent des opérations d'animation – et l'animation, c'est important pour un centre-ville –, on est à leurs côtés, on dialogue avec eux et on les aide, y compris financièrement.

Donner l'impression que l'on ne s'intéresse qu'aux touristes et pas aux Colmariens, c'est faux, un certain nombre d'enseignes ont rouvert. À un moment donné, on ciblait la rue Saint-Nicolas à Colmar où il y avait plein d'enseignes fermées. Quand vous y allez aujourd'hui, il n'y a quasiment plus un seul local vide. Il y a d'autres enseignes qui ont ouvert ces derniers

temps. Samedi dernier, j'étais à l'inauguration d'une enseigne de sport, située Grand-Rue, qui va constituer une vraie locomotive pour le dynamisme du centre-ville. Ce n'est pas pour les touristes, c'est pour les Colmariens, mais si les touristes viennent abonder le chiffre d'affaires des Colmariens, on ne va pas s'amuser à faire le tri. C'est une mauvaise façon de voir les choses, il ne faut pas opposer les locaux aux extérieurs, il faut les additionner. C'est comme cela que l'on fait fonctionner un centre-ville dans une ville de 70 000 habitants.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT redemande la parole.

M. HILBERT : Oui, je redemande la parole parce que j'ai l'impression que le débat se concentre uniquement sur le commerce de centre-ville lié au tourisme et sur la place de la voiture au centre-ville. Alors c'est vrai que cela a beaucoup fait parler depuis quelque temps. Cependant, l'action « Cœur de Ville », ce n'est pas que cela. Le premier point du rapport, c'est « de la réhabilitation à la restructuration » et c'est l'habitat en centre-ville. Là, on peut effectivement le relier au tourisme aussi puisqu'il y a le développement de tous ces logements et notamment celui dont vous avez parlé en préambule à ce Conseil Municipal, Airbnb ou d'autres locations de studios ou d'appartements pour les touristes au détriment des habitants qui aimeraient habiter au centre-ville ou qui pourraient y habiter. Donc, je pense que c'est effectivement un gros point et c'est l'objet de la question que je vous posais tout à l'heure : quel plan aurez-vous par rapport à cela ? Dans quelle mesure y serions-nous..., enfin participerions-nous ?

M. le Maire MEYER : Associés.

M. HILBERT : Il y a donc l'habitat au centre-ville, mais aussi le développement économique et commercial, ce qui vous intéresse beaucoup, ce dont vous avez beaucoup parlé, M. le 1^{er} Adjoint, mais il y a aussi l'accessibilité et la mobilité, ce n'est pas que des places de parking au centre-ville. C'est comment on va se déplacer, la voiture est-elle le seul moyen de se déplacer à Colmar ? Ne peut-on pas développer d'autres choses ? Il y a le réseau de bus, le réseau de pistes cyclables, comment développer les alternatives à la voiture parce qu'on est saturés au centre-ville ? Alors, les parkings ne le sont pas, ils restent vides, mais on est quand même très saturés en termes d'automobiles. Il suffit de regarder les lumières vertes sur le Parking Bleylé. Comment va-t-on réfléchir à tout cela ? Votre passé va-t-il revenir ou va-t-on réfléchir à quelque chose de nouveau que cette manne et cette action pourraient nous faire réfléchir ?

Et puis aussi, l'accès aux équipements de service public. Ce n'est pas une question de tourisme ou de commerce, c'est qu'est-ce qu'il y a comme service public ? Qu'est-ce qu'il y a comme équipements en ville pour les Colmariens, mais comment y arriver et que va-t-on développer ? Est-ce que cela suffit ? Parce que vous avez souvent dit qu'il y avait suffisamment d'équipements publics à Colmar. Est-ce l'occasion de développer quelque chose de nouveau ou pas ? C'est là où je ne comprends pas trop votre recherche d'argent dans cette action alors que tout le temps, vous nous aviez dit qu'il y a suffisamment de choses à Colmar. J'espère juste que vous avez changé un

petit peu et qu'on arrivera à réfléchir à des choses nouvelles auxquelles on pourra éventuellement contribuer, évidemment.

M. le Maire MEYER : Bien, Mme VALENTIN qui revient.

Mme VALENTIN : Ne vous en déplaise. M. RENIS, le village de marques a été rejeté essentiellement parce qu'il ne s'inscrivait pas dans le SCoT, dont le Président est M. Yves HEMEDINGER, ce qui ne me choque absolument pas. il y avait des raisons de le rejeter.

Concernant vos questions ou affirmations, M. HEMEDINGER, je n'ai pas parlé de propagande officielle, mais de circuit officiel. Ensuite, tous les chiffres que vous venez de citer à nouveau comme étant relativement bons, voire excellents pour Colmar, laissent à croire que, effectivement, les aides en France ne sont pas toujours attribuées à ceux qui en ont le plus besoin parce que si on est bénéficiaire de cette action, c'est que franchement on a encore des sous quelque part. Également une autre correction, je n'ai pas dit qu'on ne soutenait pas les cartes de fidélité, mais que ces cartes pourraient donner lieu à des remises sur le parking, ces cartes pour lesquelles on a voté une subvention le mois dernier. Je n'ai pas la mémoire qui flanche à ce point-là.

Dernière question : allez-vous associer les Colmariens, les associations à votre réflexion sur ce plan, sur cette action « Cœur de Ville » ? C'est en substance la question de mon collègue également.

Et, une toute dernière question : quels sont vos projets pour le quartier Ouest cité à l'appui de votre demande dans cette action ? On n'en entend plus parler à présent. Lorsque vous avez annoncé que vous étiez retenu pour bénéficier de ces subventions, il a été question du quartier Ouest et de la galerie Match, on n'entend plus rien. Merci.

M. le Maire MEYER : À vous entendre, je devrais même regretter d'avoir réussi cette performance de faire retenir la Ville de Colmar dans l'opération « Cœur de Ville ». Je dis cela tout haut devant les Colmariens. Il faudrait presque regretter d'avoir réussi. Je ne raisonne pas de cette façon, mes chers collègues.

Dans un premier temps, je réponds à M. HILBERT. Pour savoir ce qu'il y aura dans ces conventions, vous le retrouvez en page 2 avec les cinq objectifs qui concernent :

- l'attractivité de l'habitat ;
- le développement économique et commercial équilibré ;
- l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- la mise en forme urbaine, l'espace public et le patrimoine ;
- l'accès aux équipements publics.

Tout simplement, nous nous sommes inspirés de ces cinq options pour présenter la demande de la Ville de Colmar. Mais, l'affaire était beaucoup plus compliquée dans la mesure où le tout s'inspirait d'une consultation du Premier Ministre. C'est une consultation du 3 août de l'année dernière où il interrogeait les maires sur leur façon de voir l'aménagement du territoire tournant dans le périmètre urbain, mais concernant également le périmètre

de bassin. Personnellement, j'ai répondu le 1^{er} septembre 2017 en développant ma façon de voir. J'ai parlé de fracture parce qu'il se trouve qu'à côté des métropoles, des fractures se dessinent parce qu'il y a un vide entre le dynamisme de certaines collectivités et le poids qui est aujourd'hui celui des métropoles. À propos de ces fractures, et je suis très content que le gouvernement ait rebondi sur cette proposition. Je disais tout simplement avoir constaté que depuis de longues années, ces fractures s'amplifient. C'était un écrit au Premier Ministre du 1^{er} septembre 2017 : *« Aujourd'hui, ces fractures reposent sur le manque de moyens ne permettant pas à certains territoires de réaliser le confort et les équipements nécessaires. Heureusement, l'attractivité des villes centres permet à ces mêmes territoires de ne pas être trop éloignés des services qui ne sont pas à la portée des autres. À ce titre, je relève l'activité des villes moyennes de 30 000 à 100 000 habitants qui sont de véritables locomotives pour leur proche territoire. Elles rayonnent de 10 à 15 kilomètres autour d'elles. En même temps, les intercommunalités qui, aujourd'hui englobent toutes les communes, permettent de par leurs propres engagements, de mutualiser les services au profit des communes hors de leur champ de compétences »*. Alors, ma proposition était : *« Si l'Etat se doit d'accompagner la résorption des fractures, le faire dire à la loi est quasi impossible. La France est un territoire, un paysage différent ce qui suppose un traitement à la carte. Je pense que les intercommunalités seraient la solution pour parvenir à diminuer ces fractures. Cela suppose que l'État devrait principalement se servir des intercommunalités à travers un accompagnement financier dédié à la résorption des fractures constatées différentes d'une région à l'autre, à hauteur de chacune. Un diagnostic serait dès lors à faire pour recenser les actions à engager. Leur financement devrait reposer sur une convention partenariale avec l'État en dehors du contrat de plan Etat-Région. De par là aussi un tel schéma ne conduirait pas à une généralisation des mêmes actions sur le plan national, mais à une individualisation des priorités territoire par territoire. Il faut aussi constater que les mesures générales accentuent les fractures puisque tous les territoires n'ont pas les moyens de suivre »*.

Cette façon de voir les choses a été reprise. À ce titre, j'étais invité avec Villes de France à une table ronde auprès du Ministre de la Cohésion Sociale Territoriale le 29 novembre 2017. J'ai alors participé à cette réunion où était conviée la Fédération des Villes de France. Le Ministre Jacques MEZARD a expliqué à cette occasion le plan du Gouvernement. Dans le cas présent, il s'agit de faire porter par des villes centres et avec leurs agglomérations de 30 000 à 100 000 habitants, avec l'aide de l'État, des projets structurants et d'amélioration du service public. Le but essentiel pour l'État est de s'adapter aux besoins des territoires pour éviter les fractures. Ainsi et au-delà des contrats de projet Région-Etat, nous nous situons dans ce que j'ai proposé : les projets soutenus seraient les priorités de chaque territoire capable de résorber les fractures quant aux services proposés à la population. Cette action d'engagement contractuel de l'État auprès des villes et intercommunalités retenues avait aussi pour but de combler les vides territoriaux en dehors du périmètre des métropoles. Je suis personnellement très heureux que cette idée ait pu être retenue surtout sous cette forme. Ainsi et dans la mesure où je suis co-auteur de cette stratégie

d'aménagement territorial, j'ai tout fait pour que la Ville de Colmar et l'Agglomération soient retenues. Je peux vous dire que la partie n'était pas facile à jouer, pas facile du tout, parce qu'il fallait se faire l'avocat de la Ville de Colmar dans la mesure où nous ne figurions pas dans les premières propositions.

Bien sûr, j'ai entendu quelques échos. J'ai d'ailleurs lu dans la presse, une rubrique qui remontait, je crois, à samedi ou dimanche dernier, où on pouvait supposer que le fait d'être retenu dénote un certain retard dans tel ou tel service ou dans tel ou tel équipement. Or, nous savons tous que sur ces questions, nous sommes plutôt à la pointe qu'à la queue. Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont des paramètres nationaux qui donnent la situation exacte de la Ville de Colmar.

Mes arguments étaient tout autres. Mon plaidoyer consistait à renforcer l'effet locomotive de la Ville, lui donner la capacité d'être une ville qui entraîne avec son agglomération tout le Centre Alsace. J'ai réussi ce pari et j'en suis heureux, je le répète.

Bien entendu M. HILBERT, on va s'ouvrir vers les collègues comme nous le faisons en d'autres lieux et pour d'autres questions, pour que nous puissions partager ce que nous allons proposer parce qu'à partir de la convention, peut bien s'ouvrir la discussion sur la base de services, d'options et de perspectives envisagés. À travers les cinq options qui figurent dans le rapport, il y a déjà des projets physiques. Je vous prie de vous reporter à la page 2 avec le rappel que je viens de faire tout à l'heure.

Je reprends les cinq axes concernant l'habitat,

Les bailleurs sociaux ont encore en instance des projets de réhabilitation du centre-ville. Ce serait criminel de ne pas se servir de cette occasion pour que l'État soit à leurs côtés à travers un financement complémentaire. Chaque bailleur social est en effet raboté d'une partie de ses ressources par l'Etat.

Dans le domaine économique et commercial, les projets d'aménagement de la galerie des Remparts et de Match viennent à point nommé. Vous l'avez évoqué, on peut les installer dans ce schéma pour que l'opération « Cœur de Ville » puisse accompagner ces deux projets. De même, cette action peut être élargie au commerce individuel. Vous avez parlé du quartier Ouest, la pépinière d'entreprises, projet porté par la Ville de Colmar et par Colmar Agglomération, peut également se trouver en bonne position.

Dans la mobilité et les connexions, vous l'avez également en point 4.

La refonte du transport collectif, M. HILBERT, vous en avez parlé, va trouver sa place. Le nouveau schéma de desserte est appelé à devenir opérationnel à la fin du 1^{er} semestre 2019. Par ailleurs, ce schéma est appelé à séparer le transport des grandes lignes de celui du centre-ville.

Pour le centre-ville, est prévue par ailleurs une desserte par minibus à source électrique. Donc, vous avez parlé de desserte, de mobilité interne, mais nous y sommes en plein puisque nous sommes prêts à installer ce projet dans l'action « Cœur de Ville ». Ce sera une petite révolution dans le paysage par cette nouvelle organisation. Les grandes lignes seront aussi

d'une durée de transport beaucoup plus courte, c'était également toujours vos observations. Donc, nous allons y arriver de cette façon.

S'agissant de la mise en valeur des formes urbaines, nous travaillons sur un projet déjà fortement avancé : la mise en valeur par la lumière sera installée sur une vingtaine de sites. Cette mise en valeur de forme urbaine va pouvoir accompagner tous les grands événements de la Ville tout au long de l'année et pas seulement pour la période de Noël.

Pour l'accès aux équipements publics, nous sommes déjà bien avancés. Pourtant nous avons encore sur la table l'accessibilité du Musée Bartholdi comme le traitement du Koïfhus. Pour celles et ceux qui sont dans la spéculation interrogative pour diminuer la portée de cette opportunité, je pense pouvoir dire qu'ils manquent de réflexion et de pertinence. Pourtant, je ne suis pas étonné outre mesure puisque la perspicacité dans l'action innovante n'a jamais été à leur registre, ou malheureusement très rarement.

Encore une fois, Colmar va pouvoir faire la différence avec son agglomération par rapport aux autres villes. Sans cette contractualisation, il n'aurait été jamais possible d'accéder à certains aménagements, à certaines améliorations puisque le contribuable local ne peut pas tout faire. Dans la mesure où une incitation est installée, il ne serait pas très efficace de ne pas l'utiliser.

Alors bien sûr, je suis content que Colmar et son agglomération aient pu apporter leur contribution. Je le vois également pour l'intérêt des administrés puisque ce qu'on arrivera à faire réaliser à travers cette contractualisation, nous n'aurons pas à le demander aux contribuables.

Enfin, une bonne nouvelle est souvent suivie par une deuxième. Je viens de recevoir aujourd'hui de Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est, un agréable courrier. Il m'annonce que Colmar fait partie de la sélection faite intégrant la Ville dans le réseau de 37 autres collectivités appelées à porter le dynamisme régional. 11 villes moyennes alsaciennes sont concernées. L'INSEE du Grand Est a identifié les villes qui peuvent apporter leur dynamisme, dont Colmar. L'esprit de cette action régionale s'inscrit dans la stratégie nationale de l'opération « Cœur de Ville » de l'État. Pouvoir ainsi initier des projets sur deux registres différents est une chance extraordinaire pour la Ville de Colmar et pour l'Agglomération. Mais ce résultat vient après des années de travail pour mettre la Ville de Colmar dans ce positionnement. Voilà ce que j'avais à dire au regard des critiques qui viennent d'être présentées ici et là.

Puis-je soumettre le rapport aux voix ? Qui m'autorise à signer la convention ? Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Néanmoins, vous avez quand même reconnu l'utilité de l'opération. Allez, souriez !

6. Co-garantie communale au profit de « Pôle Habitat – Colmar – Centre Alsace – OPH » pour un emprunt d'un montant de 672 000 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Salle de spectacles Europe – Programme de la saison 2018-2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Facturation des frais d'expédition dans le cadre de la boutique du Musée Bartholdi.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Concours financier en faveur des PEP Alsace.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH va nous quitter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de M. l'Adj. FRIEH qui a quitté la salle et qui n'a pas pris part au vote.

M. le Maire MEYER : Vous pouvez faire rentrer M. FRIEH.

10. Subvention à l'Association pour la Promotion des Populations d'Origine Nomade d'Alsace – APPONA 68.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

.

12. Mise à jour du tableau des effectifs.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Attribution de subventions – 1^{ère} tranche de programmation 2018 du contrat de ville – subventions de droit commun aux associations socio-éducatives.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Transaction immobilière : cession de parcelles sises Chemin de la Niederau.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Aménagement de l'espace de la Montagne Verte : bilan de la concertation.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, Monsieur le Maire. Merci, M. le 1^{er} Adjoint pour cette présentation, notamment de la démarche que vous avez employée. Je

voulais notamment saluer la large et longue concertation que vous avez mise en place. Sur ce dossier, cela a été quelque chose qui est appréciable, notamment la publication des différentes questions. Pourquoi je le dis ? Parce que ce n'est pas toujours le cas, notamment Place du Saumon ou ailleurs, ce sont des opérations de moindre envergure, c'est vrai, mais en tout cas, je pense que cette procédure-là, en étant un peu plus light dans d'autres cas, pourra à mon avis servir de modèle ultérieurement.

En 2011, Bougeons les Lignes avait fait un rêve. Les DNA avaient appelé cela à l'époque : le rêve d'un petit Central Park colmarien et on avait proposé la mise en valeur de cet espace, de cette place de la Montagne Verte, mise en valeur paysagère avec un parking souterrain. Le parking n'était pas notre idée, on avait repris une idée déjà très ancienne, mais la mise en valeur paysagère avec le lien avec les bords de la Lauch et le passage notamment de la Rue Schwendi à une voie. On y vient petit à petit. Encore une fois, ce n'est pas forcément notre idée exclusive, les bonnes idées se rejoignent et le bon sens finit toujours par triompher, on le voit.

Par contre, on avait à l'époque proposé de déplacer le gymnase avant sa rénovation, plus au Nord, juste à côté, mais le long de la Rue de la Cigogne pour pouvoir vraiment ouvrir ce secteur et recréer la continuité entre la Place de la Montagne Verte, la rue Schwendi, le marché couvert et la médiathèque, d'où cette idée de petit Central Park. Là, avec le gymnase, on en reprend maintenant pour quelques années, quelques décennies, il se trouve en plein centre, mais ce serait bien de pouvoir déjà avoir cette idée dans 10 à 30 ans quand on voudra refaire le gymnase, de dire : cette fois, on prendra vraiment la décision de le déplacer, juste un tout petit peu plus loin sans mettre 200 mètres plus au Nord, ce n'est pas un problème d'accessibilité. Ce serait bien que l'on puisse déjà penser à cela parce que maintenant, avec la rénovation, on est bloqués, on ne va évidemment pas le déplacer maintenant.

Je salue la concertation autour de ce projet et je me réjouis de le voir aboutir en mettant l'accent sur le lien avec le marché couvert. On voit un lien correct dans les perspectives, mais je m'inquiète encore un petit peu sur ce point. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, voilà un projet d'envergure qui va entièrement transformer tout le secteur dit de La Montagne Verte. Alors, l'amélioration paysagère du secteur avec une offre d'espace de jeux, de rencontre, de repos et de fraîcheur est très nette et nous nous en réjouissons. C'est du beau travail.

Toutefois, comme je l'ai dit lors de la Commission de l'Aménagement Urbain consacrée à cet aménagement, il est vraiment dommage que le nombre de participants à la réunion publique pour un projet de cette envergure ait été si peu élevé. Il est regrettable que les conseillers de quartier n'aient pas été sollicités. Et je pense même que c'est l'ensemble des Colmariens qui auraient pu être consultés. Il y a plusieurs moyens pour cela, car ils sont tous concernés par le devenir de l'espace en question. On constate à la lecture des 31 remarques exprimées que le projet de palace suscite des questions,

voire des oppositions très nettes, du moins quant à son lieu d'implantation. Mais on constate surtout là aussi que le plus grand nombre de remarques porte sur la suppression du stationnement gratuit et sur la préoccupation par rapport aux tarifs de stationnement résidentiel qui sont pour beaucoup considérés comme déraisonnables.

Comme je l'ai dit tout à l'heure sur le point relatif à l'action « Cœur de Ville », pour que le centre-ville soit vivant, il faut que toutes ces questions soient traitées en amont. Aujourd'hui, vous êtes encore en mesure de procéder à cette concertation pour l'organisation du stationnement résidentiel et pour les tarifs du nouveau parking. Aussi, nous espérons que vous saurez répondre aux préoccupations exprimées par les Colmariens. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Bien, y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. RENIS.

M. RENIS : Merci, Monsieur le Maire. Je suis content que M. DENECHAUD et Mme VALENTIN approuvent ce que nous avons fait, mais je voudrais juste rétablir une petite vérité. M. DENECHAUD, ce projet, nous y travaillions déjà bien avant 2011 et nous avons déjà un projet, mais comme le projet n'était pas vraiment ce que nous souhaitions, nous l'avons remis à plus tard. Donc, nous n'attendions pas que vous nous disiez si oui ou non il fallait le faire. Nous y avons travaillé en Commission d'Urbanisme bien avant 2011. Je voulais rétablir cette vérité.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Merci, M. DENECHAUD pour la remarque. Petit bémol, ce n'est pas la première fois que nous nous lançons dans une telle consultation, juste à côté d'ailleurs – ce n'est pas le seul exemple, je pourrais en avoir d'autres – la Place du 2 février, on avait agi exactement de la même façon, donc ce n'est pas la première fois, on a l'habitude de le faire. Vous citez la Place du Saumon, ce n'est pas le même type de projet. N'empêche que les riverains – comme nous le faisons à chaque fois lorsque nous réaménageons une voirie ou une place – sont consultés, amenés à voir les plans et à s'exprimer. Systématiquement, dans la Commission Aménagement et Urbanisme, les différents plans, les différentes suggestions, les différentes consultations sont passés en revue dans la Commission avant d'arriver au Conseil Municipal. C'est une procédure que nous suivons habituellement. Nous ne mettons pas systématiquement en place un groupe d'élus, mais nous l'avons déjà fait pour la Place du 2 février.

S'agissant du gymnase, heureusement qu'il est resté au centre-ville parce que d'abord on a besoin d'avoir un gymnase au centre-ville et là, l'endroit que vous évoquiez, cela n'allait pas parce qu'il y a le gymnase et le plateau sportif et en termes de dimension, c'était juste impossible. Ce gymnase est important au centre-ville aussi par rapport au collège, en l'occurrence le collège Victor Hugo parce que vous imaginez tous les enfants qui le fréquentent qui seraient obligés, si on l'avait installé ailleurs, de prendre les transports en commun, avec tous les désagréments que cela produirait.

Aujourd'hui, le gymnase est fait et s'intègre parfaitement dans le paysage et les concepteurs du projet d'aménagement extérieur de la Montagne Verte tiennent bien entendu compte de cet aménagement dans leur présentation et vous verrez, cela fonctionne très bien.

Mme VALENTIN, participation à la réunion publique, on peut toujours espérer avoir plus de monde. Les riverains ont été invités. Au-delà de cela, c'était sur le site Internet de la Ville, donc c'était visible. Malgré tout, et vous le voyez dans le bilan de la concertation, beaucoup d'individus ont participé, beaucoup de Colmariens puisqu'encore une fois – c'est l'objet du bilan, vous l'avez entendu, je vous l'ai dit et vous l'avez certainement lu – il y avait le site Internet, la boîte à idées, les consultations sur un registre en Mairie, donc il n'y avait pas que la réunion publique qui s'est rajoutée à cela. On a d'ailleurs eu une participation pas du tout symbolique de la population. Vous voyez donc que cela fonctionne très bien.

Sur le prix du stationnement, il ne faut pas avancer plus vite que la musique. Aujourd'hui, l'objet du rapport est le bilan de la concertation. Demain, on va avancer et évidemment, on se posera les questions du prix du stationnement, comment cela se passe, mais il n'est pas encore temps aujourd'hui d'envisager ce point. On aura évidemment l'occasion d'en reparler le moment venu.

M. le Maire MEYER : Cela étant dit, il est injuste de prétendre que ce projet était prévu. Ce projet n'était pas prévu dans la mesure où dans la programmation pluriannuelle il ne faut pas seulement rendre physiques des projets, mais à côté, il faut mettre les moyens financiers. Or, au train où nous avançons, dans les trois premières années et en fonction du partenariat trouvé pour d'autres projets, la Ville a pu libérer certains crédits qui pouvaient trouver une autre affectation. Raison pour laquelle nous avons commencé d'abord à voir la faisabilité du projet à travers deux opérations de fouille pour que, le moment venu, on soit éventuellement prêts. Selon le diagnostic budgétaire réalisé il y a deux ans, nous avons vu que nous pouvons porter ce projet en plus, au-delà de ce qui était programmé en 2014. D'où la réalisation de ce projet qui vous est proposée aujourd'hui. Le projet est déjà très avancé puisque l'appel d'offres est réalisé. Le maître d'œuvre a fait son travail. Les travaux sont appelés à démarrer au mois de septembre. Étant entendu qu'en raison de la préparation technique et environnementale, on a été exonérés de l'étude globale. Avec les travaux de fouille. Pas mal de réflexions préalables ont pu s'organiser ce qui fait que ce projet, la réalisation des travaux, n'ont plus à souffrir d'une étude globale environnementale. Donc, c'est une avancée qui consacre les efforts faits en matière d'aménagement urbain de ce périmètre, étant entendu que nous sommes encore dans un secteur protégé. Cela suppose une procédure particulière qui vient de vous être relatée par le 1^{er} Adjoint.

Il fallait trouver 23 millions d'euros puisque le projet est principalement financé à 80 % par le budget de la Ville de Colmar. Si on s'engage, il faut également arriver à mettre à côté les moyens financiers qui permettent de les réaliser. Étant entendu que l'agenda retenu conduit à une exploitation pour fin novembre 2019.

Globalement, opération envisageable, mais qui n'était pas programmée, mais que nous réalisons en plus.

Ce dernier week-end, je me suis amusé à faire le compte de tous les travaux supplémentaires engagés par rapport à nos propositions de 2014. Je suis arrivé à un montant budgétaire de 37 millions d'euros d'investissements supplémentaires par rapport à ce qui était prévu. Les 37 millions d'euros comprennent les 23 millions de ce parking.

Nous sommes sur un projet, c'est une proposition que je fais.

Après les attentats de Trèbes et de Carcassonne, l'héroïsme dont a fait preuve le Colonel Arnaud Beltrame demeure dans toutes les mémoires. Son sacrifice a suscité une vive émotion et a été une onde de choc dans la France entière. Le Colonel Beltrame restera à jamais pour nous tous un symbole, interpellant nos consciences, un héros à la figure universelle. J'ai donc demandé à ce qu'une réflexion soit faite pour lui dédier un aménagement. Je propose de nommer la Place aménagée de la Montagne Verte de façon à la dédier au Colonel Arnaud Beltrame.

C'est un aménagement majeur qui s'installe dans le cœur de la ville et pas trop loin de la gendarmerie. Je pense que cette proposition va recueillir une adhésion très large auprès de la population colmarienne.

Nous avons à prendre acte du rapport sans plus.

16. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : C'était le dernier point. Je n'ai pas été saisi d'une question particulière. Mes chers collègues, je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée. Nous allons nous retrouver au mois de mai avec une séance qui sera certainement plus longue puisque nous aurons le compte administratif entre autres à examiner. Merci, la séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 19 H. 40

STENOGRAMME

43^{ème} Séance

du

28 mai 2018



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, merci de vous installer. Je déclare la séance ouverte.

J'excuse M. WEISS, M. HAMDAN, Mme SCHOENENBERGER, M. DENZER-FIGUE, Mme BARDOTTO-GOMEZ et M. OUADI qui donnent respectivement procuration à Mme CHARLUTEAU, M. HANAUER, Mme ZINCK, au 1^{er} Adjoint, Mme ERHARD et à Mme BRANDALISE. Mme PELLETIER va nous rejoindre avec un peu de retard et en attendant, donne pouvoir à Mme HUTSCHKA.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 16 avril 2018 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le sou mets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai deux petites communications à faire. J'ai dit « petites », mais elles sont néanmoins importantes.

Ainsi, j'ai le plaisir de vous informer que la Ville de Colmar bénéficie de trois étoiles dans la nouvelle édition 2018 du Guide Vert Michelin. "Une étoile" signifie intéressant. "Deux étoiles" signifie « mérite un détour » et trois étoiles « vaut le voyage ». "Trois étoiles" est le maximum possible, donc c'est une étoile supplémentaire pour le palmarès de Colmar.

Nous avons déjà parlé de la deuxième communication à plusieurs reprises. Lors des dernières municipales, c'est un sujet qui a été véhiculé dans tous les sens, c'était le dépôt de bilan du domaine viticole. Différentes instances étaient en cours et le sont encore. Les premières avaient été épuisées au niveau de la juridiction locale, deux partenaires sont allés en cassation. Je rappelle rapidement la situation : la société d'exploitation du domaine viticole de la Ville de Colmar a été mise en redressement judiciaire le 26 juillet 2011, procédure convertie en liquidation judiciaire par jugement du 15 novembre 2011. Le 14 novembre 2014, la société LORENTZ a introduit devant la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Colmar, en sa qualité de créancier contrôleur de la liquidation, une action en responsabilité pour insuffisance d'actifs contre la Ville à hauteur de 3 273 887,96 euros sur le fondement de l'article L651-2 du Code de Commerce. Le 31 décembre 2014, le Crédit Agricole Alsace Vosges a fait acte d'intervention volontaire dans cette procédure en qualité de créancier contrôleur. Par un jugement du 29 septembre 2015 et conformément à l'argumentation développée par la Ville, le TGI avait estimé que leur action était irrecevable, car seule la société LORENTZ avait introduit l'action dans le délai. Par un arrêt du 26 octobre 2016, la Cour d'Appel a confirmé ce

jugement. Le 2 janvier 2017, la société LORENTZ et le Crédit Agricole ont introduit un pourvoi devant la Cour de Cassation. J'ai le plaisir de vous informer que par un arrêt du 24 mai, la Chambre Commerciale de la Cour de Cassation a rejeté ce pourvoi, confirmant ainsi la position des juges de première instance et d'appel et au-delà, celle de la Ville de Colmar. Il s'agit donc d'une conclusion heureuse pour la Ville de Colmar. De par-là, il est aussi pensable que cet arrêt va également calmer le jeu pour les recours encore en instance au TGI de Colmar. Par ailleurs, la société LORENTZ et le Crédit Agricole ont été condamnés aux dépens et à verser à la Ville de Colmar un montant de 3 000 euros au titre des frais irrépétibles. Alors, mon cher Président, je suis désolé de faire passer à la caisse le Crédit Agricole, je disais d'entrée que l'établissement bancaire était mal inspiré d'aller au contentieux.

Cela étant dit, rappelez-vous les élections de 2014, on lisait des pages entières dans la presse, on en a fait des arguments électoraux, nous avons le résultat aujourd'hui.

Bien, point n° 5, Mme l'Adjointe STRIEBIG-THEVENIN.

5. Choix du délégataire dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion du Musée du Jouet.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Après d'âpres négociations.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

6. Programme de la saison 2018/2019 au théâtre municipal.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Attribution d'une subvention à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse en 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2017/2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Attribution d'indemnités et de subventions à titre cultuel et culturel pour l'année 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Quelquefois, on a du mal à traduire sur le papier les consignes qui sont données. À la rubrique des bâtiments culturels où on indique que le taux est porté de 20 à 25 %, il n'y a pas lieu de lire « ces salles pouvant être mises à disposition », il faut lire « ces salles étant mises à disposition ». Sinon, les 5 % supplémentaires ne s'imposent pas.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

10. Convention de partenariat pour le tri des déchets de la propreté de la rue de l'Espérance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, Monsieur le Maire. Ce n'est pas à proprement parler par rapport à l'expérimentation qui est présentée dans le rapport. Enfin,

j'espère qu'elle aboutira, qu'il y aura des résultats concrets et que la situation s'améliorera dans ce secteur, mais le problème lié aux déchets et notamment aux conteneurs est présent dans toute la Ville. Dans tous les conteneurs de la Ville, il arrive assez fréquemment que des déchets soient déposés aux alentours ce qui crée des nuisances un petit peu partout dans tous les quartiers. Je ne dis pas que vous ne vous y intéressez pas, mais il faudrait peut-être aussi trouver des solutions ou en tout cas des expérimentations pour améliorer cette situation. Je ne sais pas s'il faut plus de conteneurs ou plus de fréquence pour les vider, mais en tous cas régulièrement, il y a même aussi des encombrants dans les sites d'apport de tri volontaire.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT, vous avez mille fois raison. Rares sont les réunions de quartier où cette question n'est pas pointée. Il y a encore quelques jours, j'ai fait une relance aux services. Il s'agit de trouver une meilleure fluidité, une meilleure organisation pour que les conteneurs soient mieux utilisés et mieux vidés. La consigne est donnée. Je laisse un temps d'observation d'un mois et nous allons voir le résultat au regard de ce que l'on va essayer de mettre en œuvre.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, Monsieur le Maire. En partant du même constat, la situation est effectivement la même dans d'autres secteurs. Elle est très prégnante Quartier Ouest où je réside, je le vois tous les jours ou presque. Ma question est la suivante : pourquoi avez-vous choisi de confier ce travail à un particulier alors que, finalement, il doit être contrôlé par les services municipaux ? Dans ce cas, pourquoi ne pas le faire faire par des agents des services concernés et qui sont compétents comme vous le dites pour le contrôle ? C'est la première question.

La deuxième : ne craignez-vous pas que la même demande soit justement faite au pied de certaines autres barres d'immeubles où il y a autant de résidents, autant de ménages qui voudront peut-être pouvoir profiter de l'aubaine d'avoir quelqu'un qui s'en occupe et qui est rémunéré par la Ville ?

M. le Maire MEYER : D'abord, on n'est pas équipés pour le faire. Deuxièmement, il s'agit de déchets qui ne sont pas seulement des déchets des administrés de la Ville de Colmar. Certains conteneurs sont également gérés par les bailleurs sociaux. Troisièmement, ce sont des vidanges dédiées à certains pôles de traitement où nous n'avons pas accès. L'intermédiaire est fait par le privé. S'agissant de la Ville de Colmar, l'opération n'est pas faisable, mais nous devons veiller à ce que le service soit le plus efficace.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

11. Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Parc des Expositions – conclusion d'un avenant n° 3.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Certains collègues sont certainement étonnés que Mme CHARLUTEAU présente ce rapport, mais elle remplace M. WEISS.

Au final, c'est une bonne opération en matière d'équipement du Parc des Expositions dans la mesure où la prolongation de la DSP est possible. Nous aurons un équipement supplémentaire de quelque 5 millions d'euros surtout en nous évitant à chaque fois les grandes difficultés d'acceptation pour des raisons de conformité du hall n° 6 où nous étions toujours sur le fil.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Je rebondis peut-être aussi sur un petit détail qui figurait dans la presse lorsque j'ai lu que le Maire a brûlé la politesse à la Présidente du Parc des Expositions. Le Maire n'a pas brûlé la politesse puisque le rapport était inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Avant de communiquer à la presse, j'avais Mme ROTH au téléphone qui m'a demandé de le présenter.

12. Prorogation de la durée du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la patinoire de Colmar – avenant n° 1.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Construction d'un équipement couvert d'athlétisme au stade de l'Europe – avant-projet définitif.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Bien, Maître BRUGGER était assez volubile pour la présentation. Il reste quand même un hic. Bien sûr, nous mettons le projet sur rail, mais se pose une autre question sur les frais d'exploitation. Or, par la contractualisation des budgets, le traité que nous avons à signer le cas échéant avec le représentant de l'État, le taux d'augmentation de la section de fonctionnement est plafonné à 1,2 %. Or, l'inflation de l'année n-1 est déjà de 1,2 %. S'ajoute encore l'actualisation des frais de personnel pour 600 000 euros, ce qui me donne un total d'augmentation de 1,8 %. Alors, si

en plus les outils que nous construisons supposent encore des frais d'exploitation supplémentaires, cela va nous poser problème si on doit répéter une telle articulation l'année prochaine. Les communes ont toujours le moyen d'investir, mais n'ont plus les moyens financiers de faire fonctionner, donc ce sera selon moi un cas de force majeure. Déjà pour cet ouvrage, je me pose la question, cela suppose que nous devons trouver avec les utilisateurs une participation importante pour le coût de fonctionnement, sinon la charge n'est pas acceptable pour la Ville de Colmar puisqu'on n'a pas le droit d'aller au-delà de 1,2 %. Ces questions restent ouvertes, mais il ne faut pas bloquer le dossier. J'ai demandé qu'on puisse rencontrer les deux présidents qui ont principalement en charge la gestion de cet ouvrage parce que cet équipement n'est pas seulement destiné, M. l'Adjoint, aux sportifs colmariens, il va rayonner assez large. Si on ne met pas le holà au départ, la Ville de Colmar aura à supporter les frais d'exploitation pour tout le monde, ce qui n'est pas supportable.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Ma question était un peu en lien avec votre dernier propos. Je me posais la question de la couverture de l'aire sportive avec une toile textile. Puisque cette salle serait notamment exploitée en hiver, une grosse partie des frais d'exploitation est le chauffage, je me posais la question de l'isolation de cette salle. Je ne sais pas si le textile est très isolant et si c'était un choix. Je ne m'y connais pas suffisamment, mais je posais quand même la question du choix de cette isolation du toit.

M. le Maire MEYER : Nous nous sommes inspirés de deux ou trois expériences en France. S'agissant des sportifs, je ne pense pas qu'ils cherchent à évoluer à une température de 22 degrés.

M. HILBERT : Bien sûr que non, mais on a déjà eu une expérience à Colmar avec la salle d'escrime où il y avait un problème au niveau de l'électricité et qui faisait aussi exploser un petit peu le budget.

M. le Maire MEYER : Non, non.

M. HILBERT : Ce n'est pas tout à fait le même problème, mais...

M. le Maire MEYER : Non, ce n'est pas le même problème parce que le compteur était d'une puissance beaucoup trop importante, ce qui a fait facturer des forfaits qui n'étaient pas nécessaires. Là, c'est différent, mais entre le projet initial évalué à 3 millions d'euros par rapport à celui-ci, la différence est d'un million d'euros. Il faut aussi voir cela de près.

M. HILBERT : Il y a quand même du chauffage radiant.

M. le Maire MEYER : M. SPAETY.

M. SPAETY : Il est vrai que cette salle d'athlétisme est aussi un peu le résultat des discussions depuis de longues années au niveau alsacien où on voulait construire une grande salle qui a un coût important. L'Arlésienne est au niveau alsacien. Je crois que la Ville de Colmar a eu une bonne réaction face à ce dossier enterré depuis des années par rapport à cette salle d'athlétisme gigantesque qui aurait eu effectivement un rayonnement intéressant pour Colmar, mais on ne peut pas aujourd'hui faire avec une

somme aussi importante. Il est vrai que face à cette situation, la Ville de Colmar a fait le choix de la construction d'une salle d'entraînement couverte d'athlétisme, de capacité plus petite, c'est vrai, mais permettant l'entraînement dans toutes les disciplines de l'athlétisme durant la période hivernale. On ne peut être que d'accord avec ce projet qui va évidemment beaucoup aider au développement de l'athlétisme dans le secteur de Colmar et de l'Agglomération. C'est aussi un signe d'encouragement – cela a été dit – par rapport aux clubs engagés dans l'athlétisme depuis des années. Cela permettra aux athlètes compétiteurs de peaufiner leur préparation hivernale et de préparer dans les meilleures conditions les compétitions du printemps. De plus, l'option a été prise d'ouvrir l'équipement vers les associations socioéducatives de quartier qui mettront leur programme d'activité tourné vers l'athlétisme en route, sans compter le milieu éducatif et étudiant qui pourra également profiter de cette structure.

J'avais tout de même deux interrogations, mais sans doute, on n'avait pas 36 lieux pour installer la salle. En fait, elle va se faire à l'arrière du bloc technique sur le stade de l'Europe, c'est vrai que c'est un emplacement assez réduit, c'est un peu dommage que cette salle n'apparaisse pas dans un contexte ou dans un milieu plus large. Elle est un peu étriquée dans un milieu étriqué, c'est un peu dommage.

L'autre question, vous y avez répondu, Monsieur le Maire, concerne la gestion de la salle. Vous le dites, on a tendance à donner la gestion plutôt au monde associatif, mais effectivement, le monde associatif est fait de bénévoles. Le pays de Colmar pourra-t-il gérer un tel lieu s'il y a beaucoup de locations dans la journée par rapport aux écoles et aux quartiers ? Ne vaut-il pas mieux que le Service des Sports s'occupe de la gestion des créneaux horaires ?

Pour le reste, nous voterons bien sûr ce rapport.

M. le Maire MEYER : Nous aurons contact avec le Président, mais mon observation demeure. S'il y a un blocage régional, je crains que tous les sportifs alsaciens viennent à Colmar. Or, ce n'est pas à la Ville de Colmar de supporter le contrecoup, donc nous devons trouver une entente pour qu'il y ait une répartition équitable des frais de fonctionnement. Je ne voudrais pas que les associations acceptent d'autres associations venant d'ailleurs pour mettre à disposition les locaux sportifs. Il faut que cela soit géré de plus près pour pouvoir assumer le coût de fonctionnement de cet équipement.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

14. Convention de mise à disposition de personnel municipal dans le cadre de stages organisés durant les « Animation Été 2018 ».

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Attribution d'un concours financier au syndic des propriétaires commerçants de la Galerie du Rempart « Triplex » pour la réalisation d'études architecturales.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution d'un concours financier à la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace pour l'organisation d'une exposition culturelle dans le cadre des marchés de Noël.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Attribution d'un concours financier pour le Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement (CCFD) - 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Subvention 2018 à l'association « Les Amis du Jumelage de Colmar ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Convention relative au fonctionnement et au financement de l'instance Infobest Vogelgrun/Breisach pour la période 2018-2021.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Soutien aux échanges scolaires – 2^{ème} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Transaction immobilière : cession de parcelles sises rue du Général Guy Schlessler.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Place de la Cathédrale, lancement d'un concours d'idées.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, Monsieur le Maire. Juste une question qui peut être vue comme une suggestion. La composition de la commission ne pourrait-elle pas comprendre un membre du Conseil des Sages et un membre du Conseil des Enfants dans la mesure où ce sont des instances qui participent logiquement à la vie municipale, que leurs visions peuvent être sans doute différentes, mais également très complémentaires et en tout cas intéressantes, notamment pour les enfants qui eux, verront et vivront cette place réaménagée ?

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, Monsieur le Maire. Je ne peux que me réjouir de ce rapport qui inaugure enfin ce projet que je défendais depuis fort longtemps. Je pense effectivement que la Ville va changer de visage avec la suppression de ces parkings Place de la Cathédrale et cela va être beaucoup plus agréable pour les Colmariens et sans doute pour les touristes. Néanmoins, je pense que vous l'avez lié à la création de parkings en périphérie, mais on ne pourra pas faire l'impasse sur une réflexion sur la mobilité. Pour avoir milité à de nombreuses reprises sur cette place pour la suppression des parkings, j'ai pu m'entretenir avec des personnes âgées qui se rendaient à l'église à côté sur la place et qui avaient du mal à se déplacer, etc. Il faut trouver une solution alternative pour que ces personnes puissent venir aussi au centre-ville et profiter des services et des commerces qui y sont. Bien sûr, ce ne sera pas l'automobile, en tout cas, pas l'automobile telle qu'elle est utilisée en ce moment, mais réfléchir à d'autres choses, je pense notamment bien sûr au vélo, mais aussi au vélo-taxi. Je sais que vous y êtes un petit peu réfractaire, mais je réitère l'idée de vélo-taxi géré par la TRACE. Cela peut être aussi de l'autopartage et aussi développer les transports en commun. Je pense que comme je l'avais déjà dit la dernière fois, si on développe la mobilité avec l'attractivité du centre-ville, tout Colmar aura à y gagner.

M. le Maire MEYER : M. GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est vrai que le problème de la Place de la Cathédrale est important et à titre personnel, c'est vrai que par les fonctions de l'Office de Tourisme, je ne pense que du bien évidemment de vouer cet emplacement au tourisme et à l'ensemble des Colmariens et touristes. D'autre part, en tant que responsable sur le plan immobilier, notamment de l'immobilier commercial, je m'interroge. Il est évident qu'à l'heure actuelle, nous sommes en face d'un parking qui rend véritablement service : la rotation est rapide, il est facile d'y accéder contrairement à ce que l'on peut penser par l'étroitesse de la rue qui y mène et c'est un parking qui est extrêmement utile. La suppression de ce parking va poser problème. Alors, on nous dit – et à juste raison – qu'il y a ce grand parking qui est en train de se créer. Je redis : attendons de voir pour savoir

si le Colmarien va y prendre ses habitudes. À l'heure actuelle, ce que nous voyons – et c'est une certitude –, c'est qu'il y a un déplacement massif du commerce colmarien vers l'extérieur. Qu'est-ce qu'il y a à l'heure actuelle ? C'est un commerce lié au tourisme et le commerce traditionnel disparaît du centre-ville. Nous sommes en face d'un véritable problème qui va aller en s'aggravant.

Je crois volontiers que toute la problématique va être étudiée et que l'on va essayer de faire en sorte qu'il n'y ait pas en réalité plus de négatif que de positif. Je ne sais pas comment le chiffre de 3,5 millions d'euros a été calculé, je ne sais pas du tout ce que cela signifie, est-ce simplement du terrassement ou plus que cela ? Je ne sais pas quel a été exactement le fond et à l'heure actuelle l'idée du concours donné, est-ce une ouverture totale aux participants qui y participeront ou y a-t-il une volonté municipale d'indiquer vers quoi nous voulons aller ? Je crois simplement qu'il faut faire extrêmement attention et je crois qu'il ne s'agit pas d'aller trop vite ni sans doute trop lentement dans cette opération simplement pour essayer de faire en sorte que d'une part le centre de Colmar puisse non seulement être voué au tourisme – nous sommes tous d'accord –, mais également reste quelque chose d'attirant pour le commerce. Je n'ai pas besoin de redire ce que je viens de dire tout à l'heure. À l'heure actuelle, la situation me paraît assez critique, à voir les commerces qui quittent pour aller en périphérie. Je dirais prudence dans ce dossier. Il est évident que nous avons quelque chose qui marche, un emplacement prisé par les Colmariens pour investir le centre-ville, il serait évidemment navrant de voir qu'en définitive la suppression de ce parking pose finalement des problèmes plus embêtants encore vis-à-vis du centre-ville. Bien entendu, je pense qu'une étude s'impose, mais il faut laisser l'ouverture aux solutions qui n'apparaissent peut-être pas encore clairement pour tous.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, Monsieur le Maire. Je vais avoir besoin d'un petit moment pour assimiler tout ce que mon collègue vient de dire, mais je tiens à dire – je crois pour la première fois – que je suis presque d'accord avec la totalité de ce que M. HILBERT disait. Cependant, au dernier Conseil Municipal, nos oppositions ont mis en avant que le surcoût du parking de la Montagne Verte était déjà annoncé avant les travaux. Il a simplement été oublié de préciser que nous avions ajouté 105 places supplémentaires. Je me suis amusé à faire un petit calcul. La place souterraine dans un parking revenait à un tout petit peu plus de 2 000 euros, faites mieux ! C'était pour dire ce qu'il s'était passé la dernière fois.

Maintenant, il est évident que je me réjouis de cette étude sur la Place de la Cathédrale, mais ce que je regrette, Monsieur le Maire, c'est que cette étude ne porte pas sur deux rues qui sont les pénétrantes de cette place : la rue des Prêtres et la rue des Marchands. Je m'explique. Aujourd'hui, nous sommes en train de faire la piétonnisation totale du centre-ville, ce qui est un grand bien. Ce que mon collègue pense, c'est son choix, je ne discuterais pas là-dessus. Je vois que notre petite voisine Sélestat a piétonnisé son centre-ville, ce n'est quand même pas mal, les commerces s'y retrouvent. Cependant, si je veux venir à la rue des Marchands – je ne demanderais pas

la piétonnisation, cela fait 30 ans que je la demande, je ne la demanderais pas aujourd'hui –, je trouve que l'on doit absolument réfléchir à la façon de faire afin qu'il n'y ait plus le samedi, le dimanche, certaines nuits – surtout que la belle époque va arriver – certaines personnes qui prennent leur moto et qui dès la rue Jean-Baptiste Fleurent, se mettent de face à 4 ou 5 et font la course...

M. le Maire MEYER : Je m'excuse, ce n'est pas l'objet du rapport.

M. RENIS : Bien sûr, Monsieur le Maire, mais c'est pour cela que j'explique.

M. le Maire MEYER : Non, mais ce n'est pas l'objet du rapport.

M. RENIS : Monsieur le Maire, j'aimerais terminer. Je souhaiterais que l'on puisse installer d'une façon architecturalement satisfaisante, de faire en sorte que cela ne se produise pas et en plus, que cette rue ne devienne pas le Grand Prix de Colmar comme il y a le Grand Prix de Monaco pour des petites fins touristiques. Je m'explique. Je m'excuse de déborder, mais c'est trop important. En ce moment, un chauffeur d'un des deux trains verts fait vraiment n'importe quoi. Il ne roule pas à 20 km/h et ne respecte rien du tout. Je crois qu'il faudrait trouver une solution pour faire en sorte qu'architecturalement cette rue soit incluse également de façon belle à tout le centre-ville.

M. le Maire MEYER : Je crois qu'il faut arrêter de pédaler. Chaque chose en son temps. Nous avons une étude de faisabilité pour lister les propositions faites, à nous de faire un choix après. Tout ce qui vient d'être dit autour de la table entrera en ligne de compte.

M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Monsieur le Maire, chers collègues. J'ai un certain âge, je me souviens d'un débat lorsqu'il s'agissait de rendre la rue des Clefs piétonnière. Je pense que deux ans après, aucun des commerçants de la rue des Clefs ne serait revenu en arrière. J'ai rarement vu la rue des Clefs vide le samedi. L'attractivité se gagne aussi par une qualité de vie, de déambulation. S'agissant du parking de la Cathédrale, je fais le constat qu'à 9 heures du matin, les commerçants ne sont pas encore ouverts et qu'il est déjà plein. Ce n'est pas le client qui y trouve sa place, mais l'employé du magasin. En fait, ils se tirent une balle dans le pied en occupant eux-mêmes ce qui devrait être à disposition des commerces.

M. le Maire MEYER : Je ne cesse de le répéter.

M. MEISTERMANN : Je pense que ce n'est pas que pour les touristes et pas que pour les Colmariens, mais aussi pour les commerçants que cela va donner une plus-value et pour les bâtiments autour. Clairement, la qualité de vie a toujours augmenté l'attractivité et le passage des personnes dans le centre-ville.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Mme VALENTIN, d'abord vous proposez deux personnes en plus, la commission est déjà constituée de 14 personnes, plus nous serons nombreux, plus il sera difficile de débattre. En revanche, l'idée d'inclure le Conseil des Sages, oui, tout à fait. Quant au Conseil

Municipal des Enfants, ma collègue Roseline HOUPIN qui s'en occupe sait bien qu'elle pourra avoir des discussions sur le sujet avec la vision des enfants qui est toujours complémentaire, peut-être pas dans la commission, mais qu'ils aient à traiter du sujet est sans doute une bonne idée.

M. HILBERT, vous posez la question de la circulation au cœur de ville, nous faisons quand même le lien avec la Montagne Verte parce qu'on a toujours voulu, contrairement à d'autres villes parfois, ne pas totalement hermétiquement fermer le centre-ville aux voitures pour ne pas ni asphyxier les commerces, ni asphyxier les riverains qui habitent au centre-ville et qui ont aussi besoin de trouver des solutions. C'est la raison pour laquelle, avant d'enlever les 105 places Place de la Cathédrale, nous souhaitons effectivement augmenter la capacité à quelques mètres de la Montagne Verte. Le lien est forcément trouvé.

Pour le reste, effectivement, il y a l'étude et l'objet du rapport, ce qui répond au collègue RENIS aussi, de discuter sur l'ensemble des rues et des accès aux alentours, ce sera l'objet de la discussion que nous devons avoir les uns et les autres au sein de ce groupe de travail. C'est pourquoi il y a un représentant de la Paroisse Saint-Martin, nous sommes conscients que le dimanche matin, les fidèles étant de plus en plus âgés, il va falloir trouver des solutions pour qu'ils puissent se rendre à la messe sans avoir besoin de marcher trop loin. Vous savez que l'on est en train de travailler sur la refonte du réseau TRACE et notamment la mise en place de navettes électriques pour le centre-ville, donc cela viendra alimenter également la réflexion autour de ce sujet.

Quand M. GRUNENWALD s'exprime en tant que Président de l'Office du Tourisme, ce réaménagement de la place est d'abord pour les Colmariennes et les Colmariens qui doivent se sentir encore mieux intégrés dans leur ville, qui doivent pouvoir profiter de leur Ville, elle est aussi pour les touristes, mais elle est d'abord pour les habitants du centre-ville et pour que les Colmariennes et Colmariens puissent s'approprier cet espace de vie, qu'il puisse y avoir des animations, des terrasses supplémentaires, une vraie vie en plein cœur de ville. Je crois qu'il y a très peu de villes en France aujourd'hui où il y a des voitures garées autour d'une cathédrale ou d'une collégiale, très peu. Colmar est aujourd'hui une anomalie, c'est la raison pour laquelle nous souhaitons demain et assez rapidement la corriger.

Évidemment, je souscris aux propos tenus par M. MEISTERMANN, l'attractivité d'une ville et son dynamisme commercial passent aussi par l'aménagement de telles places, par la création d'animations. Personne ne peut continuer à imaginer que l'on va pouvoir se garer devant chaque vitrine où l'on va, ou parfois certains voudraient même se garer dans le commerce où ils vont, ce n'est juste pas possible dans une ville de 72 000 habitants, raison pour laquelle nous mettons en place des solutions et la refonte du réseau TRACE et les navettes électriques y participeront également.

Je crois qu'il ne faut pas être pessimiste, c'est vrai que la situation n'est pas facile. Dire que tous les commerces quittent le centre-ville pour aller en périphérie et que tous les clients les suivent, les chiffres démontrent le contraire même si la situation n'est pas facile, même si cela nous interpelle.

C'est parce que nous sommes interpellés que le Maire a tout fait pour que nous soyons éligibles dans le programme Action cœur de ville pour continuer à développer notre centre-ville parce qu'on y croit. On y croit pour les habitants et on y croit pour les commerçants.

M. le Maire MEYER : Il est tout à fait normal que les uns et les autres réagissent pour faire entendre leur façon de voir les choses. Je dis tout simplement que le fait de lancer un concours d'idées devrait rassurer tout le monde puisque nous allons y relancer toutes les propositions techniques de faisabilité urbanistiques, à nous de faire le tri après. Rien que le fait de passer par une telle procédure, c'est donner une réponse favorable par rapport aux précautions et aux idées qui sont déjà les vôtres. C'est la première fois depuis que je suis maire qu'on lance un concours d'idées parce que nous sommes persuadés qu'il faut passer par là pour enrichir ce que nous voulons faire au cœur de la ville autour de la cathédrale.

Cela étant dit, le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

26. Avis relatif à une demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées – déchetterie intercommunale de Colmar Agglomération à Wintzenheim.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, Monsieur le Maire. J'en profite pour rebondir par rapport aux critiques qui ont été formulées tout à l'heure au sujet de la propreté autour des sites de conteneurs enterrés. Ces sites de conteneurs enterrés sont de plus en plus nombreux, ils sont maintenant en général un site pour 350 à 400 habitants en ville, donc à des proximités très importantes des habitations. Des personnes assez malveillantes et assez peu civiques déposent des imprimantes, des machines, de l'électroménager devant ces conteneurs. Je regrette, ce ne sont pas des citoyens propres. Ils n'ont aucune civilité et n'ont aucun sens de l'écocitoyenneté. Il y a tellement de sites à proximité immédiate de tout le monde aujourd'hui en ville et dans l'agglomération. Dans toute l'agglomération, il y a près de 500 sites actuellement et un site, c'est de l'argent. Un conteneur enterré, c'est près de 15 000 euros. Il ne faut pas non plus charger les entreprises prestataires de services qui font le ramassage, que ce soit Schroll ou Recycal pour les verres. Ce ne sont pas eux les responsables des problèmes, mais les citoyens qui sont mal embouchés et qui bouchent les conteneurs et qui déposent des cartons d'emballage de plus en plus fréquents à cause de l'e-commerce, le commerce électronique qui est une vraie foire d'empoigne. Les camions circulent en ville toute la journée pour livrer dans la minute des produits commandés par Internet. C'est une aberration monstre et cela fait un déchet énorme de cartonnage que l'on retrouve ensuite bouchant les conteneurs.

C'est aberrant. On reçoit des photos les week-ends de machines, d'imprimantes déposées devant des sites de conteneurs enterrés. Il faut le faire quand même ! Des imprimantes ! Je prends la parole parce que maintenant, on aura une nouvelle déchetterie d'un hectare, analogue à celle du Ladhof, qui ne donnera plus d'excuse à tous les imbéciles – je regrette de le dire – qui ne sont pas assez grands et assez intelligents pour aller sur des sites comme une déchetterie pour déposer leur électroménager, leurs déchets ménagers spéciaux, leurs solvants, leurs huiles usagées, je ne sais quoi encore. Enfin, c'est aberrant. Ce n'est pas la faute des entreprises, mais des citoyens qui sont mal embouchés. Je regrette.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, Monsieur le Maire. Je rejoins un petit peu le constat de M. WAEHREN sur le manque de civisme, mais je constate aussi qu'il reconnaît finalement que l'usage de la voiture est indispensable puisque pour aller à la déchetterie il faut utiliser la voiture puisque ce n'est pas encore cela au niveau des collectes des encombrants à Colmar. La plupart du temps, on a besoin de la voiture. Il y a des ménages, notamment en centre-ville ou dans un certain nombre de quartiers qui n'ont pas toujours de voiture.

M. le Maire MEYER : Réponse difficilement éligible, je m'excuse.

On a fait le tour. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

27. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité entre la Ville de Colmar, Colmar Agglomération et les communes de Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Muntzenheim, Porte du Ried, Sainte-Croix-en-Plaine, Turckheim et Wintzenheim.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : D'abord, pour le principe de ces modalités de lancement de consultations, qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le principe est accepté.

S'agissant de la désignation des collègues, M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : On va puiser, comme on le fait habituellement, dans la Commission d'Appels d'Offres.

M. le Maire MEYER : On n'a pas le choix.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Ce qui est d'ailleurs obligatoire. Robert REMOND comme titulaire et Gérard RENIS comme suppléant.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ces deux désignations ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? La proposition est acceptée.

28. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz entre la Ville de Colmar, Colmar Agglomération et les communes de Bischwihr, Fortschwihr, Herrlisheim-près-Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Jepsheim, Muntzenheim, Porte du Ried, Sainte-Croix-en-Plaine, Turckheim Walbach, Wettolsheim, Wickerschwihr et Wintzenheim.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : D'abord, pour le principe, qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le principe est accepté.

Reprend-on les mêmes collègues pour siéger au sein de cette commission ? Les deux acceptent. Y a-t-il une opposition ? Ce n'est pas le cas. Les deux collègues sont installés.

29. Transfert à Colmar Agglomération des compétences relevant de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, non comprises dans le bloc des compétences de la GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) – modification des statuts.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Désignation des membres du Bureau de l'Association Foncière de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est une mise à jour régulière où nous devons tenir compte de l'avis des professionnels et des instances de professionnels, ce qui est résumé à travers ce rapport n ° 30.

Pas d'autres questions. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

31. Changement de présidence de la Société de chasse « Diane de Colmar », locataire des lots de chasse n ° 1 et 2 de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Convention de financement entre la Ville de Colmar et la Société Schongauer relative aux travaux de la salle d'archéologie du Musée Unterlinden.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Aménagement d'un parc public et d'un parking souterrain place de la Montagne Verte – validation de l'Avant-Projet Définitif

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, Monsieur le Maire. C'est un magnifique projet, j'ai déjà eu l'occasion de le dire et je le redis. J'ai juste une question. Dans le rapport, il est dit – ce qui est d'ailleurs un fait – qu'il y ait un espace entourant la Maison du Chasseur et le long des rues du Chasseur et de la Cigogne qui est réservé au palace. Il est marqué dans le rapport que si ledit palace ne devait pas se faire ou en tout cas pas immédiatement, on a imaginé d'y faire un aménagement provisoire. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce que pourrait être cet aménagement et ce que cela pourrait être comme coût ?

M. le Maire MEYER : À la date d'aujourd'hui, non. Il n'y aura jamais rien devant la Maison du Chasseur. L'espace devant la Maison du Chasseur est réservé. Il ne peut pas y avoir d'implantation devant la Maison du Chasseur, mais au-delà de cela, aujourd'hui, on ne peut pas dire davantage, il faut que le projet de l'hôtel mûrisse en même temps.

Mme VALENTIN : Oui, mais c'est dans le rapport.

M. le Maire MEYER : Oui, je veux bien et je vous réponds.

Mme VALENTIN : Donc, vous répondez qu'on n'en sait rien pour l'instant.

M. le Maire MEYER : Non, on ne peut rien dire pour l'aménagement provisoire à la date d'aujourd'hui.

Mme VALENTIN : D'accord, merci.

M. le Maire MEYER : Parce que nous sommes suspendus à une deuxième décision. En fonction de celle-ci, nous devons tenir compte pour finaliser cet aménagement provisoire.

Mme VALENTIN : OK, merci.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

34. Subvention pour l'association VELODOCTEURS.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est pour cette raison qu'elle s'appelle VELODOCTEURS. Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

35. Autorisation relative à la réalisation de massifs en béton pour l'installation de panneaux temporaires pour les marchés de Noël.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au 1^{er} janvier 2019.

Voir rapport –

M. REMOND - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

M. le Maire MEYER : C'était le dernier rapport. Je n'ai pas été saisi pour une question sous le point divers. Je vous remercie pour votre présence, votre participation et surtout pour l'enrichissement qui était le vôtre lors de ces tours de table au regard de la discussion des différents points. Mesdames et messieurs, chers collègues, merci beaucoup. La séance est levée.

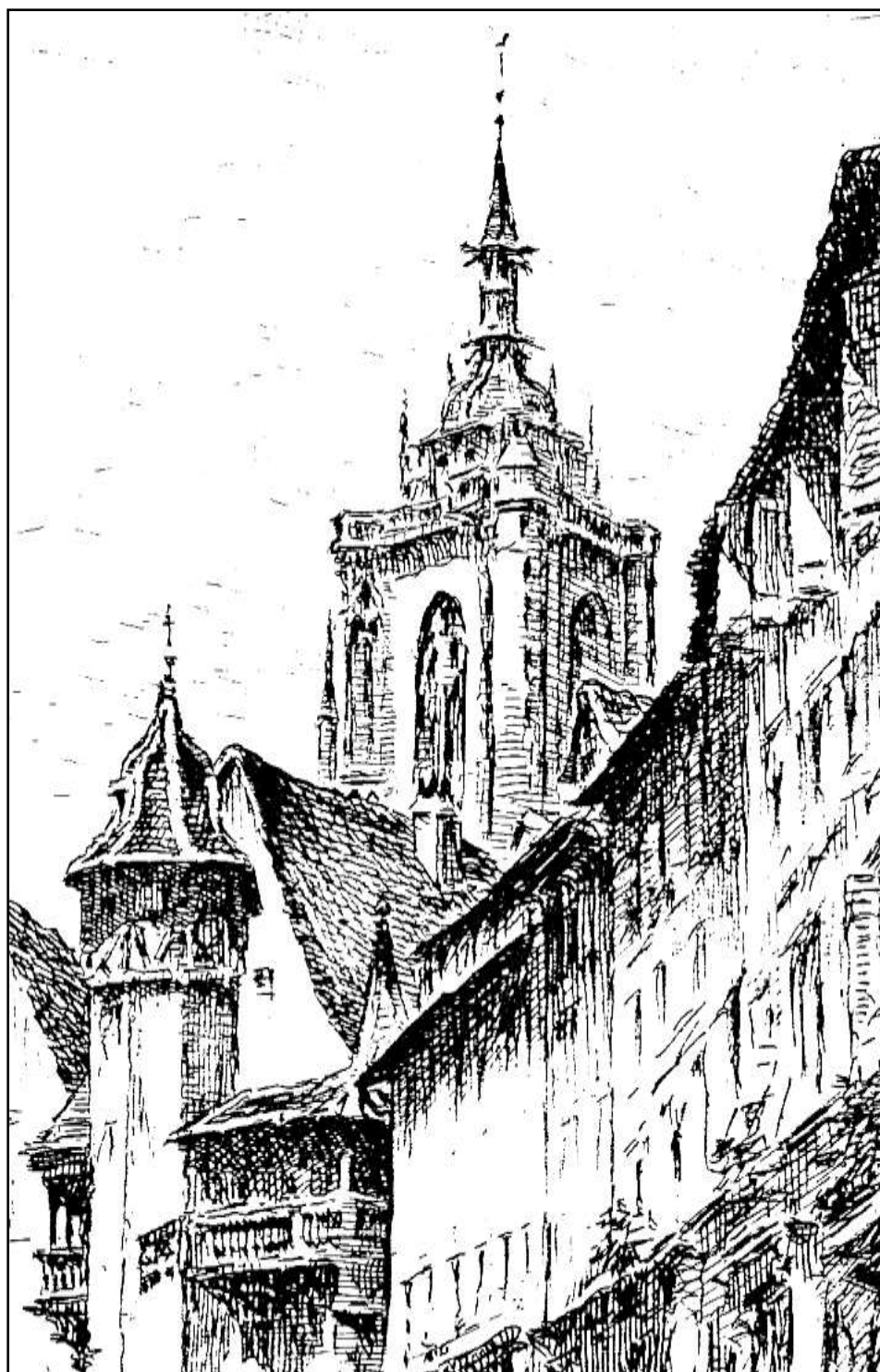
FIN DE LA SEANCE : 19 H. 50

STENOGRAMME

44^{ème} Séance

du

25 juin 2018



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette présente séance du Conseil Municipal.

J'ai à faire état d'excuses. Mme DE CARVALHO, M. SPAETY, et Mme BENNAGHMOUCH donnent respectivement pouvoir à Mme LOUIS, M. MEISTERMANN et Mme FUHRMANN qui aura du retard. Mme PELLETIER va nous rejoindre avec un peu de retard et en attendant, donne pouvoir à Mme HUTSCHKA.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 28 mai 2018 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le sou mets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai deux communications à faire.

J'ai le plaisir de vous informer que la Commission Nationale de Labellisation a émis un avis favorable au projet de programme de réussite éducative de la Ville de Colmar. Je tenais à saluer le travail partenarial mené avec les services de l'État qui a permis de faire aboutir favorablement ce dossier. Je veux souligner l'importance de la mise en œuvre à Colmar de ce dispositif qui va bénéficier aux enfants et jeunes des quartiers prioritaires de la Ville en lien étroit avec les établissements de l'éducation prioritaire. Ce dispositif concerne autour de 15 écoles maternelles et élémentaires ainsi que deux collèges. Le programme de réussite éducative a un budget prévisionnel de fonctionnement évalué à 60 000 euros et l'engagement de l'État repose sur une subvention à hauteur de 30 000 euros, c'est-à-dire de 50 % du coût de cette action.

La deuxième communication porte sur le passage à niveau de la ligne Colmar-Metzeral. Par arrêté du 26 novembre 2014, le Préfet du Haut-Rhin a procédé à la fermeture du passage à niveau pour piétons de la ligne Colmar-Metzeral. S'agissant d'une liaison primordiale pour le quartier Mittelhart et pour ses habitants, la Ville a contesté cet arrêté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg. Par un jugement du 29 mars 2017, les magistrats ont donné raison à la Ville et ont annulé l'arrêté préfectoral de fermeture. Cependant, par une requête du 29 mai, le Préfet a interjeté appel de ce jugement devant la Cour Administrative de Nancy. Par un arrêt du 29 mai, la Cour annule le jugement de première instance en se fondant principalement sur les conclusions du commissaire enquêteur. Plus particulièrement, les juges d'appel ont considéré que du fait de sa configuration et des conditions de son utilisation par le public, cet ouvrage présente un caractère dangereux. C'est donc à tort, selon la Cour

Administrative d'Appel, que le Tribunal Administratif avait annulé l'arrêté préfectoral. La Ville ne peut que regretter cette décision. Je regrette pour ma part la suppression de ce passage à niveau et je la considère injustifiée au regard de l'importance que revêtait ce passage, et des inconvénients liés à sa suppression. De surcroît, je regrette personnellement qu'on n'ait jamais eu à connaître les circonstances de l'accident qui y est survenu.

Ensuite, vous avez communication du rapport d'activités de Colmar Agglomération. Ce document est communiqué à tous les conseils municipaux comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. L'objectif de ce rapport est de présenter dans un document synthétique les activités de l'intercommunalité, de faire le point sur l'exercice des compétences qui lui ont été transférées par notre Ville et les autres communes et de mettre en évidence les complémentarités entre l'action communale et l'action intercommunale. Il doit ainsi contribuer à la transparence de nos politiques publiques et vous permettre de mieux répondre aux questions que les Colmariens sont susceptibles de vous poser. C'est une brochure qui est produite dans les délais puisque je m'étais engagé à le faire le premier semestre qui suit l'année concernée. Nous sommes en fin du premier semestre, raison pour laquelle j'ai tenu à ce que ce document d'une cinquantaine de pages puisse être mis à votre disposition.

Suite à cela, nous allons aborder le compte administratif 2017. Je donne la parole à M. l'Adjoint JAEGY.

5. Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Pour donner encore un peu de grain à moudre aux uns et autres, je vais prolonger de quelques minutes. Raison supplémentaire : j'ai eu l'impression d'avoir été un peu taquiné par voie de presse ces derniers jours.

Pour rebondir sur la présentation qui vient d'être faite par l'adjoint, quelques rappels pour constater la stabilité de notre gestion publique et quoi qu'on dise et quoi qu'on invente, le Maire de Colmar ne change jamais de théorie. Je ne bouge pas d'un iota. Les principes budgétaires sont les principes budgétaires sur lesquels il n'y a aucune dérogation possible. À titre d'exemple, le tableau n° 1 met en évidence une grande stabilité des dépenses de fonctionnement puisque sur 8 ans, nous avons augmenté de 5 millions d'euros en coût de fonctionnement, mais sur les cinq dernières années, l'augmentation était de zéro, ce qui fait en moyenne une augmentation de 0,9 % si l'on devait diviser les 5 millions d'euros par 8 ans. Par contre, vous voyez que les recettes sont en augmentation. Je ne cesse de redouter la fourchette qui se ferme, c'est-à-dire les dépenses augmentent et les recettes diminuent, ce n'est pas notre cas. Au contraire, les dépenses sont stabilisées

et les recettes augmentent, ce qui nous donne une latitude supplémentaire, mais également une stabilité. En hachuré, vous avez à chaque fois les prévisions budgétaires en dépenses et en rouge, vous avez les dépenses effectuées. Vous constatez que nous sommes à chaque fois totalement conformes par rapport aux prévisions. Nous sommes encore légèrement inférieurs en dépenses réalisées par rapport aux prévisions.

Je continue avec le tableau n° 2 qui donne les deux grandes masses : les frais de personnel et les autres charges. S'agissant des frais de personnel, nous sommes en diminution. Le taux était de 62,57 % en 2010, nous sommes à 60,70 % en 2018, prévisionnellement ce qui fait une légère diminution de 168 000 euros, de 2014 à 2018, malgré les charges supplémentaires venant de l'actualisation des salaires. Nous avons le même maintien pour les autres charges puisqu'on était à 37,43 % en 2010. Nous avons augmenté légèrement, mais c'est en rapport avec la tarification des différentes consommations qui nous sont facturées.

Nous continuons avec le focus n° 3 où la ligne en bordeaux correspond aux chiffres des villes de l'Association des Villes de France avec la comparaison par rapport à la Ville de Colmar. La comparaison doit être faite entre la ligne supérieure et celle qui est directement en dessous. Pour l'année 2016, dernière année connue, le coût de fonctionnement des Villes de France est de 1 353 euros, or il est de 1 020 euros pour la Ville de Colmar, soit un différentiel qui nous donne une économie globale sur le budget de fonctionnement toutes charges confondues de 23 310 000 euros. S'agissant plus précisément des frais de personnel, le coût des Villes de France est de 776 € par habitant, contre 603 à Colmar, soit une économie pour notre Ville de 12 M€ par an.

Je continue avec la planche n° 4 qui est en rapport avec les charges du personnel. La dernière année connue est également l'année 2016 pour les Villes de France. Le différentiel est de 129 euros par habitant, soit une économie de 9 millions d'euros pour 70 000 habitants au regard de ce que sont les dépenses de la Ville de Colmar.

Nous continuons avec le tableau n° 5 où les dépenses de gestion par habitant de la Ville de Colmar sont de 1 031 euros. Si l'on devait faire la moyenne avec la ville la plus chère, on arrive à 1 687 euros ce qui veut dire que nous faisons une économie de 45 millions d'euros par rapport à la moyenne, toutes charges confondues. C'est énorme !!

M. l'Adjoint JAEGY parlait également de la diminution de la DGF. En 2014, la diminution est de 670 000 euros, en 2015 elle est de 1 670 000 euros, en 2016 elle est également de 1 670 000 euros et en 2017 elle est de 830 000 euros avec un petit supplément pour l'année 2018. De 2014 à 2018, la diminution totale est de 4 850 000 euros. C'est encore énorme. Nous avons dû gérer la diminution de la DGF en fonction de nos dépenses et assumer les recettes nous permettant de rester opérationnels.

Le tableau n° 9 présente les dépenses réelles de fonctionnement avec le compte administratif 2016 et le compte administratif 2017. Vous voyez qu'il y a peu de différence. Le différentiel était de 338 euros en 2016, il est de 321 euros en 2017. Constatez que la différence est grande entre les Villes de

France, elle était de 23 486 000 euros en 2016 et de 22 550 000 euros en 2017. Nous maintenons toujours cette différence de plus de 22 millions d'euros d'économie, quelles que soient les années par rapport à la gestion des autres villes de France.

Je continue avec la dynamique économique puisqu'il ne s'agit pas seulement d'être rigoureux quant aux dépenses. Il faut aussi mobiliser, être aux côtés du secteur privé pour mobiliser les crédits d'équipements. Vous avez ici le résultat de cet investissement puisque par rapport à la moyenne, nous investissons 557 euros par habitant alors que la moyenne est de 310 €/habitant, ce qui veut dire une différence de 247 euros. Si on multipliait ces 247 euros par les 70 000 habitants – je devrais dire les 71 000 et quelques –, nous arrivons à un investissement supplémentaire de 17 290 000 euros à Colmar, ce qui est énorme par rapport aux autres villes.

Nous continuons pour trouver la même application ratio/habitant. Vous voyez qu'on est totalement à la fin. Les villes qui investissent le moins sont à gauche, celles qui investissent le plus sont à droite. Nous retrouvons la moyenne de 418 euros par habitant étant entendu qu'en bleu, vous avez la projection pour 2018 avec un total de 514 euros, ce qui est largement supérieur par rapport au rectangle rouge qui est en rapport avec l'année 2016. Donc, investissement supplémentaire et accentuation de l'effort réalisé. Vous avez le complément d'investissement qui figure page 12.

Si on devait continuer sur cette projection, nous avons les trois courbes qui se suivent. J'ai fait apparaître la dette par habitant qui était de 902 euros en 1995 et qui est de 958 euros en 2017. Mais regardez le total des frais de remboursement des annuités. Les frais financiers sont inférieurs de 191 500 euros malgré l'augmentation du capital. La dette supplémentaire est de 3 976 000 euros, mais les remboursements annuels diminuent de près de 200 000 euros, malgré cette légère augmentation de la dette à l'habitant.

S'agissant de la fiscalité, tableau n° 22, vous avez l'addition de la taxe foncière bâtie avec la taxe d'habitation. À Colmar, nous sommes à 419 euros (174 euros pour la taxe d'habitation et 245 euros pour la taxe foncière bâtie). Vous le retrouvez au quatrième rang à gauche. Vous voyez la différence. Cela traduit une économie assez substantielle. Par rapport à la moyenne, l'économie est de 32 millions d'euros. Par rapport aux communes les plus imposées, ce différentiel est de 70 millions d'euros !! Le rapprochement de ces impositions met encore davantage en lumière la modération fiscale de la Ville de Colmar étant entendu que volontairement, j'ai additionné la taxe d'habitation et la taxe foncière bâtie.

Nous continuons avec la dette, planche n° 23, qui était de 918 euros en 2016 et de 902 euros en 1995. Je viens de le rappeler. La dernière comparaison possible porte sur l'année 2016 où les Villes de France étaient à 1 430 euros alors que la Ville de Colmar était à 918 euros, ce qui nous laisse une latitude d'emprunt par rapport à la moyenne de quelque 35 millions d'euros qui résulte de la soustraction de 1 430 avec 918 euros, multipliée par le nombre d'habitants. Sans nous charger davantage en amortissement, la latitude d'emprunt est de 35 millions d'euros, ce qui

correspond à une année d'investissement. Nous avons donc de la marge dans ce domaine.

Je continue avec la planche suivante présentant les taux moyens des emprunts. En 1995, le taux moyen était de 7,26 %. En 2017, il est de 1,59 %, soit un différentiel très important, bénéfique pour Colmar. En plus, en 1995, les frais financiers représentaient 5,13 % du budget de fonctionnement alors qu'ils ne représentent plus que 1,16 % en 2017. Le taux est pour ainsi dire divisé par 4. Cela explique également que les charges à prendre en compte, frais financiers compris avec l'amortissement du capital, nous reviennent moins cher aujourd'hui qu'en 1995.

S'agissant de la capacité de désendettement de nos encours qui était de 7,41 ans en 1995, nous sommes passés aujourd'hui à 3,84 ans. Nous sommes donc largement en dessous de la moyenne. Le plafond autorisé pour les villes de notre importance est de 10 ans, nous sommes à moins de 4 ans. Nous obtenons les meilleurs résultats dans le domaine de la capacité de remboursement des encours.

Je continue avec la planche n° 7 qui donne les dépenses réelles de fonctionnement. La ligne du haut indique que nous sommes stables ces cinq dernières années. En 2014, nous étions à 76 570 000 euros. En 2017, nous sommes toujours à 76 480 000 euros, ce qui veut tout simplement dire que pendant toute cette durée, nous sommes arrivés à stabiliser les dépenses. Il en est de même pour les frais de personnel sur la ligne jaune que vous avez en dessous.

J'en arrive au point zéro correspondant au résultat. Les dépenses d'équipement sont en forte progression de 25,56 %. La baisse des dotations de l'État se poursuit en 2017 avec une diminution de 830 000 euros. La modération fiscale avec des taux inchangés pour la cinquième année consécutive en 2017. Les charges financières poursuivent leur décroissance : moins 11,62 % grâce à un recours limité à l'emprunt et des négociations de taux d'intérêt très favorables à Colmar. L'excédent de clôture est en légère augmentation de 4,75 %. Il est à mettre en rapport avec la gestion rigoureuse de la Ville de Colmar. Je termine avec ce tableau. Merci pour votre attention.

M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, Monsieur le Maire. Une remarque très brève concernant votre manque d'objectivité ou votre partialité dans la présentation des ponctions, des baisses de dotations de l'État. Je m'explique. Depuis 4 ans, c'est un concert de récriminations du fait de la baisse des dotations de l'État qui doit contribuer au redressement des finances publiques, ces dernières étant plombées depuis des décennies. On a voulu – « on », c'est l'État, mais c'est aussi la Ville de Colmar – assurer toujours plus de confort et de bien-être à tout un chacun. Il aurait été plus objectif de rappeler dans votre rapport qu'en 2016, la baisse de ces dotations se montait encore à 1,5 million d'euros alors qu'en 2017, elle n'était plus que de 840 000 euros, soit presque moitié moins qu'un an auparavant. En outre, ces 840 000 euros sont très largement compensés par les augmentations de la dotation de solidarité urbaine, la dotation de péréquation nationale, la

compensation des exonérations de taxe d'habitation et des subventions diverses, notamment pour l'ANRU. Si je fais le total, on arrive à 868 000 euros, donc un solde positif en faveur de la Ville. Vous me direz, on ne mélange pas les torchons et les serviettes, c'est comme cela que c'est présenté page 13.

Je conclus brièvement. Sommes-nous donc si mal lotis par rapport à d'autres villes de la même strate pour continuer à nous lamenter ? Merci.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Ce n'est pas le cas.

M. l'Adjoint.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, Monsieur le Maire. Notre collègue WAEHREN reformule la même question qu'il avait posée lors de la Commission des Finances lundi dernier et malgré les éclairages apportés, il a lui-même concédé tout à l'heure dans son intervention qu'il convenait de ne pas mélanger les torchons avec les serviettes. Mon cher collègue, vous avez donc la réponse dans votre question. Il ne s'agit pas de se lamenter, d'ailleurs, personne ne se lamente. Néanmoins, s'agissant de la DGF, c'est un fait, cela a été rappelé à l'instant par Monsieur le Maire et moi-même, au travers de différentes projections, le cumul des diminutions de DGF pour notre Ville au cours des dernières années représente 4 850 000 euros.

M. WAEHREN : C'est déjà moitié moins que l'année dernière et vous vous plaignez encore !

M. l'Adj. JAEGY : Qui peut le plus, peut le moins !

M. WAEHREN : C'était 1,6 million d'euros l'année dernière, c'est 800 000 euros cette année et vous pleurez encore ! Mais si, vous pleurez !

M. l'Adj. JAEGY : Je crois qu'il y a un problème de raisonnement. On ne peut pas mettre sur le même plan la DGF dont les modalités d'attribution répondent au fonctionnement courant de la Ville avec d'autres enveloppes comme la DSU ou d'autres subventions, d'autres partenariats qui peuvent éclore en raison de programmes ou de contextes particuliers. Vous ne pouvez pas mettre sur le même plan la DGF et l'ensemble des autres ressources en provenance de l'État. Nous parlons de la baisse de la DGF dans notre rapport comme de nombreuses collectivités, tout en admettant que par ailleurs, au regard de la qualité des projets et du contexte colmarien, nous arrivons encore à capter différentes enveloppes. On ne le nie pas. En revanche nous regrettons cette baisse continue de la DGF au cours des dernières années. Nous ne sommes pas la seule collectivité à le dire.

M. WAEHREN : Je m'appuie sur la page 13 où j'ai repris ce que vous venez de dire, que l'on ne mélangeait pas les torchons et les serviettes. C'est vous-même qui le dites : *« Toutes ces augmentations, dotation solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation, compensation fiscale pour la taxe d'habitation exonérée, subvention versée par l'État, tout cela entraîne une atténuation de la progression de cette ponction »*. Je reprends vos termes. Ce sont eux qui m'ont alerté, ce n'est pas moi. C'est vous qui avez mal formulé votre rapport, je l'avais dit la semaine dernière. Vous ne l'avez pas refait.

C'est vous qui avez dit qu'il y a une atténuation de la progression de la ponction financière puisqu'il y a augmentation de la DSU, de la DNP, des compensations d'exonération fiscale et des subventions diverses, dont celle versée pour l'ANRU. Je ne l'ai pas inventé.

M. l'Adj. JAEGY : Mais mon cher collègue, si nous l'écrivons dans le rapport, c'est que nous le reconnaissons !

M. WAEHREN : Mais c'est très bien !

M. l'Adj. JAEGY : Par souci d'honnêteté intellectuelle. Mais encore une fois, ne mélangeons pas les torchons et les serviettes. Or, c'est ce que vous faites, vous faites une fixation sur la DGF.

M. WAEHREN : C'est vous qui mélangez tout, M. l'Adjoint.

M. le Maire MEYER : Je crois qu'il faut calmer les esprits. Mais je pars du principe que vous tenez un raisonnement fort simple, mon cher collègue. Vous mettez dans la corbeille l'ANRU, la DSU et vous oubliez tout simplement la DGF. Sur 4 ans, la DGF est en diminution de 4 850 000 euros. Par ailleurs, si nous sommes inscrits en ANRU, je pense que vous le devez d'abord au Maire qui s'est battu pour faire retenir la Ville de Colmar. Mais cela n'a aucun rapport avec la présentation budgétaire parce que les opérations de l'ANRU sont des opérations d'investissement. Alors, encore faut-il arriver à se faire inscrire. Ainsi nous avons eu une chance énorme pour Bel Air-Florimont puisque le contrat sera signé cette semaine encore. Il s'agit d'un contrat de 30 millions d'euros où l'ANRU y est pour 4 millions d'euros, alors qu'il y a 3 ans aucun crédit ANRU n'était programmé. De plus, une programmation budgétaire est pluriannuelle. Or, sur cette pluriannualité, en DGF, nous sommes en retrait de 4 850 000 euros. Aucune comparaison avec les quelques chiffres que vous venez d'évoquer.

M. WAEHREN : C'est dans le rapport.

M. le Maire MEYER : Sur 40 pages, vous avez sorti deux lignes. Y a-t-il d'autres questions ?

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, Monsieur le Maire. C'est une présentation comptable, mais c'est normal, c'est la règle du jeu. En même temps, les 4,8 millions d'euros que nous n'avons pas eus en DGF ne vous empêchent pas de présenter un rapport dont vous vous enorgueillez et dont vous vous attribuez le mérite à l'instar du classement ANRU. Il n'empêche que l'on arrive quand même au bout d'un fonctionnement auquel vous ne dérogez pas. Vous l'avez rappelé tout à l'heure en préambule en réponse à la presse qui vous a un petit peu taquiné ce dimanche. Réduire à tout prix le fonctionnement pour pouvoir investir, on arrive un petit peu au bout quand même, on le verra dans un rapport suivant. Mais vous continuez quand même puisque dans le rapport présenté, vous continuez à dire que l'on ne remplacera pas forcément les départs à la retraite et que l'on continuera à saigner encore les fonctionnaires municipaux qui sont déjà surmenés et très pressés que ce soit en termes humains, mais aussi en termes de

fonctionnement et de subventions. Vous êtes en train en ce moment de chercher vraiment à économiser des petits bouts de chandelles parce que vous êtes pressé par le pacte de confiance. Donc, votre théorie de fonctionnement budgétaire arrive au bout et est confrontée à la réalité. Comment va-t-on continuer dans les prochaines années ? Faudra-t-il économiser 750 000 euros ? Est-ce qu'on y arrivera ou pas ? Est-ce qu'on se passera de dotation supplémentaire encore ? On arrive à se passer des 4,8 millions d'euros puisque vous vous enorgueillez de ce budget passé, est-ce qu'on arrivera encore à se passer de subventions supplémentaires ?

Encore une fois, je remercie tous les fonctionnaires municipaux qui eux, vivent vraiment au quotidien ces restrictions budgétaires, que ce soit dans leurs congés, dans leur travail ou au quotidien dans la relation avec tous les Colmariens.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres questions ? Je vous l'accorde, nous sommes sur l'os en fonctionnement. Je ne l'ai jamais caché, mais il n'est pas question de diminuer le coût du personnel, il reste stable. Par contre, nous pouvons encore gagner quelques virgules sur les autres frais de gestion. Encore une fois, nous sommes limite puisque nous sommes arrivés à un budget de fonctionnement de 1 030 euros par habitant alors que les autres communes sont à 1 350 euros. Là, je dis que les gestions vertueuses sont toujours pénalisées dans la mesure où nous sommes logés à la même enseigne que les communes qui n'ont cessé de dépenser. Mais, je répète également, il n'est pas question de diminuer encore le coût de fonctionnement du personnel. S'il y a quelques petites économies à trouver, c'est pour les autres charges, mais nous n'allons plus pouvoir diminuer les 76 000 euros que nous avons en budget de fonctionnement puisque nous sommes plancher. Cela, je le confirme et je n'ai jamais changé d'avis, mais encore faut-il qu'on arrive à faire la différence entre les collectivités qui ont fait des efforts et les autres qui n'en ont pas fait. M. HILBERT.

M. HILBERT : Je suis heureux de l'entendre, mais vous nous avez quand même montré un tableau où on voyait une baisse du nombre de personnels municipaux et en même temps, vous avez aussi dit que l'on a fait des investissements dans des structures qui amènent encore des frais de fonctionnement supplémentaires, vous aviez donné l'exemple du Parking Bleylé. Et voilà, cela continue. Donc, vous ne voulez pas les diminuer, mais en même temps, il y a du travail supplémentaire, donc cela revient un petit peu à l'équivalent.

M. le Maire MEYER : Oui, mais vous oubliez également les transferts de compétences où l'intercommunalité a pris en charge un certain nombre de personnes pour réaliser ce qu'auparavant nous faisions nous-mêmes. Donc, chez nous, nous avons une diminution, mais à l'intercommunalité, nous avons une augmentation de par le transfert de compétences.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, Monsieur le Maire. Le transfert de compétences s'est également fait de l'Etat vers la Ville. Il y a aussi eu des surcharges. Il y a aussi eu des moments où il s'est agi de faire à la place de l'État un certain nombre d'actions comme les passeports. Quand on recense aujourd'hui

1 220 personnels contre 1 274 en 2012 alors que de nouveaux investissements exigent une présence humaine accrue, on ne peut pas se satisfaire de ces explications. La mutualisation et les réorganisations de services ne sont pas sans conséquence. Puisque vous aimez vous comparer à d'autres villes, si on se compare avec Mulhouse et Strasbourg par exemple dans le domaine des policiers municipaux, eu égard à l'évolution du nombre d'habitants et du nombre de lieux publics qu'il faut sécuriser, on est largement en sous-effectif. On ne peut donc pas accepter totalement votre remarque. On dit depuis longtemps que la satisfaction des usagers passe par un budget de fonctionnement qui évolue pour faire fonctionner les services, d'autant plus quand de nouveaux se mettent en place. On a un PMC et une piscine, dont les horaires ne sont pas satisfaisants. On a fermé la bibliothèque du Grillenbreit. Les horaires et les fréquences des lignes de bus ne sont pas satisfaisants aujourd'hui. On est devant un compte administratif, c'est une photo à l'instant *t* de votre budget 2017. Je ne pensais pas prendre la parole parce que nous avons déjà dit tout cela lors de la discussion du budget primitif, mais je suis quand même obligée de le refaire. Nous pouvons approuver l'exercice comptable qui nous est présenté, qui est fidèle à ce que vous avez décidé, mais nous ne sommes toujours pas d'accord avec les choix qui ont présidé à cet exercice.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Mme VALENTIN, votre explication n'est pas juste. Je ne sais pas si vous avez fait attention tout à l'heure au graphique n° 20 pendant que le Maire s'exprimait. Tout à droite, il y a les communes qui sont le plus imposées quand on fait l'addition entre la taxe d'habitation et la taxe foncière. On trouvait Pau, Dunkerque, La Rochelle, des communes qui parce qu'elles ont beaucoup dépensé sans veiller à gérer le fonctionnement comme cela a été fait ici à Colmar. Non seulement, elles pénalisent leurs contribuables avec des taux de taxe très élevés qui augmentent d'ailleurs chaque année, avec un endettement qui augmente aussi. C'est tout le contraire de ce qui se passe ici à Colmar. Et en plus, ce sont des communes qui ont réduit à la fois les horaires de piscine, ce qu'on ne fait pas à Colmar, qui ont réduit l'amplitude horaire des bibliothèques, ce qu'on ne fait pas à Colmar, qui ont réduit les subventions à la plupart des associations sportives et culturelles, ce qu'on ne fait pas à Colmar et qui en plus, ont supprimé un certain nombre de festivals parce qu'elles n'avaient plus le moyen de les payer. Tout ce qu'on ne fait pas à Colmar parce que ce sont là finalement en quelque sorte les dividendes de la bonne gestion. Un euro dépensé à Colmar est un euro utile pour la vie quotidienne de notre population et également pour l'emploi puisque tous les travaux qui ont été faits, tous les investissements qui ont été menés sont également une manne pour les entreprises et donc pour l'emploi.

S'agissant des policiers municipaux, concrètement, en 1995, il y en avait 15 à Colmar. Aujourd'hui, ils sont 28, près du double alors que la population n'a pas doublé. On peut y ajouter les 4 brigades vertes affectées au quotidien à la surveillance des parcs et jardins à Colmar ainsi que l'important train d'investissement des caméras, même si vous n'avez jamais été d'accord avec

cette mesure. En matière de sécurité, on a plutôt fortement augmenté la dépense, y compris le fonctionnement. Donc, c'est exactement l'inverse de ce que vous dites.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, Monsieur le Maire. Juste un point sur la taxe d'habitation et la taxe foncière, le jour où on fera un calcul du taux réel payé par les Colmariens et non pas du taux ramené à l'habitant quand on sait que plusieurs milliers de personnes à Colmar ne paient pas la taxe d'habitation ou la taxe foncière, on aura une comparaison plus juste. Je ne pense pas que La Rochelle ait une zone urbaine sensible. Ce sont des facteurs qu'il faudrait un jour prendre en considération pour que l'on puisse faire des comparaisons qui veulent vraiment dire quelque chose. Aujourd'hui à Colmar, vous pouvez annoncer une taxe d'habitation et une taxe foncière qui sont plutôt dans le bas des échelles parce que vous avez d'un autre côté une zone de pauvreté très importante, ce qui n'est pas forcément le cas ailleurs. Il faudrait vraiment faire des choses comparables. Merci.

M. le Maire MEYER : Votre explication ne tient pas la route dans la mesure où les index que j'ai annoncés tout à l'heure ont les mêmes paramètres partout que l'on soit à Dunkerque, Perpignan, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg ou Mulhouse. Ce ne sont pas mes index, mais ceux de l'Observatoire des Finances Locales. Toutes les villes sont logées à la même enseigne, il n'y a pas de différence entre une ville et l'autre dans la base estimative de la valeur de la taxe d'habitation. Cela vaut également pour la taxe foncière bâtie.

Vous êtes un peu tombée dans la surenchère tout à l'heure lorsque vous évoquiez le PMC où nous avons les heures d'ouverture parmi les plus larges de France. Alors, je ne sais pas ce qu'on peut encore faire. Pour la piscine, cela vient d'être rappelé, nous n'avons pas diminué les heures d'ouverture. Pour les autres équipements publics non plus. Que l'on ait supprimé la bibliothèque du Grillenbreit alors que le PMC est à côté est une question de saine gestion que tout le monde doit accepter.

Mais si l'opposition ne trouvait plus rien à dire, ce serait un petit peu triste.

Il n'y a plus d'autres questions, donc je vous laisse, Monsieur le 1^{er} Adjoint.

(M. le Maire quitte la salle)

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Puisque toutes les questions et observations ont pu avoir lieu, que le débat a pu se dérouler, il me reste à soumettre le vote du compte administratif en l'absence du Maire.

Qui approuve le compte administratif pour le budget principal ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le compte administratif est approuvé pour la partie budget principal.

On peut proposer de grouper avec les budgets annexes.

Qui approuve les budgets annexes ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Les budgets annexes sont approuvés unanimement. Merci.

(Retour de M. le Maire)

Monsieur le Maire, bonne nouvelle, le compte administratif principal et le compte administratif concernant les budgets annexes ont été approuvés à l'unanimité du Conseil Municipal. Bravo !

M. le Maire MEYER : Merci pour la confiance, mais j'accepte également le débat, c'est tout à fait normal. Merci beaucoup. Je remercie également les services puisqu'en partie, c'est leur travail, c'est une équipe qui a présenté un travail collectif. Je les associe à ma satisfaction.

Cela étant dit, je redonne la parole à M. l'Adjoint pour le point suivant.

6. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Pas de questions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le compte est conforme par rapport au compte administratif.

En parfaite correspondance.

M. le Maire MEYER : Donc, il n'y a aucun problème. Il vient aussi d'être voté. Vous pouvez continuer avec le point suivant.

7. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du Budget Principal.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget annexe du Festival du film.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget annexe du Festival de jazz.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget annexe du Festival du livre – Espace Malraux.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Rapport d'information sur la dette.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport.

Le conseil prend acte.

12. Dotation de soutien à l'investissement public local 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Dotation de soutien à l'investissement public local – Action Cœur de Ville.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Vous voyez, mon cher collègue, Monsieur WAEHREN, l'année prochaine, vous pouvez aussi vous servir de ces deux rapports pour

dire : « voilà, subvention complémentaire », mais ces projets ne viennent pas seuls, il a fallu se battre pour les avoir ! Les autres villes n'ont pas les points 12 et 13. Je tiens à le relever. Avant de pouvoir approuver, il faut se battre pour entrer dans l'éligibilité des questions. Je prends l'opération Cœur de Ville, nous n'étions pas favoris, nous y sommes quand même arrivés.

(Intervention inaudible sans micro)

M. le Maire MEYER : 222 sur 36 000 communes.

M. WAEHREN : Villes moyennes.

M. le Maire MEYER : Elles ne sont pas toutes moyennes. Par exemple, Guebwiller n'est pas une ville moyenne. Il fallait quand même y arriver.

Le point 13 est approuvé, je vous laisse la parole, Monsieur l'Adjoint, pour présenter le point 14.

14. Contractualisation du pacte de confiance avec l'État.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Vous l'avez dit, la contractualisation financière avec l'Etat est imposée par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et fixe désormais à 1,2 % la hausse annuelle moyenne des dépenses de fonctionnement à ne pas dépasser sous peine de sanctions financières. Comme 322 collectivités françaises, Colmar a jusqu'au 30 juin pour dire si oui ou non, elle accepte de se plier aux objectifs fixés avec le Préfet « après négociation ». En cas de dépassement, nous nous exposons à des pénalités. En réalité, on demande aux collectivités de choisir entre la corde et le fusil. Vous avez choisi, Monsieur le Maire, de ne pas signer afin de créer un rapport de forces et de pouvoir faire entendre vos arguments auprès du Premier Ministre. Personnellement, je juge la méthode brutale – pas la vôtre, celle du gouvernement –, j'ai entendu et je partage certains de vos arguments, mais je tiens également à dénoncer un discours et un mécanisme aussi pervers que pénalisant. Je vous remercie donc de m'accorder quelques minutes pour que je puisse m'en expliquer.

Avant tout, un petit retour en arrière. Le 5 avril dernier avaient lieu à Dijon les journées de France Urbaine, association qui regroupe les métropoles, les agglomérations et les grandes villes. Lors de la plénière d'ouverture, le Premier Ministre est intervenu pour parler de la contractualisation financière des collectivités et ce qu'il a dit lors de ces rencontres s'articule autour de trois points :

- d'abord, il a affirmé que les gouvernements SARKOZY et HOLLANDE ont réduit les déficits publics en ponctionnant autoritairement les dotations aux collectivités ;
- ensuite, il a annoncé que le gouvernement MACRON maintiendrait les dotations des collectivités ;
- et enfin, qu'une contractualisation serait négociée entre l'Etat – au travers des préfets – et des collectivités pour maintenir une hausse des budgets de fonctionnement en dessous de 1,2 % sous peine de sanction.

Conclusion à comprendre si l'on écoute ce discours : le gouvernement MACRON est sympa, il n'impose rien, il maintient les moyens des collectivités, hurra et il négocie avec elles.

Personnellement, je vois ce discours en trompe-l'œil par rapport à la réalité des faits. Tout d'abord, l'effort demandé est plus important en volume pour moins de collectivités. Durant les mandats de François HOLLANDE et auparavant de Nicolas SARKOZY, l'ensemble des plus de 36 000 collectivités ont participé à hauteur de 11,5 milliards d'euros à la réduction des déficits publics. La loi de finances du gouvernement MACRON prévoit de faire participer les efforts des collectivités à hauteur de 13 millions d'euros, soit 13 % de plus, mais en faisant reposer cet effort sur seulement 322 collectivités locales et non plus sur l'ensemble.

M. le Maire MEYER : Exact.

Mme VALENTIN : Cette méthode et ces éléments de langage masquent donc une réalité plus dure. Pour contrôler les déficits, François HOLLANDE et avant lui Nicolas SARKOZY ont joué sur les recettes des collectivités sur la DGF, mais on l'a déjà dit, la DGF n'est pas la seule ressource des collectivités. Ainsi, pendant la période de 2013 à 2017, les recettes ont progressé plus lentement du fait de la baisse de dotations de la DGF, mais même corrigées de l'inflation moyenne, elles sont restées légèrement positives.

La méthode du gouvernement MACRON est d'imposer une limitation de l'augmentation des dépenses à +1,2 % en moyenne sur cinq ans avec un retour de l'inflation prévu par cette même loi des finances à +1,4 % – et on a vu que ce sera au-delà. Cela veut donc dire que corrigés de l'inflation, on va vers une baisse de 0,2 % en moyenne par an sur les cinq prochaines années des budgets de fonctionnement de ces collectivités contraintes. Soit dit en passant, en même temps qu'il demande des efforts à 322 collectivités, ce gouvernement se prive au bas mot de plus de 4 milliards d'euros de recettes *via* la suppression de l'ISF et par l'instauration du prélèvement forfaitaire unique. En même temps, la France reste le deuxième pays en Europe et le cinquième au Monde comptant le plus de millionnaires d'après un rapport de Cap Gemini.

De plus, les deux mesures que je viens de citer profiteront pour 44 % seulement à 1 % seulement des Français les plus aisés. Décidément, Monsieur le Président aime bien mettre les petits plats de Sèvres dans les grands, mais seulement pour les riches.

Enfin, l'autoritarisme de la méthode. Loin de respecter la bienveillance affichée d'une soi-disant négociation, le gouvernement impose une logique de subordination des collectivités à l'État sans parler de la suppression de la taxe d'habitation qui va aboutir au même résultat. La décision prise enlève donc toute responsabilité d'arbitrage dans l'ensemble des postes de dépenses, ce qui, vous l'avez souligné, va à l'encontre de la décentralisation à laquelle nous sommes attachés non parce qu'elle a été initiée par les socialistes, mais parce qu'elle permet de tenir compte de la réalité de la conjoncture et des besoins des territoires.

En conclusion de ces trois points, l'action de ce gouvernement est non seulement plus brutale pour les grosses collectivités qui seront touchées par cet effort de réduction des déficits publics, mais elle impose sans débat que tout l'effort porte sur le budget de fonctionnement, c'est-à-dire la partie du service public rendu par les collectivités. Il y a derrière cela un aspect très idéologique que nous dénonçons. En effet, cette décision se fonde sur l'idée que toutes les dépenses qui vont vers des postes de fonctionnaires ou des subventions des associations sont une charge financière au mauvais sens du terme. Il faut donc dégraisser le budget de fonctionnement en le contraignant. Cela équivaut à nous imposer une règle d'or à l'échelon national comme on nous l'a imposée au niveau européen, et ce, avec aussi peu de fondement et sans doute très peu d'efficacité puisque certains élus ont d'ores et déjà annoncé la parade en externalisant certaines dépenses.

Pour finir, alors que nous n'avons de cesse de plaider pour un budget de fonctionnement qui permette le meilleur service à la population, je vous confirme l'accord de notre groupe pour que vous ne signiez pas ce qu'on ne peut pas appeler un pacte de confiance. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Bien, je suis presque prêt à signer des deux mains.

M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Monsieur le Maire. Je serai beaucoup plus bref. D'après le journal Le Monde du 19 juin, j'ai lu que $\frac{3}{4}$ des collectivités étaient prêtes à signer alors je ne comprends pas les hurlements que j'ai entendus à l'instant comme quoi c'est la ruine de toutes les collectivités locales. Peut-être les départements seront-ils très peu signataires parce qu'ils ont en charge énormément de frais sociaux, notamment le RSA, mais là, je ne comprends pas très bien votre affolement. Sur les 322 collectivités, les $\frac{3}{4}$ seront prêtes à signer, dont la Maire de Beauvais qui est la Présidente de Villes de France, dont vous êtes le Vice-Président, qui se réjouit du plan Cœur de Ville parce que – je cite ses paroles – « *c'est la première fois depuis 40 ans qu'un projet massif pour les villes moyennes est lancé par un gouvernement* ». Je tombe à plat quand j'entends les remarques que je viens d'entendre. Les $\frac{3}{4}$ des villes et des collectivités sont prêtes à signer. Colmar voudrait faire bande à part avec d'autres, des départements bien sûr, beaucoup de départements sans doute. Le Grand Est va signer, vous l'avez vu comme moi dans la presse. Alors, je ne comprends pas votre affolement. Bien sûr qu'il faut réduire les dépenses de fonctionnement, évidemment, qu'il faut les réduire puisqu'on dépense sans tenir compte des priorités d'investissement actuelles qui sont

défendues, définies et déterminées dans le plan Cœur de Ville, c'est-à-dire transition énergétique thermique, vous avez notamment proposé de remettre deux collèges aux normes thermiques. Enfin ! Depuis le temps que ce sont des passoires. Combien de bâtiments sont des passoires thermiques à Colmar ? Et combien cela fout d'argent en l'air ? On chauffe l'atmosphère de tout un quartier pour rien. C'est cela les priorités d'investissement aujourd'hui. C'est pour cela que les gouvernements depuis SARKOZY ont réduit les trains de vie des collectivités parce qu'on investissait dans n'importe quoi sans tenir compte des urgences – je ne parle pas de Colmar, mais du niveau national. Colmar, rigueur budgétaire n° 1, bien ! C'est bien de s'afficher rigueur budgétaire nationale, c'est ce que vous dites dans votre rapport : « *référence nationale en matière de gestion publique budgétaire avec un ratio dépenses...* », etc. Bien sûr, d'accord, mais il faut voir dans quoi on investit aussi aujourd'hui. La priorité, c'est défini dans le plan Cœur de Ville. Premièrement, rénovation thermique. Deuxièmement, transition énergétique. Troisièmement, énergies renouvelables.

M. le Maire MEYER : Mais on y est !

M. WAEHREN : Je n'ai pas dit que vous n'y étiez pas.

M. le Maire MEYER : Alors ?

M. WAEHREN : C'est vous qui êtes dans le paradoxe. Vous vous affichez comme ayant anticipé toutes ces demandes de l'État – c'est sans doute vrai dans une certaine mesure — et maintenant, vous dites non, on ne marche pas parce qu'il y a l'inflation, mais tout le monde la paye. Moi aussi, je paye l'inflation dans mon porte-monnaie. Ce n'est pas notre faute si le pétrole augmente.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Je serai encore plus bref – il n'était pas si bref que cela finalement le collègue Guy WAEHREN. Je ne partage pas tous vos arguments sur la gestion exemplaire, etc., cela nous renvoie aux discussions que nous avons déjà pu avoir de nombreuses fois et notamment aux arguments soulevés par ma voisine, mais je suis très attaché au principe de libre administration des collectivités territoriales. Il se trouve que je suis né quelques jours après la grande loi de décentralisation DEFFERRE. C'est un principe qui m'a toujours été cher. Tout comme j'ai été très opposé à la fusion des régions puisque c'était encore quelque chose qui venait d'en haut de l'État et qu'on a dû accepter qu'on le veuille ou non. Je ne souscris pas non plus aux principes de ces contrats qui ne sont finalement pas des contrats puisque c'est en échange d'argent. On vous dit « signez là, sinon vous perdez de l'argent », donc ce n'est pas un contrat. Au final, c'est simplement quelque chose qu'on veut imposer. Donc, je partage aussi une partie de ce que disait Mme VALENTIN. Je souscris à un certain nombre de choses faites par ce gouvernement, mais en tout cas, pas à cette logique-là. Je comprends qu'il s'agit pour vous d'une manière d'instaurer un certain rapport de forces et de mieux négocier. S'il s'était agi de refuser définitivement la proposition, je pense que je me serais abstenu, mais dans ces conditions, je voterai cette proposition sans problème.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, Monsieur le Maire. Nous soutiendrons également cette proposition de ne pas signer le pacte pour les raisons dont j'ai parlé tout à l'heure lors du Compte Administratif. Selon vos propos, nous sommes déjà à l'os sur les frais de fonctionnement. Signer le pacte signifie de baisser ces frais de fonctionnement de 750 000 euros encore. Le faire sans s'y opposer n'est pas correct.

Par contre, il me semble que la semaine dernière, vous aviez dit que vous essaieriez quand même de respecter de ne pas dépasser les 1,2 % de hausse. Si vous le confirmez ce soir, sur quels postes budgétaires allez-vous réduire les frais de fonctionnement ? Être d'accord sur la conclusion du rapport ce soir n'est pas forcément être d'accord avec vos stratégies d'investissement. Je lis dans le rapport : *« A Colmar, la stratégie d'investissement et les choix de gestion, notamment en matière de stationnement, permettent de développer de nouvelles sources de revenus. Plus de deux millions d'euros de recettes tarifaires nouvelles sont ainsi comptabilisés au compte administratif »*. Construire des parkings pour récupérer de l'argent, surtout quand ils sont vides, n'est pas forcément une bonne stratégie. Sur le coup, je rejoindrais plutôt M. WAEHREN. On dépense 2 351 000 euros en électricité, 784 000 euros en chauffage urbain, 11 800 euros en combustibles et 232 745 euros en carburant. Je pense qu'il y a peut-être là des sources d'économie à faire, notamment en investissement dans les bâtiments pour réduire leur coût énergétique, mais également peut-être réfléchir sur la mobilité interne à la Ville et aussi développer l'extinction des lumières en Ville comme vous avez essayé au quartier Sainte-Marie d'éteindre les lumières la nuit, mais un petit peu difficilement. Encore une fois, cela s'est fait partout ailleurs. Des économies sont aussi à faire ici. Je pense que cela va être une multitude de petites économies au niveau de ces frais, de ces fluides énergétiques dont on sait qu'ils vont encore augmenter dans le futur. C'est là qu'il va falloir jouer et pas sur le personnel, ni sur l'animation et les activités que peut proposer la Ville.

M. le Maire MEYER : Pas d'autre demande de parole ? J'inverse l'ordre, je réponds d'abord à M. HILBERT. Bien sûr, nous devons respecter le 1,2 %, mais hors contrat parce que si on ne le respectait pas, on ne serait plus éligibles pour certaines opérations d'investissement d'une part et en matière de DGF, on serait encore rabaissés davantage. Donc, signature du contrat ou non, nous devons impérativement respecter le 1,2 %. En ce qui me concerne, je pense être légèrement inférieur. Les seules économies possibles, ce n'est pas sur le personnel, mais sur les postes que vous venez d'évoquer au fur et à mesure, les consommations, faire des économies d'énergie ici et là, et d'autres sources d'économies qui peuvent se proposer.

Mme VALENTIN a totalement raison. Anciennement, nous étions face à une participation à l'effort public de 11 milliards d'euros, mais cela concernait toutes les communes de France. Aujourd'hui, sont principalement visées quelque 350 communes. Donc, l'effort de 13 milliards d'euros est beaucoup plus important proportionnellement par rapport à ce qui nous avait été proposé précédemment.

Guy WAHREN cite Caroline CAYEUX. Je pense qu'il devrait gratter un peu le dossier. Caroline CAYEUX a signé parce qu'elle n'est pas tenue par le 1,2 %, elle a obtenu 1,6 %. L'articulation des conditions proposées à la Présidente ne peut s'appliquer à Colmar. Donc la position du Maire de Colmar peut être différente pour toute une série d'autres raisons.

Au-delà de la présentation qui vient d'être faite par Monsieur l'Adjoint JAEGY, quelques observations complémentaires. Le rapport présenté résume le pourquoi et le comment de mon positionnement personnel. J'ai tenu à être le plus complet possible dans l'explication des arguments qui pèsent dans le dispositif de la contractualisation proposée.

Je redis qu'à la date d'aujourd'hui, la Ville de Colmar n'a pas eu besoin de contrat pour respecter le bon usage des deniers publics. Depuis 1995, la rigueur de gestion est ma religion. Si la Ville de Colmar est sur tous les podiums des performances, c'est grâce à mes principes d'une gestion rigoureuse et les autres villes nous envient aujourd'hui.

De surcroît, cette maîtrise budgétaire nous fait constater une capacité d'intervention que la grande majorité des autres villes n'ont plus. Le contrat proposé nous fige dans un taux d'augmentation de 1,2 %. Personnellement, je n'ai pas besoin d'un contrat pour le respecter. Sans contrat, on va même essayer de légèrement mieux faire avec l'explication que je viens de donner à M. HILBERT. D'ailleurs, au demeurant, une telle contractualisation n'est-elle pas contraire à la libre administration que donne la décentralisation aux élus locaux ? C'est même plus, c'est une atteinte à l'autonomie locale maintes fois consacrée dans tous les textes législatifs depuis la décentralisation amorcée dans les années 1982 et 1983.

En outre, faut-il s'interroger quant à cette consigne uniforme de 1,2 % concernant toutes les collectivités locales et leurs établissements publics. C'est comme s'il n'y avait pas de différence dans le coût des charges que doivent assumer les régions, les départements, les villes et les intercommunalités. On a tout mis dans le même panier, on touille, pour loger tout le monde à la même enseigne sans tenir compte de ce que sont leurs charges spécifiques.

Revenons sur un article de presse de ces derniers jours. Ce que j'ai dit en janvier dernier, je le maintiens sans bouger d'un iota. Les explications données au mois de janvier confirment que la Ville de Colmar a appliqué bien avant l'heure la préconisation faite par l'État. Alors, pourquoi un contrat pour la Ville puisque sa gestion relève d'une grande exemplarité ? Par ailleurs, je relève dans l'article paru, un titre et des sous-titres qui prêtent à confusion. Ce n'est pas sérieux selon moi. La gestion publique n'est pas à géométrie variable. Il faut du professionnalisme, de la constance et souvent aussi du courage politique. Cela, je l'assume pleinement sans dévier d'un pouce. Depuis plus de 20 ans, je reste fidèle à mes principes. Dommage que par inadvertance ou par la volonté de semer le doute, on s'amuse à créer le trouble.

Cette observation me permet de revenir sur un autre article de presse qui parlait de la qualité de l'eau distribuée par Colmar Agglomération. Cette qualité a été mise en doute. Il m'a fallu relancer pour que paraisse une

rectification sur cette question qui intéresse plus de 150 000 consommateurs. Là encore, ce n'est vraiment pas sérieux. Je pense que le professionnalisme demandait de ne pas lâcher n'importe quoi dans les colonnes.

Pour le pacte de confiance, je ne demande pas à l'État de s'adapter aux critères de la Ville. Par contre, il y a lieu pour l'État de proposer une modulation qui tienne compte de chaque type de collectivité et ne pas faire une parfaite confusion entre région, département et ville. Ce n'est pas un rapport de forces, mais une discussion sur une logique. Chaque type de collectivité a sa logique, il s'agit de la faire accepter en fonction de ce qui peut être proposé. De plus, ces collectivités représentent 70 % de la commande publique alors que leur part de la dette ne représente que 10 %.

Au-delà de ce propos et concernant l'exemplarité, cherchez-moi une ville qui arrive aux performances de la Ville de Colmar. Quelques références qui par ailleurs ne sont pas les miennes, mais celles de l'Observatoire des Finances Locales :

- pour la dépense publique, une économie de 22 millions d'euros par an par rapport à la moyenne des autres villes ;
- un maintien des charges de fonctionnement budgétaires depuis 2014. Ces charges sont plafonnées à 76,5 millions d'euros, malgré les 2 millions d'euros d'inflation et les 3,6 millions d'euros imposés par l'État ;
- un autofinancement de 273 euros à l'habitant, soit 6,3 millions d'euros supérieurs par rapport à la moyenne des autres villes ;
- une politique d'investissement de plus de 600 euros à l'habitant. Ainsi l'investissement moyen réalisé à Colmar ces dernières années est de 43 millions d'euros par an, soit plus de 20 millions d'euros supérieurs par rapport à la moyenne nationale ;
- une politique fiscale où les taux sont gelés depuis 2012, soit six ans avec l'année 2018 ;
- une dette à l'habitant de 958 euros par habitant en 2017, elle fut de 902 euros en 1995. Pourtant, les 3,9 millions d'euros d'encours supplémentaires sont compensés par une diminution des frais financiers de l'ordre de 3,5 millions d'euros depuis 1995. Par ailleurs, la dette peut être amortie en moins de 4 ans alors que la moyenne des villes de France se situe autour de 8 ans par durée d'amortissement.

Dès lors, que les détracteurs me trouvent un autre exemple de gestion comparable, aussi exemplaire, et je suis prêt à soutenir partout la comparaison.

Mais enfin, pourquoi surtout ne pas signer ce contrat ? Le contrat proposé ne tient pas compte du coût de fonctionnement des investissements nouveaux. De plus, les recettes autres que fiscales ne sont pas prises en compte. Ainsi, pour les recettes supplémentaires non fiscales concernant Colmar, il s'agit d'un montant de 2,5 millions d'euros pour les années 2018 et 2019. Je ne peux ainsi pas qualifier ce contrat comme un contrat de confiance. Par ailleurs, pour les projets nouveaux, les frais de fonctionnement pour Colmar sont évalués à 8 millions d'euros pour les

12 années à venir soit une moyenne de 670 euros par an. Alors, comment absorber avec le 1,2 % ces frais d'exploitation supplémentaires ? Par exemple, pour le parking Gare Bleylé, le coût de fonctionnement annuel est de 275 000 euros. Or, les recettes en rapport ne sont pas décomptées dans ce qui est comptabilisé au niveau du contrat de confiance. Dès lors, le dispositif proposé va constituer un blocage des investissements prévus par les collectivités. Ce blocage va freiner les investissements. Seront ainsi à la peine, des multitudes d'entreprises qui travaillent pour les collectivités. A-t-on pensé un seul instant à cela ?

Ainsi, le contrat proposé n'est pas seulement une atteinte à la libre administration du ressort des seuls élus locaux. Par déviation, il va être aussi un blocage total des équipements que les élus locaux avaient proposé dans leur projet aux populations lors des dernières élections municipales. Pour moi, cette double peine n'est pas acceptable. Alors, surtout il ne faut plus parler de démocratie.

Pour conclure, je reviens à mon introduction. La Ville de Colmar va mieux faire que les préconisations du pacte de confiance. Nous resterons conformes à ce que j'ai toujours fait, c'est-à-dire rigueur, efficacité et recherche d'économies là où c'est possible.

Pour parler clair, les dépenses de fonctionnement 2018 ne dépasseront pas celles de 2017. Nous serons donc largement en dessous de ce qui est préconisé. Il n'y aura pas d'actualisation, mais une dépense à peu près égale, soit une économie d'environ 1 %, mais nous les chercherons là où c'est possible.

Pour 2019, je prévois une augmentation d'environ 1 % par rapport aux comptes administratifs 2017 et 2018. Ainsi, les dépenses 2019 seront près de 1,5 % inférieures par rapport à la double augmentation du 1,2 % si ce taux devait être repris en 2019.

Il y a lieu de nous faire entendre pour la prise en compte des frais de fonctionnement des équipements nouveaux. Il s'agit là d'un problème majeur pour la gestion des collectivités territoriales. Par ailleurs, le sommet de l'incohérence du pacte proposé se situe au niveau des charges de fonctionnement imputées. Pour les frais de personnel, sont décomptées à la Ville de Colmar les charges brutes sans tenir compte de la facturation faite par la Ville pour le personnel mutualisé. Ainsi, la Ville est pénalisée de plus de 3 millions d'euros alors qu'elle récupère ce montant auprès de différentes institutions comme Colmar Agglomération, comme la Société Schongauer, comme le Centre communal d'action sociale, comme le Musée du jouet et une série d'autres, donc plus de 3 millions d'euros que nous récupérerons alors qu'ils sont décomptés dans les charges chez nous, sans pouvoir tenir compte de ces récupérations.

Dès lors, le contrat proposé fait figure de bricolage, mais surtout, il faut s'abstenir de parler des quatre principes budgétaires qui régissent la gestion publique.

Je vais proposer au Premier Ministre de se servir de l'exemple colmarien, mais encore une fois, pour mettre en application la rigueur avec une saine

gestion en installant également la logique. On ne peut pas pénaliser les collectivités qui investissent en n'acceptant pas les charges de fonctionnement en rapport avec ces équipements nouveaux. Pour moi, c'est une incohérence totale qui n'est pas acceptable dans le cas présent.

Enfin, je ne peux pas terminer sans rebondir sur mes propos introductifs concernant la presse. Je souhaite qu'elle n'oublie pas l'essentiel de mes observations. Si elle ne veut pas ou ne voulait pas le faire, je prends tout simplement pour témoins les milliers de téléspectateurs qui nous écoutent aujourd'hui pour qu'il n'y ait pas de déviation journalistique dans ce que je viens de dire. Donc au moins, je suis sûr d'être entendu comme cela se doit par les téléspectateurs sans passer par une déviation journalistique. Je n'ai pas pu m'empêcher de faire cette dernière précision.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une opposition.

Nous continuons avec le point suivant. Je donne la parole à Mme STRIEBIG-THEVENIN.

15. Désignation d'un représentant de la Ville de Colmar au conseil d'administration du Festival international de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Acceptation d'une rétrocession de la Société d'histoire de la poste et des télécoms en Alsace, et dépôt au Musée Unterlinden.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Convention de partenariat entre l'association MAJEPT et la Ville de Colmar concernant le Musée du Jouet et l'Ecole d'Arts Plastiques.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Création du site de restauration scolaire – rue d'Ammerschwihr

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Convention-cadre « atouts pour tous » - Partenariat pour l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Subvention projets école.

Voir rapport –

Mme l'Adj. ERHARD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : En l'absence de Mme UHLRICH-MALLET qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion ni au vote, y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé sans discussion.

21. Subvention d'investissement à l'association La Manne – Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Participation pour un dispositif d'alerte, de protection et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'association « Courir solidaire » dans le cadre de l'organisation de la 4^e édition du Marathon de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le collège Pfeffel dans le cadre du fonctionnement d'une section sportive scolaire de football.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive (2^e tranche).

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Tarifs 2019 de la taxe de séjour.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des commerçants du Marché Couvert.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Contribution de la Ville de Colmar aux frais d'organisation de l'Aïd El Kébir 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Attribution de subventions sur les crédits politique de la Ville 2^e tranche de programmation 2018 du contrat de Ville.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Réserve Biologique Dirigée du Niederwald – Création d'îlots de sénescence et formalisation d'un contrat Natura 2000.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Bilan des transactions immobilières réalisées par la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le conseil prend acte.

33. Transaction immobilière – Acquisition de parcelles sises rue des Primevères.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Subvention pour la restauration de maisons anciennes en site patrimonial remarquable et ses proches abords.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Subvention pour la rénovation des vitrines.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Convention-cadre de partenariat 2018-2020 – Réseau de collectivités favorisant l'accueil de tournages cinéma Grand Est.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, Monsieur le Maire. Il est évident que j'aime bien ce genre de rapport parce que lorsque Colmar est pris comme plateau de télévision, c'est vraiment très bien. Seulement, je voudrais poser une question qui sera peut-être hors sujet comme le mois dernier, mais je tiens quand même à la poser. On sait qu'une chaîne de télévision chinoise a tourné presque pendant deux mois. Il se trouve que la télévision chinoise est une entreprise commerciale. Lorsque des entreprises d'artisans ou de commerçants qui font des travaux occupent des emplacements publics, ils paient une redevance. Ma question est toute simple. Cette entreprise chinoise qui est la télévision avec 230 millions de téléspectateurs a-t-elle payé ses emplacements de parking pendant tout ce temps qu'elle a occupé ces places ? C'est ma question, peut-être hors sujet.

M. le Maire MEYER : Qui est réellement hors du rapport présenté...

Monsieur l'Adjoint.

M. l'Adj. SISSLER : Monsieur RENIS, on paie sur le domaine public les places qui sont en stationnement et quand elles ne sont pas occupées, la redevance est payée à d'autres fins. Je peux vous donner les résultats :

- 9 emplacements neutralisés rue Saint-Jean du 18/05 au 30/06, dont 7 places payantes et 2 livraisons, coût total compensateur de la perte de recettes de stationnement : 1 186,92 euros ;
- un emplacement neutralisé Place du Lycée du 29/05 au 25/06, coût compensateur de la perte de recettes : 103,62 euros.

Total : 1 290,54 euros payés à l'Office de tourisme.

Voilà, le domaine public n'est pas exonéré.

M. le Maire MEYER : C'est l'article de presse qui vous a fait rebondir là-dessus, Monsieur RENIS ?

M. RENIS : Monsieur le Maire, pas plus tard qu'aujourd'hui à midi, j'ai eu un groupe de Chinois qui m'a demandé « Where is the chinese restaurant ? », c'est vrai que c'est un énorme bénéfice pour l'image de Colmar, j'en conviens totalement, mais c'est vrai également que tout le monde doit être loti à la même enseigne pour les domaines d'application.

M. le Maire MEYER : Oui, je peux quand même revenir au rapport maintenant ?

M. RENIS : Oui.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

37. Convention autorisant la réalisation de travaux sur domaine public et leurs modalités de financement.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Plan d'action lumière.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, Monsieur le Maire. Encore une fois, je suis vraiment satisfait de ce genre de rapport. Par ma profession, vous savez pertinemment que j'accueille énormément de visiteurs. Seulement, il y a aussi les Colmariens qui font visiter à leurs invités nos investissements pour la mise en valeur de notre patrimoine. Croyez-moi que c'est quand même assez exceptionnel, les éloges que j'entends. Chapeau, il n'y a rien d'autre à dire ! Il faut le reconnaître. C'est superbe.

M. le Maire MEYER : Nous sommes passés par la première expérience qui était la valorisation par la lumière des bâtiments historiques remarquables, mais nous avons été rattrapés par les autres villes qui font en ce moment presque pareil que la Ville de Colmar. Il fallait donc faire un pas de plus. Comment le faire ? Il fallait viser une valorisation par la lumière type quatre saisons et pas seulement pour l'automne ou l'hiver, pour qu'on ait une valorisation du patrimoine de la Ville de Colmar à travers les événements qui s'y déroulent du 1^{er} janvier au 31 décembre. C'est l'esprit de ce rapport et nous pouvons y arriver dans la mesure où nous sortons totalement des sentiers battus. Par ces nouvelles installations, nous faisons en même temps faire des économies en fonctionnement.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

39. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

40. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

41. Création de poste et recrutement d'un chargé de mission pour le Programme de Réussite Éducative (PRE).

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est la communication que j'avais faite d'entrée en parlant de cette action spécifique dont le budget annuel est de 60 000 euros subventionnés à hauteur de la moitié par l'État.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

M. le Maire MEYER : Ce n'était pas à l'ordre du jour, les délais ne sont pas respectés, mais nous avons entendu la chancelière allemande parler de Strasbourg et de Bruxelles en évoquant un seul site pour la structure européenne. Je pense qu'on ne peut pas se permettre de laisser passer cela sans réagir. Je vais d'abord vous demander l'autorisation d'ajouter ce rapport supplémentaire, donc une motion en faveur de Strasbourg capitale européenne. Serez-vous enclins d'ajouter ce point supplémentaire à l'ordre du jour ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette acceptation. Je laisse le soin à Claudine GANTER de faire une présentation rapide.

Mme l'Adj. GANTER : Merci, Monsieur le Maire.

Motion proposée en faveur de Strasbourg capitale européenne. Le siège du Parlement Européen à Strasbourg est régulièrement la cible des députés européens, de lobbies, voire de fonctionnaires pour qui Bruxelles devrait être le siège unique de l'Union Européenne. C'est pourquoi il est proposé aux élus du Conseil Municipal de souhaiter réaffirmer leur engagement fort en faveur du rayonnement et de la défense de Strasbourg, d'attendre après le sommet bilatéral franco-allemand une parole forte et claire de la part du Président de la République, de demander que des signes visibles soient donnés à Strasbourg à quelques mois du renouvellement des élus du Parlement Européen. Et enfin, d'émettre le vœu que la France fasse entendre sa voix au plus haut niveau et notamment lors du prochain Conseil européen.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il des additions ou des ajustements ? Acceptez-vous cette rédaction ? Il semble que oui.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Mes chers collègues, d'abord merci pour l'acceptation unanime quant à ce point supplémentaire. Merci également pour le vote intervenu. Je demande à ce qu'un exemplaire soit envoyé dès demain au Président de l'Eurométropole, au Maire de Strasbourg, au Président de la Région Grand Est et aux deux présidents des deux départements.

Mes chers collègues, merci, la séance est levée. On s'invite à boire un petit verre. Je vous remercie encore pour la diligence. J'observe que nous devenons de plus en plus efficaces : 41 points à l'ordre du jour, il est 20 h 45.

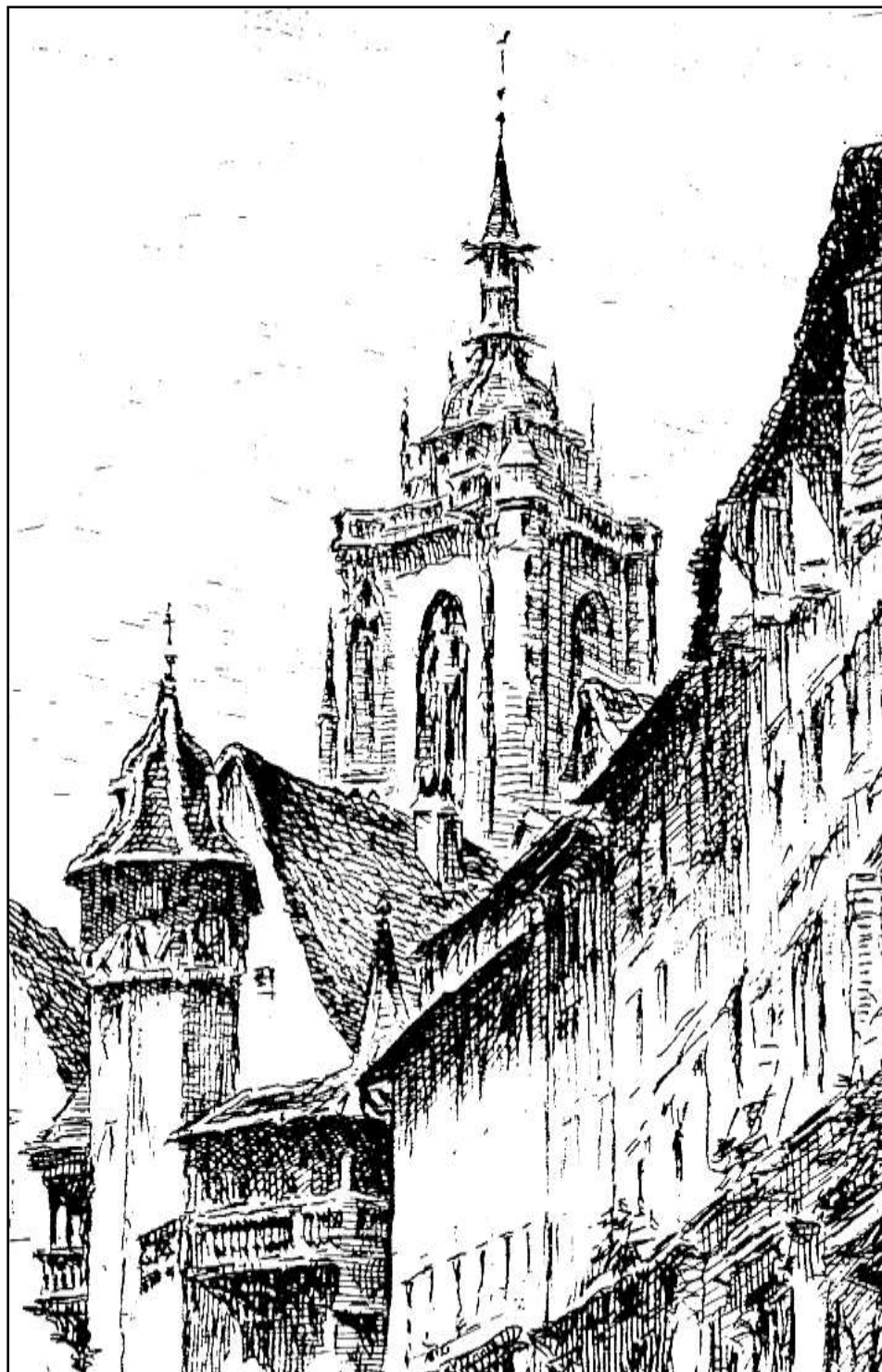
FIN DE LA SEANCE : 20 H. 45

STENOGRAMME

45^{ème} Séance

du

24 septembre 2018



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal. C'est la première de la rentrée avec de nombreux points inscrits à l'ordre du jour.

Il me doit d'excuser deux collègues. M. DREYFUSS et Mme HOFF donnent respectivement pouvoir au 1^{er} Adjoint et à Mme LATHOUD.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours candidate, ou du moins se laisse imposer la mission. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 25 juin 2018 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le sou mets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

Nous avons la présentation de différents rapports d'activité. Je vous propose de commencer avec celui du CESEC qui répond à une demande faite. Nous avons avec nous la Présidente et son équipe. Je donne la parole à la Présidente.

Mme la Présidente du CESEC présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme la Présidente, surtout pour le tonus apporté à la présentation. Périmètre opérationnel très large avec plusieurs cordes à cet arc qui passe bien sûr par les atouts – j'ai entendu –, mais également pour effacer les petits défauts qui sont les nôtres, mais que nous devons rattraper à tout prix. Sous le contrôle de mes collègues, je pense pouvoir dire qu'il s'agit d'un très bon travail qui ne sort pas de la manche. Cela supposait un investissement énorme de la part de ceux qui avaient travaillé sur les quatre ateliers. Je pense aussi pouvoir dire que les propositions faites vont alimenter les discussions à venir. D'ailleurs, c'est le sens du CESEC de faire entendre sa voix, ses propositions sur les saisines qui sont faites pour enrichir notre réflexion. Je tiens à vous remercier, vous et votre équipe, pour tout le travail que vous avez réalisé, travail qui suppose également une disponibilité quasi permanente pour travailler sur les sujets analysés. Au nom du Conseil Municipal, merci à vous, merci à votre équipe et très certainement, nous allons bientôt en reparler sur la base des propositions faites à travers le document que vous avez bien voulu nous projeter. Merci beaucoup.

M. SCHNELL nous présente le rapport d'activités VIALIS pour l'année 2017.

Voir rapport d'activités –

M. SCHNELL, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup pour cette présentation. Bien sûr, la comparaison est difficile entre 2016 et 2017 puisque le paysage a été totalement bousculé pour l'année 2017 de par l'intégration de l'usine électrique municipale. Vous avez pu vous apercevoir que le chiffre d'affaires en rapport avec les ventes d'électricité dépasse les 40 %, d'où ces résultats que l'on ne peut pas comparer avec 2016. Pourtant, c'est néanmoins une performance dans la mesure où pour les établissements locaux, c'est la seule fusion que l'on a pu enregistrer sur le plan national, ce qui est remarquable.

Avant de donner la parole à M. HILBERT qui la demande, vous nous avez parlé du photovoltaïque, également avec les perspectives, mais vous avez oublié de nous parler des rapports avec Liebherr pour la production du courant produit par les moteurs de grand gabarit.

M. SCHNELL : Oui, nous avons effectivement conclu il y a quelque temps un accord pour permettre à Liebherr d'injecter la production d'électricité fabriquée par les bancs d'essai des moteurs qu'ils fabriquent à Colmar dans le réseau de distribution colmarien. Les puissances en jeu sont effectivement importantes et sont en plus appelées à se développer par de nouveaux projets qui ont été annoncés par l'industriel colmarien.

M. le Maire MEYER : C'est une information partielle. Que représente cette puissance de production pour qu'elle soit mesurable par rapport à ce que vous faites ?

M. SCHNELL : Le potentiel aujourd'hui possible pour Liebherr est de 15 000 kWh, ce qui représente près de 10 % de la puissance totale du périmètre colmarien. C'est une perspective importante d'injection dans les réseaux de distribution.

M. le Maire MEYER : Quelle est la puissance en mégawatts ?

M. SCHNELL : 15 MWh.

M. le Maire MEYER : C'est presque le double de l'usine d'incinération de la SCCU, pour comparer un exemple par rapport à l'autre.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Juste deux ou trois petites remarques, dont une que j'ai déjà faite : vous parlez beaucoup de transition énergétique, notamment avec Liebherr et les projets d'investissement que vous avez dans le cadre de la fermeture de Fessenheim, c'est intéressant. Mais je regrette quand même que l'offre de l'électricité verte que vous avez reste stable et n'évolue plus par rapport à vos clients.

Deuxième petite remarque par rapport au document que nous avons reçu au niveau des données sociales, la hausse des accidents de travail est multipliée par quatre, les heures supplémentaires augmentent aussi de plus de 500 et l'absentéisme est en hausse. Je ne sais pas si vous avez des explications par rapport à cette tendance qui n'est pas forcément très importante, mais qui est quand même un petit peu à la hausse.

Ensuite, vous nous dites aussi que le bilan carbone de la société va dans le bon sens avec une réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre, mais vous regrettez l'autosolisme des salariés. Je voulais savoir si vous avez mis en place l'indemnité kilométrique vélo ou si vous avez prévu un plan de déplacement entreprise dans les prochains temps. Merci.

M. le Maire MEYER : M. OUADI.

M. OUADI : Merci, M. le Maire. Il me semble que la dernière fois que VIALIS nous avait présenté son bilan, j'avais posé une question relative aux torches du Ligibel et savoir si une étude a été faite. À ce jour, je n'ai toujours pas eu de réponse. J'aimerais quand même savoir si c'est possible ou pas.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Premièrement, les effets de la loi de transition énergétique sont apparemment très longs à se faire remarquer dans la vente d'électricité puisque cette vente est largement prépondérante, même si on fait abstraction de la fusion avec Neuf-Brisach, il y a quand même une vente suffisante et importante d'électricité et de gaz également – un peu moins pour le gaz –, donc on est loin de la baisse de 30 % de la consommation d'énergies fossiles prévue par la loi.

D'autre part, on peut aussi regretter que le territoire de Colmar n'ait pas souscrit, n'ait pas déposé de dossier pour montrer qu'il voulait faire des progrès en matière d'économies d'énergie. On a bien sûr évoqué les aides aux particuliers qui existent depuis maintenant près de 10 ans, faites par VIALIS et l'agglomération, mais c'est quand même une part modeste. J'apprends à la page 24 du dossier que l'agglomération, le périmètre même de VIALIS, n'a pas soumis de dossier d'engagement en matière d'économies d'énergie auprès du Ministère de l'Écologie alors que des crédits sont disponibles pour soutenir des investissements publics. C'est regrettable alors que beaucoup de communautés de communes proches de chez nous, dont Kaysersberg par exemple, ont bien voulu faire ce dépôt de projet. Bien d'autres capacités ne sont pas remises en cause, notamment le manque de diagnostic de notre réseau qui pourrait aussi valoir des certificats d'économies d'énergie par le Ministère de l'Écologie. Voilà, donc des regrets.

M. le Maire MEYER : M. SCHNELL.

M. SCHNELL : S'agissant de la question de M. HILBERT, nous faisons la promotion de l'électricité verte. Lorsque les gens souscrivent des contrats, il leur appartient d'y souscrire, mais je partage effectivement le constat.

Concernant l'évolution au niveau des heures de formation ou même de certains indices d'accident, nous avons élargi notre périmètre avec davantage de travaux mécaniques au sens où les équipes à Neuf-Brisach sont davantage avec du matériel de travaux publics, chose que nous n'avons pas localement ici. Nous avons quelques accidents de cette nature, mais qui sont des choses bénignes, de type foulures de chevilles par exemple, pour ne citer que ce type d'effet.

S'agissant de la troisième question, nous n'avons pas instauré l'indemnité kilométrique vélo, par contre nous avons un plan de déplacement. Nous

encourageons autant que faire se peut le personnel à faire covoiturage. Nous avons d'ailleurs une petite dizaine de vélos à disposition du personnel, pas forcément pour les trajets domicile/travail, mais pour aller sur des lieux de réunion de proximité, en ville par exemple.

Concernant l'intervention de M. OUADI, la question a été étudiée. Nous avons vérifié si le potentiel avait une chance de pouvoir être exploité. Ce n'est pas le cas, la décharge est en déclin au sens de la production de biogaz, il n'y a donc pas d'utilisation possible eu égard à des investissements qui seraient à consentir, l'installation arrivant quand même en fin de durée d'exploitation dans les prochaines années.

S'agissant des questions de M. WAEHREN relatives aux objectifs de la PPE qui avaient été donnés suite à la loi de transition, comme vous, je fais le constat que les choses ne sont pas atteintes. Parmi d'autres acteurs actifs, nous sommes sur le coup, mais pour autant, ces réductions dépendent d'investissements qui sont faits par les entreprises et par les particuliers. Force est de constater que ces investissements sont difficilement mobilisables, même si on y pourvoit à travers les aides que vous connaissez et dont j'ai relevé quelques-unes dans ma présentation.

M. le Maire MEYER : Bien, c'était les questions posées. Merci à M. SCHNELL pour les réponses données. Je fais appel à PREALIS qui présente également son rapport d'activités de l'année 2017. Je présume que la Présidente va prendre la parole.

Voir rapport d'activités –

Mme la Présidente de PREALIS, rapporteur, présente le rapport.

Mme la Présidente : J'en ai terminé. Au nom de PREALIS, je remercie M. le Maire et son Conseil Municipal pour leur soutien indéfectible depuis 30 ans.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme la Présidente pour cette présentation. Nous devons constater que les choses vont plutôt bien dans ce périmètre de satisfaction générale et pour référence, l'avis des parents lorsqu'ils ont à réagir au vu du sondage qui a été organisé par l'association. Vous êtes à disposition pour répondre à toute autre question. Y en a-t-il ? Ce n'est pas le cas. Je tiens à vous remercier, vous et toute votre équipe, puisque là encore, il s'agit d'un travail qui suppose une disponibilité et aussi un savoir-faire puisqu'il ne s'agit pas seulement de gérer l'accueil et la restauration, mais encore faut-il trouver un climat de confiance avec les parents. Selon les échos que nous avons, les parents d'une façon très majoritaire, sont plus que contents de votre travail. Merci à vous et à votre équipe pour ce que vous faites pour ce monde de l'Éducation Nationale, les enfants et les parents.

Nous continuons avec le dernier rapport d'activités du CCAS de la Ville de Colmar. Mme l'Adjointe CHARLUTEAU va nous le présenter.

Voir rapport d'activités –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il des questions à poser quant à l'intervention du CCAS au courant de l'année 2017 ?

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je voulais juste remercier la personne qui a fait le rapport et notamment le passage que l'on a vu sur une vignette relative aux personnes qui bénéficient du RSA dont il est précisé qu'elles sont éloignées de l'emploi et qu'il faut les aider à obtenir leurs droits, des soins, des logements, etc.. C'est un discours qui est assez loin du discours récurrent que l'on a depuis quelques mois du Conseil Départemental qui nous parle de travail dans les associations obligatoires, bénévolat obligatoire, etc. C'est un discours qui laisse entendre que les personnes bénéficiaires du RSA s'en complaisent et seraient tout à fait capables de travailler. Or, les quelques lignes qui paraissent dans cette vignette montrent bien que ce n'est pas le cas et qu'il faut les aider. Donc voilà, j'étais juste satisfait de lire cela.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Merci.

M. le Maire MEYER : Je ne voudrais pas m'occuper du travail des autres, mais nous pouvons saluer notre présence aux côtés des personnes en difficulté. Cela vient d'être résumé par Mme l'Adjointe.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je souligne bien entendu l'importance des missions dévolues au CCAS et la qualité du travail qui est mené. En revanche, j'aurais aimé que dans ce rapport d'activités, comme dans tous ceux qui en général nous sont présentés, il y ait systématiquement la comparaison ou l'évolution par rapport à l'année ou les années précédentes. Mme CHARLUTEAU, lors de votre présentation orale, vous avez ajouté un certain nombre d'éléments relatifs à l'évolution par rapport à 2016, mais on ne sait pas aujourd'hui, par exemple, combien de personnes ont été accueillies en 2016, par rapport à ce que vous nous annoncez en 2017. J' imagine que vous en avez accueilli encore davantage. Il est important que ce rapport soit très précis parce que c'est la photographie à l'instant *t* du paysage social de la Ville de Colmar. Je trouve que ces éléments manquent.

Idem s'agissant des perspectives pour 2018. Que vous proposez-vous de faire pour améliorer encore ou pour soutenir le travail qui est déjà entrepris ? Vous soutenez un certain nombre d'associations, on sait aujourd'hui que la Ville a décidé de diminuer les subventions à l'Association Espoir pour ne pas la nommer, je ne pense pas que le nombre de demandes soit en baisse. Pouvez-vous déjà nous dresser une feuille de route de vos actions pour 2018 ? Je ne vous demande pas une réponse aujourd'hui précisément à ces questions, mais j'aurais trouvé important et je pense qu'il faudrait le faire sur le prochain rapport du CCAS, que l'on dise quelle est l'évolution du nombre de personnes accueillies, du nombre de dossiers traités et aussi quand ces dossiers ont abouti. Dire qu'un certain nombre de dossiers, par exemple de droit au logement, sont présentés et soumis à l'appréciation de M. le Maire, c'est bien, mais combien ont donné lieu à un logement ? Ce sont des questions que je trouve importantes à développer lors d'un prochain rapport. Merci.

M. le Maire MEYER : Pour grande partie, Mme l'Adjointe a déjà répondu à toute une série de questions, mais je ne vais pas l'empêcher de confirmer.

M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire, chers collègues, juste une petite remarque, je rejoins ce qui a été dit par Mme VALENTIN. Effectivement, cela manque juste un petit peu de l'aspect perspectives pour voir l'évolution, s'il y a une amélioration ou plus de services qu'avant. Cet aspect me paraît important aussi. Simplement, j'observe que le pourcentage des dons dans les recettes est de 1 %, donc c'est moins de 50 centimes d'euros par habitant. Des villes plus petites arrivent à 3, 4 ou 5 %, voire 10 % de dons dans les recettes. Je pense qu'on pourrait faire peut-être une petite campagne de « promotion » de ce genre de communications sur ce que fait le CCAS et peut-être susciter un petit peu plus de dons. Je pense que des personnes cherchent à donner ici ou là et pourraient donner à un organisme géré par la Ville de Colmar et qui inspire confiance.

M. le Maire MEYER : Mme CHARLUTEAU.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Mme VALENTIN, je vous ai bien dit que lors de cette année, 4 985 ménages ont été reçus en entretien, soit 83 ménages de plus qu'en 2016. Vous pouvez faire le calcul. C'est donc 4 985 – 83 ménages qui avaient été reçus en 2016. Quant aux perspectives 2018, vous les avez sur le pavé du CCAS en dernière page.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie. Mme CHARLUTEAU, j'ai bien dit en préambule que vous aviez annoncé un certain nombre d'évolutions lors de votre présentation orale, mais par exemple, vous n'avez pas dit combien d'élections de domicile en plus ou en moins en 2017 par rapport à 2016. Il y a toute une série d'indicateurs, notamment les demandes de renseignement sur les dispositifs, etc. pour lesquelles vous n'avez pas donné l'évolution. Encore une fois, je ne vous les demande pas maintenant. Je souhaiterais que ce soit mis en perspective par rapport à l'année précédente dans le rapport de l'année prochaine afin de savoir la situation des personnes ayant besoin du CCAS. Est-elle en augmentation ou en diminution ? Ce que nous souhaiterions bien, mais je ne pense pas que ce soit le cas.

M. le Maire MEYER : Allez-y, Mme CHARLUTEAU.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Pour 2016 par rapport à 2017, il y a effectivement eu beaucoup plus de passages et d'élections de domicile puisqu'à ce jour pour 2018, nous sommes déjà à 518 demandes d'inscription. Dans les quatre prochains mois, nous dépasserons certainement le chiffre de 2017.

M. le Maire MEYER : Je tiens également à mettre le doigt sur l'assistance du CCAS par rapport aux particuliers puisque le CCAS aide les particuliers à débloquent certains dossiers coincés. Il s'agit d'une activité très importante. Dans la mesure où la prestation administrative peut solutionner le problème des uns et des autres, il s'agit également d'une prestation qui ne se retrouve pas forcément ailleurs. Cela vient aussi d'être rappelé par Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Oui, puisque 330 personnes sont venues au CCAS rien que pour une aide administrative. Nous sommes donc à leur disposition pour leur établir les papiers, faire les demandes nécessaires pour obtenir leurs différentes aides.

M. le Maire MEYER : Pour autant, cela ne vous interdit pas au prochain rapport de vous inspirer des questions posées par Mme VALENTIN.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Tout à fait.

M. le Maire MEYER : Bien, pas d'autres questions, nous passons au point 5.

5. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

6. Demande de transfert de garantie communale pour dix prêts suite à une cession de logements de Logiest en Alsace en faveur de Néolia.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Modification de la délibération n° 9 du 20/11/2017 relative à la co-garantie communale accordée à Habitats de Haute-Alsace pour un prêt d'un montant total de 340 000 euros.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Taxe annuelle sur les Friches Commerciales.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire, M. l'Adjoint. Bien sûr, nous avons voté pour l'instauration de cette taxe et bien sûr, je pense que l'évolution

proposée est certainement à faire. En revanche, je me pose des questions sur le nombre de locaux vacants. Va-t-on vraiment lutter contre cet état de fait en augmentant les taxes ? On a une direction de l'attractivité économique, de la mobilité et de l'aménagement. Or, ce sont ces trois points qui font que l'on peut durablement installer et faire vivre une boutique ou un commerce en ville. Aujourd'hui, quel est le travail fait dans ces objectifs ? On n'a pas vraiment de vision de ce qui est fait pour que ces locaux deviennent enfin des lieux de vie, des lieux d'attraction et des lieux où on fait du commerce. Nous avons une responsable du commerce du centre-ville qui a été embauchée sous la responsabilité de la Direction du Développement Touristique, alors si effectivement il n'y a que le développement touristique pour faire vivre ces commerces, on risque de voir un jour l'ensemble des boutiques rester fermées. Encore une fois, comment luttons-nous pour qu'il y ait une vraie mobilité et un vrai aménagement qui permette que ces boutiques reprennent vie ?

Ensuite, comment les personnes redevables de la taxe apportent-elles la preuve de leur bonne volonté ou plutôt du fait que ces locaux ne soient pas utilisés en dépit de leur bonne volonté ? Je pense à un local où il y a un panneau à vendre depuis plusieurs années et où vous pouvez appeler autant que vous voulez, vous n'avez jamais personne. Alors voilà, j'aimerais bien savoir quelles sont les preuves que vous attendez et comment on peut s'assurer que les personnes redevables de la taxe s'en acquitteront ? Merci.

M. l'Adjoint JAEKY : Je rebondis sur la dernière partie de votre question. Il s'agira aux services fiscaux de s'assurer que les redevables de cette taxe l'assument et la paient naturellement.

Je n'empiéterais pas sur les autres volets que vous abordiez dans votre intervention puisqu'ils sont du ressort de collègues qui travaillent ces sujets avec les professionnels. À l'occasion de ce rapport, je voudrais néanmoins, Mme VALENTIN, vous dire aussi que l'esprit qui nous anime dans l'instauration de cette taxe n'est pas d'installer une taxe et un produit pérenne. Ce n'est pas sur ce type de ressources que nous allons nous projeter budgétairement de manière pluriannuelle. Néanmoins, cette mesure se veut clairement incitative et doit contribuer à ce que certains propriétaires soient incités à réaliser un certain nombre de travaux puisqu'au-delà des aspects purement liés à l'activité économique ou à l'attractivité qui sont des volets par ailleurs évoqués, il y a aussi l'obstacle que rencontrent souvent beaucoup d'entrepreneurs qui veulent s'installer à Colmar et qui se retrouvent avec des locaux vacants. Au regard de certaines réponses apportées par les propriétaires, ces locaux demeurent finalement très chers ou inaccessibles pour des raisons qui ne sont parfois pas levées. Lorsqu'il y a des raisons que les services fiscaux estiment suffisantes, des raisons techniques et pratiques, qui font que certains locaux ne pourront pas être transformés ou exploités, il peut y avoir des dérogations ou même des dégrèvements, mais pour bien d'autres cas – et c'est ce qui nous a d'ailleurs animés dans l'instauration de cette taxe –, il y a néanmoins des pratiques qui nous ont conduits à mettre en place cette taxe qui justement devraient permettre non seulement aux propriétaires de réaliser ces travaux de manière à redonner un second souffle à leurs locaux, mais aussi d'offrir aux

commerçants, artisans et entrepreneurs souhaitant s'installer à Colmar et notamment en centre-ville, de nouveaux espaces pour s'y développer.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : M. le Maire, chers collègues, nous pourrions passer un petit moment à vous expliquer tous les dispositifs qui existent directement et indirectement, et qui viennent de nous, mais comme vous comprenez très vite, comme vous le dites, nous n'aurons pas besoin d'y passer une heure. Il n'empêche qu'il y a beaucoup de dispositifs en matière d'urbanisme.

Par exemple, il y a les deux dispositifs que nous avons mis en place ces dernières années, repris d'ailleurs également par Colmar Agglomération, qui sont l'aide à la reprise de locaux commerciaux vacants où des subventions sont versées à celles et ceux qui souhaitent investir dans des locaux commerciaux vacants et l'aide à la rénovation des vitrines. Vous voyez pratiquement à chaque Conseil Municipal que cela représente des sommes importantes et que cela permet à des personnes d'investir dans des commerces qui étaient fermés ponctuellement et qui rouvrent. Nous pourrions vous citer de très nombreux exemples. L'exemple le plus proche est celui de la rue Saint-Nicolas où il y avait beaucoup de trous et qui avait fait l'objet de remarques lors de la dernière campagne électorale en 2014. Aujourd'hui, toutes les vitrines sont prises et elles l'ont été aussi parce que nous avons mis en place ce petit coup de pouce.

Vous savez tous la politique que nous menons en matière de création de places de stationnement supplémentaires avec les travaux du parking de la Montagne Verte qui vont bientôt démarrer et qui visent à augmenter la capacité de stationnement aux abords immédiats du centre-ville.

Vous avez vu également le test qui s'est déroulé la semaine dernière, en vue de la mise en place dans le courant du premier trimestre de l'an prochain de navettes électriques, de façon à favoriser le déplacement au centre-ville reliant les différents parkings, en permettant aux individus de se déplacer facilement dans des navettes électriques écologiques au centre-ville.

Vous avez aussi toute la politique de modération fiscale. Lorsque nous prenons moins d'argent dans la poche du contribuable parce que les impôts n'ont pas augmenté depuis cinq ans, cela fait du pouvoir d'achat supplémentaire pour les habitants et ensuite, de la consommation supplémentaire dans les différents commerces.

Vous avez encore les dispositifs qui visent à maintenir le nombre d'habitants qui s'est d'ailleurs plutôt développé ces dernières années au centre-ville, ce qui fait là encore des clients potentiels supplémentaires pour le centre-ville.

Vous voyez, nous avons différents dispositifs, celui-là les complète parce que tous ces dispositifs mis bout à bout – et j'en oublie volontairement un certain nombre – permettent à Colmar d'afficher – ce n'est pas nous qui le disons, ce sont les différentes études qui ont été faites ces dernières années par les spécialistes du commerce – un taux de vacance commerciale nettement inférieur à la vacance dans les villes comparables à celle de Colmar. Le taux est inférieur à 6,5 % à Colmar alors qu'il est pratiquement

du double dans les villes comparables à Colmar. Évidemment, tout ne va pas bien, il y a 25 ou 30 ans, il y avait 3,5 millions de commerces en France, il en reste 750 000. Néanmoins, la situation colmarienne est meilleure que ce qu'il se passe par ailleurs, liée justement à notre politique d'attractivité et également de rénovation du centre-ville et d'apport extérieur.

M. le Maire MEYER : Ce sont deux constats. Il y a lieu d'en faire un troisième. D'abord, il y a une évolution de la base imposable puisque l'année dernière, lorsque nous votions le taux, il avait été annoncé une recette prévisible de 200 000 euros. À travers ce rapport, nous sommes à une contribution de 900 000 euros, mais comme vient de le dire l'Adjoint, il faut relativiser puisque les services fiscaux ne sont pas arrivés à décompter la partie déductible pour les conditions remplies par la réglementation et par la loi. Le montant annoncé évoqué dans le rapport sera certainement beaucoup raboté pour tenir compte des conditions d'exonération pour celles et ceux qui n'ont pas à payer cette taxe sur les locaux vacants.

Le deuxième phénomène subsiste également au niveau des locaux artisanaux dans les différentes zones et non au cœur de la ville, ce qui n'avait pas été prévu au départ, d'où également l'augmentation.

Cela étant dit, il y a toujours un socle de locaux commerciaux vacants figés pour deux raisons parce que les conditions demandées par les propriétaires sont exorbitantes par rapport au marché d'autant plus que s'additionne souvent le pas-de-porte alors que le commerce n'est plus exploité depuis dix ans avec les conditions de loyer demandées par le propriétaire. C'est l'arme de cette taxe qui tend à régler ce problème. Je connais au moins une dizaine de cas de locaux commerciaux vacants qui étaient face à des offres et le propriétaire ne voulait pas entrer dans le jeu parce que les conditions étaient trop chères. Cette taxe aide donc également à trouver une solution assez rapidement puisque ces propriétaires vont faire le compte entre ce qu'ils ont à payer par rapport au rabotage qu'il y a lieu de proposer par rapport au prix de la location, voire éventuellement aussi à atténuer le pas-de-porte s'il ne s'impose pas. C'est un ensemble de mesures que nous mettons en œuvre.

Je ne reprends pas les arguments de Colmar Agglomération et de la Ville de Colmar avec les vitrines, les restaurations de façades, le rachat ou l'aménagement intérieur des commerces vacants puisqu'aucune agglomération ou aucune ville ne fait ce que nous faisons. Nous voulons agir à côté pour essayer de rendre les prix proposés plus raisonnables afin qu'ils rentrent dans la faisabilité commerciale du repreneur et que ledit repreneur soit en mesure de préparer un projet commercial ou artisanal correspondant au marché.

M. GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : M. le Maire, je dois quand même réagir aux propos que vous avez tenus. Pour un propriétaire, le fait n'est pas de conserver et de bloquer son bien, mais bien de le louer. Il est évident que s'il y a des friches commerciales, c'est qu'il y a des raisons précises. Le cas échéant, des raisons tiennent au fait qu'il n'y a pas de demande pour les locaux, je parle essentiellement du centre-ville que je connais relativement bien. Nous savons par exemple que les galeries marchandes posent un problème. Nous

savons que certaines rues posent aussi un problème parce qu'il y a eu de l'urbanisme qui fait que les rues sont moins marchandes et qui font qu'à l'heure actuelle, il est difficile de louer, mais ne croyons pas un seul instant, M. le Maire, que la position des propriétaires en général soit celle de conserver un bien et non pas de le faire fructifier par une location. Ce serait d'ailleurs aberrant de la part d'un propriétaire et on se demande pourquoi il garderait ses locaux.

Alors, il ne faut pas non plus se tromper par certains cas, peut-être particuliers, qui ont en effet été frappants à Colmar dans certains lieux bien connus de personnes qui ne voulaient pas louer, mais il s'agit effectivement de choses particulières et non pas générales. N'allons pas à chaque fois dire que le propriétaire veut un loyer excessif, qu'il veut un pas-de-porte excessif, il veut en réalité se coller par rapport au marché, c'est le marché qui est parfois récessif et non pas progressif. Vous voyez bien que le centre-ville se vide d'un certain nombre de commerces qui vont à l'extérieur, c'est aussi une des raisons. Je crois qu'autant on peut être d'accord avec cette taxe dont on dit bien qu'elle ne sera pas pérenne puisqu'elle doit inciter les propriétaires à louer s'ils le peuvent, mais s'ils ne peuvent pas, cela sera démontré par le nombre de dégrèvements qu'il y aura. Je vous rappelle d'ailleurs un cas, il faut quand même être clair, un cas de dégrèvement, c'est le commerçant qui a cessé son activité et qui n'a pas loué. Le local qu'il ne loue pas sera dégrévé, ce qui est un des cas cités à Colmar.

Ceci étant, je dis simplement que les causes sont multiples. Il ne faut pas non plus simplement pointer les propriétaires du doigt. Je crois que l'intérêt des propriétaires – et ils l'ont compris – est de pouvoir louer leurs locaux le plus rapidement et non pas de payer une taxe supplémentaire.

M. le Maire MEYER : Implicitement, vous amenez encore de l'eau à mon moulin. Je ne vais pas généraliser, mais je connais des cas où les prétentions de location sont démesurées par rapport au marché. De par cette imposition, nous voulons aider à débloquer. Quand vous proposez une location et que le prix de location, voire additionné au pas-de-porte, dépasse l'acceptable, les surfaces ne peuvent pas être réutilisées. Il s'agit donc de faire rentrer les conditions dans l'acceptable du marché. Or, ce qui s'impose aujourd'hui, c'est le coût du marché.

M. GRUNENWALD : Mais, M. le Maire, comme M. le 1^{er} Adjoint l'a dit tout à l'heure, reconnaissez que Colmar a un taux de vacance moins élevé que la plupart des villes de l'importance de Colmar. Nous sommes à 5 ou 6 % alors que d'autres villes sont à 10 %. Cela prouve bien qu'il n'y a pas les excès que vous annoncez ici. Qu'il y ait de-ci de-là des excès, il y en aura toujours, partout dans tout ce que l'on fait, mais ce n'est pas général, soyons clairs.

M. le Maire MEYER : Non, si nous avons un taux inférieur, c'est parce que nous accompagnons les repreneurs avec une échelle d'incitation qui les aide à mieux surmonter la pente. En quelque sorte, des subventions sont payées. Si les conditions de location étaient moins chères, les choses iraient également plus facilement.

M. GRUNENWALD : Je dis simplement que dans la rue des Clefs qui est une rue chère, les places sont difficiles à prendre.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas cité cette rue.

M. GRUNENWALD : Vous le savez, sur le plan politique comme sur le plan commercial. Vous savez très bien que la rue des Clefs est extrêmement prisée et il n'y a pas d'aide pour permettre et inciter les personnes à s'y installer.

M. le Maire MEYER : Prenez la rue Saint-Nicolas, ce n'est pas la rue des Clefs, mais elle n'est pas loin.

M. GRUNENWALD : J'y passe assez souvent, je ne me souviens pas que ce soit une rue sinistrée. Enfin, nous n'allons pas donner de détail, il faudrait peut-être aller plus profond.

M. le Maire MEYER : Cela étant dit, le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

9. Soutien aux échanges scolaires - 3^e tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme GANTER qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

10. Aide à la vie associative culturelle – 2^e tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2018, 2^e tranche, et Fonds d'Encouragement Culturel en 2018, 2^e tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'Office de Tourisme pour l'adhésion du Musée Bartholdi au dispositif « Colmar City Pass ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie. Donc, le Colmar City Pass n'existe pas encore ?

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : Non.

Mme VALENTIN : D'accord. Quand sera-t-il lancé ?

M. le Maire MEYER : Mme GANTER.

Mme l'Adj. GANTER : Merci, M. le Maire. Je voulais rajouter que ce City Pass sera lancé fin octobre, qu'il sera bien dématérialisé et numérique, en phase avec les attentes nouvelles de la clientèle puisque déjà consommé dans le monde et peut-être plus proche à Mulhouse et à Strasbourg. Ce pass offrira une plus-value à nos visiteurs en leur proposant tant une économie d'argent que du temps, un confort de visite et un approfondissement de la destination, mais nous permettra aussi une analyse plus fine du comportement de nos publics. Après avoir réussi à faire converger les musées, il convient de remercier l'Office du Tourisme qui a accepté de financer et maintenant gérer ce nouvel outil, de même que la Région Grand-Est qui intervient dans le montage financier. Merci.

M. le Maire MEYER : C'est d'ailleurs la Région Grand-Est qui a poussé la machine à l'origine.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

13. Subventions de fonctionnement 2018 aux associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique année scolaire 2017/2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Modification du règlement de la Coupe Sécurité.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Versement de la subvention 2018 au Groupement d'Action Sociale du personnel de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Subventions de fonctionnement aux associations sportives au titre de la saison 2017/2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion. Mme HOUPIN n'a pas pris part au vote.

18. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive – 3^e tranche

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Subventions spécifiques aux associations sportives dans le cadre des « contrats d'objectifs » au titre de la saison 2018/2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Attribution d'un concours financier aux Vitrites de Colmar pour la fabrication de « sacs shopping » en vue de l'opération des 3 jours Coups de Cœur à Colmar (3C).

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Depuis quelques semaines, voire quelques mois, nous voyons régulièrement aux informations des images de la pollution plastique avec des images un peu choc. Et là, on nous parle de ballons distribués. Alors, c'est sûr que c'est quelque chose qui plaît sans doute aux enfants, mais je voulais savoir si la Ville ne pouvait pas proposer aux Vitrites de Colmar de faire non pas des sacs en plastique, même en plastique épais, mais plutôt des sacs en tissu.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Il est évident que je vais voter cette subvention, mais cela me dérange, je vais expliquer pourquoi. Il se trouve que l'association Vitrites de Colmar est la seule association qui ne participe pas comme elle le devrait au marché de Noël, c'est-à-dire à la sécurité du marché de Noël. L'association du marché couvert paie intégralement ce qu'on le demande. Le syndicat des hôteliers paie intégralement ce qu'on le demande. Je vois le peu d'empressement que met Vitrites de Colmar pour demander à ses membres de s'acquitter de cette sécurité dont nous avons besoin. Chaque année, nous allons la voter, mais chaque année, cela va me déranger, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMENDINGER : M. HILBERT, la lutte contre le plastique est un vrai sujet. La France a heureusement pris des dispositions très précises à horizon 2020, c'est donc une suggestion que nous allons faire aux Vitrites de Colmar, ce sera sans doute un coût supplémentaire, mais je pense que la lutte contre les matières plastiques qui sont trop nombreuses en vaut la peine.

M. le Maire MEYER : De toute façon, ils seront condamnés à le faire dans le futur puisque le plastique sera interdit. S'ils prennent un peu d'avance, ce n'est pas interdit non plus.

S'agissant de l'observation de M. RENIS, combien difficiles sont toujours les discussions avec les professionnels pour l'organisation des marchés de Noël. Une petite évolution a eu lieu, mais certains traînent des pieds. Je ne sais pas encore ce que seront les contraintes pour l'organisation des marchés 2018. Elles ne seront pas plus légères, tout au contraire. Donc cela va nous conduire de nouveau à solliciter tous les professionnels puisqu'il n'appartient pas aux contribuables de payer la sécurité, mais aux professionnels. C'est un message qui passe au niveau de toutes les collectivités territoriales. Le contribuable doit payer ce qu'il a à payer, mais pas payer la sécurisation qui rend d'abord service à des professionnels.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

21. Révision des plans d'aménagement forestier de Colmar – Projet d'application et de distraction du régime forestier.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Convention cadre relative à l'Action Cœur de Ville.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Extension du dispositif de vidéoprotection sur l'espace public urbain de Colmar, installation d'une caméra Place du Saumon à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Dénomination de voies nouvelles rue Alcide DE GASPERI et Konrad ADENAUER.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Constitution d'une servitude de passage de réseau de chauffage urbain.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Avenant à la convention d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties avec le bailleur social Néolia.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Transactions immobilières : diverses cessions de parcelles.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Attribution de bourses au permis de conduire voiture.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Amélioration et extension du réseau viaire, de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse – Modification des programmes 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Convention de financement des études de préfaisabilité du barreau routier au sud de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Ce n'est pas une surprise, vous connaissez mon scepticisme par rapport à ce projet et donc par rapport au financement de cette étude. Par contre, j'aimerais savoir si nous aurons accès ou pas à l'étude une fois qu'elle sera réalisée puisqu'une étude a déjà été faite il y a quelques mois sur un bus à haut niveau de service que nous avons cofinancée. J'aimerais savoir si nous avons aussi accès à cette étude.

M. le Maire MEYER : Bien sûr.

M. HILBERT : D'accord, vous vous engagez à me fournir cette étude.

M. le Maire MEYER : Elle sera publique.

M. HILBERT : Elle est déjà réalisée.

M. le Maire MEYER : Qu'est-ce qui est déjà réalisé ?

M. HILBERT : Je vous parle de l'étude de bus à haut niveau de service et de celle-ci dans le futur. Quand nous finançons des études sur de tels sujets, y avons-nous accès ensuite ?

M. le Maire MEYER : Il s'agit là du barreau Sud.

M. HILBERT : Oui.

M. le Maire MEYER : Bien sûr, l'étude est publique, nous aurons accès aux résultats de l'étude.

M. HILBERT : D'accord, mais j'exprime juste mon scepticisme par rapport à cela puisque précédemment nous avons fait une étude relative au bus à haut niveau de service à laquelle nous n'avions pas accès.

M. le Maire MEYER : De toute façon, cette étude passera par la commission thématique, mais en même temps, elle est de périmètre public, il y aura donc une consultation publique avec une enquête au final.

M. HILBERT : Non, mais ce sont les résultats qui sont intéressants, pas l'étude en elle-même.

M. le Maire MEYER : Vous aurez forcément le résultat de l'étude en commission thématique.

M. HILBERT : OK.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux oppositions.

33. Aménagement d'un parc public et d'un parking souterrain Place de la Montagne Verte – Actualisation du budget de l'opération.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je pense que vous allez tous finir par me remercier d'avoir posé des questions parce que vous n'arrêtez pas de me dire que vous me répondez alors que vous faites juste la présentation de vos rapports.

M. le Maire MEYER : À qui parlez-vous ? À tout le monde ! J'ai vu que vous avez demandé la parole, donc je vous l'ai donnée. Vous savez, nous sommes plutôt démocrates dans cette assemblée.

Ce n'est pas la peine de revenir sur l'augmentation du coût puisque cela a été expliqué tout à l'heure. Avec les activités nouvellement confiées aux entreprises, il y a au moins une différence de 8 à 10 % après les résultats en appel d'offres, ce qui est déjà à l'origine d'une partie de l'augmentation. Nous aurions pu gagner une partie en ramenant la capacité. Personnellement, je n'y suis pas favorable parce que sur le secteur, certains dossiers urbanistiques sont bloqués parce qu'on manque de places de stationnement. La centaine de places supplémentaires nous permettra de débloquent ces dossiers urbanistiques puisqu'il appartient à ces investisseurs de proposer des places de stationnement. Ce parking servira donc en même temps au déblocage urbanistique des dossiers qui ne sont pas éligibles aujourd'hui pour le permis de construire puisqu'il faut produire une certaine capacité d'accueil pour les voitures. Or, ce parking permet de compenser ou de céder ou de mettre sous concession les places de stationnement qui permettront de faire émerger l'un ou l'autre des dossiers.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions.

34. Convention passée entre la Ville de Colmar et ATMO Grand Est pour la réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et la participation à l'évaluation de l'efficacité du plan d'actions mis en œuvre dans le cadre de la Convention des Maires.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adjoint FRIEH : Je voudrais profiter de l'occasion, M. le Maire, pour un coup de gueule. J'ai suivi quotidiennement pendant tout l'été, à partir du mois de juin, la publication de la carte de la qualité de l'air en Alsace. Nous étions en moyenne classés en qualité médiocre pendant tout l'été. Cela me fait dire que si tout le monde faisait au moins autant que ce que fait Colmar, on pourrait peut-être améliorer les choses parce que c'est un air que nous respirons et qui influe de façon néfaste sur notre santé. Je souhaite que les

autres collectivités – certaines le font déjà – se rangent aux efforts que fait la Ville de Colmar en la matière.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas seulement une prière, cela devrait être une incitation générale, mais ce n'est pas seulement les communes qui sont à l'origine, ce sont aussi les industries.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Vous voyez, cher Guy WAEHREN, il y a aussi des points positifs dans ce que nous faisons.

35. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. En fait, c'est une question qui ne s'adresse pas à Mme SIFFERT, je suis désolé, mais à M. FRIEH. Je voulais savoir si c'était de ce genre de mesures dont il pensait que les autres collectivités devaient s'inspirer puisqu'en fait dans le diagnostic du contrat Cœur de Ville, un point porte sur le développement durable avec un listing comme d'habitude de ce que fait Colmar, et notamment cette action. Je voulais juste reprendre les chiffres : 192 implantations en alignement, 70 arbres en jardin privatif sur 4 410 demandes, cela ne fait même pas 6 % des demandes qui sont des plantations d'arbres. C'est de la communication sur le point d'un développement durable et puis finalement, concrètement, il ne se passe pas forcément grand-chose. Je ne sais pas si nous devons faire comme les autres collectivités ou si ce sont les autres collectivités qui doivent faire comme nous.

Juste encore un point, M. le Maire, tout à l'heure vous aviez dit qu'il n'y a pas que les collectivités et les individus qui polluent et que les entreprises le font aussi. Or, ATMO a fait un compte rendu de leurs études à Colmar Agglomération où on se rend compte – et les chiffres nationaux sont les

mêmes – que le secteur industriel est celui qui a fait le plus d'effort dans la réduction des gaz à effet de serre, au-delà de tous les autres.

M. le Maire MEYER : Oui, mais ils viennent de loin.

M. HILBERT : Oui, mais la population y contribue aussi largement, notamment dans la mobilité encore et dans les déplacements. Je pense que nous avons encore beaucoup d'efforts à faire et ne surtout pas se reposer et faire de leçons à d'autres. Merci.

M. le Maire MEYER : Là, vous mettez le doigt sur le choix fait par les parents, mais vous oubliez dans votre propos ce qui est fait par la Ville elle-même dans le renouvellement des plantations. Je crois me rappeler que nous sommes entre 300 et 350 arbres par an, donc ce n'est pas rien.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

37. Règlement intérieur de la ludothèque Europe.

Voir rapport –

M. l'Adj. HAMDAN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Nous sommes au bout de nos points. Je n'ai pas été saisi pour le point divers. Je vous remercie pour votre présence et votre participation. Je lève la réunion et vous souhaite une bonne soirée.

FIN DE LA SEANCE : 20 H 35

STENOGRAMME

46^{ème} Séance

du

22 octobre 2018



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous salue toutes et tous.

J'ai à vous présenter les excuses de quelques collègues. M. DREYFUSS, Mme ZINCK, M. DENZER-FIGUE, Mme ERHARD, M. WAEHREN, Mme FUHRMANN et M. OUADI donnent respectivement pouvoir à M. JAEGY, Mme SCHOENENBERGER, M. HEMEDINGER, Mme BARDOTTO, M. BECHLER, M. MEISTERMANN et Mme BRANDALISE.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours candidate ? Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 24 septembre 2018 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le sou mets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

En communications, nous avons la présentation des rapports d'exploitation de Colmar Expo, de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain, de l'Association du Musée Animé du Jouet et des Petits Trains et de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace. Nous commençons avec Colmar Expo. Mme la Présidente si vous voulez bien.

Rapports d'activités 2017 de Colmar Expo S.A

Voir rapport –

Mme la Présidente de Colmar Expo S.A, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme la Présidente, y a-t-il des réactions de la part des collègues ? Les eaux semblent être calmes, Mme la Présidente. J'ai entendu que vous avez éteint votre dette.

Mme la Présidente de Colmar Expo : Nous n'avons plus de dette bancaire à long terme, ce qui nous permet d'envisager sereinement de nouvelles dettes.

M. le Maire MEYER : Vous avez donc une certaine latitude pour porter le projet d'agrandissement.

Mme la Présidente de Colmar Expo : Nous avons un bon bilan.

M. le Maire MEYER : Ce qui a été contrebalancé par une prolongation de la DSP, donc la Ville et Colmar Expo se donnent la main pour vous permettre d'être opérationnels d'autant plus que le permis est délivré. Vous dites que le chantier a débuté. D'ici le mois de juillet prochain, nous verrons où vous en serez.

Mme la Présidente de Colmar Expo : Il sera terminé...

M. le Maire MEYER : En principe, cela devrait marcher, sauf qu'il y aura une grande différence pour les occupants de l'ancien Hall 6 par rapport au nouveau Hall 6.

Mme la Présidente de Colmar Expo : Nous n'avions de toute façon plus le choix.

M. le Maire MEYER : Nous étions sur le fil pour des raisons de sécurité. C'était déjà tout juste l'an dernier, il est donc heureux que cette opération ait pu s'enclencher pour proposer quelque chose de sécurisant à tout le monde.

Mme la Présidente de Colmar Expo : Nous aurons de nouvelles salles qui nous permettront de développer du chiffre et de faire d'autres choses en plus du Hall 6 pour la Foire aux Vins, bien évidemment.

M. le Maire MEYER : Nous voyons une grande dynamique. Nous l'avons vue à travers la présentation des différents focus. Nous sommes un peu loin de la période d'il y a dix ans par rapport à aujourd'hui. Nous avons remarqué un certain dynamisme dans l'occupation des murs : 550 jours par an alors que l'année n'en a que 362.

Mme la Présidente de Colmar Expo : Il y a des superpositions.

M. le Maire MEYER : Vous vendez certaines surfaces deux fois, c'est également bon signe. Bravo, félicitations. Nous souhaitons que cela continue de cette façon. Merci beaucoup.

Mme la Présidente de Colmar Expo : Merci à vous, M. le Maire. Merci à vous et bonne soirée.

M. le Maire MEYER : La Société Colmarienne de Chauffage Urbain, M. GRAN, le Président étant là comme observateur.

Rapport d'activités de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU)

Voir rapport –

M. GRAN, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup. Vous avez été plus bref. Y a-t-il des questions à poser ? Il faut dire que c'est une année nouvelle puisque nous sortons de la fin de l'ancien contrat avec la mise en concurrence qui avait été organisée où certains paramètres ont été modifiés tout en respectant les intérêts des actionnaires. Pas de questions ? Merci, M. GRAN.

M. GRAN : Merci, M. le Maire. Bon Conseil.

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup. Nous voyons que malgré notre négociation difficile pour la DSP, vous avez retrouvé votre voie avec une exploitation plutôt sereine ce qui fait qu'au départ, on cherche toujours un peu à dramatiser la situation, mais au final, les choses ne se passent pas

plus mal. Merci beaucoup pour cette présentation. La parole est au Président du Musée MAJEPT.

Rapport d'activités de l'Association du Musée Animé du Jouet et des Petits Trains (MAJEPT)

Voir rapport –

M. le Président du MAJEPT, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président, pour cette présentation. C'est vrai que vous avez actuellement en cours une exposition que nous avons inaugurée samedi dernier, qui est remarquable. Elle traduit la pertinence des actions entreprises. S'il y a des questions à poser, le Président est à votre disposition.

M. le Président du MAJEPT : Tout à fait.

M. le Maire MEYER : Près de 80 000 entrées, c'est énorme, surtout qu'il y a une dimension dans la répartition du public qui est remarquable. Bien sûr, d'abord les gamins, les parents, mais après également tous les autres. Ce qu'il faut également relever, c'est l'attractivité au-delà des frontières puisque vous avez cité trois pays qui densifient leur présence, ce qui est bien sûr un plus. Il n'y a pas de questions ? Merci beaucoup, M. le Président.

M. le Président du MAJEPT : Merci.

M. le Maire MEYER : Nous donnons la parole au Président de l'APSG.

Rapport d'activités de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace (APSG)

Voir rapport –

M. le Président de l'APSG et M. FELLMANN, rapporteurs, présentent le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président et M. FELLMANN pour cette présentation à deux. Y a-t-il des questions à M. le Président ou à M. FELLMANN quant à l'exploitation de la patinoire ? Les derniers propos, M. FELLMANN, me rappellent le contexte dans lequel je me trouvais dans la renégociation de la DSP avec la SCCU. Vous voyez, la preuve, tout a été remis sur rails. Il n'y a pas de raison que ce ne soit pas la même chose avec vous. Je pense que vous n'êtes pas appelés à faire fructifier une ligne de trésorerie. Elle doit participer aux travaux d'aménagement. C'est toute la dynamique qui doit résulter de l'exploitation de la patinoire. Jusque-là vous l'avez fait de cette façon, il n'y a pas de raison que cela change dans le futur, ce pour quoi je vous remercie dès à présent.

M. le Président de l'APSG : Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Nous avons raccourci les délais de chantier pour que la patinoire soit de nouveau opérationnelle pour la rentrée 2019 après les congés, donc à partir de fin octobre, avec l'hiver, pour qu'on puisse bien sûr tester la nouvelle patinoire.

M. le Président de l'APSG : C'est prévu ainsi, oui. Merci.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. Merci, M. FELLMANN pour cette présentation.

Vous avez trouvé un rapport supplémentaire sur votre table. Nous n'avons pas pu respecter les délais de transmission parce que nous avons très rapidement appris que le Président d'Action Logement voulait visiter Colmar et voulait également que nous lui présentions différentes opérations. Il souhaite profiter de cette occasion pour signer la convention avec Action Logement. Nous verrons donc tout à l'heure le point 23 en rapport avec la signature de cette convention.

Je laisse la parole à l'Adjoint des finances pour la présentation du point 5.

5. Décision Modificative n° 1.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. JAEGY : Je vous remercie pour votre attention, mes chers collègues et je voudrais également saluer à l'occasion de cette étape de notre cycle budgétaire le travail au quotidien de nos agents qui nous permettent, aux côtés de la municipalité, d'afficher la bonne tenue de notre budget 2018.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint, pour cette présentation rapide. Il n'y a pas de grandes modifications par rapport à l'arrêté du budget primitif du mois de février, sauf que pour l'année 2018 le budget supplémentaire est à l'opposé des budgets supplémentaires des années précédentes. Nos collègues nous ont toujours reproché de dégonfler le budget d'investissement à l'occasion de cette décision modificative puisque nous étions trop optimistes en début d'année. L'année dernière, nous avons dû diminuer de 1,5 million d'euros. Pour 2018, c'est tout juste le contraire puisque nous augmentons les investissements de 1,8 million d'euros par rapport à ce qui était initialement prévu, ce qui est plutôt bon signe.

Bien sûr, nous pourrions nous arrêter là avec la présentation de cette modification budgétaire. Pourtant, j'estime que ce serait un peu court parce qu'à partir d'un budget modificatif de l'année 2018, faut-il déjà pouvoir faire une projection pour l'année n+1, soit pour l'année 2019. Pourquoi ? Les paramètres de comparaison sont aujourd'hui connus en fin d'année. Il est donc possible de faire des simulations pour savoir ce que pourrait donner l'année 2019. Pour cela, il faut pouvoir mesurer la latitude possible pour les options qui nous seraient ouvertes aux mois de janvier/février pour décider de tel ou tel choix. Tel choix de financement, tel choix de budget, tel choix

d'investissement. Donc aujourd'hui, la situation est plutôt claire, à 90 %, à moins que ne subsiste cette inconnue de la taxe d'habitation. Nous ne savons pas ce que donnera le résultat l'an prochain. Le Président de la République a promis une compensation à l'euro près. Je souhaite que cet engagement soit respecté. À défaut, la surprise sera mauvaise, pas seulement pour Colmar, mais également pour les autres villes de France. Je disais donc qu'à partir d'aujourd'hui, on peut approcher d'une façon plus précise le contour du budget primitif à venir pour l'année 2019, mais cela repose sur les paramètres de comparaison. Je vous propose de consacrer une dizaine de minutes à cela pour appréhender cette situation comparative et savoir ce qui pourrait en résulter comme engagements prévisionnels pour l'année 2019.

Cela étant dit, je repars sur la projection budgétaire de l'année 2018 avec le rappel des différents montants qui ont été prévus. Je fais la comparaison de 1995 à 2018 pour que l'on ne me taxe pas de faire le choix de telle ou telle année.

Je prends le tableau A qui retrace l'évolution des dépenses de fonctionnement de 2012 à 2013 avec un rappel de l'année 1995 en euros constants.

De 2014 à 2018, sur les 4 années, 4 millions d'euros de différence par rapport à l'année précédente, ce qui veut dire une certaine stabilité. Nous avons donc construit notre stabilité à travers le respect des provisions budgétaires.

Nous pouvons continuer avec le tableau B où vous avez les mêmes paramètres, sauf que ce n'est pas sur la base des prévisions budgétaires, mais sur le rappel des résultats des Comptes Administratifs de 1995 à 2017 et de la prévision pour l'année 2018. Vous vous apercevez encore une fois que de 2014 à 2017, nous étions dans les mêmes eaux, voire même nous avons dépensé moins en 2017 par rapport à 2014. La légère augmentation pour l'année 2018, c'est l'application du 1,2 % d'augmentation autorisée par le gouvernement. Encore une fois, c'est une prévision, et je puis vous assurer que nous respecterons scrupuleusement le 1,2 % et cela sans avoir signé le pacte de confiance qui nous avait été demandé. Nous le respecterons donc tout en restant conformes avec les autres dépenses.

Quand je parlais tout à l'heure de construire l'avenir, et en premier pour l'année 2019, cette projection du tableau C l'illustre d'une façon parfaite. Il ne s'agit pas seulement de faire des parallèles des paramètres avec les dépenses, il faut aussi pouvoir le faire avec les recettes parce que si les recettes diminuent et que les dépenses augmentent, cela signifie que l'autofinancement diminue. Donc l'auto-investissement compromet alors les investissements à venir. Vous vous apercevez que pour la ligne des recettes, il y a même une augmentation des recettes entre l'année 2014 et l'année 2018 et je rappelle que de 2014 à 2017, la DGF a été rabotée de 4 millions d'euros. Malgré ce rabotage, nous arrivons à une recette supérieure par rapport à 2014. Tout à l'heure, nous faisions le point sur certains rapports d'activités. Donc faut-il rappeler d'où viennent ces recettes qui remplacent le rabotage de la DGF. C'est d'abord le nouveau contrat de la

SCCU – nous venons de le relever –, certes la redevance n'a pas beaucoup bougé, mais subsistait une trésorerie en fin de contrat où la Ville de Colmar – d'ailleurs le rapport l'explique – a pu encaisser 1,4 million d'euros. Donc recette supplémentaire qui n'était pas prévue.

Il y a également la vente d'actions à VIALIS puisque le capital a changé. Nous avons donné 20 % à la Ville de Neuf-Brisach. Nous avons gardé 40 %. Ces actions ont donc été valorisées. C'est également une recette supplémentaire. L'essentiel vient également de l'évolution des bases imposables qui ont augmenté de 5 points en trois ans à hauteur de 300 000 euros le point, ce qui représente une recette fiscale supplémentaire de 1,5 million d'euros ; et également l'élargissement du parc de stationnement payant. Au total, sur ces 4 années, la recette supplémentaire est de 4,5 millions d'euros, ce qui compense les 5 millions d'euros de rabotage de la DGF. Nous avons donc trouvé des recettes non fiscales pour compenser nos recettes. Ce qui explique que nous sommes toujours à la même hauteur de recettes entre 2014, 2015 par rapport à 2018, voire 2017 puisque ces chiffres sont comparables. 2018, c'est seulement une prévision. En d'autres termes et à travers ces 4,5 millions d'euros de recettes supplémentaires, nous allons retrouver chaque année 2,3 millions d'euros puisque ce sont des recettes permanentes. Cela nous sécurise donc par rapport au financement de nos travaux d'investissement.

Le tableau D explique d'une façon précise l'autofinancement. Lorsqu'il diminue, nous sommes pénalisés pour financer les travaux d'investissement. Vous remarquez que l'excédent de ressources entre 2012 et 2018 ou 2017 est égal : 17,19 millions d'euros en 2012 ; 17,56 millions d'euros en 2017. En quelque sorte, nous sommes arrivés à maîtriser les diminutions de recettes par une compensation d'autres ressources qui viennent d'ailleurs, ce qui nous a permis de préserver l'excédent de ressources alimentant bien sûr notre ligne d'autofinancement.

Nous continuons avec le tableau E puisque si nous construisons, il faut aussi voir de quelle façon nous pouvons emprunter notre crédit de cofinancement. Pour mémoire, en 1995, le taux moyen des emprunts était de 7,26 % ; en 2018, nous sommes prévisionnellement à 1,6 %. En d'autres termes, le 1,6 % représente 22 % de 7,26 %, soit une économie de 78 % en taux d'emprunt, ce qui nous aide bien sûr dans l'équilibre de notre budget.

Vous avez une application plus pratique sur la planche suivante puisqu'il s'agit du montant des intérêts. En 1995, nous payions 3 244 000 euros d'intérêts ; en 2018, nous allons payer 1 024 000 euros. En d'autres termes, c'est une économie de 2 220 000 euros rien que sur le compte des intérêts, ce qui nous donne une latitude supplémentaire pour les années 2019 et 2020.

Je rebondis également sur l'observation de M. l'Adjoint lorsqu'il parlait tout à l'heure de durée d'amortissement des encours de la Ville de Colmar. En 1995, la durée d'extinction de la dette était de 7,41 années ; nous serons à 3,46 années au 31 décembre 2018, soit une division par deux. C'est une autre illustration de l'application pratique de la méthode de gestion de la Ville de Colmar.

Il faut mettre cette durée d'extinction en rapport avec les réalisations qui ont été faites, c'est le tableau H. Il y a trois rappels à faire : un encours de dette inférieur de 1 148 000 euros au 31 décembre 2018 par rapport à 1995 ; les charges d'emprunt, frais financiers et amortissements du capital sont en diminution de 191 000 euros alors que sur cette durée, nous avons réalisé 169 millions d'euros de travaux supplémentaires par rapport à la moyenne des 6 années précédentes. Diminution de l'endettement et diminution des frais financiers. Tout à l'heure, l'adjoint vous rappelait que pour l'année 2018, nous remboursons généralement 7,3 millions d'euros en amortissement. Pour l'année 2018, nous avons pu ramener cela à 3 millions d'euros, donc une économie de 4 millions d'euros. Donc en 2018, nous nous désendettions. Vous l'observez d'ailleurs : 917 euros en 1995 et 901 euros en 2018.

Le tableau suivant présente l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au regard de l'inflation. Le total de l'inflation sur la période 2012-2018 est de 6,17 %. L'augmentation des charges est de 6,1 %. Malgré l'inflation, nous sommes donc arrivés à préserver les dépenses de fonctionnement à la même hauteur. Cela traduit bien sûr une économie fiscale pour les contribuables.

Le tableau J est en rapport avec la taxe foncière bâtie. Aujourd'hui, dans la presse nationale et locale, vous avez le rappel des 6 000 assemblées délibérantes qui ont augmenté la taxe foncière bâtie. Là, vous avez la différence sur cette tranche de 2012 à 2017. La taxe foncière demandée au contribuable a conduit sur les 6 ans à une économie de 32 053 000 euros. Il en est de même pour la taxe d'habitation où l'économie sur les 6 ans est de 28 millions d'euros. Si je devais cumuler les deux, en économie fiscale, l'accompagnement au pouvoir d'achat, la fiscalité que nous avons demandée, en additionnant l'économie de la taxe foncière bâtie avec l'économie de la taxe d'habitation, cela fait un montant de 60 millions d'euros d'économie sur les 6 ans. Donc regardez ce qu'il est possible de faire en laissant 60 millions d'euros dans la poche du contribuable. C'est du moins ce que nous avons réalisé sur ces 6 dernières années. Bien sûr, je ne vais pas regarder plus longtemps en arrière puisque ces 6 années sont significatives de notre marque de fabrique de gestion de la Ville de Colmar.

Pour autant, vous avez une autre application quant aux frais de fonctionnement. Sur le compte administratif 2017 et les prévisions pour 2018, vous observez que les dépenses de fonctionnement étaient inférieures de 321 euros en 2017. Nous serons à 331 euros pour l'année 2018, prévisionnellement si les choses se passent comme nous l'espérons. Ce qui nous a fait faire une économie de 22 550 000 euros pour l'année 2017 et prévisionnellement, de 23 759 000 euros pour l'année 2018.

Nous continuons avec le focus suivant puisque la presse parle en ce moment des différentes augmentations concernant la taxe foncière. Bien sûr, on prend toujours les 50 plus grandes villes. Vous les voyez apparaître en partie sur ce tableau. De 2012 à 2013, les taux d'augmentation de la taxe foncière bâtie vont de 3,28 % à 30,01 %. Ce point est revenu très largement dans la presse il y a deux ou trois jours. Vous avez le même paramètre de comparaison pour l'année 2017 à 2018. Vous avez encore des

augmentations qui vont de 0,63 % à 19,32 %. Vous voyez que pour l'année 2018, plusieurs grandes villes ont augmenté les différents taux. Comparaison colmarienne : en cumul inflation moyenne, le taux est de 6,2 %. L'augmentation des taux sur la période de 2012 à 2017 est de -6 %. Par le jeu des bases imposables, même en maintenant les taux, l'impôt à payer par les contribuables est en diminution de 0,8 %, ce qui peut vous illustrer la comparaison par rapport à ce que je viens de vous montrer sur les deux focus précédents, où pour la période de 2012 à 2017, nous avons constaté des augmentations avoisinant les 30 %. Pour l'année dernière, cette augmentation plafonnait également d'une année sur l'autre à +19 %.

Alors, que peut laisser supposer cette présentation ? Nous sommes sur une base solide qui est l'illustration de la méthode de gestion de notre Ville qui nous donne une certaine latitude. D'abord le désendettement de 4 millions d'euros pour l'année 2018 et également les 2,3 millions d'euros de recettes supplémentaires nouvellement installées et qui ne sont pas des recettes fiscales. Et enfin, malgré tout un budget prévisionnel d'investissement de l'année 2019 à hauteur d'environ 52 millions d'euros.

Je pense que c'est un des plus forts budgets d'investissement que n'a jamais vus la Ville de Colmar pour l'année à venir. En fonction de ce que je viens de vous expliquer, je pense pouvoir proposer aujourd'hui au Conseil Municipal un budget et des taux fiscaux 2019 sans aucune augmentation, ni pour la taxe d'habitation qui est pour ainsi dire morte, nous ne sommes pas compensés, ni pour la taxe foncière bâtie. Je n'aurai pas d'augmentation à vous proposer en 2019 sauf s'il y a un imprévu à partir de la taxe d'habitation, ce qui ne semble pas être le cas à cette date. Cette illustration peut également nous rassurer. Seulement si nous arrivons à cofinancer de cette façon certains projets d'investissement, nous le devons également au partenariat qui est très actif. Je prends l'opération ANRU Bel Air Florimont qui n'était pas prévue et que nous sommes arrivés à finaliser pour quelque 30 millions d'euros de travaux. Ce qui suppose également la présence des autres partenaires, d'abord de l'ANRU et ensuite du Conseil Régional du Grand Est. L'opération Cœur de Ville n'était également pas prévue et nous y sommes arrivés. Ce sont des projets cofinancés par l'État alors que ce n'était pas prévu. Également la contribution de Colmar Agglomération qui nous aide également beaucoup, comme les autres communes membres.

Bien sûr, je ne suis pas peu fier de pouvoir faire cette projection puisqu'en ce qui me concerne, je pense être rassuré pour pouvoir présenter au Conseil Municipal au mois de janvier un budget respectant les engagements passés, avec des impôts qui ne seront pas en augmentation et des travaux d'investissement qui n'étaient pas prévus. Je rappelle que sur les 6 ans, nous avons réalisé 35 millions d'euros de travaux supplémentaires qui ne figuraient pas dans le projet initial et cela sans avoir alourdi la dette, sans augmenter la fiscalité et sans créer des charges supplémentaires. Finalement, je suis très heureux d'avoir pu illustrer de cette façon la présentation à venir pour le budget primitif 2019. Merci beaucoup.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je réagis à votre exposé qui montre bien votre amour des chiffres. Je voudrais réagir sur trois points.

Vous nous dites que la situation est très bonne à Colmar, que vous augmentez le budget d'investissement et que tout va bien, or quand nous avons parlé des 1,2 % d'augmentation du budget de fonctionnement limité par l'État, vous aviez dit que vous ne toucheriez pas aux associations. Or, entre temps, nous avons appris par la presse que la subvention d'Espoir baissait. Donc, je ne sais pas, est-ce que vous pourriez nous donner des explications par rapport à cela ? Si tout va bien d'après ce que vous venez de nous dire, pourquoi baissez-vous une subvention à une association colmarienne tellement importante ?

D'autre part, s'agissant de la politique de la Ville, les associations qui déposent des demandes de subvention pour l'année prochaine se trouvent confrontées à des demandes de constitution de dossiers beaucoup plus drastiques que les années précédentes. Pour les années précédentes, il n'y avait pas suffisamment d'associations qui déposaient des dossiers. Là, on peut craindre que si la constitution de ces dossiers est encore plus difficile, les subventions ne seront pas données, ce sont donc des économies supplémentaires sur les dos des associations.

S'agissant des taxes foncières qui restent stables, moi qui n'ai pas de voiture, je n'ai effectivement pas à me plaindre de ce côté-là. Par contre, les habitants du centre-ville qui en ont, ont vu leur taxe « augmenter » de 600 euros par an, ce qui est une augmentation assez conséquente. C'est quand même suffisamment important pour les personnes du centre-ville qui ne peuvent pas se passer de leur voiture. Vous l'avez dit, ce sont des recettes qui vont être pérennes dont vous vous félicitez. Voilà, c'est un petit peu moduler la non-augmentation d'impôt à Colmar, vous avez trouvé d'autres moyens pour les augmenter. Tous les Colmariens ne les paieront pas. Certains les paieront et qui ne peuvent pas s'en passer.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'ai une question concernant un de vos tableaux sur lequel vous nous présentez l'inflation. Il me semble que je dois avoir mal vu. Pourrions-nous revenir dessus ? J'ai l'impression qu'il y a une erreur. Ce doit être le tableau C relatif à la comparaison de l'évolution à Colmar par rapport à l'inflation moyenne.

M. le Maire MEYER : C'est le tableau I. Inflation : 6,17 % ; augmentation des charges : 6,1 %.

Mme VALENTIN : Pouvons-nous voir mieux ? D'où vient l'inflation moyenne que vous nous annoncez là ? Pour moi, les statistiques INSEE en 2014 indiquent une inflation à 0,5 %. Vous avez 3,6 %, c'est quoi ? Ce sont les dépenses, d'accord. J'avais effectivement mal lu, c'est pourquoi j'ai dit que j'avais mal regardé.

M. le Maire MEYER : C'est donc l'inverse.

Mme VALENTIN : Oui, je n'avais pas vu. Merci.

M. le Maire MEYER : S'agissant de la réponse à M. HILBERT qui cite l'association Espoir, la Ville de Colmar a en charge le relogement des personnes en difficulté accueillies par une association. Il se trouve que le foyer Espoir que vous avez cité n'accueille pas seulement des Colmariens, mais également des personnes de l'extérieur. Or, la Ville de Colmar n'a pas à assumer cette charge. Une équipe de l'association Espoir a rencontré Mme CHARLUTEAU. Nous avons un peu nivelé avec un complément de subventions, mais le contribuable colmarien n'a pas à assumer les hébergements d'urgence de personnes qui ne sont pas des Colmariens.

S'agissant du côté contraignant des dossiers déposés, je ne pense pas que ce soit le cas. Je m'inscris même en faux puisque pour toutes les autres associations, les dossiers sont examinés sur la base de leur demande. A ce jour, aucune association n'a été rabotée, au contraire, qu'il s'agisse des associations culturelles ou sportives. Nous sommes même plutôt en augmentation par rapport aux années précédentes. Donc, c'est la preuve que les dossiers ne sont pas rabotés et qu'ils ne sont pas plus contraignants par rapport à ceux que nous avons instruits les années précédentes. Cela doit donc être une mauvaise information. Vous avez pu voir ou vous verrez dans l'exécution budgétaire et dans les prévisions pour l'année 2019 que les associations ne sont pas concernées par une diminution des crédits. Souvent, nous gratifions les associations d'équipements nouveaux qui coûtent de l'argent à la Ville de Colmar. Je prends l'athlétisme avec la piste d'athlétisme couverte qui va dépasser les 2 millions d'euros. Néanmoins, nous maintenons la subvention de fonctionnement. C'est le cas pour le football, l'escrime et pour les autres associations, y compris culturelles. Au contraire, nous nous faisons un point d'honneur de respecter nos engagements.

Concernant le stationnement, c'est une volonté. Seulement, je fais observer que nous pratiquons aujourd'hui un système de stationnement qui vient plutôt à la rencontre des Colmariens. Je rappelle que tous les parkings en ouvrage proposent une heure de stationnement gratuit. Je viens de l'entendre encore ce matin, un particulier fait trois courses en une heure. Cherchez-moi la Ville qui fait cela. En plus, tous les Colmariens ont la demi-heure de gratuité pour faire leurs premières courses. Et pour autant, le tarif du centre-ville n'a pas bougé, il a uniquement été actualisé en fonction des index, mais pas au-delà. Par contre, nous avons élargi le périmètre de stationnement. Alors, je préfère encore faire payer les touristes que les Colmariens. Or, 60 % des usagers du domaine public affectés d'un péage sont des touristes. Je préfère faire appel à cette contribution puisque les Colmariens ont déjà investi pour proposer les ouvrages de stationnement. Il est donc tout à fait normal que l'on récupère un peu de moyens auprès des touristes qui nous visitent.

Il n'y a pas d'autres questions, je sou mets ce budget modificatif au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le budget modificatif est approuvé.

Dois-je constater cette unanimité ? Merci, mes chers collègues.

M. l'Adjoint, la suite.

6. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – Actualisation Décision Modificative n° 1/2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Créances irrécouvrables.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Affectation des fonds de concours attribués par Colmar Agglomération pour 2018 et 2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas pour rien que j'ai tout à l'heure parlé de la contribution du partenariat de Colmar Agglomération. Je ne prends que pour le parking de la Montagne Verte. Le cumul des deux montants donne près de 1,4 million d'euros d'interventions, ce qui est énorme et n'était pas prévu au départ.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

9. Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs de l'Opéra National du Rhin pour la période 2018-2022.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Conventions de mécénat avec la Société VIALIS et la Société Colmarienne de Chauffage Urbain pour la 29^e édition du Festival du livre de Colmar les 24 et 25 novembre 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Avenant à la convention de partenariat pédagogique entre l'Université de Strasbourg, Faculté des Arts, et la Ville de Colmar pour la mise en place d'un diplôme de théâtre au Conservatoire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Subventions de fonctionnement 2018 aux associations « Les Coccinelles » et « Résonance ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Solde sur remboursement de loyers et de charges locatives à l'Association Apalib – immeuble 34 rue Berthe Molly.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques – Programme 2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Une simple question : est-il envisagé à moyen ou long terme de passer la gestion de ces équipements à l'échelle intercommunale ? J'ai déjà posé la question il y a plusieurs années. Je sais que c'était exclu à l'époque, mais cela se fait de plus en plus et pour la plupart d'entre eux, ces équipements rayonnent au minimum sur toute l'agglomération, cela pourrait donc être intéressant.

M. le Maire MEYER : Les autres communes ne sont pas demanderesses.

M. DENECHAUD : Vous pourriez les convaincre, M. le Maire. Vous avez une force de persuasion que personne ne conteste.

M. le Maire MEYER : Il y a d'autres priorités. Heureusement que nos associations disposent du potentiel extérieur, sinon certaines ne seraient pas exploitables. C'est un peu la contrainte des villes-centres qui supportent le coût de fonctionnement d'équipements rendant service à d'autres communes. Mais les autres collègues répondent que c'est aussi le rôle de la ville-centre.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

15. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Transaction immobilière – Ateliers Municipaux – Acquisition MITTLER-WEG.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Transaction immobilière – Cours Sainte-Anne – Cession d'un droit de superficie.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Subventions à diverses associations patriotiques.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je regrette que la Ville de Colmar soit la seule collectivité à intervenir pour Tambov. J'ai dû faire ce constat. C'est un peu dommage puisque, finalement, Tambov nous rappelle pas mal de souvenirs. Je pense que nous devons garder en mémoire les générations qui ont tout laissé sur ce site de mauvaise référence. Tambov a vu souffrir des générations et des générations, des centaines et des centaines de personnes. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

19. Convention de concession de droit d'occupation de places de stationnement dans les parcs en ouvrage - amodiation.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. C'est le parking La Montagne Verte auquel nous nous étions opposés, comme le Parking Bleylé qui est encore vide. Nous voyons régulièrement les lumières vertes allumées, à tel point que l'un de vos proches adjoints me disait qu'il fallait peut-être les éteindre pour ne plus les voir.

Nous nous rendons compte que, finalement, 6 places de parking vont servir pour la rénovation urbaine. Dans un premier temps, c'est quelque chose d'intéressant. Il manque des logements et nombre de logements sont insalubres au centre-ville. Et puis, quand nous regardons là, nous nous rendons compte que ce sera finalement pour des gîtes. Nous nous demandons s'il est vraiment nécessaire de faciliter encore la création de gîtes au centre-ville pour faire venir des touristes et pour encore accentuer ce phénomène de tourisme de masse que nous connaissons à Colmar. Ne serait-il pas plus judicieux de favoriser des logements pour les Colmariens qui en ont besoin – ou d'autres ? Il n'y a pas que les Colmariens, certains aimeraient peut-être s'installer à Colmar et ne le peuvent pas – et de réhabiliter ces logements pour accueillir des Colmariens de façon un peu plus pérenne que juste pour du tourisme, dont beaucoup de Colmariens souffrent quand même. Nombre de Colmariens ne viennent plus au centre-ville à cause de cela. Je regrette que parmi les trois premiers projets, il y en a deux, nous ne savons pas trop ce que cela va être, si cela se trouve, ce sera aussi de la location de courte durée. Il y en a un, c'est pour faire des gîtes. Je regrette que des parkings soient construits et que des choses qui ne servent pas forcément pour les Colmariens soient faites. Une partie des

subventions à Espoir est supprimée parce qu'ils s'occupent de personnes qui ne sont pas Colmariennes et là, les Colmariens investissent...

Si vous appreniez que les bénéficiaires des associations qui ont été subventionnées n'étaient pas Colmariens, réduirait-on les subventions ? On le fait pour Espoir. Les Colmariens investissent lourdement pour des parkings dont ils ne se servent pas puisqu'ils sont vides. Cela sert à faire venir les touristes alors que les Colmariens regrettent qu'il y en ait déjà trop à Colmar. Je trouve que c'est un petit peu paradoxal.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. S'agissant des parkings en ouvrage, c'est un service plutôt important pour les touristes, mais après, j'ai plusieurs fois plaidé pour une diminution globale des tarifs de ces parkings en ouvrage souvent comparés aux tarifs d'un garage sauf qu'un parking comme cela doit coûter le maximum pour un abonnement mensuel, la moitié d'un garage à peu près, c'est ce qui se fait en principe dans les autres villes.

Vous m'avez dit qu'il n'y avait pas besoin de baisser les tarifs puisque les parkings sont déjà assez sollicités et remplis. Pour le parking Rapp, je veux bien et pour le parking Mairie, aussi, qui est d'ailleurs fermé la nuit. J'attends toujours les statistiques relatives aux autres parkings. Je les avais demandées il y a plusieurs mois. Il serait intéressant de les avoir. Maintenant, ces statistiques montrent peut-être que mon analyse n'est pas complètement fausse, mais il peut quand même être intéressant de les avoir. Merci.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : M. HILBERT, je ne veux pas vous mettre en porte à faux pour le principe, mais quand même, vous dites que vous n'étiez pas favorable au parking Montagne Verte, mais pourtant, il y un quart d'heure, vingt minutes, tout le monde a voté unanimement la décision modificative n° 1 qui prévoit effectivement les crédits pour ce parking. C'est donc un peu surprenant. Tout le monde a voté cette délibération qui contient les crédits prévus pour ce parking. Je suis donc un peu surpris de la position que vous prenez maintenant. Elle est contradictoire par rapport à ce que vous avez dit il y a 10 minutes.

Ensuite, le parking Montagne Verte est un véritable poumon pour le centre-ville et pour son attractivité parce que nous allons augmenter la capacité de stationnement, vous le savez. Nous allons passer de 400 à 705 places, à la fois parce que nous avons besoin de stationnement, non pas dans le cœur de ville, mais à proximité immédiate du centre-ville. En plus, cela va devenir un magnifique poumon vert avec les aménagements extérieurs qui vont être réalisés. Ce sera un parc, ce sera de la végétalisation, vous devriez vous en réjouir. À la place d'avoir des voitures, comme il y en avait d'ailleurs il y a une quinzaine d'années Place Rapp. Elles sont maintenant en-dessous et au-dessus il y a un parc occupé par les individus. C'est un poumon vert au centre-ville. C'est une bouffée d'oxygène pour les commerçants puisque la capacité de stationnement est augmentée, et également pour les personnes qui veulent habiter au centre-ville. Parmi les exemples cités par mon

collègue M. SISSLER, nous pouvons compter 6 à 7 dossiers d'investissements réalisés sur le plan économique au centre-ville qui vont être débloqués parce que nous allons pouvoir permettre aux uns et aux autres de signer ces conventions. Sinon, nous bloquons le centre-ville. Nombre d'exemples comme celui-là existent. Cela va débloquent le centre-ville et y ramener du monde. S'agissant des gîtes, c'est une question que nous nous posons aussi, mais néanmoins, démographiquement, contrairement aux impressions auxquelles il ne faut pas se fier, car nous avons les chiffres, plus de monde habite aujourd'hui au centre-ville par rapport à ce qu'il y avait hier. Nous avons intérêt à continuer d'avoir des habitants qui viennent au centre-ville parce que ce sont des clients qui viennent faire fonctionner ce centre. C'est cela l'attractivité de la Ville.

Je vais vous dire un point important. Sans ces conventions et ces concessions, nombre d'appartements ne pourraient pas être occupés par des Colmariens. Les gîtes sont bien sûr un sujet, nous le reverrons d'ailleurs dans le point 23 relatif à Action Cœur de Ville. Si la Ville a souhaité signer ce contrat Cœur de Ville et s'intégrer dans ce dispositif, c'est justement parce que nous ne sommes ni aveugles, ni sourds et que nous voyons bien que de plus en plus de gîtes et de Airbnb s'installent au centre-ville, c'est la réalité. Je pense que c'est quelque chose qui nous interpelle aussi et sur laquelle il va falloir être vigilants. Nous le sommes déjà. C'est l'un des objectifs d'Action Cœur de Ville de se préoccuper de ce sujet parce que nous souhaitons des habitants au centre-ville et pas uniquement des personnes de passage. C'est en tout cas ce que nous souhaitons et c'est l'un des objets du rapport qui est présenté ce soir.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je croyais avoir compris que nous étions plus ou moins obligés de débloquent des projets de construction grâce à l'attribution de places. Or, là, ce sont des aménagements de sites existants. L'obligation légale est-elle la même ?

Nous attribuons ici sur trois dossiers 11 places, pouvez-vous dire aujourd'hui combien de dossiers restent dans les tuyaux ? Vous avez parlé de 6 ou je ne sais pas combien de dossiers. Combien de places en tout cela représentera-t-il en amodiation ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Pour répondre au 1^{er} Adjoint, vous ne me mettez pas en porte à faux, nous n'avons pas voté le budget, donc nous n'avons pas voté pour la création du parking de la Montagne Verte sur lequel nous nous étions déjà exprimés contre. Par contre, là, le parking faisait partie d'un lot de certaines choses sur lesquelles nous ne nous opposions pas forcément. Si vous aviez fait un vote séparé, nous n'aurions pas voté pour la création du parking. De toute façon, la décision avait déjà été prise et ce n'est pas ce soir que nous allions changer quelque chose, mais nous nous étions déjà exprimés.

S'agissant du centre-ville, effectivement l'Action Cœur de Ville qui n'apporte pas grand-chose si ce n'est des subventions, parce que finalement, pour

l'instant aucun projet nouveau ne nous a été annoncé. Ce n'étaient que des anciens projets. Dans le premier diagnostic de l'Action Cœur de Ville que nous avons eu au dernier Conseil Municipal, il était dit que le centre-ville vieillissait et qu'il fallait renouveler la population. Ce serait effectivement intéressant. Or, qu'avez-vous pris comme décision entre temps ? Il y a donc la construction des parkings, faire payer les soignants, dont les personnes vieillissantes ont forcément besoin. C'est donc rendre plus difficile l'accès aux soins des habitants du centre-ville. Voilà, c'est un petit peu ce que vous avez décidé. Alors, j'entends bien qu'il faut être attentif, etc., mais il n'empêche que les premières décisions, à part des mots, on voit des actes et cela ne va pas dans le bon sens.

Ensuite, si vous voulez rendre le centre-ville plus attractif, il va falloir changer la mobilité. Ce n'est pas que des parkings en mettant des voitures dans le souterrain, c'est beaucoup plus que cela qu'il va falloir faire, c'est réfléchir à beaucoup d'autres choses. Mettre des parkings en sous-sol, c'est comme mettre la poussière sous le tapis, cela ne change strictement rien. Il va falloir changer énormément de choses. Pour l'instant, nous attendons encore. Alors, il y a un petit peu les navettes électriques, mais pour l'instant, il n'y a pas de projet, nous n'en avons pas vraiment discuté. Nous ne savons pas vraiment vers où vous voulez aller. En tout cas, la vie des habitants du centre-ville est beaucoup plus difficile qu'il y a quelques années. C'est par votre dû. Tout à l'heure, quand je parlais du parking payant, des 600 euros par an, ce ne sont effectivement pas les habitants de tout Colmar, ce ne sont pas tous les Colmariens, mais essentiellement les habitants du centre-ville.

Et encore, je ne suis pas pro voiture, vous l'avez souvent dit, vous m'avez souvent reproché de vouloir supprimer la voiture de Colmar, ce n'est pas vrai. J'estime que ceux qui peuvent utiliser un autre moyen de déplacement que la voiture devraient le faire, cela va dans le bon sens, mais certaines personnes – et c'est tout à fait understandable – n'ont pas le choix. Là, vous dites que ceux du centre-ville doivent payer parce que ceux qui n'ont pas le choix d'utiliser la voiture doivent payer. Effectivement, une place de parking, même en ouvrage, que vous avez fait, ce n'est pas une place de garage. Cela n'a strictement rien à voir, ce n'est pas privatif et c'est le même prix que vous leur demandez. La politique que vous menez actuellement, c'est de vider le centre-ville, aller mettre à la place des habitants, des Colmariens du centre-ville, des touristes.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adjoint JAEGY : Merci, M. le Maire. Nous venons une nouvelle fois d'entendre une série de contrevérités à l'image de celles que nous avons entendues tout à l'heure au sujet des associations, mon cher collègue HILBERT. À l'approche de la fin de ce Conseil Municipal, je voulais juste – néanmoins avec un peu d'humour quand même – rebondir sur un lapsus suffisamment révélateur pour être souligné lorsque tout à l'heure, vous êtes revenu sur le cas particulier de l'association Espoir. En parlant de leur résultat, vous avez prononcé le mot « bénéfice ». Mon cher collègue, en la matière, s'agissant d'associations que nous accompagnons, notamment par le biais de subventions, je préfère parler de notion d'excédent et non pas de bénéfice, mais votre lapsus, suffisamment révélateur, au sujet de

l'association Espoir apporte finalement lui-même la contradiction du sujet et l'arrière-plan qui n'est absolument pas le même.

Sur le fond, vous avez déjà obtenu les réponses de M. le Maire sur ce cas particulier, mais je voulais simplement, au regard de la terminologie employée, vous apporter la nuance qu'il convient néanmoins d'apporter sur ce sujet. En termes de bénéfice, on est plus dans le cadre d'une recherche d'optimisation d'un résultat et dans un cadre d'entreprise. En termes d'excédent, on est plus dans le cadre normal et l'usage d'une association que nous accompagnons par le biais des subventions.

M. le Maire MEYER : Bien, je pense qu'il faut quand même un peu arrondir les angles puisque verbalement on s'explique quelquefois alors que les mots ne sont pas toujours d'une façon idoine. Je pense que chacun et chacune peut donner son avis sur telle ou telle proposition sans pour autant grossir davantage les traits.

Je réponds à deux interrogations. D'abord le coût, les 18 000 euros par place sur 15 ans représentent entre 90 et 100 euros d'équivalent loyer par mois. Or, quand on bénéficie d'un tel ouvrage, on se situe dans une gamme de confort très certainement supérieur au garage quelconque que vous arrivez à avoir en ville. À titre de comparaison, je paie mon garage plus cher.

Deuxièmement, l'autre question posée portait sur le nombre de places que nous réservions aux emplacements économiques. Le parking doit d'abord répondre à l'ancienne occupation de la Montagne Verte, ce qui tourne entre 250 et 280 places. En plus, nous disions que nous voulions débarrasser la Place de la Cathédrale des voitures – ce que vous approuvez, je pense –, cela fait encore grosso modo entre 200 et 220 places. Nous arrivons donc à atteindre au total quelque 500 places. Nous réservions pour une dimension économique environ 200 places, mais nous verrons au fur et à mesure comment nous allons régler. En tout cas, voilà les proportions dans la capacité de cet ouvrage. Lorsque nous approuvions le montant total du projet, il y avait deux solutions : soit maintenir les 705 places, soit ramener le nombre de places pour que l'opération revienne moins cher. Je vous disais qu'il faut garder le maximum, les 705 places puisqu'environ 150 à 200 places nous sont indispensables pour débloquent les dossiers économiques. Maintenant, dans le lot, il se trouve que deux particuliers ne sont pas spécialement dans la dimension économique, mais pour autant, nous avons la faculté d'y répondre. Si nous arrivons déjà à faire cofinancer la réalisation de l'ouvrage par des concessions sur 15 ans où la Ville de Colmar encaisse quelque 18 000 euros hors taxes sur les 15 années, alors que la durée d'amortissement de tels ouvrages n'est pas de 15 ans, mais entre 40 et 50 ans, je pense que l'opération est plutôt bonne. Voilà globalement les réponses aux deux questions posées.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

20. Remplacement de véhicules de service programme 2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

23. Convention-cadre relative à Action Logement.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je suppose qu'il ne peut pas y avoir d'opposition par rapport à cette suggestion vu les opérations qui y sont listées. Il s'agit également d'arriver à rentrer dans un cofinancement qui n'était pas prévu au départ et qui va perdurer pendant 4-5 ans, ce qui permet de lister des opérations complémentaires pour l'année 2019 et les années suivantes.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Je ne suis pas saisi d'un point divers, donc je vous remercie pour votre participation et votre présence. Bonne soirée à toutes et à tous. Nous vous invitons au petit verre comme à l'habitude. Merci mes chers collègues.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 40

STENOGRAMME

47^{ème} Séance

du

19 novembre 2018



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous salue toutes et tous.

J'ai à vous présenter les excuses de quelques collègues. M. DREYFUSS, M. HANAUER, M. RENIS, Mme HOFF, Mme BARDOTTO, et Mme VALENTIN donnent respectivement pouvoir à Mme CHARLUTEAU, M. SISSLER, M. HEMEDINGER, Mme LATOUD, Mme ERHARD et M. VOLTZENLOGEL. J'excuse également Mme BENNAGHMOUCH.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible ? Cela semble être le cas. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services. Il n'y a pas de contre-proposition, les deux sont installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2018 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le sou mets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai deux communications à faire. La première concerne l'arrêté préfectoral enregistrant la construction de la déchetterie de Wintzenheim. Je rappelle qu'elle relève d'un coût de 3 750 000 euros. Nous sommes dans les clous sur le plan réglementaire.

La deuxième communication est relative à la Convention des Maires. L'adhésion à la Convention des Maires est un acte volontaire. Elle marque la détermination d'une collectivité à lutter activement contre les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. La Ville de Colmar est signataire de cette démarche depuis le 17 mai 2010. Des bilans d'étape sont régulièrement soumis au Bureau de la Convention des Maires à Bruxelles afin de vérifier que la démarche est bien en phase avec l'objectif annoncé, ce que nous venons tout juste de réaliser avec la mise à jour des bilans des émissions de notre territoire des années 2007, 2010 à 2016 accompagnés de l'évaluation de l'efficacité de notre plan d'action jusqu'en 2016. Au regard de la qualité des éléments fournis au Bureau de la Convention des Maires, l'organisme européen souhaite utiliser nos supports de restitution comme outils de référence afin d'élaborer des recommandations auprès des collectivités membres du partenariat oriental de l'Union Européenne engagées dans cette démarche. C'est la deuxième fois que la Ville de Colmar est remarquée par le Bureau de la Convention des Maires à Bruxelles parmi les 7 755 signataires relevant de 53 pays avec un total de 250 millions d'habitants. Notre collectivité était déjà prise en référence en 2017 avec d'autres villes comme Tallin, capitale de l'Estonie, Gaia du Portugal et Växjö en Suède. Nous étions donc la 4^e ville européenne à être mise en relief par rapport aux efforts réalisés. Les principaux résultats de ce dernier bilan d'étape seront présentés dans le rapport de développement durable 2018 de la collectivité. Bien sûr, on peut toujours mieux faire, mais dans la mesure où on relève les

efforts de cette façon, je pense que nous pouvons nourrir quelques soupçons de satisfaction par rapport aux travaux réalisés.

Cela étant dit, je donne la parole à M. l'Adjoint JAEGY pour le point 5.

5. Demande de réitération de garantie suite à un réaménagement de 14 prêts par COLMAR HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 8 766 773,94 euros.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le titre est un peu compliqué en parlant de demande de réitération. C'est presque un pléonasme.

M. l'Adj. JAEGY : Nous la renouvelons dans le cadre du regroupement de ces emprunts qui n'en formeront plus qu'un seul.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il une opposition ? Une abstention ? Qui approuve ? Merci.

Le rapport est approuvé.

6. Renouvellement de la convention entre la Ville de Colmar et la Maison des Jeunes et de la Culture de Colmar et participation financière aux travaux d'aménagement de l'étage.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il des questions ? Je m'attendais à être interpellé sur l'introduction, cela semble passer inaperçu. Quelle est cette modification quant à la gestion du loyer ? Vous savez que dans la contractualisation que l'on voulait nous imposer à travers le pacte de confiance, on ne peut pas dépasser les dépenses de l'année N-1 de plus de 1,2 %. Or on tient compte des dépenses, mais pas des recettes. En l'occurrence, nous supprimons la subvention, mais par ailleurs, nous n'enregistrons plus le loyer. Nous aurons donc moins en dépenses. Pour les recettes, cela ne change pas, mais c'est venir à la rencontre des critères qui régissent la contractualisation pour avoir un peu de latitude sur d'autres opérations.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

7. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2018, 3^e tranche, et Fonds d'Encouragement Culturel en 2018, 3^e tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Renouvellement de la convention pour la mise à disposition par l'État de Conservateurs à la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Recensement de la population 2019 : rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs/contrôleurs.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : En l'occurrence, il s'agit d'un travail très, très pointu d'une part et pas très facile d'autre part dans la mesure où les agents sont souvent obligés de se présenter deux à trois fois pour avoir une réponse auprès des personnes à recenser. Elles sont de plus en plus réticentes à répondre, pensant que finalement la Ville ou son personnel procède à des recensements ou à des questionnements qui n'ont rien à voir avec le comptage de la population. Je suis obligé à chaque fois d'annoncer la couleur par un courrier personnalisé en leur expliquant qu'ils ont intérêt à répondre parce qu'à la clé de l'augmentation de la population il y a toujours une augmentation de la dotation globale de fonctionnement. C'est vraiment un travail assez délicat. Entre temps, le recensement par Internet prend aussi du volume, grosso modo moitié-moitié, ce qui redonne davantage de latitude pour se présenter auprès des foyers.

Je fais partie de la Commission Nationale où nous avons à chaque fois des discussions assez dures puisqu'encore aujourd'hui les collègues maires ne partagent pas le recensement des communes de plus de 10 000 habitants. Certains voudraient revenir en arrière avec le recensement général comme nous l'avions auparavant puisque le recensement des villes de plus de 10 000 habitants se fait par sondage et par quartier. Donc pendant huit ans, il faut faire le tour de la ville pour arriver à la population réelle qui, au final, n'est plus exacte, puisqu'elle évolue. Nous attendons les résultats du recensement réalisé au 1^{er} janvier 2018, applicable à partir de 2019. Cette

fois-ci, nous avons dans le lot, le recensement du 152 RI qui a vu sa consistance augmenter d'une compagnie. Nous aurons l'incidence directe en 2019 de l'addition de cette cinquième compagnie, ce qui va traduire une population davantage réelle par rapport aux décomptages faits jusque-là. C'était une information complémentaire. Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

10. Mise à jour du tableau des effectifs.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : S'agissant des transferts vers Colmar Agglomération, la même explication que tout à l'heure pour la MJC parce que jusque-là, la Ville de Colmar se faisait le banquier du personnel même si ledit personnel travaillait pour Colmar Agglomération. On nous a décompté des dépenses sans prendre en compte les recettes venant du remboursement du coût de ce personnel par Colmar Agglomération. Nous avons donc ripé vers Colmar Agglomération le paiement direct de tout le personnel qui dépasse le taux de 50 % d'occupation, mais toujours dans le but de ramener les dépenses. Le résultat reste le même.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

11. Attribution d'un concours financier à l'ARIENA dans le cadre d'une action transfrontalière pilotée par l'EURODISTRICT (2018-2019).

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**12. Coopération décentralisée Ville de Colmar/Colmar
Agglomération/Communauté Urbaine de Limbé/GESCOD : Convention
opérationnelle fixant la contribution 2018 et précisant les
actions 2019.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**13. Collaborateurs bénévoles du service public en faveur de la Ville
Azerbaïdjanaise de Shéki.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**14. Subvention d'équipement au bénéfice du Club Réunion des
Amateurs de Chien de Colmar.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**15. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et la société
Amaury Sport Organisation dans le cadre de l'organisation à Colmar
d'une étape de l'édition 2019 du Tour de France.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le point d'arrivée ne figure pas dans le rapport pour la bonne et simple raison que ce qu'il vient d'être dit par l'Adjoint n'était pas l'arrivée prévue au départ. L'organisateur faisait une fixation pour une arrivée Rue de la Cavalerie ce qui posait bien sûr problème pour les gendarmes et le commissariat de police. Supposez un seul instant que les deux unités aient à sortir, les choses n'auraient pas été faciles. D'entrée, j'étais opposé à ce point d'arrivée. Je m'en suis ouvert auprès de M. PRUDHOMME qui m'a répondu : « M. le Maire, vous êtes assez grand pour imposer votre point de vue ». A partir de là, deux choix étaient possibles

soit Avenue de la République, soit Route de Strasbourg. Au final, la Route de Strasbourg se prête mieux puisque les locaux du Parc Expo pourront être utilisés. Pour l'Avenue de la République, il y avait un point de friction puisqu'il n'y a pas assez d'espace. D'eux-mêmes, ils ont préféré aller Route de Strasbourg, comme en 2001, ce qui arrange tout le monde. M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Depuis quelques années, les organisateurs du Tour de France font aussi la promotion du vélo, non pas seulement en tant que sport, mais aussi comme mode de déplacement et associent les villes étapes à faire la promotion du vélo comme mode de déplacement. J'imagine évidemment que la Ville de Colmar s'associera à cette démarche et je voulais savoir si les moyens seront bien mis en œuvre.

M. le Maire MEYER : Comment pourrait-on faire autrement ?

M. HILBERT : Parfois, il vaut mieux dire les choses.

M. le Maire MEYER : Nous avons financé quelque 18 000 vélos. Y a-t-il meilleure illustration pour accompagner et promouvoir le vélo ? Mais encore faut-il le faire voir d'une autre façon. Nous sommes en contact avec l'association événementielle qui va piloter l'opération, nous verrons avec elle de quelle façon nous pouvons mettre davantage le doigt sur le vélo à l'occasion du Tour de France.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

16. Participation de la Ville de Colmar aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés pour 2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Attribution d'une participation financière au bénéfice de la Fédération pour les Langues Régionales dans l'Enseignement Public.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Attribution de l'aide à la scolarité — rentrée scolaire 2018-2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Je précise également que nous ferons légèrement évoluer ce dispositif l'an prochain. Je ne sais pas si vous voulez déjà en parler, M. le Maire, ou si nous en parlerons l'année prochaine.

M. le Maire MEYER : Nous pouvons en parler tout de suite puisque nous avons fait le tour des écoles. Mais la demande ne venait pas spécialement des écoles, mais des collèges parce que tous les enfants n'étaient pas là le premier jour de la rentrée. Ils venaient en fin de semaine, voire la semaine suivante, ce qui fait que l'organisation de la rentrée est très difficile dans la mesure où les élèves ne sont pas présents. Un principal a demandé que nous ne payions plus rien pour les enfants qui ne sont pas présents le premier jour. Nous allons donc évoluer dans ce sens. Comme nous ne pouvons pas avoir un régime différentiel entre les collèges et les écoles élémentaires, nous proposons le même système pour les écoles élémentaires à partir de la prochaine rentrée.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé, en l'absence de Mme PELLETIER et de M. YILDIZ qui ont quitté la salle et qui n'ont pris part ni à la discussion, ni au vote.

19. Avances sur les subventions 2019 aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Travaux de rénovation des structures scolaires et de la petite enfance — programme 2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Peut-être un complément d'information puisque nous avons également révisé un peu la technique des travaux à réaliser. Nous avons toujours appliqué à la virgule près l'accessibilité de nos locaux scolaires pour permettre l'accès aux jeunes en difficulté physique. Nous n'avons jamais fait la différence selon que ces enfants peuvent être accueillis au rez-de-chaussée ou s'il y a lieu de

les faire monter au 2^e ou au 3^e étage. Nous avons supprimé tous les ascenseurs dans la mesure où les élèves peuvent être accueillis au rez-de-chaussée. Pour l'année 2019, nous faisons l'économie de deux ascenseurs, soit 300 000 euros, mais nous les dépensons d'une autre façon, toujours pour les écoles.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

21. Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Transactions immobilières : diverses cessions de parcelles.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Programme de renouvellement urbain du quartier Bel'Air-Florimont — modification de l'autorisation de programme.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Au final, nous pouvons ajouter que cette importante opération de Bel'Air-Florimont représente à peu près un tiers de toute l'opération Europe-Schweitzer : 40 millions d'euros sur 120 millions d'euros. Au total, si tout est terminé, nous nous situons dans les clous à hauteur de 180 millions d'euros dans l'addition des deux opérations, ce qui est énorme.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

24. Jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg du 11 octobre 2018 portant annulation de la suppression de l'Espace Boisé Classé n° 7, au sein du PLU adopté par délibération du 27 mars 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Bien, il ne faut pas gratter davantage, mais nous sommes quelques fois entourés d'hypocrites. Parce que le recours déposé est un recours où la personne intéressée était bénéficiaire d'une dérogation pour construire sur une partie boisée dans le même secteur. Dans la mesure où il considère que cela ne lui rend pas service, il s'oppose par rapport à ce qu'il avait obtenu, mais cela ne change pas le PLU.

Je sou mets ce rapport à votre approbation. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

25. Amélioration et extension de la voirie — programme 2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint disait : « tous les quartiers seront touchés ». Cela peut être lu sous une forme de contrainte. S'il disait « sont concernés », on pourrait le présenter positivement.

M. l'Adj. SISSLER : Le mot est mal choisi, « concernés », mais c'est une contrainte passagère et les personnes sont satisfaites quand la rue est faite.

M. le Maire MEYER : Je tenais à faire cette différence.

M. l'Adj. SISSLER : J'entends bien. Nous sommes d'accord, mais c'est quand même une petite contrainte pendant quelque temps.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

26. Programme 2019 des opérations d'éclairage public et de signalisation lumineuse.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. SISSLER : Voilà, le plan d'animation lumière est donc chiffré à 630 000 euros.

M. le Maire MEYER : Oui, mais c'est le solde puisqu'il y a deux fois plus pour l'année 2018.

M. l'Adj. SISSLER : Absolument, ce qui est dû justement à l'éclairage que nous allons entreprendre pour les fêtes de Noël. Ce sera bien.

M. le Maire MEYER : Je reste un peu Saint-Thomas. Nous plaisantons un petit peu, mais l'opération a quand même été retenue par l'opération Cœur de Ville, ce qui n'était pas évident au départ dans la mesure où une telle opération est ciblée sur le plan national, il faut donc qu'elle soit significative. Par démonstration, elle l'est puisqu'elle est cofinancée.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

27. Autorisation relative à l'installation d'appareils de mesure pour les Voies Navigables de France.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Attribution de subventions sur les crédits politique de la Ville Tranche 3 de la programmation 2018 du contrat de Ville – Contrat local d'accompagnement à la scolarité 2018-2019 – Subventions de droit commun aux associations socioéducatives.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux programme 2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

31. Transaction immobilière — Échange 21 Avenue de l'Europe.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Au final, ce fut une opération plus que compliquée. Rappelez-vous l'origine lorsque j'avais proposé au Conseil Municipal d'acheter l'ex-Match en passant par une expropriation pour accélérer la procédure. Nous n'avions pas besoin de la mettre en œuvre. Ce fut encore pareil avec le parking puisqu'il aurait été inconcevable que la Ville de Colmar dépense près de 2 millions d'euros pour des travaux d'aménagement du parking. Il fallait donc également relancer la procédure d'acquisition jusqu'à obtenir un arrêté d'expropriation que nous n'avons pas non plus mis en œuvre puisqu'entre-temps, nous avons pu conclure avec les propriétaires. Mais je pense que le point d'orgue était la séparation des surfaces de l'ex-match par rapport à celle de la galerie marchande. Il fallait donc dissocier la gestion de cet ensemble pour avoir d'une part la partie Match et d'autre part la galerie marchande. Ce n'était pas une discussion facile. Au final, la décision a été prise unanimement par l'assemblée générale, ce qui peut relever de l'exceptionnel. Ce qui fait qu'entre-temps, comme le 1^{er} Adjoint l'a fait remarquer, dans les premières semaines de l'année 2019, les premiers commerces seront opérationnels. La Ville aura terminé son travail d'aménagement du parking et nous allons retrouver en même temps la station essence ainsi que le poste de lavage puisque nous avons installé le tout dans le même projet. Ce n'était pas évident au départ, c'était un jeu de loterie. Je dirais même un jeu de Monopoly puisqu'il fallait déplacer les pions pour arriver à la situation finale. Si d'aucuns disent encore aujourd'hui que de toute façon cela se serait fait, je dis non. Cela ne se serait pas fait si la Ville ne maîtrisait pas le foncier au départ. À travers la maîtrise de foncier, nous avons pu dire ce que nous avons envie de dire pour l'occupation des 2 800 m² de surface commerciale. Nous avons aussi pu faire entendre raison aux exploitants de la galerie marchande puisque finalement, c'est une solution gagnant-gagnant pour tout le monde. Sans la Ville de Colmar, cette opération n'aurait pas pu se réaliser de cette façon. Nous sommes là à la conclusion.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Je ne suis pas saisi d'un point divers, donc nous sommes au bout de notre séance du Conseil Municipal. Je vous remercie. La séance est levée et je vous invite au petit verre.

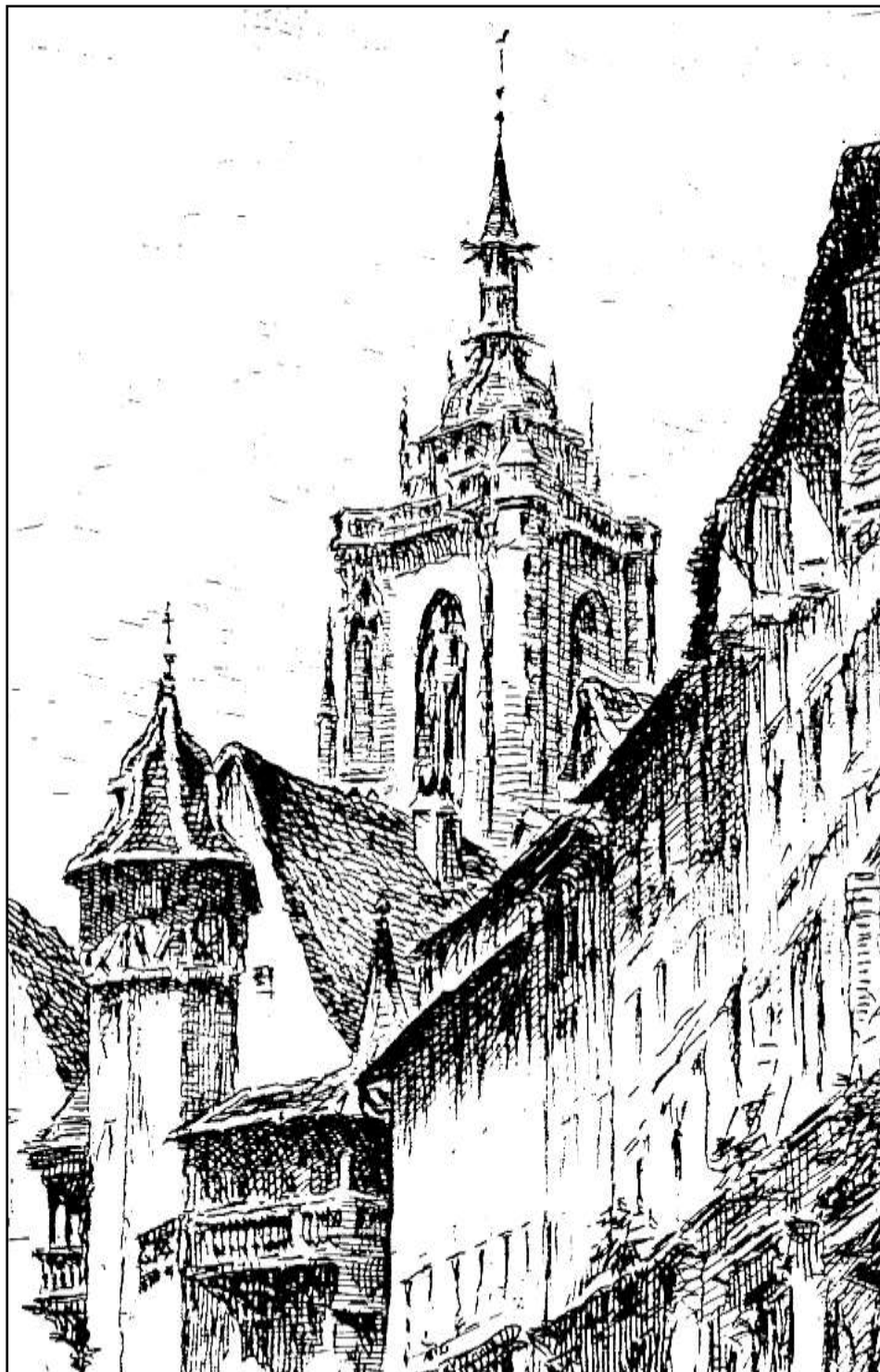
FIN DE LA SEANCE : 19 H. 25

STENOGRAMME

48^{ème} Séance

du

17 décembre 2018



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, j'ouvre cette séance de travail du Conseil Municipal.

Je dois vous présenter les excuses de quelques collègues. M. DREYFUSS, M. HAMDAN, M. BERSCHY, Mme HOFF et M. OUADI donnent respectivement procuration au 1^{er} Adjoint, Mme ERHARD, M. DENZER-FIGUE, Mme LATOUD et à Mme BRANDALISE.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services. Il n'y a pas de contre-proposition, les deux sont installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 19 novembre 2018 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le sou mets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

Avant de démarrer l'ordre du jour, je voudrais en quelques mots revenir sur ce que nous avons vécu la semaine dernière où la Ville de Strasbourg, la population strasbourgeoise et nous tous, par ailleurs, étions pris dans une tourmente qui, dans un premier temps, nous a paniqués, qui nous a fait réfléchir et que bien sûr, nous condamnons. Il faut saluer le travail de toutes les forces de Police. Il faut saluer le travail qui a été fait dans l'organisation des recherches effectuées. Je suis content du résultat puisque la République doit tenir debout, mais nous ne devons pas oublier les victimes, les personnes tuées et également cette dizaine de blessés qui pour certains sont aujourd'hui dans une situation plutôt grave. En votre nom et en mon nom personnel, nous exprimons d'abord aux familles des personnes tuées nos sincères condoléances. Nous encourageons les blessés à remonter la pente afin qu'ils puissent retrouver la voie dans une vie plus normale.

En sus de cela, se sont organisés différents rassemblements. Ce soir, un culte œcuménique était prévu, mais comme nous siégeons au Conseil Municipal, j'ai proposé de reporter ce rendez-vous à demain soir, mardi. On m'a fait proposer un lieu neutre puisqu'il y a présence du grand rabbin, du culte catholique, du culte protestant et du culte musulman. Les quatre seront avec nous. Je leur ai proposé de nous rencontrer au Pôle Culturel Edmond Gerrer à 18 heures pour commémorer et avoir une pensée pour ceux qui nous ont quittés et surtout aussi pour pouvoir échanger quelques propos touchant à la paix des uns et des autres, nous préservant à l'avenir d'un tel événement catastrophique pour nous tous. Je vous invite donc demain soir au Pôle Culturel Edmond Gerrer pour participer à cet instant de recueillement interreligieux où nous devons apporter notre participation et nos encouragements. Cela étant dit, je vous invite à vous lever pour observer quelques instants de silence. Merci.

(l'assemblée se lève et observe une minute de silence)

Nous passons à l'ordre du jour.

J'ai quelques communications à vous faire puisque j'ai le plaisir de vous confirmer que Colmar a été désignée par un panel de 12 690 voyageurs en provenance de 93 pays comme la ville proposant les plus belles illuminations de Noël en Europe. Cette distinction est une belle récompense par rapport au nouveau Plan Lumière porté par les technologies les plus avancées et mis en œuvre par la Ville de Colmar et retenu par l'Opération Cœur de Ville. Par ailleurs, le magazine Forbes a classé le marché de Noël de Colmar comme le plus beau de France. Au final, Colmar est la seule destination européenne figurant en première place dans deux classements différents. Ces distinctions viennent s'ajouter à toutes celles déjà décernées à notre Ville ces dernières années. Je ne vais pas les récapituler, mais la liste est longue. Merci à toutes et à tous d'avoir œuvré pour arriver à ce résultat.

Une autre distinction dans le domaine de la communication. En effet, nous venons d'obtenir pour la cinquième année consécutive Les Trophées de la Communication qui soulignent la valeur et l'originalité des outils de communication et de promotion de la Ville en octroyant deux prix, à savoir un troisième prix pour le meilleur site Internet des mairies de plus de 20 000 habitants et un troisième prix pour la meilleure application pour « Colmar et Vous ». Je rappelle que les précédents prix obtenus étaient en 2017, 2016, 2015 et 2014. Pour ainsi dire, nous sommes régulièrement retenus dans ce type de compétition.

La troisième communication concerne le contentieux du Domaine Viticole. Pour mémoire, la société LORENTZ a tenté de mettre en cause la responsabilité de la commune à hauteur de 97 147,24 euros pour obtenir le paiement de deux factures non réglées par la SARL Domaine Viticole de la Ville de Colmar. J'ai le plaisir de vous informer que par un jugement du 22 novembre 2018, le Tribunal de Grande Instance a rejeté sa demande et l'a condamnée à verser 1 500 euros de frais à la Ville ainsi qu'à supporter les dépens. Une nouvelle fois, les magistrats ont donné raison à la Ville, mais il est vrai que la société LORENTZ peut toujours ester en appel. Pour mémoire, plusieurs décisions favorables à la Ville ont déjà été rendues dans l'affaire du Domaine Viticole suite au recours introduit par la Cave de Turckheim, par la Cave de Cleebourg ainsi que par la société LORENTZ et le Crédit Agricole Alsace Vosges, ensemble, en leur qualité de créanciers contrôleurs de la liquidation. Pour votre information, il reste encore une affaire en cours, soit l'appel interjeté par la société FREYBURGER contre le jugement du 21 juin 2018 par lequel le Tribunal de Grande Instance a rejeté sa demande de mise en cause de la responsabilité de la Ville au titre d'une facture non réglée par la société Domaine Viticole d'un montant de 67 481,80 euros. Bien sûr, je vous rendrai compte du résultat final après la conclusion du contentieux en cours.

Une autre information concerne Herzog et De Meuron, il s'agit d'un contentieux amiable dans le cadre des travaux d'extension du Musée Unterlinden. La Société Herzog et De Meuron, en sa qualité de mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, a demandé à la Ville une rémunération

complémentaire d'un montant de 1 073 384 euros hors taxes arguant de travaux supplémentaires, de travaux dépassant la simple levée de réserves, d'augmentation du coût des travaux et d'augmentation du délai de réalisation. Le 10 juillet 2017, elle avait saisi le Comité Consultatif Interrégional du règlement amiable des différends aux litiges relatifs aux marchés publics de Nancy afin qu'ils proposent une solution amiable et équitable à ce différend. J'ai le plaisir de vous informer que par un avis du 26 novembre 2018, ce Comité a rejeté l'essentiel des réclamations formulées et considère que la Société Herzog et De Meuron est seulement fondée à réclamer la somme de 63 000 euros hors taxes. Les membres de la commission ont ainsi très largement conforté la position de la Ville. Je vous informe qu'un courrier va être adressé à la Commission Régionale afin de l'informer que la Ville de Colmar entend suivre l'avis rendu par ladite commission. En conséquence et sans préjuger d'un éventuel recours au fond devant le Tribunal Administratif de Strasbourg à l'initiative de la Société Herzog et De Meuron, cet avis de la Commission Régionale est une première analyse favorable à la Ville de Colmar. Le cas échéant, je vous rendrais compte si d'aventure Herzog et De Meuron devaient ester en justice devant le Tribunal Administratif.

Je donne la parole à M. René FRIEH pour la présentation du point 5.

5. Rapport 2018 sur la situation de la Ville de Colmar en matière de développement durable.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire, M. l'Adjoint. Il n'y a pas de surprise avec ce rapport de développement durable. Il consiste comme d'habitude en un long listing impressionnant d'actions plus ou moins importantes, plus ou moins en relation avec le développement durable, plus ou moins initiées par la Ville et qui ont plus ou moins de succès.

Le problème récurrent avec ce rapport est qu'il n'est pas très lisible. En le survolant, on peut avoir l'impression que Colmar est hyper active dans le domaine du développement durable, mais quand on commence à lire entre les lignes, on se rend compte que finalement, c'est assez pauvre. Par exemple, la création des Trophées de l'Énergie est décrite longuement, mais son bilan est-il bon ? Vous aviez prévu 12 prix et faute de candidats, vous n'avez pu en attribuer que 7. Un peu plus loin, vous évoquez l'importance des espaces verts et pourtant, cette année a été marquée par la décision de détruire le seul espace vert du quartier Saint-Joseph. Encore un peu plus loin, vous évoquez la démarche Zéro pesticide, c'est bien, vous respectez la loi qui interdit depuis le 1^{er} janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités dans les espaces publics, mais faut-il toujours attendre la loi ? Vous êtes fier d'aller un peu plus loin dans ce

domaine en ne traitant plus les allées du cimetière. Très bien, mais au moins 65 % de l'alimentation des enfants qui mangent à la cantine est traitée par ces produits et ce chiffre n'évolue plus depuis quelques années.

Ce rapport manque de mise en perspective. On ne sait pas où on veut aller. On essaie des trucs, cela permettra toujours de remplir de temps en temps le Point Colmarien ou un tract électoral et si la mesure ne fonctionne pas, tant pis, on ne cherchera pas à l'améliorer. Ce que je dis là est sans doute exagéré, car je pense que certaines personnes veulent bien faire, mais politiquement, c'est le sentiment que cela donne.

Il y a un point qui fait un peu exception à ce manque de mise en perspective, c'est celui qui a été rappelé par M. FRIEH concernant la convention des maires puisqu'on part de la situation de 2007 en se donnant comme objectif de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre en 2020. Le rapport est très satisfait de l'évolution de la situation, mais regrette que les émissions de déplacement liées aux déplacements privés et de l'habitat résidentiel soient en hausse en précisant que ce sont des secteurs sur lesquels la collectivité n'intervient pas directement. Sur l'habitat, peut-être, pourtant tout le début de ce rapport concerne ce point, mais sur la mobilité, c'est bien une compétence municipale. Ce n'est pas pour rien que nous avons réalisé un PDU. Quoique !

Aménager la Ville pour que plus de nos concitoyens puissent se passer de voitures devrait être un objectif pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. En France, c'est le premier secteur d'émissions, sans compter les pollutions aux particules fines ou autres oxydes d'azote. Pourtant, la Ville de Colmar n'est pas championne dans ce domaine et cette volonté est loin de se traduire dans le budget puisque le premier secteur d'investissement est justement consacré à l'automobile à travers la construction de parkings supplémentaires ou l'objectif de construire un Barreau Sud sans évoquer des alternatives possibles. Alors, vous parlez bien des parkings relais pendant les marchés de Noël et l'estimation d'à peu près de 20 tonnes équivalent CO2 d'économisées, mais ceci n'est rien par rapport à toutes les émissions liées justement aux déplacements des touristes que vous voulez toujours plus nombreux et originaires de toujours plus loin. En début d'année, une étude a montré que le tourisme générerait 8 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales et que cette proportion ne cessait d'augmenter. Bref, à force de dire que nous faisons très bien ce que nous avons à faire et que le problème n'est pas nous, mais les autres, on en oublie un peu que nous allons dans le mur.

Mais je conclurai comme M. FRIEH par une citation de cette jeune Suédoise, Greta THUNBERG, mais ce sera une autre phrase : *« Vous n'êtes pas assez natures pour dire les choses telles qu'elles sont, même ce fardeau-là, vous le laissez aux enfants. Nous ne pouvons résoudre une crise si nous ne la traitons pas comme telle »*.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : M. le Maire, mes chers collègues. Je crois qu'il y a plusieurs visions en matière de développement durable auquel nous sommes tous sensibles, il n'y a pas d'exclusivité en la matière, il ne faut pas simplement le dire, mais le faire et c'est ce que nous faisons à Colmar.

Il y a la vision un peu « développement durable », on rajoute toujours des taxes. C'est d'ailleurs l'objet du débat qui s'est déroulé ces dernières semaines, voire ces derniers mois où on contraint les individus en rajoutant des impôts, en rajoutant des taxes et en créant des contraintes, on n'en peut plus, les individus n'en peuvent plus, ils l'ont largement exprimé légitimement ces dernières semaines.

Et puis, il y a la vision « décroissance », c'est-à-dire qu'il faut faire moins, mais résultat, on appauvrit systématiquement les mêmes qui en souffrent.

Et puis, il y a la vision colmarienne qui a été retracée par notre collègue René FRIEH et qui est une vision dynamique des choses. Ici, à Colmar, ce que nous faisons en matière de développement durable est à la fois bon pour les individus parce que cela améliore le pouvoir d'achat au travers d'un certain nombre de mesures. Cela a été cité : nous encourageons l'utilisation de vélos, et nous aidons les individus à en acheter ; les économies d'énergie, on parle beaucoup de la voiture qui est responsable, effectivement, des gaz à effet de serre de l'environnement, mais le plus important est ce qu'il se passe dans les logements. On sait bien que 65 % de l'énergie dépensée provient des logements, raison pour laquelle nous avons un dispositif qui permet d'aider les uns et les autres à réaliser des travaux d'économie d'énergie au sein des logements qui est le premier poste des dépenses et qui en plus, donne du travail aux entreprises et crée de l'emploi. C'est là la vision non pas punitive, mais positive du développement durable. Je peux citer d'autres dispositifs que vous avez d'ailleurs dans le document. Par exemple, lorsque nous créons des parcs, c'est le cas du Parc de la Montagne Verte qui va démarrer, nous savons très bien qu'il y a un problème de réchauffement climatique dans les villes. Quand il fait chaud, plus il y a de béton, plus il fait chaud et plus il faut lutter contre ce réchauffement. Nous le faisons en augmentant le nombre de parcs, ce sera le cas par exemple au Parc de la Montagne Verte. Nous luttons contre la précarité énergétique avec un dispositif qui est listé ici en collaboration entre la Ville, VIALIS et la SCCU qui permet un chauffage avec une TVA à taux réduit. Donc, à rebours de ce qui est fait par ailleurs et qui est à juste titre dénoncé, nous avons, à Colmar, une vision positive du développement durable sur lequel nous nous battons au quotidien. Le rapport qui a été exprimé tout à l'heure l'illustre parfaitement.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Je partage totalement ce qui vient d'être rappelé par notre 1^{er} Adjoint et naturellement ce qui a été clairement exposé par notre collègue l'Adjoint René FRIEH. Je trouve votre propos, M. HILBERT, particulièrement dur et je dirais relativement injuste au regard de l'ensemble des actions déjà menées par Colmar avec des mises en perspective. Vous avez oublié dans votre intervention un élément fondamental qui pourtant vous avait été rappelé les années précédentes. Je vous le rappelle encore ce soir : pourquoi ne regrettiez-vous pas que cette

obligation de produire ce rapport détaillant les engagements et les actions entreprises en développement durable ne s'adresse qu'aux seules collectivités de plus de 50 000 habitants ? J'aurais tellement aimé vous entendre objectivement intervenir là-dessus aussi. Alors, avant de critiquer, reconnaissez déjà ce qui est fait et je regrette une fois de plus que votre propos soit un peu à l'image des écologistes en France : peu de pragmatisme, mais beaucoup d'idéologie moralisante.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Pour être tout à fait pragmatique, je vais vous poser des questions toutes simples. On augmente le nombre de conteneurs, on a 11 bornes supplémentaires de lieux d'apport volontaire ce qui fait 174 unités aujourd'hui. On voit que celles-ci sont très souvent jonchées ou accompagnées de déchets tout autour. Avez-vous prévu, oui ou non, d'augmenter le nombre de passages pour ne pas avoir cette vision horrible, notamment dans les quartiers ?

Deuxième question très pratique, effectivement le rapport signale que malheureusement les émissions de déplacements privés de l'habitat résidentiel sont en augmentation, M. le 1^{er} Adjoint a parlé des taxes que l'on ne veut pas payer à la pompe, on peut très bien ne pas avoir à les payer s'il y a des transports en commun satisfaisants. Avez-vous prévu des transports en commun qui augmentent en fonction du nombre de résidents obligés d'habiter en dehors de Colmar pour pouvoir payer un loyer ?

Troisième question tout aussi pragmatique : vous parlez à juste titre des parkings relais pendant les week-ends de Noël, avez-vous prévu d'utiliser cette formule et de proposer ces parkings relais à d'autres moments, par exemple lorsqu'il y aura le Marché de Printemps ?

Donc, trois questions très simples qui demandent juste des réponses pragmatiques. Merci.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. FRIEH : Quelques réponses, d'abord pour M. HILBERT : déjà, nous serons d'accord sur une chose, l'intervention de Greta THUNBERG peut nous servir de référence.

Ensuite, la façon dont vous présentez les choses me fait toujours penser à cette même réaction, on voit le verre à moitié vide ou on voit le verre à moitié plein. J'ai à plusieurs reprises dit ici que ce que fait Colmar mérite parfois d'être cité en exemple et c'est reconnu par d'autres que par nous-mêmes, même si bien entendu ce n'est pas parfait et que l'on pourrait toujours faire mieux.

Vous évoquez les Trophées de l'Énergie, c'est vrai que nous avons eu le mérite de les mettre en place même si ce n'est pas totalement satisfaisant.

Vous évoquez les espaces verts, nous appliquons la loi même si ce n'est pas totalement satisfaisant à vos yeux. Par contre, il est vrai que nous allons plus loin que la loi, vous l'avez cité vous-même par rapport aux allées du cimetière.

Pour savoir si nous avons une perspective, je crois qu'il faut vous remettre en mémoire l'Agenda 21 qui n'est pas un catalogue, mais un plan d'action qui met en perspective ce que nous faisons dans le domaine du développement durable. Je rappelle que le développement durable comporte nécessairement aussi, pour qu'il puisse être en même temps harmonieux, un volet qui vise à ne pas nuire à l'économie. Grâce à nos interventions, nous faisons travailler un certain nombre d'entreprises colmariennes.

S'agissant des transports et l'influence de la collectivité, j'ai cité la façon dont sont gérées les SEM et la saine collaboration qu'il y a entre la collectivité et la gestion des Sociétés d'Économie Mixte, ce qui nous permet de mettre en valeur un certain nombre de nos orientations. Je ne citerai que le parc des bus propres à Colmar avec 97 % de bus fonctionnant au gaz et n'émettant pas de gaz d'échappement.

Ce point de vue qui est de dire que nous ne faisons pas assez est le vôtre, il se défend. C'est peut-être vrai, mais ce que nous faisons, nous le faisons effectivement et nous le faisons bien, je n'arrête pas de le répéter.

S'agissant des interventions de Mme VALENTIN, chaque fois que nous constatons des débordements pour les conteneurs de tri de déchets, nous traitons avec la société qui s'en occupe pour voir si le nombre de passages peut être augmenté. Nous ne négligeons pas cet aspect qui est effectivement sale à regarder, c'est une chose, mais aussi parce que sinon il y a des risques sanitaires et nous veillons à ce que le nombre de passages soit augmenté quand nous en avons besoin.

En ce qui concerne les transports, les réseaux ont été revus au cours des dernières années. Nous essayons à chaque fois de nous adapter aux besoins des populations quand nous refondons les réseaux. Cela a été fait à plusieurs reprises au cours des dix dernières années.

S'agissant des parkings relais, je crois que pour les marchés de Pâques, nous pourrions aussi l'envisager sans aucun problème.

Voilà des réponses précises à des questions précises.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD arrive avec un peu de retard. Vous avez la parole.

M. DENECHAUD : Comme l'ont dit mes collègues, comme chaque année, ce rapport est souvent un inventaire avec beaucoup de mesures. Il est fait état des moyens mis en œuvre. Sans vouloir m'inscrire dans le verre à moitié vide ou à moitié plein ni dans le jugement des mesures, aucune mesure n'est fondamentalement mauvaise, personne ne peut le dire. Les mesures sont intéressantes, mais ce sont à peu près tous les ans les mêmes, elles sont développées un petit peu et il y en a des nouvelles, c'est très bien. Plus que les moyens, ce sont les résultats. On commence maintenant à avoir un petit recul sur plusieurs années puisque ce plan est mis en œuvre et ce rapport est présenté chaque année. Quels sont les résultats des mesures mises en œuvre ? Par exemple, s'agissant de l'isolation des logements, quel était en moyenne le diagnostic de performance énergétique des logements colmariens il y a dix ans et aujourd'hui ? Il y a forcément une amélioration, il y en a une

en France et en Europe, mais quelle a été l'ampleur de cette amélioration par rapport aux autres villes et territoires ?

S'agissant des transports, quel est le report intermodal ? Quelle est la proportion des personnes qui utilisaient le transport en commun – le bus à Colmar principalement – pour se rendre au travail ? Quelle était cette proportion il y a dix ans, quelle est cette proportion aujourd'hui ? Y a-t-il eu une vraie amélioration ?

S'agissant de la politique pour la promotion du vélo, très bien, mais quelle proportion de personnes utilisait le vélo occasionnellement, régulièrement et tous les jours il y a dix ans et aujourd'hui ?

C'est sur ce genre d'informations que le rapport pêche encore un petit peu. Merci.

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas d'autre intervention. Je dirais que M. HILBERT est dans son rôle dans la mesure où il pointe ce qui est fait à Colmar tout en disant que l'on peut mieux faire. On peut toujours mieux faire, toujours. Seulement, quand on nous demande à partir de la Convention des Maires de produire notre module en guise d'exemple, c'est la preuve que d'une part nous sommes dans le vrai et que d'autre part, nous créons la différence par rapport à l'action d'autres collectivités. C'est la troisième fois que nous sommes cités par la Convention des Maires. Selon moi, c'est une référence, mais nous pouvons toujours bien sûr mieux faire.

Alors, on parlait d'économie d'énergie, 3 800 dossiers en moins de cinq ans ont été accompagnés d'abord par la Ville de Colmar, puis par Colmar Agglomération, ce qui a conduit à réaliser des travaux à hauteur de 17 millions d'euros pour économiser l'énergie et en même temps, cela a fait travailler les entreprises locales. C'est la première chose.

La deuxième chose est que dans le temps, nous construisions des habitations qui consommaient entre 180 et 200 kWh/m² par an. Aujourd'hui, nous tournons entre 60 et 80 kWh/m² par an. Donc les consommations sont presque divisées par trois. Nous savons que l'électricité est une charge très lourde dans le budget de nos ménages.

Troisième exemple pour le transport, c'est toujours en rapport avec l'observation de M. HILBERT, nous sommes en refonte des lignes de transport. La première étape sera franchie pour la fin du deuxième trimestre 2019. Nous allons installer des navettes électriques qui vont desservir le centre-ville. Nous ne sommes donc pas en retrait de ce qui est fait ailleurs, nous avons plutôt de l'avance. René FRIEH vient de rappeler que 90 % de nos bus fonctionnent au gaz. Ces bus effectuent 95 % du kilométrage sur toutes les lignes. Nous jouons donc le développement durable à toutes les hauteurs en fonction de notre capacité d'intervention. Nous avons des opérations ciblées et physiques. Dans la mesure où le particulier s'y retrouve, je prends l'exemple des 17 millions d'euros de travaux qui accompagnent les 3 800 dossiers de travaux d'économie d'énergie. Colmar Agglomération et VIALIS ont payé en accompagnement près de 3 millions d'euros de subventions pour accompagner lesdits travaux. Donc non seulement les logements traités consomment moins en électricité,

mais en plus les travaux réalisés ont été fortement accompagnés tant par VIALIS que par Colmar Agglomération.

S'agissant des questions de Mme VALENTIN, depuis deux mois, nous avons installé un système de ramassage complémentaire pour les conteneurs qui débordaient. Nous pointons en ce moment les sites qui doivent également être accompagnés d'une collecte supplémentaire. Nous suivons cette question au fur et à mesure, mais depuis deux mois, les collecteurs qui débordaient généralement en fin de semaine ont été astreints à une deuxième levée selon un accord trouvé avec la société de ramassage.

Le transport, j'en ai parlé, puisqu'à travers les navettes électriques du deuxième trimestre 2019, nous sommes sur la bonne voie. Mais en plus, l'installation de ces navettes va libérer les grands bus pour rendre davantage opérationnel le nombre de trajets sur les grandes lignes afin de ne pas devoir attendre 30 à 45 minutes, voire une heure, pour qu'il y ait une plus grande fluidité dans les différents circuits organisés sur les grandes lignes.

Quant au Marché de Printemps, je ne pense pas que nous ayons à gérer la même population qu'au Marché de Noël, mais nous verrons ce qu'il faut faire le moment venu. Nous avons pu l'organiser pour le Marché de Noël, nous pouvons dès lors supposer que c'est également faisable pour le Marché de Printemps dans la mesure où cela serait nécessaire.

Nous avons à prendre acte de cette communication.

Nous continuons, merci M. l'Adjoint, M. WEISS pour le point 6.

6. Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire, M. l'Adjoint. Comme en 2017, au vu de ce rapport, nous ne pouvons pas tirer de véritables conclusions. En fait, vous l'avez dit, les catégories sont différentes, les situations et les métiers sont différents et selon les catégories, il y a plus ou moins de femmes, etc.

Vous nous rassurez sur le fait qu'à emploi et à grade égal, la rémunération soit égale, ce qui me semble un minimum et c'est très bien.

En revanche, il faudrait également pour qu'il y ait une véritable égalité professionnelle entre les femmes et les hommes que le travail à temps partiel majoritairement fait par des femmes ne soit pas du temps partiel subi, mais du temps choisi. Et enfin, qu'après avoir accepté que les congés de maternité ne viennent pas grever la prime de présence pour les femmes, vous acceptiez que cette prime ne soit pas non plus perdue pour les hommes qui prennent les 11 jours calendaires consécutifs auxquels la loi leur donne droit lors de la naissance d'un enfant. Vous voyez que je défends aussi bien l'égalité quand elle sert les hommes que quand elle sert les femmes.

On constate également que le taux global de féminisation à Colmar est inférieur de 7 % au taux national et que seul un tiers des femmes bénéficie de promotions internes à Colmar. Avez-vous des explications à nous fournir à ce sujet ?

Enfin et comme en 2017, je ne vois pas le bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle ni les orientations pluriannuelles que vous devriez présenter comme le prévoit la loi en même temps que le rapport. Nous prenons donc acte du rapport présenté. Nous vous prions de nous fournir le bilan des actions menées en vue de plus d'égalité professionnelle ainsi que les orientations pluriannuelles comme le prévoit la loi. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. WEISS.

M. l'Adj. WEISS : C'est un état actuel mis à jour tous les ans. Vous avez tout le détail dans les 16 pages des annexes. Il n'y a pas grand-chose à rajouter.

M. le Maire MEYER : Néanmoins, je peux donner tout de suite deux réponses aux interrogations de Mme VALENTIN. Aucun temps partiel n'est subi. Le temps partiel est toujours sollicité par l'agent selon une règle qui passe par le directeur et le chef de service, lorsqu'une personne que ce soit une femme ou un homme, surtout femme, sollicite un temps partiel. En retour, nous essayons toujours également de répondre favorablement pour reprendre le temps plein dans la mesure où la personne concernée veut retravailler le temps plein.

S'agissant des promotions et du taux de 30 %, la commission paritaire suit les propositions des directeurs et des chefs de service. Je n'ai jamais fait le compte pour savoir s'il y a 30, 35 ou 40 %, mais tout ce qui passe par la commission administrative paritaire repose sur la proposition des directeurs et des chefs de service. Dans la commission administrative paritaire, il y a la représentation syndicale. Nous venons plutôt à la rencontre des représentants des syndicats pour améliorer encore de temps en temps leurs propositions en faveur de telle ou telle personne. Jamais ces dernières années je n'ai entendu la moindre critique en commission administrative paritaire lorsque nous parlions de promotion.

Mme VALENTIN. Vous avez encore demandé la parole ?

Mme VALENTIN : Oui. Je veux vous remercier pour ces réponses, M. le Maire, mais en revanche, je n'ai pas celle concernant le faible taux de féminisation par rapport au niveau national. D'habitude, vous aimez être plutôt meilleur, ce n'est pas le cas ici. Et je n'ai pas de réponse concernant les bilans qui doivent être menés et les ressources mobilisées. Je n'ai pas non plus la vision, les orientations pluriannuelles que vous mettez en œuvre pour obtenir davantage d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ceci est normalement prévu par la loi.

M. le Maire MEYER : À la date d'aujourd'hui, et à travers le statut, l'agent féminin est payé autant que l'agent masculin. Il n'y a pas de différence. Je vous défie de me trouver un seul exemple où la femme qui occupe un certain grade est moins payée que l'homme qui occupe le même grade. Il peut y

avoir une différence d'échelon, d'accord, mais c'est en fonction de l'ancienneté.

Quant au défaut de féminisation, nous sommes plutôt en surnombre globalement pour la féminisation. Alors, quand on prône la parité, que ferons-nous le jour où les hommes seront largement minoritaires par rapport aux femmes ? C'est un équilibre.

Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Je voulais juste ajouter que l'on a l'habitude de dire que les hommes et les femmes sont rémunérés de manière égale au même échelon, mais quand une femme s'arrête pour élever ses enfants ou qu'elle a un congé de maternité, sa carrière ne continue pas. Forcément, même à rémunération égale, une femme va moins vite évoluer dans sa carrière. Même chez les fonctionnaires, il y a une différence. Elle est normale, elle n'est pas de fait. Dans certains pays, la carrière de la femme continue d'avancer lorsqu'elle est en congé de maternité, ce qui n'est pas le cas, je crois, chez nous.

M. le Maire MEYER : Ma chère madame, ce n'est pas la collectivité qui arrête le statut.

Mme SANCHEZ : Nous sommes bien d'accord.

M. le Maire MEYER : Nous appliquons le statut. Vous vous référez à des cas rares. Par contre, nous avons pris l'habitude de faire avancer au moins à la durée moyenne, pas à la durée maximum, pas à la petite durée, mais la durée moyenne alors que nous n'y sommes pas obligés.

Il s'agissait également de prendre acte de la communication de ce rapport. Merci, M. l'Adjoint. Je crois que c'est mon tour avec le rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2019.

7. Vote du Débat d'Orientations Budgétaires 2019 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je vous propose de faire passer quelques focus où je vais revenir sur quelques explications.

Puisque l'on compare toujours la situation des recettes par rapport aux dépenses, lorsque les deux fourchettes se rapprochent, cela devient grave. Si on arrive à les maintenir avec le même écart, c'est plutôt positif. Si on arrive à les écarter, c'est encore davantage positif.

Le tableau n° 1 donne la situation entre les recettes et les dépenses. Je parlais tout à l'heure d'une perte de près de 5 millions d'euros en dotation globale de fonctionnement. Malgré cela nous avons pu préserver un

autofinancement qui arrive à 18,8 millions d'euros pour la prévision de l'année 2019.

Le tableau n° 2 concerne les dépenses de fonctionnement. Les deux colonnes de gauche représentent la moyenne des villes de France de la même importance que Colmar, la colonne concernant la Ville de Colmar est en rouge. Cela fait une différence de 508 euros en coût de fonctionnement. Si je devais multiplier ces 508 euros par la population, l'économie serait de 35 millions d'euros. Si nous pouvons investir autant, c'est grâce à cette économie que nous pouvons injecter dans le budget d'investissement.

Le tableau n° 3 indique l'évolution des charges entre le personnel, les dépenses de fonctionnement et les autres charges. Quand je prends l'évolution des dépenses entre 2016 et 2019, je vois une augmentation de 5,5 %. Pour les frais de personnel, c'est 0,37 % par an. Si je cumule l'augmentation entre 2016 et 2019, j'arrive à une augmentation de 2 096 000 euros alors que l'inflation est de 4,31 %. Quand je fais le total d'augmentation en cumulant les dépenses, j'arrive seulement à 2,83 %. Nous sommes donc largement inférieurs au taux de l'inflation avec l'augmentation des charges de fonctionnement de la Ville de Colmar. Il y a donc un différentiel de 1,48 point (4,31 - 2,83). Si je multiplie cela par un budget de fonctionnement de 76 millions d'euros, cela traduit une économie par rapport à l'inflation de 1 127 000 euros.

Je continue avec le focus n° 4 où nous faisons remarquer la non augmentation des taux fiscaux pour la septième année consécutive, alors que l'inflation de 2013 à 2019 est de 5,85 %. Donc si je prends la fiscalité de Colmar qui est de 30 millions d'euros, grosso modo 15 millions d'euros pour la taxe foncière bâtie et 15 millions d'euros pour la taxe d'habitation, que je multiplie par 5,85 %, puisque les taux n'ont pas augmenté, cela fait également une économie sur cette partie de 1 755 000 euros.

Nous continuons avec le tableau n° 5. Les colonnes vertes représentent les crédits d'engagement d'équipements qui ont été dépensés jusqu'en 2017. Pour 2018, nous allons prévisionnellement tourner autour de 36-37 millions d'euros. Pour 2019, nous sommes à près de 50 millions d'euros, ce qui fait une prévision d'engagement par habitant de 694 euros, ce qui est énorme par rapport aux autres villes de France. Nous sommes largement en dessous puisque la moyenne nationale est de 326 euros. Si nous devons décompter ce qui a été investi de 2014 jusqu'en 2019, avec la dernière année, cela donne un engagement total de 230 millions d'euros. Si je divise les 230 millions d'euros par 6, nous arrivons à 38,5 millions d'euros. Nous sommes en plein dans la fourchette que nous avons annoncée en début de mandat entre 32 et 40 millions d'euros.

Nous continuons avec le tableau n° 6 concernant l'évolution de l'épargne. En 1995, l'épargne était de 5 874 000 euros. Elle est de 18 500 000 euros en 2019. La différence est presque multipliée par trois. Nous avons pu dégager cet autofinancement ces 20 dernières années à partir de notre gestion. C'est surtout aussi le fruit de la stratégie employée pour arriver à ce résultat.

La planche suivante concerne l'emprunt et la durée d'amortissement. La moyenne nationale des villes de l'importance de Colmar est de 7,19 années.

En 1995, il nous fallait 7,41 années pour amortir nos encours, nous sommes à 3,86 années en 2019. C'était 3,46 années en 2018. Nous allons emprunter légèrement davantage en 2019. Nous serons donc en 3,86 à comparer avec les 7,41 années et la moyenne nationale de 7,19 années.

S'agissant de l'évolution de l'endettement, le taux moyen est de 1,61 % en 2019 alors que nous étions à 7,26 % en 1995. Bien sûr, le marché a entraîné cette diminution, mais c'est également le fruit de la négociation des emprunts car nous cherchons à obtenir à chaque fois les meilleures conditions possibles. Cela traduit bien sûr une économie pour le coût des intérêts. En 1995, les intérêts représentaient 5,13 % du budget de fonctionnement. En 2019, cette proportion sera de 1,31 %. Voyez la différence énorme et qui conduit bien sûr à une économie substantielle puisqu'à cette hauteur, nous avons payé 4 499 000 euros en 1995 et 880 000 euros en 2018, soit une économie de 3 619 000 euros, rien qu'en intérêts. Vous voyez que la négociation de la trésorerie devient un élément important dans l'engagement des crédits que nous cherchons auprès des banquiers.

Le tableau n° 9 concerne les travaux d'investissement. Je disais 230 700 000 euros sur les 6 années 2014 à 2019, soit un montant de 38,45 millions d'euros par an. Nous sommes donc dans la fourchette de 38 à 40 millions d'euros en fonction de ce qui était notre stratégie en 2014.

Le tableau n° 10 présente une comparaison entre 8 villes de l'importance de Colmar. Nous nous apercevons que la moyenne de la fiscalité pour les 8 villes est de 550 euros à l'habitant. Nous sommes à 430 euros pour la Ville de Colmar, ce qui donne un différentiel de 120 euros, multiplié par la population de 2017 de 70 000 habitants, cela donne une économie que nous laissons dans la poche du contribuable de 8 430 000 euros. C'est selon moi le meilleur accompagnement au pouvoir d'achat pour permettre à nos citoyens de faire autre chose avec leur argent.

Le tableau n° 11 donne le détail avec la taxe d'habitation qui dégage un différentiel de 8 640 000 euros en 2017, ce qui fait une économie de plus de 37 millions d'euros sur les 6 ans. Je peux en dire autant avec la taxe foncière bâtie où pour 2017 l'économie des Colmariens était de 5 930 000 euros. Si nous devons additionner l'économie de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie pour les 6 ans, nous arrivons tout simplement à 70 millions d'euros d'économie pour le contribuable. Lorsque le Colmarien vous dit qu'au final on ne paie pas beaucoup d'impôts à Colmar, c'est la démonstration de la vérité à travers les explications que je vous présente.

Que sera non seulement l'année 2019, mais également l'année 2020 puisque nous ne pouvons pas programmer sur une année ? Nous sommes à cheval sur deux ans puisque les prévisions budgétaires et les travaux d'équipement s'étalent toujours sur au moins une période de deux ans. Pour l'année 2019, le but est de maîtriser les dépenses de fonctionnement en faisant mieux que le contrat de confiance. Nous ferons mieux que le contrat de confiance parce que c'est notre religion, parce que c'est notre stratégie.

Il faut toujours veiller à ce que l'on fait avec l'argent pour respecter notre parole devant le contribuable :

- optimiser les recettes de fonctionnement ;
- préserver une modération fiscale pour la septième année consécutive ;
- dégager un autofinancement conséquent à hauteur de près de 20 millions d'euros permettant de financer une part importante des dépenses d'équipement. En 2018, nous avons un autofinancement de 20,8 millions d'euros et de 14,9 millions d'euros en 2017 ;
- maintenir un haut niveau d'investissement pour le porter à près de 50 millions d'euros avec le ratio par habitant de 694 euros, alors que la moyenne nationale tourne autour de 320 euros ;
- limiter le recours à l'emprunt ;
- offrir un service public de qualité pour les Colmariennes et les Colmariens ;
- développer l'attractivité économique et touristique de notre Ville.

Voilà la projection qui est faite dans un premier temps pour l'année 2019. En fonction des premiers mois de l'année 2019, nous pouvons déjà projeter également ce que sera l'année 2020. Encore une fois, il y aura un gel des taux fiscaux pour l'année 2019, septième année consécutive. Le budget de fonctionnement va plutôt diminuer et pas augmenter. Bien sûr, nous allons davantage encore investir pour respecter notre engagement sans charger le contribuable en intérêts et en emprunts par des crédits qui seraient à rembourser plus tard. Je rappelle également qu'en 1995 la dette à l'habitant était de 950 euros et que nous sommes à 980 euros au 31 décembre 2018. Malgré tous les investissements qui ont été réalisés, la dette à l'habitant n'a donc pas augmenté. Je pense que c'est aussi un fait à relever. Mes chers collègues, je vous remercie pour votre attention.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Vous dites dans le préambule du rapport que vous nous présentez ce soir que rien ne change depuis 2014. Vous auriez peut-être même pu remonter au-delà, vous êtes bien trop modeste. La description que vous faites du contexte économique est intéressante. Vous dites que le pouvoir d'achat des ménages connaîtrait en cette fin d'année la plus forte hausse trimestrielle depuis 2002. Avez-vous dit cela aux personnes qui bloquent les ronds-points ? Mais bref, le plus important est de faire savoir que Colmar est bien gérée même dans l'adversité et pour cela le rapport s'y emploie à merveille. Sur la dotation forfaitaire par exemple au lieu de dire que la Ville se situe dans la moyenne, vous faites remarquer que Colmar touche trois fois moins que Cherbourg-en-Cotentin, mais tout en oubliant de préciser qu'on touche trente fois plus que Courbevoie. Mais bon, c'est de la communication.

La particularité du prochain budget est de continuer à contenir la hausse du budget de fonctionnement. Pour cela, vous faites comme cette année avec un peu de nettoyage dans les procédures, comme la convention concernant le Grillen tout à l'heure, mais aussi en réduisant le personnel et notamment, en réduisant le temps de travail des ATSEM à 80 %, vous allez précariser encore plus le personnel municipal. Or, il y a quelques mois, lorsque vous

nous aviez annoncé que vous ne signeriez pas le pacte de confiance, je disais qu'il ne fallait pas mettre plus de pression sur le personnel, mais que des économies étaient possibles sur la consommation de fluides, notamment énergétiques, de notre collectivité, pourvu que l'on investisse dans la rénovation de nos bâtiments. Vous aviez acquiescé à mon propos. Aujourd'hui, on voit exactement l'inverse, vous réduisez encore le personnel municipal et surtout les catégories C, vous diminuez leur temps de travail, donc leurs salaires, donc leur pouvoir d'achat et les investissements, pour faire des économies d'énergie, baissent de 40 %. Vous êtes dans une logique totalement inverse, celle de construire des parkings en espérant que les automobilistes vont payer pour les utiliser. Cela fonctionne un peu puisque la Ville a vu ses recettes augmenter de 10 % entre 2016 et 2017, mais c'est une logique totalement inverse à celle du développement durable dont on a parlé tout à l'heure. Et d'ailleurs, M. le 1^{er} Adjoint, vous êtes opportunément contre l'augmentation des taxes à la pompe, mais apparemment pour une taxe sur le stationnement.

Alors, j'aurais aimé dire un mot sur des alternatives, des investissements à long terme. Ces dernières semaines sous l'impulsion de la Présidente du Conseil Départemental, nous avons beaucoup entendu parler de la ligne ferroviaire Colmar/Fribourg parce que son éventuelle réalisation se joue en ce moment, mais pas un mot de la part de Colmar. Vous étiez beaucoup plus actif pour le TGV qui concerne pourtant beaucoup moins nos concitoyens au quotidien. Faire gagner du temps, de l'argent et du confort aux futurs usagers de cette ligne, je ne pense pas que ce soit de l'écologie punitive.

En conclusion, M. le Maire, vous nous présentez un document d'orientations budgétaires à l'image des précédents où l'on voit que Colmar peut dégager des moyens en préservant les plus favorisés d'entre nous qui paient moins d'impôts que les autres Français – vous nous dites – et en attirant toujours plus de voitures au centre-ville, et de préférence celles des touristes, sans vraiment prendre en compte les défis auxquels nous sommes confrontés. Je ne sais pas si l'écologie est punitive, mais j'ai l'impression d'être particulièrement puni quand je vois ce que notre système a engendré. Les océans remplis de plastique comme nos assiettes et l'eau que nous buvons, l'air que l'on respire ne vaut pas mieux et nous sommes tous empoisonnés aux pesticides. Le réchauffement annoncé aura des conséquences que nous ne pouvons même pas imaginer. Et j'en passe, mais vous avez sans doute raison, M. le 1^{er} Adjoint, l'écologie est punitive et le libéralisme dont vous vous enorgaillez est sans doute salvateur.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire, chers collègues. Comme par le passé, nous n'adhérons pas à votre postulat de base qui est de dire que vous maintenez des services de qualité, voire que vous offrez une qualité de service accrue à la population colmarienne. En effet, le haut niveau des dépenses d'équipement ne saurait en être le garant. Sur le fronton de la mairie d'Aix-en-Provence, la devise officielle de *Liberté, Égalité, Fraternité* s'est enrichie de deux mots : probité et générosité. Vous qui aimez les comparaisons, voilà un exemple que nous serions fiers de suivre. Pour cela, il faut favoriser la solidarité entre tous, il faut motiver et soutenir y compris

financièrement les associations qui accomplissent leur part pour améliorer le fameux vivre ensemble.

Pour 2019, vous dites que vous continuerez à maîtriser les dépenses, limiter le recours à l'emprunt et maintenir le niveau d'autofinancement. Votre seul credo est l'orthodoxie budgétaire, limiter les dépenses, augmenter les recettes, vous avez même parlé de religion. En quoi cela représente-t-il la garantie d'un bien-être et d'un bien-vivre amélioré pour les Colmariennes et les Colmariens ? Quelles orientations comptez-vous prendre pour une évolution positive des conditions de logement, de travail, de stationnement, d'accès aux commerces et aux services pour les Colmariens ? Cela ne nous apparaît pas dans votre rapport. Il manque votre vision, mais encore plus, celle des Colmariens. Comment l'expriment-ils ? Comment sont-ils entendus ? Quand sont-ils entendus ? Nous déplorons qu'il n'y ait pas de véritable concertation de citoyens au travers par exemple des référendums locaux pour des projets structurants, ce qui est prévu aux actions de développement durable, mais que vous n'avez pas voulu actionner.

Nous avons toujours défendu l'idée d'une démocratie participative et d'un budget coopératif. Aujourd'hui, plus que jamais, nous estimons qu'il est nécessaire de créer des comités réunissant des habitants, des représentants de la société civile et des experts dans différents domaines, notamment ceux sur lesquels pèse actuellement une menace, semblerait-il comme l'avenir des tribunaux, le futur de la prison de Colmar, le projet de la nouvelle structure, le sur-tourisme, etc., et que de ces comités émergent des textes clairs qui regardent en face les peurs, qui demandent des comptes, qui posent des exigences, qui cherchent des solutions et qui émettent des propositions. Il s'agit de faire de la politique ensemble et de faire émerger un projet commun pour la Ville avec la participation et l'adhésion des Colmariens.

Nous espérons que vos propositions pour le projet du budget primitif 2019 iront dans ce sens. En attendant, nous nous abstiendrons sur ce rapport. Merci.

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas lieu de voter.

M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Je me retrouve en très, très grande partie, je n'aurais rien à enlever à l'intervention de ma collègue si je devais la reprendre. Comme depuis toujours, rien ne change. La rigueur budgétaire qui est un moyen, est prise comme un objectif, comme une religion, vous l'avez parfaitement dit, M. le Maire. Une bonne gestion budgétaire et financière, oui, mais pour quel objectif, pour quelle vision ? L'objectif derrière, c'est l'humain. Cela a été mieux dit par ma collègue, que défend-on à travers ce pré-budget ? Pour l'instant, on défend une rigueur budgétaire, donc le moyen est devenu l'objectif.

Comme toujours, la comparaison entre l'inflation et le taux d'imposition frise l'insincérité dans la présentation, je ne parle pas du fond du budget, mais de la présentation qui en est faite. C'est à mon sens assez grave puisque c'est présenté tel quel aux Colmariens. Tout le monde n'a pas forcément la capacité de savoir que c'est une comparaison qui n'est pas honnête. Je l'ai

déjà dit plusieurs fois et vous avez reconnu que j'avais raison à ce sujet, l'inflation est déjà prise en compte dans la base de l'impôt puisque cette assiette est réactualisée tous les ans, vous le savez très bien. Même à taux identique, la pression fiscale augmente toujours parce qu'elle suit l'inflation. L'inflation prise en compte n'augmente pas, mais le chiffre sur la feuille augmente, ce qui est normal, cela se fait ainsi partout. Mais, il n'y a pas lieu de comparer le taux d'inflation avec le taux d'imposition puisqu'à taux d'imposition égal en restant toujours à zéro, la recette va augmenter, à moins qu'il n'y ait une déflation, mais cela n'a pas été le cas pour l'instant. Comparer les deux et dire que les Colmariens font une économie de tant parce que l'on n'a pas augmenté les taux autant que l'inflation, c'est carrément tromper les Colmariens.

S'agissant de la baisse des taux d'intérêt, c'est un peu moins grave, mais les taux d'intérêt ont baissé dans toute l'Europe et dans toute la France, je pense que vous négociez bien les emprunts, personne ne dit le contraire, ce qui permet de gagner quelques centièmes de points supplémentaires, mais quand même, rappelez quand vous faites cette présentation qu'à l'image de toute la France, cela a baissé et que vous avez réussi à faire baisser un petit peu plus, mais ne laissez pas penser que l'on est passé de 5 % à 1,31 % uniquement grâce à l'action du Maire de Colmar.

Je rejoins ce qui a été dit sur le contrat de confiance. Vous nous aviez effectivement dit que vous ne vouliez pas signer parce que vous ne vouliez pas être les poings liés et que vous vouliez garder une autonomie, notamment pour ne pas mettre trop de pression sur le personnel, sur les frais de fonctionnement et garder une liberté si le contexte devait être trop restrictif, ne pas trop restreindre les frais de fonctionnement, donc les frais de personnel en grande partie. Là, vous nous ressortez le discours habituel : « les frais de personnel sont comprimés au maximum, on a fait autant que l'on a pu pour mettre la pression sur le personnel ». Vous le dites autrement, mais c'est quand même ce qu'il y a derrière. J'aimerais avoir un petit peu le fin mot entre ce que l'on nous dit à un moment et ce que l'on nous dit après, cela ne colle pas. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire, chers collègues. Pour ma part, ce soir, je me félicite que notre opposition se réveille et je vous ne cache pas que les derniers conseils municipaux étaient un petit peu rapides. Je me félicite que vous repreniez la parole. Je ne sais pas si c'est l'effet gilets jaunes qui veut cela ou si c'est parce que nous sommes à 16 mois de la future campagne, en tout cas je me félicite de ce réveil. C'est bien, mais il n'empêche qu'il ne faut pas tout politiser et ne pas tout exploiter dans le mauvais sens.

J'ai deux petits exemples précis dont vous avez parlé tout à l'heure, je crois que c'était M. HILBERT. Le bio dans les cantines, vous pensez que nous n'allons pas assez loin, mais à l'époque de la délégation de service public nous l'avions dans nos critères et nous avons choisi une association de parents d'élèves PREALIS avec le sous-traitant API qui était le meilleur en termes de bio et de produits locaux. Aujourd'hui, je me félicite que dans nos

cantines nous mangeons des produits de saison et les parents sont satisfaits.

L'autre exemple porte sur le temps de travail des ATSEM. Comme c'est noté dans les orientations budgétaires, nous avons choisi de permettre aux ATSEM dans les écoles maternelles de se concentrer sur la tâche des enfants. Pour nous, c'est le plus important. La priorité est l'intérêt des enfants. Si vous voyez du 80 %, c'est justement parce que nous externalisons de plus en plus le ménage et que nous pensons que les ATSEM doivent s'occuper des enfants en priorité plutôt que de faire le ménage. Voilà, merci pour ces deux précisions que j'ai voulu faire.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. JAEKY.

M. l'Adj. JAEKY : Merci, M. le Maire. Je complète ma collègue, Mme UHLRICH-MALLET, pour partager son constat puisque nous n'avions pas eu de tels échanges depuis un certain temps. Néanmoins, s'agissant des orientations budgétaires, je voudrais rappeler à nos collègues de l'opposition quelques éléments au regard des griefs ou remarques exposés.

Tout à l'heure, dans son propos, M. le Maire a eu une phrase qui résume assez bien l'état d'esprit qui règne en ce moment dans notre pays et la manière dont nous pouvons, nous, élus locaux, au moins tenter de répondre lors de la définition d'un budget pour 2019. Il a indiqué : « la maîtrise de la fiscalité est le meilleur moyen de préserver le pouvoir d'achat du contribuable ». Combien est-ce vrai et combien les éléments récents dans notre pays viennent nous le rappeler ! On déplore taxes et impôts surabondants dans notre pays. Et c'est vrai, les statistiques officielles le démontrent, nous sommes selon les classements de l'OCDE ou de l'Union Européenne, le premier ou le second pays en termes de taux de prélèvement obligatoire dans tous les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE confondus. Si on ramène ce constat général à notre cadre de réflexion et d'action dans la Ville de Colmar, pour la définition de notre budget 2019, je pense que tous autour de cette table, nous ne pouvons que saluer pour la septième année consécutive la maîtrise de notre fiscalité avec le maintien des taux pour nos taxes locales. Je crois que ce sujet-là devrait susciter l'unanimité parmi nous tous. C'est le moyen de préserver le pouvoir d'achat.

La maîtrise de la fiscalité, M. HILBERT, vous semblez dire qu'elle ne bénéficie qu'aux plus aisés d'entre nous, je suis totalement en désaccord avec cette vision très caricaturale et très incomplète. La maîtrise de la fiscalité pour les taux et les bases d'imposition qui nous concernent ne bénéficient pas qu'aux plus favorisés, mais à un très grand nombre d'actifs et de personnes retraitées qui tantôt supportent la taxe foncière, tantôt la taxe d'habitation. D'ailleurs, nous n'avons pas évoqué les autres sources de recettes via la TEOM et l'enlèvement des ordures ménagères, mais qui relèvent davantage de Colmar Agglomération, mais on aurait pu aussi l'ajouter. Nous sommes très bien positionnés à Colmar par rapport au reste des communes ou au reste des agglomérations en France dans ce domaine. Nous n'avons pas à rougir. Caricaturer les choses en parlant de maîtrise de fiscalité qui ne bénéficie qu'aux plus aisés est très réducteur, M. HILBERT,

une fois de plus, comme tout à l'heure lors du débat relatif au développement durable.

Probité et générosité, je ne sais pas ce que vous vouliez évoquer à travers cela, Mme VALENTIN, je crois que la probité n'est pas à remettre en question dans notre collectivité. Et s'agissant de la générosité, au regard justement de la rigueur budgétaire et de la maîtrise de la fiscalité que nous devons à nos concitoyens, là aussi c'est le premier élément faux.

S'agissant du soutien aux associations, dans le même ordre d'idée, celui-ci est maintenu depuis de nombreuses années à Colmar alors que par ailleurs, dans d'autres collectivités de notre taille, on observe, en le déplorant ici ou là, des baisses de soutien en fonctionnement comme en investissement apportés aux associations. Ce n'est pas le cas à Colmar.

S'agissant des conditions de logement, M. HILBERT, et peut-être aussi je crois Mme VALENTIN, je ne suis pas un expert dans ce domaine et mes collègues adjoints et M. le Maire ont régulièrement des interventions sur ce sujet. Néanmoins, pour ce qui me concerne, en tant qu'adjoint aux finances, régulièrement devant vous, je porte des demandes de garantie communale ou de co-garantie communale qui aident les bailleurs sociaux à construire, à rénover, à revoir le pack énergétique des logements pour non seulement réduire le coût énergétique, mais également favoriser les conditions de logement sur notre territoire. Là aussi, critique assez caricaturale que j'ai entendue tout à l'heure.

Concernant la politique des parkings, là aussi, j'ai un 1^{er} Adjoint à mes côtés qui pourra certainement mieux en parler que moi et développer davantage, mais je voudrais juste vous faire observer une évidence, il suffit de regarder une carte et je pense que tous les Colmariens peuvent le constater par eux-mêmes. Quand vous regardez la politique de la construction et d'extension des parkings sur notre territoire, nous avons veillé à progressivement entourer le centre-ville pour désengorger tous les flux, qui pendant de très nombreuses années venaient inonder inutilement le cœur historique de notre Ville. On voyait des véhicules passer deux ou trois fois. C'est moins le cas que par le passé. Naturellement, il y a encore du chemin à faire, M. HILBERT, nous sommes tous d'accord là-dessus comme sur bien d'autres sujets évoqués tout à l'heure sur le développement durable, mais reconnaissez là aussi encore que dans notre schéma d'aménagement des parkings – nous en aurons un très bon exemple dans les mois qui viennent avec la Montagne Verte – nous essayons vraiment de concilier l'automobile avec d'autres modes de circulation. Regardez le développement des pistes cyclables, regardez l'intermodalité avec le parking gare Bleylé, bien sûr vous faites paradoxalement partie des premiers à déplorer le prétendu manque d'affluence pour l'heure, mais c'est un parking récent qui va justement susciter des changements d'habitude. C'est dans cette perspective que se situent nos investissements.

S'agissant de la Direction des Ressources Humaines dans notre maison, là aussi, je crois que nous pouvons faire confiance au dialogue social qu'évoquait tout à l'heure M. le Maire. Je fais confiance à l'intelligence de chacune et de chacun aussi dans la redéfinition de tel ou tel poste, dans la

mutualisation qui peut être trouvée avec l'agglomération. Il y a des pistes d'économie à trouver, mais aussi d'enrichissement des tâches et d'élévation des niveaux de compétence. Nous le voyons au travers d'un plan pluriannuel de gestion des carrières et des compétences qui se développe dans notre maison.

Enfin, je voudrais vous reporter à la page 28 de ce rapport, qui résume très bien notre politique en matière d'investissement. L'année 2019 prévoit prévisionnellement près de 50 millions d'euros. L'année 2018 était déjà très importante avec près de 40 millions d'euros. Nous friserons les près de 50 millions d'euros en 2019. Regardez bien cette page. Nous interviendrons dans tous les domaines aussi bien l'aménagement, le cadre de vie, les équipements sportifs et culturels qui bénéficieront à l'ensemble des Colmariennes et des Colmariens. Ce n'est pas rien et je crois que l'investissement est le meilleur moyen de préparer l'avenir de notre territoire et l'attractivité de notre Ville. Merci pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'aimerais répondre à Mme UHLRICH-MALLET et à M. JAEGY. Je vous rassure, ne vous félicitez pas du fait que nous soyons toujours vivants, et que nous nous réveillerions à 16 mois de la future campagne.

Nous ne pouvons pas parler d'échange vu la manière dont vous accueillez chacune de nos propositions ou interventions. Je parlerai de nos interventions qui ne sont uniquement justifiées que par la teneur des rapports portés à la délibération et par les enjeux de ces rapports. Vous ne pouvez pas demander que nous ayons les mêmes interventions lorsqu'il s'agit de reconduire des opérations qui existent depuis la nuit des temps à la Ville de Colmar, ou quand il s'agit de l'avenir et du budget qui va conditionner le fonctionnement de la Ville pour l'année à venir.

Nous nous réveillerions à 16 mois de la campagne ? Les investissements qui augmentent de 25 % entre 2018 et 2019 ne sont-ils pas liés à la campagne ?

Enfin, M. le Maire, vous avez dit qu'il n'y a pas lieu de voter quand j'ai dit que nous nous abstiendrions. Le Conseil est appelé à délibérer, à prendre acte de cette délibération, mais également à vous autoriser à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de cette délibération.

M. le Maire MEYER : Oui, vous l'avez dans le rapport.

Mme VALENTIN : Là-dessus, nous nous abstiendrons.

M. le Maire MEYER : OK.

Mme VALENTIN : Voilà, merci.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : M. HILBERT, je n'ai pas l'intention de polémiquer avec vous parce que c'est très bien que vous vous exprimiez, nous sommes dans un débat démocratique, le Conseil Municipal est fait pour cela, c'est parfait. Je ne peux néanmoins pas laisser passer les deux phrases en introduction tout à l'heure de votre introduction. D'abord, en ce

qui concerne l'écologie punitive, vous savez, M. HILBERT, j'ai une conscience écologique et de respect du développement durable aussi importante que la vôtre. Je ne vois pas en quoi vous pourriez prendre à défaut mes propos tout simplement parce que c'est du bon sens. Aujourd'hui, la planète est dans une situation qui mérite, qui réclame notre attention et des comportements qui non seulement s'améliorent, mais soient respectueux de notre planète. Je crois que nous pouvons parfaitement, sur le fond en tout cas, partager ce point-là. Simplement, lorsque je parle d'écologie punitive, c'est pour le regretter, c'est parce que trop souvent en France, sur un plan général, lorsqu'on veut faire progresser les choses, les consciences et les réalités, on passe par une augmentation des impôts et des taxes. C'est dommage parce qu'il y a plein d'autres façons de le faire. Je disais tout à l'heure que dans le cadre du rapport qui a été présenté par notre collègue René FRIEH, on montre à Colmar que l'on peut faire les choses sans justement utiliser l'impôt et la taxe pour toujours contraindre les individus. C'est exactement ce que j'ai voulu dire.

Quant au libéralisme, nous ne sommes pas là pour faire de la politique politicienne. Là non plus, je ne vois pas sur quoi vous vous basez. Je crois simplement que la meilleure politique sociale est celle qui permet de garantir le pouvoir d'achat et de créer des emplois. C'est cela la meilleure politique sociale à rebours de l'assistanat. Mon collègue JAEGY a cité un certain nombre de chiffres, la France est le pays d'Europe qui a la dépense sociale la plus importante. Pour autant, la précarité et la pauvreté continuent de progresser, ce qui montre que ce n'est pas une question d'assistanat ou de dépense sociale, mais d'organisation et d'efficacité. Cette note d'orientations budgétaires montre que la rigueur budgétaire – et je réponds par là à Mme VALENTIN également – est une vertu parce que la bonne gestion de Colmar produit des dividendes qui sont intégralement reversés pour les citoyens. C'est bien parce que nous voulons justement mettre au cœur de notre politique nos concitoyens, les Colmariennes et les Colmariens qui bénéficient de services publics qui ne sont pas en diminution, au contraire, ils sont en augmentation puisque nous augmentons le nombre de salles de sports, nous continuons à rénover les salles destinées à la culture, nous ne réduisons pas les horaires d'ouverture des bibliothèques, des piscines, de la patinoire, contrairement à ce qui se fait dans les villes de la taille de Colmar. Nous avons cette chance et ce sont là précisément les dividendes de la bonne gestion.

Il en est de même, mais cela a été dit, du maintien des subventions aux associations. Nous avons la chance d'avoir un tissu associatif, culturel, social et sportif extrêmement riche qui a de plus en plus de mal à boucler ses budgets. D'autres communes n'arrivent plus à le faire par manque de moyens et parce que la gestion n'a pas été rigoureuse. Ce n'est pas le cas à Colmar.

De même que nous continuons à soutenir l'investissement. Les 49,3 millions d'euros aux investissements prévus pour 2019, c'est l'embellissement de la Ville, c'est l'amélioration de l'attractivité, mais c'est également du travail pour les entreprises et donc de l'emploi. On en revient à cette politique sociale destinée à créer des emplois et à ne pas ponctionner nos concitoyens

par des taxes toujours plus importantes qui grèvent le pouvoir d'achat et qui les empêchent de vivre. Nous sommes presque au 20 000^e foyer colmarien subventionné pour l'achat d'un vélo, les tablettes, la prime de rentrée scolaire, etc. Tout ceci, ce sont les dividendes de la bonne gestion destinés à des êtres humains, les Colmariennes et les Colmariens parce que l'être humain est plus important que le chiffre, mais que pour le faire il faut justement être rigoureux dans la gestion.

Et puis, vous semblez nous dire que tout d'un coup, il faudrait – parce que c'est l'air du temps – découvrir la démocratie participative, Mme VALENTIN, c'est ce que vous disiez tout à l'heure. Nous n'avons pas attendu de le faire ici à Colmar. Nous avons un Conseil Municipal des enfants, un Conseil des Sages, un Conseil Économique et Social et Environnemental, deux Conseils de Quartiers et deux Conseils Citoyens. Nos séances du Conseil Municipal sont retransmises en direct et permettent à nos concitoyens de réagir par l'intermédiaire des réseaux sociaux et nous leur apportons des réponses. Nous faisons régulièrement des sondages sur le site Internet de la Ville. Il y a les réunions de quartiers, les permanences, vous voyez que nous la pratiquons depuis très longtemps parce que nous avons besoin du retour de nos concitoyens. Nous tenons compte de cela pour bâtir notre politique, mais encore faut-il là encore avoir les moyens de ces choix. Cela passe toujours et encore par une rigueur budgétaire qui est effectivement la marque de fabrique du budget colmarien.

Vous parliez des études relatives au sur-tourisme, nous sommes en plein dedans, nous sommes conscients qu'il y a ici ou là un sujet. Cette étude a démarré, nous allons l'approfondir, elle passera également par des tables rondes avec les uns et les autres. Nous n'avons pas attendu que vous le disiez ce soir pour lancer cette opération.

Enfin, pour terminer, en ce qui concerne la liaison Colmar/Fribourg, M. HILBERT, elle est d'abord dans le SCoT depuis de nombreuses années et nous y sommes attachés parce que c'est un sujet important. Vous le savez aussi ou devriez le savoir que Colmar Agglomération et la Ville de Colmar soutiennent chaque année les trains mis en route entre Colmar et Vieux-Brisach. Ces trains sont destinés à préfigurer – nous le souhaitons en tout cas – la réalisation de cette liaison ferroviaire.

M. le Maire MEYER : Personnellement, je ne suis pas surpris des commentaires des uns et des autres, et à cela, une raison logique : nous n'avons pas le même postulat. Nous avons été élus sur la base d'un programme, d'un projet que nous exécutons comme cela était prévu, raison pour laquelle j'ai rappelé plusieurs fois que nous nous étions engagés à gérer avec rigueur les deniers du contribuable d'une part et d'autre part à investir pour le confort des Colmariens sans peser sur leur porte-monnaie. La preuve, je vous l'ai donnée tout à l'heure, cela vient d'être confirmé par les deux adjoints qui sont intervenus, nous sommes dans le droit fil de ce que nous avions prévu en 2014. Vous n'allez quand même pas nous reprocher d'exécuter notre projet en fonction de la confiance que nous avons obtenue des Colmariens. C'est une question de logique, de correction et de courtoisie, mais également de respect par rapport à la confiance obtenue.

Bien sûr, aujourd'hui, j'ai également écouté ce que disent les gilets jaunes, je suis allé les visiter lundi dernier, mais chaque fois, 8 fois sur 10, il y avait un problème personnel. Je leur ai demandé de me passer une petite note par cas pour que je puisse les accompagner là où il est possible de le faire. Bien sûr, le Maire ne peut pas s'occuper des problèmes nationaux, mais je ne cesse de m'occuper des problèmes locaux puisque chaque semaine, des particuliers viennent me visiter en permanence pour chose et d'autres. Ce que j'ai entendu sur les giratoires à l'entrée de Colmar, ce sont des problèmes personnels en rapport avec des situations personnelles ou par manque de moyens puisqu'ils sont bouffés par la fiscalité.

Oui, M. DENECHAUD, vous pouvez bien faire des comparaisons en disant que l'inflation est comprise dans l'actualisation législative de fin d'année, mais faites la comparaison d'une ville à l'autre. J'ai cité deux chiffres de comparaison. La moyenne est de 550 euros à l'habitant pour une dizaine de villes, Colmar est à 530 euros, ce qui dégage une différence de près de 9 millions d'euros par rapport à ce qui est fait ailleurs. Pourtant, les bases imposables évoluent aussi ailleurs dans les mêmes proportions qu'à la Ville de Colmar. Bien sûr, vous pouvez toujours dire ce que vous avez envie de dire, mais il ne faut pas avancer des contrevérités parce que ce que vous venez de dire est une contrevérité par rapport à la réalité.

D'autre part, s'agissant du personnel, M. HILBERT, je vous prie de vous référer à la page 11 du rapport où vous avez le coût du personnel de 46 millions d'euros. Attention, ce montant n'est pas comparable à celui de 2018 puisque nous avons basculé une quinzaine d'emplois vers Colmar Agglomération. L'option qui a été prise est de faire payer la collectivité où l'employé travaille le plus longtemps. Nous sommes presque à valeur égale en dépenses, mais au final, le coût réel est en augmentation si on retranche le coût des 15 personnes basculées vers Colmar Agglomération. À la date d'aujourd'hui, le personnel n'est pas primé puisque nous allons l'accompagner en fonction de l'évolution de ces statuts.

S'agissant de la fiscalité – je l'ai entendu sur le giratoire –, nous sommes assommés par la fiscalité nationale, donc je suis content que l'on ne puisse pas nous le reprocher à Colmar puisque la fiscalité n'y a pas augmenté hors l'évolution physique des bases dans laquelle il y a l'actualisation législative d'un côté, mais aussi l'augmentation des bases imposables. Donc, le supplément de recettes n'est pas à mettre en compte uniquement sur l'évolution législative.

Cela étant dit, nous sommes très à l'aise en fonction de ce que nous faisons, mais nous sommes fidèles par rapport à la confiance que nous avons obtenue des Colmariens. Nous leur avons proposé un projet pour faire choses et d'autres que nous respectons. Si tout à l'heure j'ai rappelé que nous sommes dans la fourchette de 38 à 40 millions d'euros, c'était non seulement annoncé en 2014, mais nous disions également ce que nous allions faire. Le seul projet qui n'y figurait pas est le parking de la Place de la Montagne Verte, mais j'ai quand même eu une décision unanime de votre part sur ce chantier. Dans la mesure où le Conseil Municipal vote unanimement pour un projet, je pense qu'il parle également au nom des administrés et des concitoyens. Je suis donc plutôt bien à l'aise au regard de

ce qui a été fait et malgré cela, nous aurons une année 2019 qui permet cet artifice. Si nous avons davantage de travaux d'équipement, ce n'est pas une augmentation de 25 %, mais c'est en rapport avec la densité de deux ou trois projets qui sont le parking de la Montagne Verte et également la bibliothèque des Dominicains qui pèsent ensemble quelque 40 millions d'euros. Il n'est donc pas surprenant de trouver près de 50 millions d'euros d'engagement en 2019 pour assumer ce que nous avons prévu de faire. Je suis donc relativement à l'aise puisque nous répondons par rapport à nos engagements pour satisfaire ce que nous avons promis à la population colmarienne. Nous respectons le porte-monnaie de chacune et de chacun, raison pour laquelle je disais également qu'en matière d'emprunt nous étions à 950 euros en 1995 et nous sommes à 980 euros fin 2018, donc 30 euros de différence avec des intérêts qui ont chuté d'une façon très substantielle. Bien sûr, le Maire n'est pas seul à l'origine de cette diminution, c'est le marché financier qui a procuré en partie cette économie. Néanmoins, pour le reste, c'est la négociation que nous avons conduite avec les différentes institutions pour obtenir les prêts les moins chers. Prenez le taux moyen national et le nôtre, vous verrez encore la différence, ce qui procure encore une économie supplémentaire de 1,2 million d'euros par an. C'est énorme.

Je suis donc relativement à l'aise, mais je comprends aussi que vous ne soyez pas d'accord puisque nous n'avons pas été élus sur la même base. Nous n'avons pas été élus sur le même projet et sur la même option que nous avons pu proposer à nos habitants.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Des personnes ne sont pas habituées à ce que nous discutons, elles ont oublié. Nous sommes d'accord, vous avez été élu sur un projet, vous l'appliquez. Nous avons été élus sur d'autres propositions, nous les défendons aussi, il faut le respecter.

M. le Maire MEYER : Je l'ai dit !

M. HILBERT : Ce que vous dites est intéressant. Je rebondis sur ce qu'a dit l'Adjointe UHLRICH-MALLET, elle nous reprochait de nous réveiller avec les élections qui approchent, bien que de votre côté, certains sont en campagne depuis bien longtemps.

M. le Maire MEYER : Elle n'a pas parlé d'élections.

M. HILBERT : Si, quand même un petit peu, d'élections dans 16 mois alors qu'elles sont un peu plus tôt et puis aussi des gilets jaunes alors que c'est vous qui êtes allé les rencontrer, etc.

J'entends aussi par rapport aux taxes et sans doute que c'est vrai, M. JAEKY l'a dit, en France les taxes sont des plus importantes en Europe et dans l'OCDE, soit, mais à qui servent-elles ? Colmar n'augmente pas les siennes, mais une augmentation substantielle de 10 % a eu lieu au niveau du stationnement entre 2016 et 2017. Il n'empêche que Colmar bénéficie d'une dotation générale, de l'action Cœur de Ville que vous avez arrachée, de l'ANRU, et de pleins de choses comme cela.

M. le Maire MEYER : Il ne faut pas me le reprocher !

M. HILBERT : Non, je ne vous le reproche pas, mais je me demande si on baisse les taxes au niveau de l'Etat – parce que c'est un petit cela dont vous avez parlé vous et M. le 1^{er} Adjoint, qu'il faudrait les baisser – ce qui veut dire que parmi ces dotations, certaines vont baisser aussi. Si l'Etat perçoit moins de taxes, il y aura moins de dotations, donc desquelles pourrions-nous nous passer ? Vous êtes allé vous battre pour obtenir Cœur de Ville. Nous n'y étions pas éligibles parce que Colmar va plutôt bien d'après ce que vous dites année après année alors que c'était pour soutenir les villes qui n'allaient pas bien. Donc, nous participons, vous participez à cette inflation des taxes, donc desquelles pourrions-nous nous passer pour répondre justement aux gilets jaunes que vous êtes allé voir et que vous défendez si ardemment ce soir ?

M. le Maire MEYER : Ne me le reprochez pas !

M. HILBERT : Non, je vous pose une question. Il n'y a aucun reproche, je vous pose juste une question.

M. le Maire MEYER : Je suis allé les écouter et j'ai été très bien reçu. L'échange a été excellent. Je répète : je vais les aider là où je peux le faire. Vous me parlez de l'opération Cœur de Ville, il y avait 5 milliards d'euros dans la corbeille : 1,5 milliard d'action logement ; 1,2 milliard de la Caisse de Dépôts et Consignations et le reste venait de l'État. Si le Maire de Colmar n'arrive pas à s'intégrer là-dedans, l'argent part quand même. Alors je préfère être éligible que de ne pas l'être puisque si Colmar est éligible c'est en même temps pour l'image de Colmar. Pouvoir dire que Colmar figure dans l'opération Cœur de Ville donne un éclat supplémentaire à ce que nous faisons. Je prends l'exemple de l'éclairage par la lumière qui a été installé sur le patrimoine de Colmar. Cela a été salué dans la France entière, mais j'ai pu y ajouter le label État parce que l'État avait accepté ce projet. À partir de là, nous avons beaucoup plus de poids, il y a beaucoup plus de pertinence lorsque nous pouvons dire en même temps que l'Etat est co-financeur de ce projet. L'État aurait quand même dépensé les 5 milliards d'euros au bout de cinq ans même si Colmar n'y était pas. Je cherche l'argent où il est disponible, mais il faut toujours avoir un dossier prêt qui puisse s'intégrer dans ce qui est proposé par l'État. D'une façon très simple, j'y réponds de cette façon.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Juste pour répondre à une de vos petites piques, sur les taux d'intérêt, j'ai bien reconnu que c'était en partie grâce à vous que nous avions des taux d'intérêt un peu plus bas qu'ailleurs. Je l'ai dit, donc ne venez pas le redire et simplement répéter ce que j'ai dit, je l'ai reconnu, il n'y a aucun souci.

S'agissant de la comparaison d'une ville à une autre pour les taux d'imposition, je suis moi aussi parfaitement à l'aise, vous faites des comparaisons, je ne les ai pas critiquées. J'ai pu les critiquer sur certains points. Nous avons des taux d'imposition stables depuis 7 ans, personne ne dit le contraire et je ne dis pas le contraire. Ce qui ne me plaît pas et ce qui ne me paraît pas honnête intellectuellement, c'est de comparer cela au taux d'inflation. Nous sommes parfaitement d'accord là-dessus, vous le savez très

bien, mais effectivement vous l'avez dit, c'est un postulat différent, vous avez choisi de comparer deux choses qui ne se comparent pas, mais qui se cumulent, c'est un choix, cela répond effectivement à votre engagement initial. Il n'y a pas de souci avec cela, mais venir dire qu'il s'agit de contrevérités, il s'agit simplement d'une vision qui peut être différente. Nous avons été élus nous aussi avec la légitimité que nous avons qui est d'un tout petit moins de 50 % à nous tous, vous avez un petit peu plus de 50 %, nous avons aussi une manière de voir, mais à chaque fois que nous venons dire quelque chose qui ne vous convient pas, c'est juste que nous n'avons rien compris ou ce sont des contrevérités.

M. le Maire MEYER : C'est vous qui dites cela.

M. DENECHAUD : Ne vous étonnez pas après les uns et les autres que nous n'ayons plus envie d'intervenir.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas le constat que je fais. Si on devait relire le compte rendu du Conseil Municipal, je pense que vous occupez davantage de place que les collègues de la majorité, donc vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas vous laisser parler puisque vous occupez 2/3 des pages du compte rendu de la séance du Conseil Municipal.

Ce qui était inexact, c'est une présentation erronée de votre comparaison.

Il n'y a plus de demande de parole, donc Mme VALENTIN, nous avons à prendre acte du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019 lors de la séance du Conseil Municipal de ce jour et après, d'autoriser le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération. Vous savez cependant fort bien qu'une note d'orientations budgétaires conduit le Maire à prendre des décisions. C'est prévu de cette façon dans le texte, donc très fidèlement, je sou mets à votre approbation selon la présentation que je viens de vous faire : prendre acte et autoriser.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec 6 abstentions.

Nous continuons avec le point 8.

8. Co-garantie communale pour un emprunt d'un montant total de 1 600 000 euros à contracter par l'association « Les Maisons de la Croix » auprès de la Banque Populaire d'Alsace.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Autorisation d'engagement et de mandatement en section d'investissement pour le budget principal – exercice 2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Mise en place d'un mécénat pour le Plan Lumière.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Pour vous mettre à l'aise, j'ajoute que nous avons déjà enregistré des propositions de mécénat.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

11. Attribution de subvention à une association culturelle en 2018 – 4^e tranche, versement d'avances sur subventions aux associations culturelles pour 2019 et subvention 2019 à l'Association du Carnaval.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : On parlait tout à l'heure d'associations, je fais la comparaison, il n'y a pas de différence entre 2018 et 2019, les subventions sont restées les mêmes à l'euro près. Il faut être prudent lorsqu'on parle de diminution de l'intervention de la Ville en parlant des associations.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Il faut être prudent quand on parle de subvention aux associations. Nous avons parlé l'an dernier d'associations qui figurent dans ce rapport, il y a effectivement un maintien des sommes par rapport à l'an dernier sauf que Live avait déjà des subventions plus importantes et puis, c'est une subvention qui arrive en fin d'année pour une association qui fait des concerts toute l'année. L'année est finie. Je pense que cela doit lui poser des problèmes de financement d'avoir de l'argent bien après l'organisation des concerts.

Ensuite, pour revenir à l'association Hiéro, elle bénéficiait auparavant d'un local duquel vous l'avez expulsée. Elle ne bénéficie plus de cette subvention qui n'est pas financière directement. Il y a donc effectivement une baisse de subvention pour au moins une association dans ce rapport puisqu'à Colmar, un loyer ce n'est pas rien. C'est une charge supplémentaire que cette

association doit supporter et que vous portiez auparavant très généreusement bien sûr. Merci.

M. le Maire MEYER : Pour un local qui n'a pas été utilisé selon la convention établie et qui était totalement dévié de son utilisation.

M. HILBERT : C'est un local que vous vouliez utiliser pour mettre des archives à l'intérieur. Vous avez cherché un prétexte pour l'expulser et utiliser ce local à d'autres fins. La bibliothèque a été arrêtée au rez-de-chaussée et vous aviez besoin de cet espace, donc forcément, vous aviez besoin de faire sortir l'association et cela a été fait ainsi. En tout cas, c'est une baisse de subvention qui est effective, donc il faut faire attention quand on parle de choses.

M. le Maire MEYER : Dans la mesure où un local n'est pas utilisé comme c'était prévu, il n'y a pas de raison de le maintenir.

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : Je vais répondre également concernant Live. La subvention est versée en 4^e tranche parce que l'association a malheureusement fait sa demande de subvention de façon très tardive au mois d'octobre. Nous ne pouvions pas verser de subvention tant que la demande n'avait pas été déposée par l'association. Ils ont été relancés à plusieurs reprises par les services et par moi qui leur ai envoyé de nombreux mails. Heureusement, ils ont fait la demande avant la fin de l'année, ce qui a fait que nous avons pu leur allouer cette subvention en 4^e tranche. Cette subvention est la conséquence du nombre de concerts organisés par Live à Colmar. Effectivement, Live avait peut-être une subvention plus importante avant, mais organisait également plus de concerts au Grillen.

S'agissant de Hiéro, ce local était utilisé comme logement alors qu'il est clairement dit dans la convention qu'il ne doit pas être utilisé comme logement. N'importe quel incendie ou incident aurait pu avoir lieu dans ce logement alors que quelqu'un y dormait. Les pompiers n'étaient même pas au courant que quelqu'un était à l'intérieur du logement. L'utilisation de ce local n'était pas anodine.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je voudrais juste compléter les propos de M. HILBERT en vous disant que les 7 associations qui font l'objet de ce rapport ne représentent pas, loin s'en faut, l'ensemble des associations colmariennes malheureusement.

M. le Maire MEYER : Non, c'est vrai.

Mme VALENTIN : Nous aurons sans doute l'occasion de redire ce qui a été dit tout à l'heure, à savoir que des associations voient leurs subventions baisser. Merci.

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : Toujours avec une raison et d'autres associations voient leurs subventions augmenter avec une raison.

M. le Maire MEYER : L'une ou l'autre subvention baisse en fonction du commentaire qui vient d'être tenu par Mme l'Adjointe. C'est en rapport avec l'activité.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

12. Renouvellement de la convention d'occupation précaire de locaux du Grillen.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : Vous l'avez évoqué tout à l'heure, M. HILBERT, c'est de façon tout à fait assumée que cette modification nous permettra de nous inscrire plus aisément dans le cadre très contraint du pacte de confiance. La convention est jointe au rapport.

M. le Maire MEYER : Au final, le résultat ne change pas.

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : Tout à fait, c'est identique pour l'association.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

13. Subvention au centre communal d'action sociale au titre de l'année 2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique année scolaire 2018-2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Mesures d'accompagnement en faveur de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'aide aux devoirs année 2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Avenant n° 2 à la convention portant participation de la Ville de Colmar aux travaux de mise en conformité de la synagogue et de la maison communautaire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Vente d'un immeuble par le consistoire israélite du Haut-Rhin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Présentation du rapport annuel de mise en œuvre de la politique de la Ville année 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Merci, chère collègue, d'avoir réussi à synthétiser brillamment un dossier de 81 pages. Y a-t-il des questions ?

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le 1^{er} Adjoint. Il est navrant que le constat ne change pas année après année, plan de politique de la Ville après plan de politique de la Ville, notez bien que je parle bien d'un constat qui est plutôt national, je ne parle pas de l'action de la municipalité. Le taux de pauvreté,

de niveau de chômage et de nombreuses difficultés ne s'améliorent guère dans ces quartiers dits prioritaires.

En revanche, j'ai deux questions s'agissant de ce que nous pouvons faire à notre niveau. Les associations ne peuvent pas répondre à certaines difficultés, comme il faudrait, par manque de moyens humains et financiers. Par exemple, vous dites page 20 que pour l'apprentissage du français, il y a une demande de cours de la part de personnes qui en auraient besoin pour trouver un emploi et assurer ainsi leur indépendance, mais à laquelle l'association ne peut répondre. Que peut faire la Ville pour surmonter cette difficulté et répondre à la demande ? Ou bien, on fait un constat et puis c'est tout ?

De même, la lecture de l'avis des conseils citoyens est très intéressante. Comment comptez-vous pallier le fait, je cite, qu'« une grande partie des conseillers ne se sont jamais présentés aux conseils ». Pensez-vous renouveler les tirages au sort de ces membres pour désigner d'autres membres ou procéder à une autre forme de désignation ou faire appel à des candidatures qui garantissent davantage de participation ?

Enfin, les membres des conseils citoyens déplorent, je cite toujours, « le peu de contacts directs avec les acteurs de la politique de la Ville » – je dis bien les acteurs de la politique de la Ville, je ne parle toujours pas de la municipalité – et « que les actions au sein du quartier manquent cruellement de communication ». Ils s'interrogent sur le fait de savoir si elles touchent réellement les habitants qui en ont besoin. Pouvez-vous nous indiquer quelles réponses vous pouvez apporter à ces questions essentielles au niveau de la Ville de Colmar ? Je vous remercie pour votre attention.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : Mme VALENTIN, en effet pour l'apprentissage de la langue française, il y en a certains, et je pense notamment que c'est l'ASTI, qui déplore certains manques d'associations ou de réponses à donner pour certains habitants. Vous le savez, nous avons créé la plateforme départementale linguistique et savoir-faire qui est en train de se développer à travers un partenariat avec toutes les associations du territoire colmarien. Il revient aux associations et aux différents partenaires d'emmener une personne désireuse d'apprendre la langue française vers cette plateforme qui les aiguillera vers l'association voulue. Tout le monde ne peut pas aller à l'ASTI, il en existe d'autres. D'après cette plateforme, il y a vraiment une réponse à donner à toutes les personnes colmariennes.

Ensuite, s'agissant du renouvellement du conseil citoyen, en effet, il y a eu un vide des conseillers qui se sont du coup créés quand même en association, donc nous ne pouvons plus revenir là-dessus, ils ont leurs 7 membres. La question est en réflexion de savoir si nous reprenons à un nouveau tirage au sort. En l'état, la réponse est non, je ne pense vraiment pas. De nouvelles candidatures spontanées au sein de l'association sont bien évidemment envisagées. Concernant le peu de contacts déplorés avec les services de la politique de la Ville, ce n'est pas par rapport aux réunions que nous pouvons faire, Ville et État, avec les conseils citoyens, mais c'est surtout pour le comité de pilotage qui a lieu en journée selon l'agenda des

différents partenaires. En effet, les membres du conseil citoyen travaillent et ne peuvent pas tous venir en journée. Un ou deux membres parviennent toujours à se dégager un créneau et arrivent à participer. Dans ces comités de pilotage, ils peuvent apprendre les différentes actions qui ont lieu dans le cadre du contrat de Ville. En effet, il existe quand même un manque de communication des actions, mais nous ne pouvons pas nous substituer aux associations qui ne communiquent peut-être pas assez sur leurs actions. Cette année, il y a un bilan de toutes les actions. Le nombre de personnes touchées est quand même satisfaisant, c'est pourquoi nous les renouvelons quand même chaque année. Si l'action n'était pas satisfaisante, nous ne l'avons pas renouvelée. Vous l'avez sans doute vu pour l'année 2018. Les conseillers citoyens ont décidé de prendre en main ce relais de communication, cela s'est vu cette année par différentes actions relayées sur leur page Facebook et à travers les différents habitants du quartier.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : La réponse n'est pas jugée satisfaisante par Mme VALENTIN qui redemande la parole.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Ce n'est pas tout à fait exact, M. le 1^{er} Adjoint, la réponse me satisfait plus ou moins, c'est par rapport à la citation de l'ASTI. Je ne sais pas pourquoi on l'a citée puisque j'ai bien dit que je parlais d'un exemple page 20 concernant le Secours Populaire.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Bien cela est dit. Vous citiez les chiffres nationaux de paupérisation des quartiers et d'augmentation du chômage, vous savez que Colmar a considérablement investi dans les quartiers ANRU. Si je prends l'exemple d'Europe-Schweitzer, c'est quand même 140 millions d'euros qui ont été investis ces dernières années. C'est considérable. Non seulement nous avons contribué à améliorer la vie quotidienne des individus puisque le logement fait partie prenante de cette vie quotidienne et c'était important. L'image du quartier était très dégradée, elle ne l'est plus aujourd'hui. Mais en plus, cela a eu un effet sur l'emploi, Mme VALENTIN, puisque nous appliquons la clause sociale à Colmar et nous l'appliquons deux fois plus que ce que nous impose la loi. Résultat, lorsqu'il y a des travaux et ces 140 millions d'euros, c'étaient des investissements d'entreprises, les entreprises sont obligées de faire appel à de la main-d'œuvre des quartiers deux fois plus à Colmar que ce que nous impose la loi. Cela a contribué à créer des emplois. Résultat d'ailleurs, même si notre taux de chômage est toujours trop important parce que lorsqu'on est concerné, c'est toujours insupportable, la situation est néanmoins très nettement meilleure à Colmar que la moyenne départementale, laquelle est meilleure que la moyenne nationale. Même si tout n'est pas parfait, nous sommes plutôt dans une situation nettement meilleure que ce qui se passe par ailleurs, y compris dans les quartiers dont vous avez parlé.

Vous parliez également du conseil citoyen, Mme DENEUVILLE a répondu, je crois aussi qu'il faut aussi leur rendre hommage parce qu'ils font un gros, gros travail et sont très présents. Pour des bénévoles, ils ont une assiduité qui est plutôt très forte et même très importante. Il faut vraiment leur rendre hommage parce qu'ils contribuent justement à nous faire remonter des

informations et à créer du lien social. Nous pouvons dire que le conseil citoyen fonctionne très bien. Exemple précis : samedi dernier, ils recevaient une équipe d'Héricourt qui est venue les visiter et qui a été très impressionnée alors que ce conseil de quartier existe depuis de nombreuses années. Ils étaient très impressionnés par le travail effectué par les conseillers de quartier de Colmar.

S'agissant de la communication, Mme DENEUVILLE y a répondu, ils ont aujourd'hui une page Facebook, ils communiquent, ils sont en lien avec l'ensemble des associations. Sans doute faut-il continuer à améliorer les choses, c'est ce que nous faisons et c'est la réponse qui vous avait été apportée par notre collègue Karen DENEUVILLE.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Vous voyez, nous avons là un exemple précis de la qualité des échanges. Vous me répondez, M. le 1^{er} Adjoint : « il faut au contraire rendre hommage à ces conseils citoyens ». Est-ce les critiquer que de demander comment les aider davantage à fonctionner, à être connus et à ce que leurs actions portent ?

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Le problème de communication est visiblement dans les deux sens, Mme VALENTIN. Vous n'avez visiblement pas compris ce que j'ai dit. Vous parliez d'assiduité, de manque de présence et qu'il fallait renouveler un certain nombre d'entre eux, j'ai au contraire insisté sur leur présence et leur assiduité, répondant ainsi à votre question.

M. le Maire MEYER : Nous avons à prendre acte. Il n'y a pas d'autre intervention. Merci.

20. Approbation du projet social du Centre socioculturel et de la convention financière avec la CAF.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Interventions de la Ville pour les animations organisées dans le cadre de la soirée du Nouvel An 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. L'année dernière, je m'étais réjouie qu'après en avoir fait la demande chaque année depuis 2008 nous ayons enfin une fête proposée à l'ensemble des Colmariens. Cette année, c'est reconduit. L'année dernière, je vous avais demandé si vous ne pouviez pas

organiser les transports en commun pour que les Colmariens du centre-ville puissent aller au spectacle et en revenir tout à fait confortablement puisque cela a lieu au niveau de la base nautique ou la Plaine Nelson Mandela. Vous m'aviez dit que c'était quelque chose qui était envisageable, je ne vois pas dans la présente délibération qu'il y ait eu une réflexion ou en tout cas une évolution dans cette réflexion, à moins que je ne me trompe et ce serait vraiment pas mal. Merci.

M. le Maire MEYER : Nous étions sur place l'année dernière et nous n'avons pas rencontré de problème particulier. D'abord, c'est une population qui venait essentiellement du quartier Europe, qui ne supposait pas l'organisation d'un transport et pour les autres, les personnes se sont ajoutées sans aucune autre complication. Ce n'était pas la peine d'envisager un transport collectif pour le feu d'artifice sur la Plaine Pasteur.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

22. Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au bénéfice des lycées colmariens.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Réfection de la piste et du système de production frigorifique de la patinoire de Colmar – Avant-projet définitif.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Vous voyez, cela fait partie de ces gros projets qui nous font arriver à 50 millions d'euros. Pour autant, vous ne pouvez pas dire que ces travaux ne sont pas nécessaires.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

24. Convention de financement relative aux travaux de rénovation de la galerie commerciale entre la Ville de Colmar et la Copropriété du Centre Commercial Europe.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Voilà, acte I de l'engagement de la Ville de Colmar pour les galeries Match.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

25. Contribution au Salon Formation Emploi Alsace pour l'année 2019.
Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Attribution de bourses au permis de conduire voiture.
Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Programme d'exploitation forestière 2019.
Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la voie communale n° 85 (sur l'emprise de la voie communale n° 85 concomitamment à la construction d'un établissement de soins de suite et de réadaptation rue de l'Oberharth).
Voir rapport –

Mme l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité.
Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Mon cher Jean-Paul, chers collègues, M. le Maire, merci. Je ne vais pas revenir sur toutes les remarques qui ont été faites lors de cette commission puisqu'elles sont écrites dans le rapport. Par contre, en préambule, je vais quand même remercier aussi les services pour le respect de cet agenda d'accessibilité programmé qui concerne les bâtiments municipaux.

Toutefois, il y a un point qui a été évoqué lors du dernier conseil municipal, c'est que vous laissiez entendre, M. le Maire, que la Ville ne souhaitait pas rendre accessibles les étages des bâtiments scolaires qui sont régis par cette dernière justement. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que cette intention ne peut être appliquée sur l'ensemble des bâtiments scolaires municipaux, car selon la catégorie de ces établissements – je prends un exemple, en 4^e catégorie, c'est l'ensemble de l'établissement qui doit être rendu accessible.

M. le Maire MEYER : J'avais fait cette différence.

M. MEISTERMANN : ... et que seules les dérogations qui pourraient être permises en matière architecturale ou patrimoniale pourraient permettre cette proposition. Je voulais juste attirer l'attention sur ce point.

M. le Maire MEYER : Je connais au moins une école où ce n'est pas faisable.

M. MEISTERMANN : Nous en discuterons ensemble.

M. le Maire MEYER : Pour d'autres écoles, il faut voir si l'accueil est possible au rez-de-chaussée. Il y a des exceptions que nous verrons au fur et à mesure.

M. MEISTERMANN : Merci.

M. le Maire MEYER : Il s'agit de prendre acte de ce rapport.

30. Programme d'investissement 2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, le mois dernier, quand je présentais le rapport relatif à l'aide financière pour l'acquisition d'un vélo, je pensais que pour Noël on en serait en 20 000^{ème}. Or nous n'y sommes pas tout à fait, il en manque 8. Ce sera donc pour l'année prochaine.

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Pour le 20 000^e vélo, nous tirerons au sort une personne de la liste. On prendra la liste, on va numéroter, on va mettre dans une urne, on va tirer au sort et pour le numéro tiré au sort, je propose de faire payer le vélo par la Ville.

32. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Travaux d'espaces verts : programmation 2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Motion relative au projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la Justice.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Nous avons un dernier point, un collègue en a d'ailleurs parlé tout à l'heure pour la restructuration des services de la justice. Je donne suite à la proposition des avocats qui s'élèvent contre les risques qui planent sur l'organisation judiciaire puisque l'on tend vers une départementalisation de certaines disciplines. Cela pourrait conduire à vider certains tribunaux de leurs compétences pour les confier à d'autres. Je n'ai pas suivi totalement les explications des avocats. J'ai apporté une note personnelle qui est en rapport avec la Ville de Colmar. Je ne voulais pas qu'une motion soit présentée qui puisse être du même gabarit que les motions éventuellement présentées dans les autres conseils municipaux. Je voulais que le rapport présenté corresponde aux aspects propres à la Ville de Colmar.

Page 2, vous trouvez donc quelques arguments propres à la Ville de Colmar qui ne sont pas utilisables ailleurs, ce qui fera très certainement remarquer notre motion ailleurs. Il faudra en donner copie à Mme GOURAULT, la Ministre de la Cohésion Territoriale puisque c'est elle qui pilote aujourd'hui l'opération Cœur de Ville. Il n'est pas logique qu'une menace plane sur nos têtes pour la désorganisation de la justice alors que l'opération Cœur de Ville tend à installer la proximité auprès du citoyen. Raison pour laquelle j'ai

développé le rapport de cette façon pour qu'il soit davantage pertinent par rapport aux textes vus ailleurs.

Je le propose à votre acceptation. Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Je n'ai pas été saisi d'un point divers, donc mes chers collègues, c'est la dernière séance de l'année, je tiens à vous remercier pour votre fidélité à nos séances, également pour votre implication et au-delà de l'enrichissement que vous avez apporté à nos débats. La preuve, ce soir, il est 21 h 30, c'est presque rare que l'on puisse terminer, sans budget, à cette heure-ci. C'est donc la preuve que la démocratie joue à temps plein avec l'avis des uns et des autres puisqu'il faut toujours partir du principe que ce qui est dit ou répété par l'un ou l'autre collègue enrichit le débat, ce qui était spécialement le cas ce soir. Je tiens à vous remercier.

Je vous souhaite un joyeux Noël et d'ores et déjà, une bonne et heureuse année 2019. Je vous rappelle juste notre rendez-vous de demain soir au Pôle Culturel Edmond Gerrer pour cet office interreligieux.

Au-delà de cela, joyeux Noël, bonne et heureuse année 2019. La séance est levée. Vous êtes invités au petit verre de l'amitié, y compris les représentants de la presse.

FIN DE LA SEANCE : 21 H. 30